

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapport de présentation

Livre 1.1 / Diagnostic territorial & Etat initial de l'Environnement

Version arrêt – 7 janvier 2020

Sommaire

Introduction : Présentation du contexte territorial	Page 6
Chapitre 1 : Une population qui se renouvelle difficilement	Page 13
A. Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire	Page 14
B. Une dynamique démographique portée par le solde migratoire	Page 17
C. Une population vieillissante	Page 18
D. La structure familiale interrogée : de plus en plus de ménages de petites tailles	Page 19
E. Revenus : une hétérogénéité de situations	Page 20
Synthèse	Page 21
Chapitre 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique	Page 22
A. Un parc de logements déséquilibré	Page 23
B. Un parc en croissance constante	Page 24
C. Les biens en défiscalisation, un impact fort sur le territoire	Page 26
D. Une difficile adéquation offre/demande	Page 27
E. Un parc de logements qui évolue entre typicité et standardisation	Page 28
F. Un parc de logements vacant à relativiser, en lien avec l'économie touristique	Page 29
G. Une « porosité » observée entre logements locatif permanent et touristique	Page 37
H. La mutation des résidences de tourisme	Page 38
I. Les logements communaux : une spécificité qui interroge	Page 40
J. Un marché de l'immobilier dominé par l'économie touristique et les résidences secondaires	Page 41
K. Amélioration de l'habitat : une action de longue haleine dans un contexte difficile	Page 45
L. Les besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et d'unités touristiques nouvelles	Page 46
Synthèse	Page 47
Chapitre 3 : Une économie dominée par le tourisme	Page 49
A. Evolution de la population active	Page 50
B. Caractéristiques des emplois et déplacements domicile-travail	Page 51
C. Caractéristiques des établissements et entreprises	Page 57



D. Le tourisme	Page 58
E. Industrie, artisanat et commerce	Page 62
F. Agriculture	Page 65
G. Energies et ressources naturelles	Page 69
Synthèse	Page 71

Chapitre 4 : Equipements et services

A. Equipements scolaires et périscolaires	Page 75
B. Equipements sportifs et culturels	Page 77
C. Equipements sociaux, médicaux et paramédicaux	Page 78
D. Desserte numérique	Page 79
E. Réseaux mobiles	Page 80
Synthèse	Page 81

Chapitre 5 : Transports et déplacements

A. Desserte routière structurante	Page 85
B. Transports en commun (accessibilité depuis l'extérieur)	Page 88
C. Transports en commun (desserte locale)	Page 89
D. Le stationnement	Page 91
E. Les mobilités douces (piétons et deux roues)	Page 92
Synthèse	Page 93

Chapitre 6 : Analyse de la consommation de l'espace

A. Consommation foncière globale entre 2004 et 2018	Page 96
B. Destination du foncier consommé	Page 97
C. Origine du foncier consommé	Page 99
D. Surface consommée pour l'habitat	Page 100



Chapitre 7 : Socle physique, contexte géomorphologique

Page 102

A. Géologie

Page 103

B. Relief, hydrologie

Page 105

Chapitre 8 : Paysages et patrimoine

Page 108

A. Un territoire, une unité paysagère : celle des Vallées de l'Aure et du Louron

Page 109

B. Lecture paysagère par éléments de composition : un territoire rural de montagne et de vallées perchées

Page 113

C. Les problématiques d'entrées de bourgs

Page 135

D. Les perceptions du territoire : vues valorisées et points noirs paysagers

Page 138

E. Le patrimoine à prendre en compte

Page 141

Synthèse

Page 146

Chapitre 9 : Ressource en eau

Page 148

A. Un réseau hydrographique structuré autour de deux cours d'eau : la Neste d'Aure et la Neste du Louron

Page 150

B. Entre inondations et étiages sévères : des enjeux importants de gestion quantitative et qualitative de l'eau

Page 151

C. Une qualité de l'eau globalement bonne, à surveiller et à protéger des sources de pollutions

Page 152

D. Une eau potable de bonne qualité, en cours de sécurisation

Page 155

E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

Page 159

F. Une valorisation énergétique de la ressource en eau impliquant une gestion vigilante

Page 164

Synthèse

Page 168



Sommaire

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques, Trames Vertes et Bleues	Page 170
A. Un patrimoine naturel exceptionnel	Page 172
B. Inventaires et protections du patrimoine naturel	Page 176
C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue	Page 181
Synthèse	Page 190
 Chapitre 11 : Energies, climat, déchets, ressources minières	 Page 191
A. Les choix énergétiques et l'adaptation au changement climatique : un territoire à fort potentiel	Page 193
B. Une gestion des déchets sans dysfonctionnement majeur	Page 197
C. Des ressources minières encore exploitées	Page 199
Synthèse	Page 200
 Chapitre 12 : Risques, nuisances et pollutions	 Page 201
A. Un territoire exposé à de multiples risques essentiellement naturels	Page 203
B. La prise en compte des risques dans la réglementation	Page 208
C. Des nuisances non significatives	Page 209
Synthèse	Page 211
 Lecture transversale et stratégique des enjeux	 Page 212
Conclusion	Page 213





INTRODUCTION :

Présentation du contexte territorial

Un territoire de montagne

Les Vallées d'Aure et du Louron se situent au Sud-Est du Département des Hautes-Pyrénées, en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Frontalier avec l'Espagne, le territoire entretient depuis toujours un lien fort avec le Haut-Aragon. Le tunnel d'Aragnouet-Bielsa facilite les échanges entre les deux régions.

Territoire de montagnes, les Vallées d'Aure et du Louron sont marquées par une diversité géographique certaine. Dessinées par la Neste d'Aure, la Neste du Louron et leur important réseau hydrographique, ces vallées surplombent de nombreux reliefs fortement marqués, où l'altitude atteint plus de 3 000 mètres.

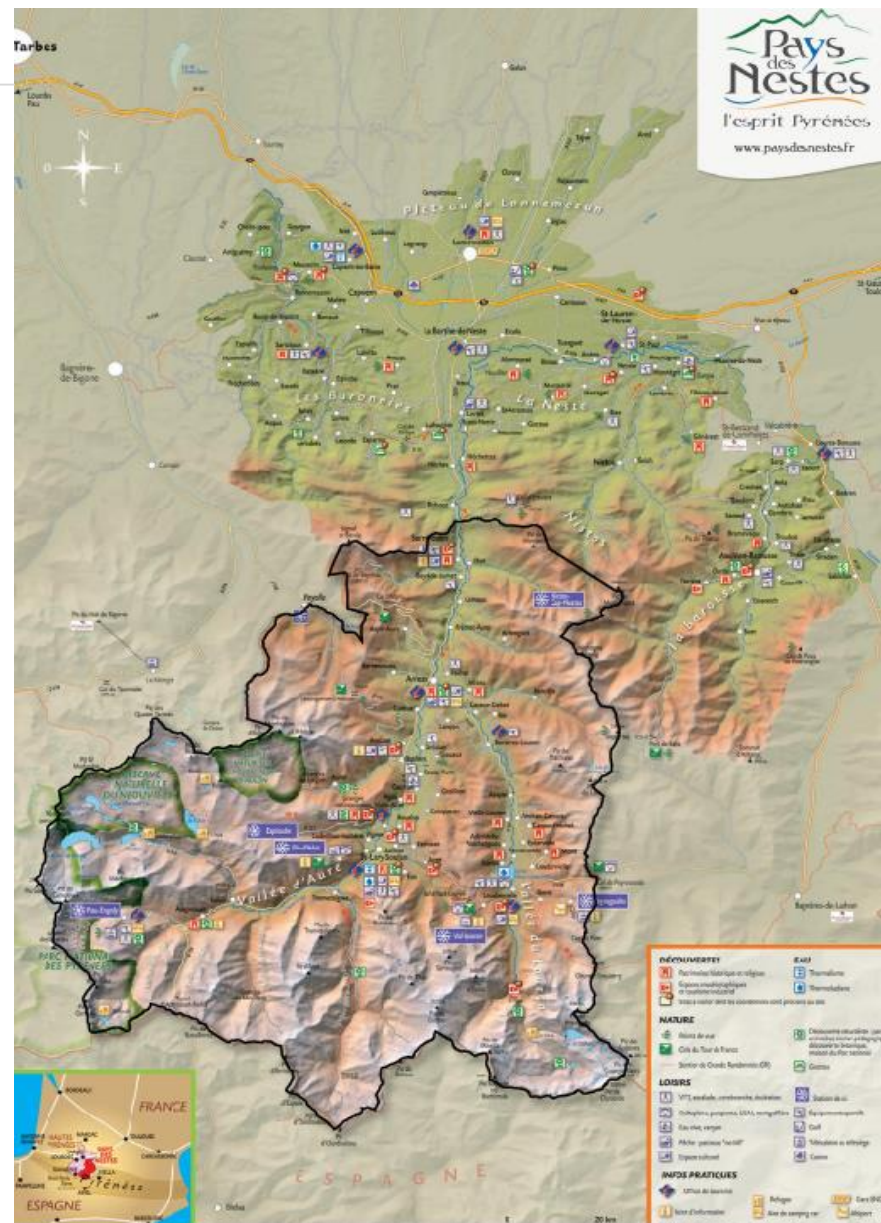
Regroupant 6 943 habitants en 2016, la Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron se compose essentiellement de petites communes dont le seuil démographique n'excède pas les 1 000 habitants.

Seulement 3 communes sur 46 dépassent la barre des 500 habitants en 2016:

- Arreau avec 757 habitants;
- Saint-Lary-Soulan avec 844 habitants;
- Sarrancolin avec 569 habitants.



Source : Citadia/Even



Source : Pays des Nests



Un paysage institutionnel renouvelé

Fort d'un regroupement de 5 Communautés de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Aure et Louron compte aujourd'hui 46 communes, pour un total de 6 943 habitants en 2016 (recensement INSEE).

La Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron est une intercommunalité récente. Elle est le fruit d'une fusion de 5 Communautés de Communes :

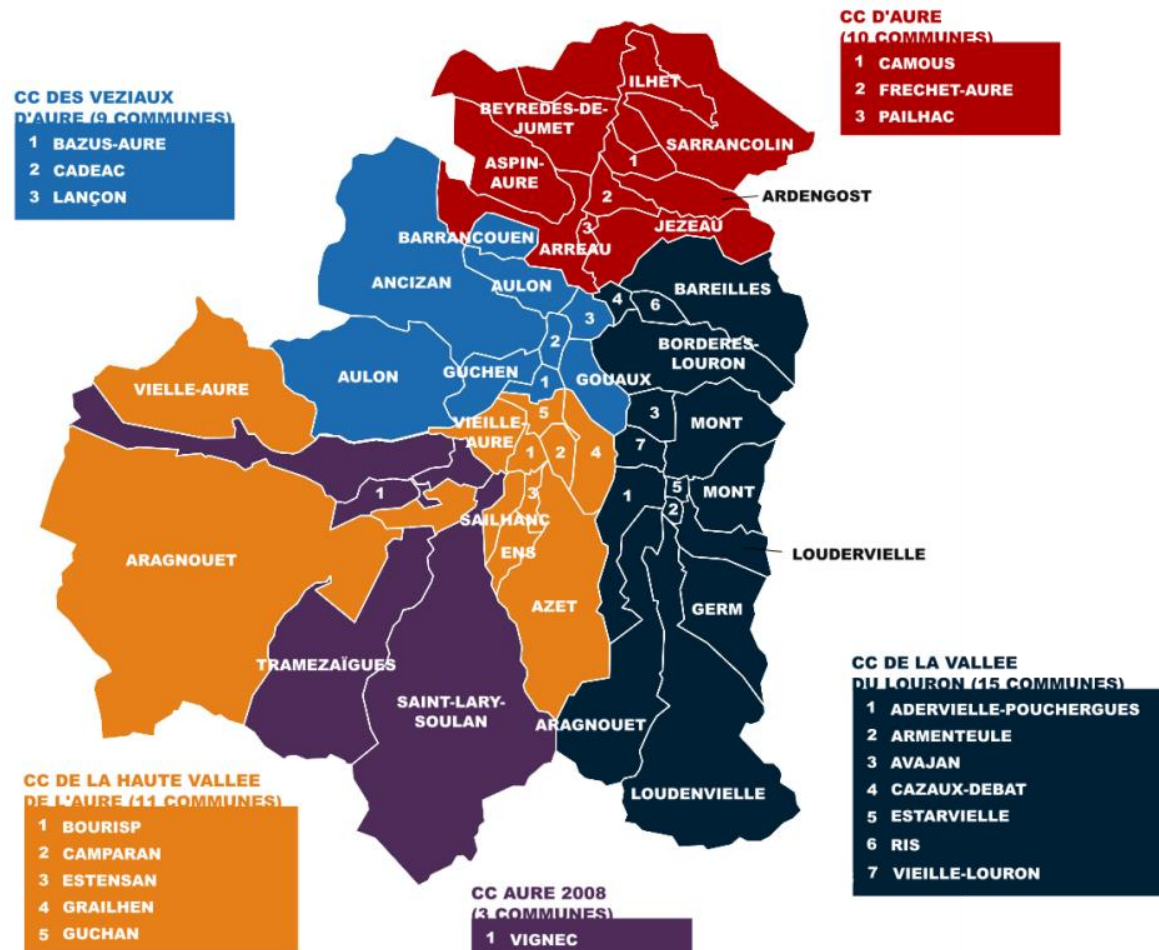
- La Communauté de Communes d'Aure,
- La Communauté de Communes des Véziaux d'Aure,
- La Communauté des Communes de la Haute-Vallée de l'Aure,
- La Communauté de Communes d'Aure 2008,
- La Communauté de Communes de la Vallée du Louron.

Ces 5 Communautés de Communes, anciennement regroupées dans un Syndicat Mixte porteur de la démarche SCoT (dissout depuis le 1^{er} janvier 2017), ont des habitudes de travail en commun. Elles travaillent par ailleurs avec les communes du Piémont dans le cadre du Pays des Nestes.



Château de Ségure, siège de la Communauté de Communes

DÉCOUPAGE INTERCOMMUNAL ANTÉRIEUR AU 1^{er} janvier 2017



La démarche d'un PLUi valant SCoT & son cadre réglementaire

La Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron ne dispose pas de SCoT à ce jour. Or la loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) du 27 mars 2014 incite fortement les territoires à se doter d'un SCoT, un principe de constructibilité limitée s'applique (cf. article L142-4 du Code de l'Urbanisme) pour les territoires non couverts par ce document cadre.

Pour éviter la juxtaposition de plusieurs documents d'urbanisme et garantir une cohérence d'ensemble en matière de politique d'aménagement du territoire, les élus de la nouvelle Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron ont décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le PLUi valant SCoT est avant tout un PLUi. Il suit donc la procédure d'élaboration et d'évolution propre au PLUi qui tel que défini par l'art. L.101-2 du Code de l'Urbanisme, détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du Développement Durable :

1. L'équilibre entre :
 - a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
 - b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable ;
 - e) Les besoins en matière de mobilité.
2. La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
3. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte, en particulier, des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
4. La sécurité et la salubrité publiques ;
5. La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
6. La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
7. La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.



La démarche d'un PLUi valant SCoT & son cadre réglementaire

Depuis 2000, plusieurs lois sont venues successivement les encadrer et préciser leur contenu :

- **13 décembre 2000** : la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) crée le SCoT. L'élaboration des SCoT est régie par le Code de l'Urbanisme.
- **2 juillet 2003** : la loi Urbanisme et Habitat vient apporter des précisions et des simplifications (comme les modalités de révision des SCoT).
- **3 août 2009** : la loi de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement va intégrer des considérations environnementales (ex : réduction des GES, biodiversité, continuités écologiques, préservation des ressources, énergies renouvelables...) dans le Code de l'Urbanisme. Le SCoT est régi par les articles L141-1 à L144-2 du Code de l'Urbanisme qui précisent le contenu, les effets et la procédure d'élaboration du SCoT .
- **12 juillet 2010** : la loi ENE (engagement national pour l'environnement), dite loi Grenelle II est promulguée. Elle réaffirme l'importance du SCoT et de son élaboration à l'échelle des bassins de vie et lui confie de nouvelles missions : efficacité énergétique, restauration de la biodiversité, déploiement des réseaux numériques ainsi qu'une lutte toujours plus importante contre l'étalement urbain.
- **24 mars 2014** : la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a été définitivement adoptée par le parlement et prévoit notamment une modernisation des documents de planification et d'urbanisme (renforcement des PLUi, caducité des POS, renforcement du rôle intégrateur du SCoT...)
- **7 août 2015** : la loi pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances Economiques (dite Loi Macron) a été promulguée. Elle a simplifié certaines dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment sur la traduction réglementaire des projets.
- **23 novembre 2018** : la loi portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique a été promulguée. Elle a apporté principalement des modifications de forme.

D'après les articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le contenu du rapport de présentation du PLUi valant SCoT « *explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »



La démarche d'un PLUi valant SCoT & son cadre réglementaire

Bien que son contenu reste identique à celui d'un PLUi, le PLUi valant SCoT doit également intégrer des éléments propres au SCoT indiqués dans les articles L.141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme qui fixent le contenu du dossier :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

Le présent document, ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement (livre 2), visent à répondre aux attentes des articles L151-1 et L141-1. L'ensemble des chapitres mentionnés dans le paragraphe précédent sont traités pour appréhender l'ensemble de ces thématiques.



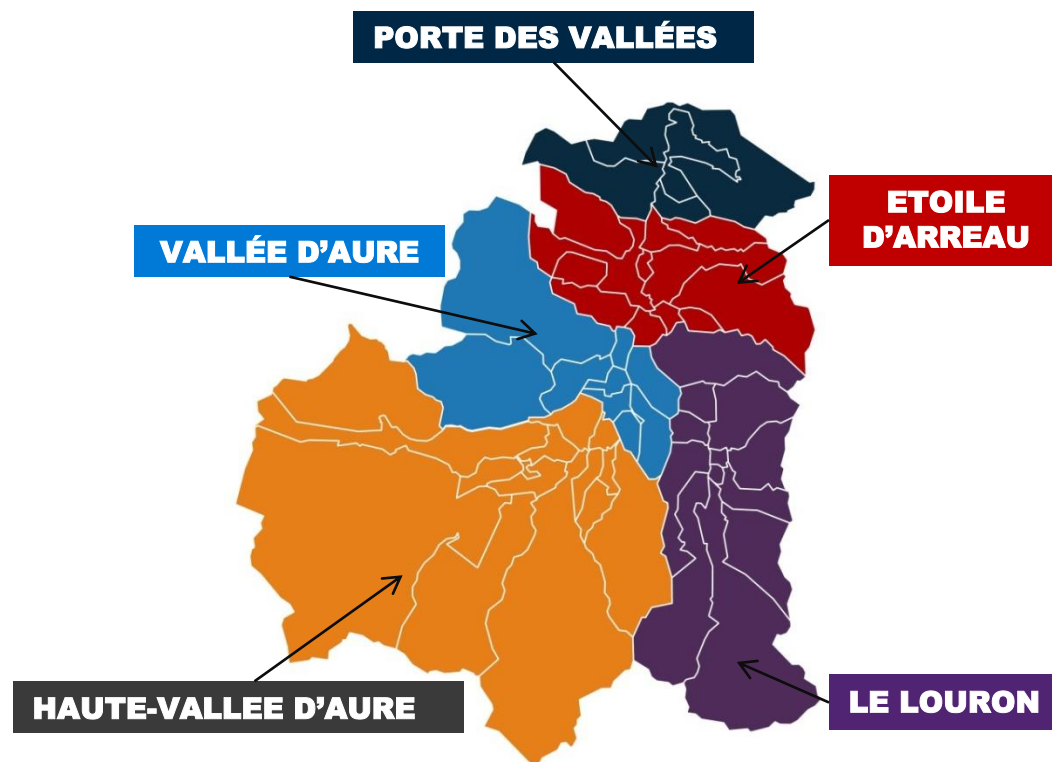
Un diagnostic territorialisé par secteurs

Le territoire du SCoT des Vallées d'Aure et du Louron



Le diagnostic du PLUi valant SCoT a été établi par secteur géographique afin de faciliter la prise en compte des particularités des différents bassins de vie qui composent le territoire. Les **5 entités géographiques retenues pour les analyses** (et pour le travail en sous-groupe) regroupent des communes ayant des liens fonctionnels forts (en termes d'équipements, commerces ou d'activités économiques notamment).

Si l'ensemble des deux vallées entretiennent des liens forts, les temps d'accès notamment rendent une analyse sectorielle nécessaire. Ce découpage est conforme à l'analyse réalisée dans le cadre de l'analyse du CETE de décembre 2013.



Source : Citadia



1

UNE POPULATION QUI SE RENOUVELLE DIFFICILEMENT

Chiffres clés

- 7000 habitants environ en 2017
- + 25 habitants en moyenne par an entre 1999 et 2011, stagnation depuis
- Une croissance liée à l'apport migratoire à plus de 80%
- 16 ménages de plus pour 10 habitants supplémentaires en moyenne
- Un revenu moyen de 17000€ par ménage (49% des ménages sont imposés)

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

A. Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire

A.1. Une croissance faible et inégalement répartie

Entre 1968 et 1975, comme une grande partie des territoires montagnards de France, le territoire a connu un exode démographique important.

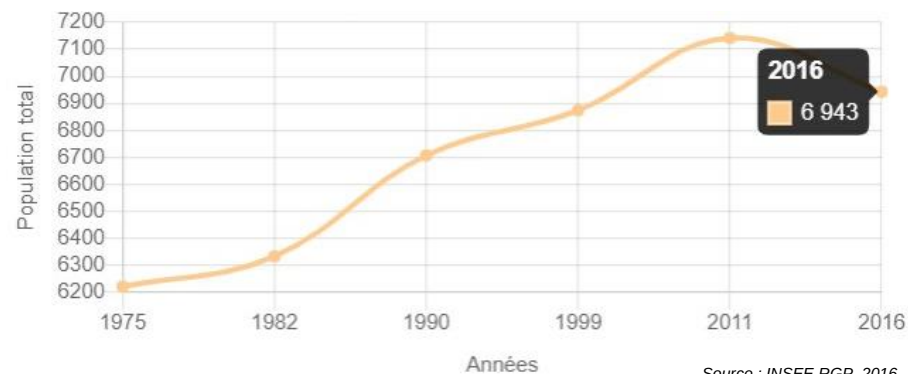
Toutefois, le territoire a su se redynamiser; comme l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, qui malgré un taux faible (0,12%/an), n'a pas perdu d'habitants depuis 1968.

Depuis 1975, la Vallée d'Aure et du Louron connaît un gain - plutôt modéré - de population. Ce sera entre 1999 et 2011 que la population va le plus augmenter, jusqu'à dépasser celle d'avant exode. Pendant cette période, le territoire connaît une hausse annuelle de +0,54%/an, soit 268 habitants supplémentaires; une tendance qui reste plus dynamique que les territoires intercommunaux voisins, qui eux perdent de la population. Par exemple, le Pays de Luchon est un territoire qui perd de la population depuis 1982.

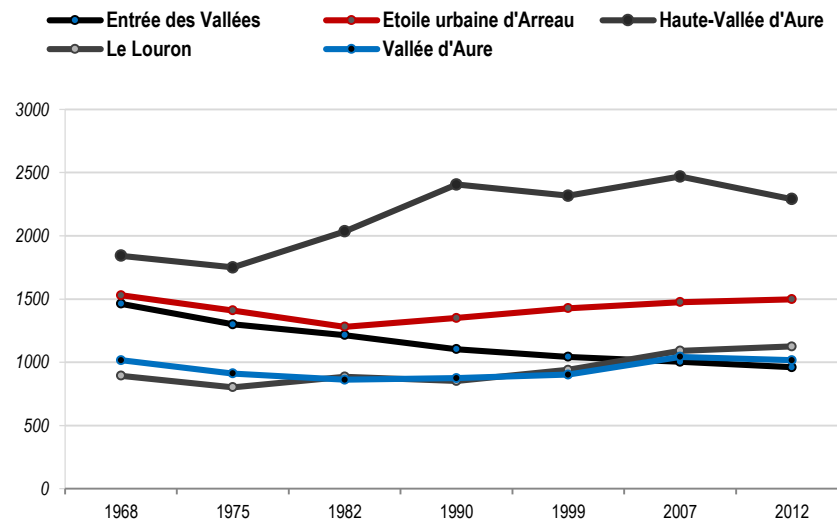
Mais cette hausse ne reflète pas le dynamisme démographique de l'ensemble du territoire, et ne semble pas perdurer sur les toutes dernières années. La dynamique connaît quelques variations selon les zones :

- Avec un taux de variation annuelle moyen négatif depuis 1968 (-2,3%/an), l'entrée des Vallées représente le territoire qui a longtemps vu et voit encore son nombre d'habitants décliner;
- Bien que leur population diminue depuis 1968, les secteurs de la Vallée d'Aure et de l'Etoile d'Arreau connaissent une dynamique plutôt positive depuis le début des années 2000;
- Le Louron (0,13%/an) et la Haute-Vallée d'Aure (0,15%/an) attirent depuis les années 1968 malgré quelques fléchissements à certaines années.

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2016



... À L'ÉCHELLE DE CHAQUE BASSIN DE VIE



CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

A. Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire

A.2. Zoom sur l'évolution démographique 1999-2012

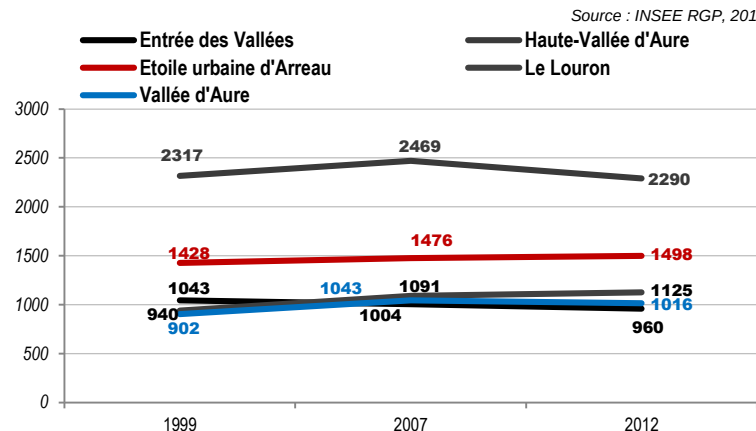
Le territoire a connu une vague de renouveau entre 1999 et 2011 (+0,54%/an soit 268 habitants au total), du même ordre que les dynamiques positives enregistrées à l'échelle du Département (+0,4%/an). Cette dynamique positive résulte d'un gain de population permanente important entre 1999 et 2007 (+453 habitants soit 1,15%/an). Au cours de la période la plus récente, entre 2007-2012, la population a connu une diminution sensible (-199 habitants, soit -3,7%/an); ce qui cette fois, est à l'inverse de la tendance positive enregistrée à l'échelle du Département.

Malgré une évolution démographique globale positive depuis une quarantaine d'années, la dynamique démographique du territoire est faible et ne permet pas le renouvellement générationnel. Ce sont notamment les secteurs de la Porte des Vallées, de la vallée d'Aure et de la Haute-Vallée d'Aure qui malgré quelques communes dynamiques, sont les plus touchés par ce processus:

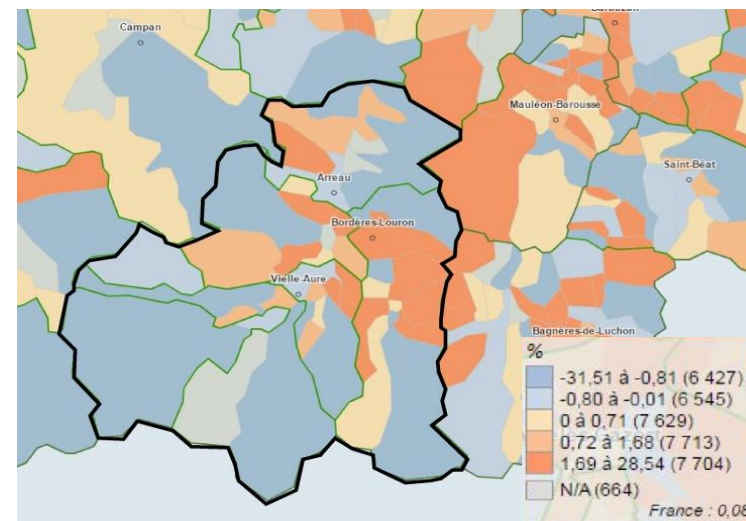
- L'entrée des Vallées avec un taux de variation annuel moyen de -3,13%/an ;
- La vallée d'Aure avec un taux de variation annuel moyen de -2,93%/an ;
- La Haute-vallée d'Aure avec un taux de variation annuel moyen de -3,82%/an. Cette forte baisse est principalement liée à la perte enregistrée sur la commune de Saint-Lary-Soulan (-187 habitants en 5 ans soit -3,85%/an), liée en partie au départ de salariés du groupe EDF (réorganisation des effectifs du groupe).

A l'échelle communale (carte ci-contre), l'accroissement de la population se concentre essentiellement à la confluence des vallées et à l'entrée de la vallée du Louron.

EVOLUTION DE LA POPULATION A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE ENTRE 1999 ET 2012



TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN ENTRE 2007 ET 2012



Source : Géoclip, d'après données de l'INSEE, 2012

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

A. Des évolutions démographiques qui contrastent le territoire

A.3. Projection de la population en 2020 par commune

Dans le cadre d'une étude prospective et de positionnement faite en 2013, la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées a réalisé des projections basées sur les données de 2008, quant à l'évolution démographique du territoire à un horizon 2020.

A l'horizon 2020, l'étude envisage un gain d'environ 500 habitants sur l'ensemble du territoire. Le développement démographique est essentiellement envisagé au nord et à l'est, **dans la vallée d'Aure et autour de Loudenvielle**. En revanche, pour de nombreuses communes « en marge », situées en altitude, cette étude envisage un déclin démographique.

Les chiffres de cette étude sont à prendre avec précaution car les données INSEE sur les années 2011/2016 font état d'une perte de 199 habitants sur cette période à l'échelle de l'intercommunalité.

A.4. Situation estimée par les communes au 1.1.2017

Lors de la définition des scénarii de développement, en phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les communes ont communiqué les données de population à jour (estimations communales, fiables cependant compte tenu de la taille des communes et du niveau de connaissance des élus).

Il ressort de ces données, une croissance démographique de l'ordre de 215 habitants à l'échelle de la Communauté de Communes au cours des 5 dernières années. Les projections de la DDT, non fiables à l'échelle communale, semble cohérente à l'échelle des bassins de vie.

		Population estimée 2017 (données communales)	Gain de population 2012-2017 (Insee et données communales)	Population estimée à l'horizon 2020 par le DDT sur la base des données 2008 (estimation réalisée en 2013)
Secteur porte des vallées	Beyrède-Jumet	220	5	200
	Camous	27	3	18
	Ilhet	135	6	142
	Sarrancolin	580	-12	648
	TOTAL secteur porte des vallées	962	2	1008
Secteur Etoile d'Arreau	Arreau	825	12	893
	Ardengost	14	2	8
	Aspin-Aure	57	3	47
	Bareilles	56	-3	56
	Barrancoueu	33	0	25
	Cadéac	300	21	275
	Cazaux-Debat	20	2	18
	Fréchet-Aure	13	0	7
	Jézeau	104	-1	136
	Lançon	32	-4	22
	Pailhac	71	9	103
	Ris	17	3	6
	Total secteur Etoile d'Arreau	1542	44	1596
Secteur Vallée d'Aure	Ancizan	320	37	357
	Aulon	90	10	70
	Bazus-Aure	138	4	153
	Campan	69	4	51
	Gouaux	60	-16	66
	Grailhen	22	3	13
	Gréziat	92	1	96
	Guchan	159	20	159
	Guchen	140	11	128
	TOTAL secteur Vallée d'Aure	1090	74	1093
Secteur Haute Vallée d'Aure	Aragnouet	253	13	224
	Azet	160	5	166
	Bourips	172	17	195
	Cadeilhan-Trachère	40	-4	52
	Ens	33	5	23
	Estensan	39	1	41
	Sailhan	125	5	156
	Saint-Lary-Soulan	900	9	900
	Tramezaigue	38	6	25
	Vielle-Aure	352	2	412
	Vignec	245	8	252
	TOTAL secteur Haute Vallée d'Aure	2357	67	2446
Secteur Vallée du Louron	Adervielle-Pouchergues	122	7	126
	Armenteule	66	11	85
	Avajan	80	13	80
	Bordères-Louron	180	12	140
	Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	45	-18	36
	Estarvielle	30	0	39
	Génos	163	4	179
	Germ	50	7	37
	Loudenvielle	250	13	231
	Loudervielle	54	-13	71
	Mont	30	-11	31
	Vielle-Louron	83	3	92
	Total secteur Vallée du Louron	1153	28	1147
TOTAL PLUi / SCoT		7104	215	7290

Source : Questionnaires communaux + Rapport de la DDT, 2013, Fiche territoire, Volet III

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

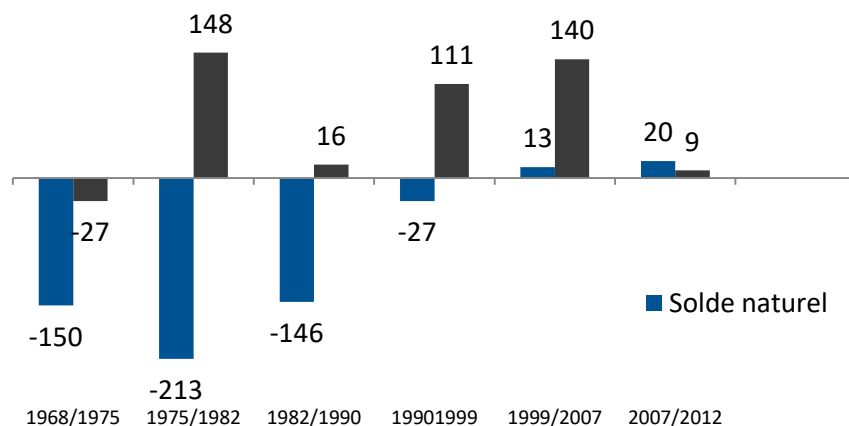
B. Une dynamique démographique portée par le solde migratoire

La croissance démographique du territoire est principalement conditionnée par le solde migratoire. Bien qu'il ait connu une évolution irrégulière, il reste positif depuis le milieu des années 1970, comme les soldes du Département (0,6) et de la Région (0,7) sur la période 2007-2012.

Fortement négatif jusque dans les années 1990, le solde naturel du territoire est depuis, à nouveau positif; ce qui vient légèrement compenser le solde naturel toujours négatif (-0,2).

Cette tendance reste cependant fragile. Si le solde naturel des dernières périodes apparaît positif, ce n'est pas grâce aux naissances constatées sur le territoire. Ces dernières sont en diminution depuis les années 1990. Leur nombre est passé de 70,4 enfants/an entre 1990 et 1999 à 63,8 enfants/an entre 2007 et 2012. Le nombre de décès constaté sur le territoire est lui aussi en baisse. De 73,4/an entre 1990 et 1999, il est de 59,8/an entre 2007 et 2012.

EVOLUTION DU SOLDE NATUREL ET MIGRATOIRE ENTRE 1968 ET 2012



Source : INSEE RGP, 2012

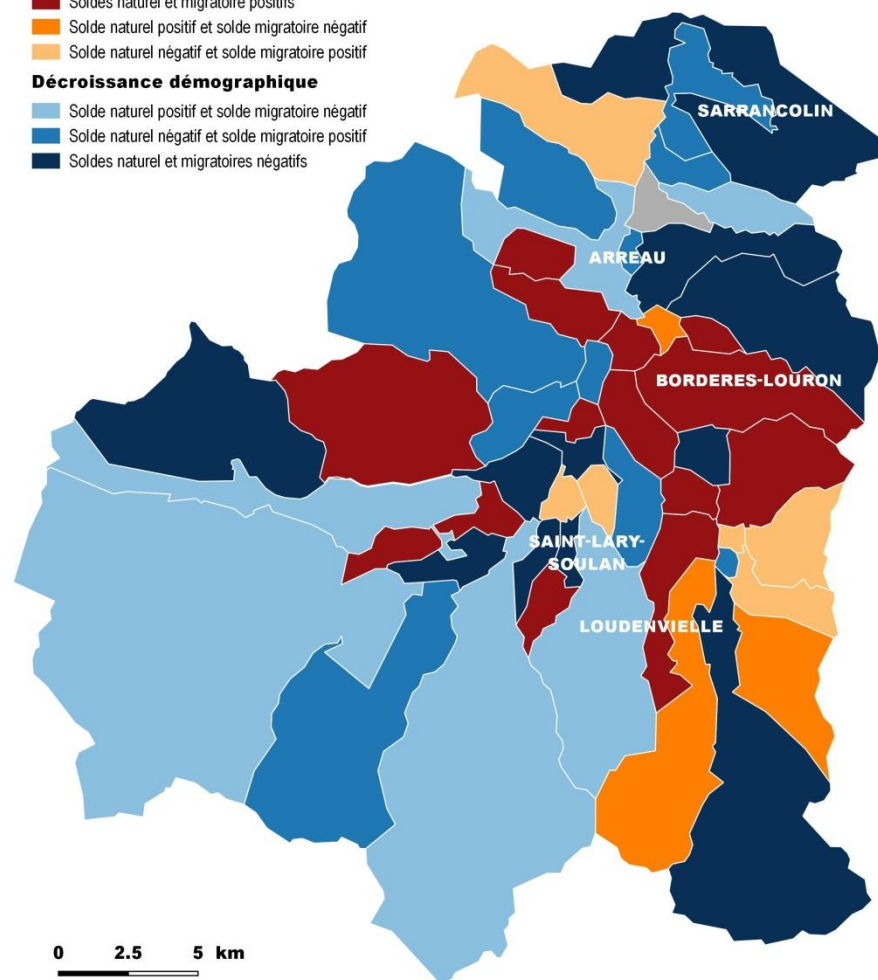
ORIGINE DE CROISSANCE / DECROISSANCE ENTRE 2007 ET 2012

Croissance démographique

- Soldes naturel et migratoire positifs
- Solde naturel positif et solde migratoire négatif
- Solde naturel négatif et solde migratoire positif

Décroissance démographique

- Solde naturel positif et solde migratoire négatif
- Solde naturel négatif et solde migratoire positif
- Soldes naturel et migratoires négatifs



Source : INSEE RGP, 2012

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

C. Une population vieillissante

En 2016, avec une part de 51,3%, les plus de 45 ans représentent plus de la moitié de la population du territoire de la Vallée de l'Aure et du Louron (6,6% de plus qu'en 1999).

Les plus de 60 ans, représentent 29% de la population en 2016, ce qui reste plus faible que la part du département des Hautes-Pyrénées (31%) ou des vallées pyrénéennes dans leur ensemble. A titre de comparaison, les plus de 60 ans représentent 26% de la population de la région Midi-Pyrénées.

La part des plus jeunes n'a pas permis de contrebalancer la croissance de la population de plus de 60 ans. Entre 1999 et 2016, le nombre de jeunes de 0 à 14 ans n'a pas évolué et la tranche des 15/29 ans et de 30/44 ans, représentante des jeunes actifs, est en fort repli sur le territoire. Ainsi, la croissance de population en chiffre brut (+259 habitants) masque le phénomène de vieillissement par apport migratoire (+230 personnes de plus de 60 ans entre 1999 et 2016 et perte de 324 personnes de moins de 45 ans).

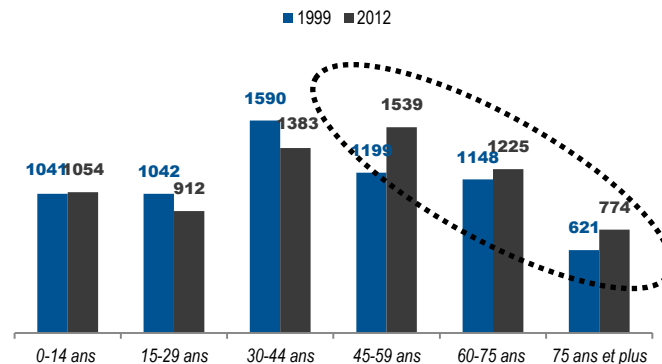
En 2016, l'indice jeunesse* est de 0,66 sur le territoire, bien en deçà des indices national (1,02) à régional (0,87) et départemental (0,79). Plus localement, il est de :

- 0,61 pour les Portes des Vallées,
- 0,81 pour l'étoile d'Arreau,
- 0,58 pour la vallée d'Aure
- 0,69 pour la Haute Vallée d'Aure,
- 0,66 pour la Vallée du Louron.

Il est clair que le territoire connaît un vieillissement marqué de sa population. Même si cette situation n'est pas propre au périmètre d'étude, (elle est vraie sur une grande partie du massif pyrénéen et de son piémont), ce vieillissement de la population doit être pris en compte dans les politiques de l'habitat ou les politiques économiques car il peut, à terme avoir des conséquences socio-économiques importantes sur le territoire.

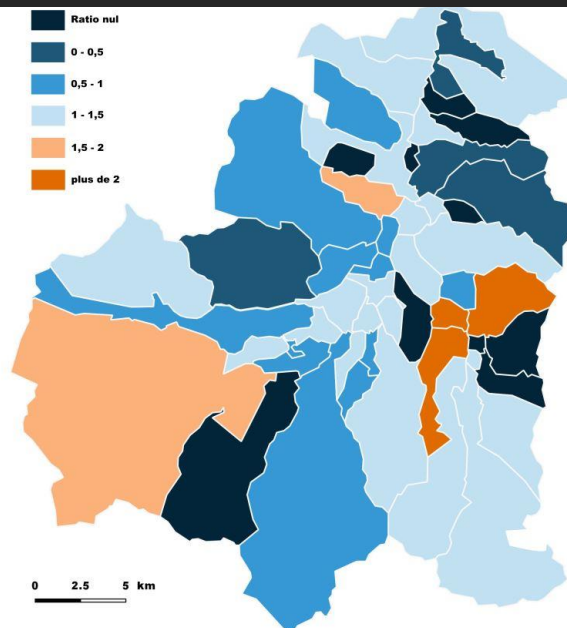
* *Indice jeunesse* : Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DE LA POPULATION EN 1999 ET 2016



Source : INSEE, 2016

INDICE DE JEUNESSE DE LA POPULATION EN 2016



Source : Citadia, d'après données de l'INSEE, 2016

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

D. La structure familiale interrogée : de plus en plus de ménages de petite taille

En parallèle de l'augmentation sensible du nombre de ménages, le nombre d'occupants par résidence principale tend à diminuer sur l'ensemble des Vallées d'Aure et du Louron. Entre 1968 et 2010, les ménages sont passés d'une moyenne de 3 personnes par ménage à moins de 2 personnes. La même tendance est constatée à l'échelle départementale et régionale (2,2 personnes par ménage en moyenne).

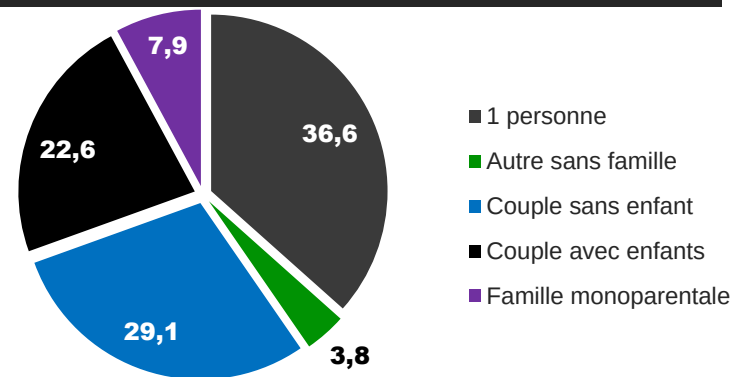
Plus spécifiquement, ce sont les foyers qui regroupaient en moyenne 2 à 3 personnes (couples avec un enfant) dans les années 70/90, qui en 2012, se composent de 2 personnes ou moins (couples sans enfant ou personne seule). Bien souvent, ces ménages de plus de 50 ans ont vu leurs enfants partir ailleurs pour leurs études, leur emploi ou pour trouver logement plus approprié à leurs attentes et besoins (logement locatif, achat à des prix inférieurs au marché des vallées...).

La présence de couples avec enfants (22,6%) est plus marquée sur les secteurs de la vallée d'Aure (entre Arreau et Guchen), de l'étoile d'Arreau et les communes situées à l'entrée de la vallée du Louron.

L'augmentation du nombre de ménages sur les communes situées à l'écart des grands axes ou dans les communes situées le plus en amont des vallées est marquée par une population plus âgée (1 ou 2 personnes par foyer), et par la faible présence de familles avec enfants (hormis sur Aragnouet).

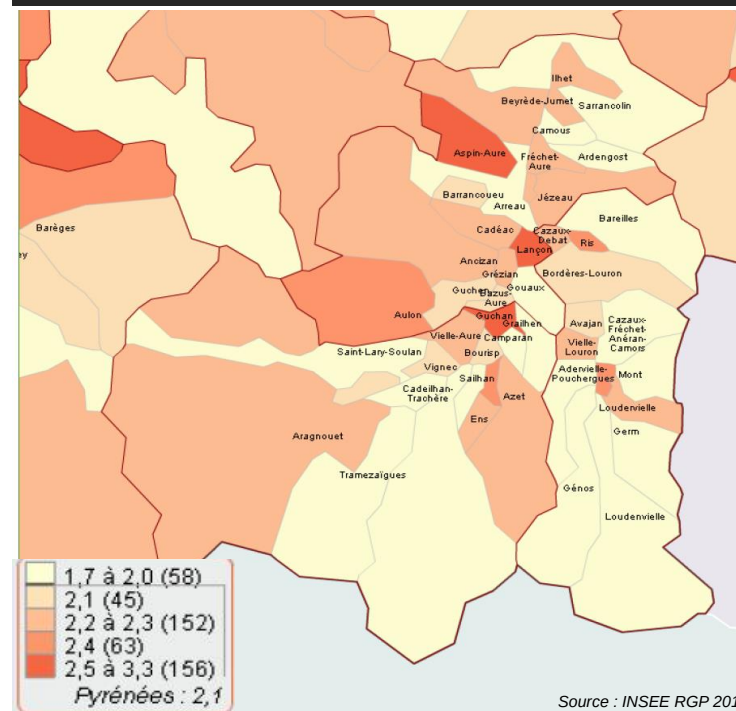
Les mutations des structures et des tailles des ménages impactent directement les besoins en logements et la typologie des logements à réhabiliter ou construire. Il est important de prendre en compte les données relatives à la composition des ménages pour réadapter l'offre (cf. chapitre 2).

PROFIL DES MENAGES EN 2012



Source : INSEE RGP 2012

NOMBRE DE PERSONNES PAR MENAGES EN 2012



Source : INSEE RGP 2012

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

E. Revenus : une hétérogénéité de situations

En 2012, 49% des foyers fiscaux recensés sur le territoire sont imposables. Avec un revenu moyen de 17 000€/an et par unité de consommation*, les revenus moyens sont plus faibles sur le territoire qu'à l'échelle des Hautes-Pyrénées (dont le revenu moyen annuel atteint 18 885 €). La part de foyers fiscaux imposables est également plus importante.

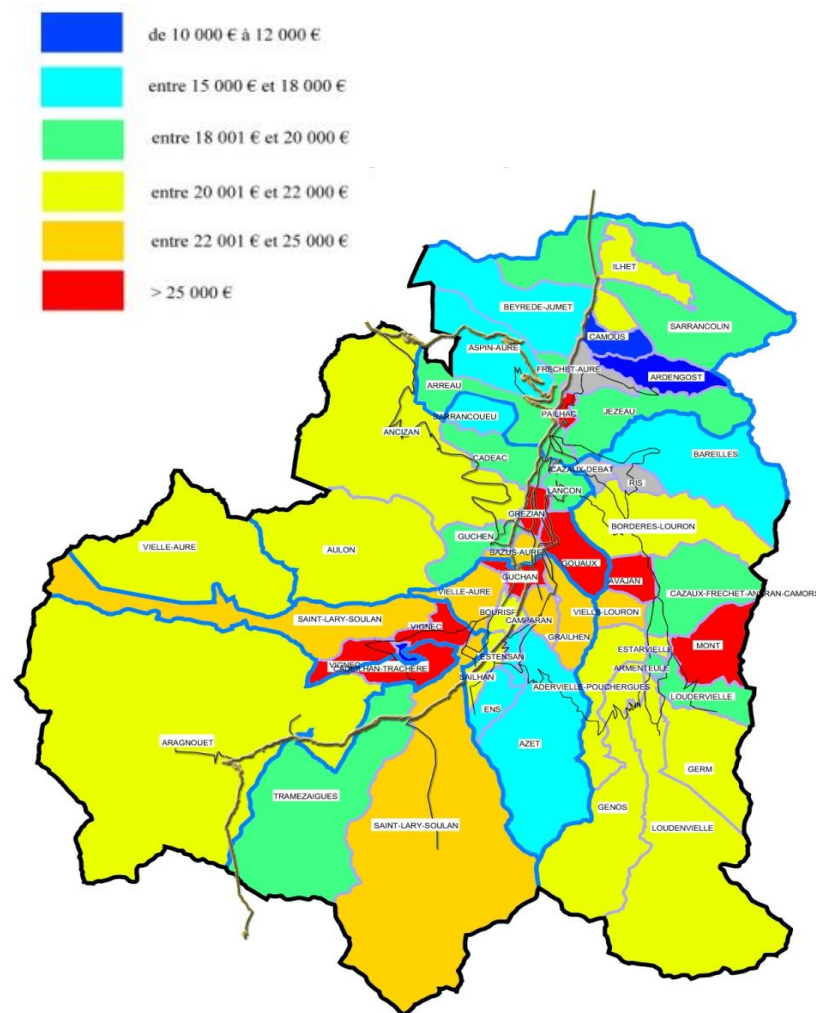
Les foyers fiscaux aux faibles revenus correspondent à des situations d'emplois souvent précaires et irréguliers. Le travail à la saison, l'absence d'emploi stable, des revenus fluctuant selon les saisons touristiques... Tous ces facteurs renforcent les difficultés de recherche de logement sur le territoire, notamment pour l'accession à la propriété par les jeunes actifs (inadaptation entre l'offre et la demande).

Ce constat est toutefois à nuancer selon les profils :

- Les nouveaux retraités revenant « au pays » et les nouveaux arrivants relèvent quelque peu les niveaux de revenus.
- 40% des foyers fiscaux sont retraités.
- Les actifs locaux sont, pour partie, compte tenu de leurs faibles ressources, confrontés à des difficultés pour acheter un bien ou seulement payer leur loyer dans un contexte marqué par la « surenchère » touristique.
- L'analyse des revenus moyens admet une répartition territoriale et marque l'attractivité de certains territoires pour les revenus les plus élevés (Vallée du Louron, stations touristiques et villages les mieux exposés). Ce constat est cependant à nuancer et à corréliser avec le nombre de foyers par territoire.

Pour les jeunes et jeunes ménages aux emplois irréguliers, assumer les charges d'un logement autonome sans y consacrer une part croissante de leur ressources est une réelle difficulté qui doit être prise en compte dans la réflexion du PLUi.

REVENU MOYEN PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2012



Source : INSEE RGP 2012

* **Unité de consommation** : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

CHAPITRE 1 : Une population qui se renouvelle difficilement

SYNTHESE

ATOUTS

- Un territoire connaissant un gain démographique sur la période 1975-2012, dépassant même le seuil de 1968
- Des dynamiques démographiques d'avant exode
- Un territoire qui n'a cessé de croître depuis 1975
- Un dynamisme démographique notable, notamment autour des polarités importantes du territoire

- Une partie du territoire (nord et est) qui attire
- Un solde naturel de nouveau positif

FAIBLESSES

- Une croissance démographique à la baisse sur la période 2007-2012
- Des dynamiques démographiques fragiles car faites de petits équilibres
- Une perte de populations depuis 2007
- Une entrée de vallée en déclin démographique depuis 1968

- Un solde migratoire en baisse sur la période 2007-2012 mais qui reste positif
- Un ralentissement d'arrivées de nouvelles populations sur le territoire depuis 2007
- Un vieillissement notable de la population du territoire en lien avec la mutation des ménages

- Des revenus encore faibles sur le territoire
- De jeunes ménages aux ressources faibles

ENJEUX

- L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES ET DE JEUNES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE TOUT EN MAÎTRISANT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN.
- LA CORRÉLATION ENTRE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE/URBAIN ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.
- L'ANTICIPATION DES SERVICES ET DES BESOINS EN ÉQUIPEMENT, NOTAMMENT AU REGARD DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.





2

UN HABITAT PERMANENT CONCURRENCÉ PAR LES LOGEMENTS DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Chiffres clés

- 74% des logements du territoire sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels.
- 276 logements vacants de plus de 2 ans et 254 logements vacants de plus de 5 ans, 530 logements au total soit 3.5% du parc.
- Les constructions individuelles sont peu présentes sur l'ensemble du territoire (28%) au regard des nombreuses constructions en collectif (72%) 338 logements communaux, sans équivalent dans le département et les vallées pyrénéennes
- Les jeunes couples aux revenus modestes à la recherche de logements 3 pièces et plus sont confrontés à une concurrence d'acheteurs de biens en résidence secondaire.

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

A. Un parc de logements déséquilibré

L'augmentation du nombre de logement est souvent liée à la disponibilité foncière sur le territoire et à la pression des prix du marché de l'immobilier.

Cette croissance se concentre principalement sur les communes de la Vallée du Louron et tend à apparaître dans les communes situées à la marge tandis que les communes touristiques sont plus en retrait.

Cette bascule peut s'expliquer a la fois par la pression des prix du marché des résidences secondaires et touristiques et par le manque de disponibilité de foncier sur ces mêmes communes.

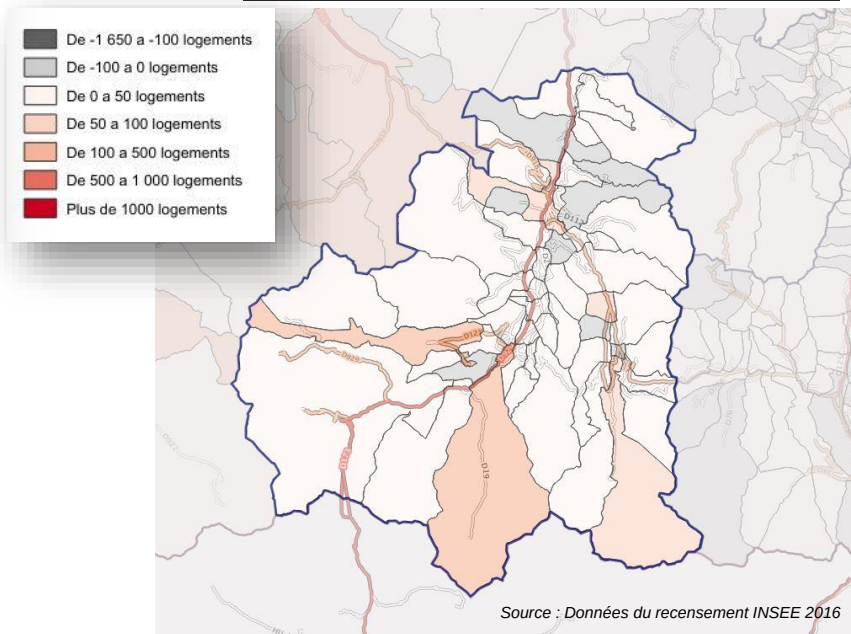
74,4% des logements du territoire sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels, ce qui reste plus élevé que sur d'autres territoires pyrénéens (moins de 65% pour le Pays de Luchon)

Le tourisme créateur de richesses et soutien à l'emploi génère des effets notables sur l'évolution du parc de logements et le maintien de la diversité résidentielle dans les communes.

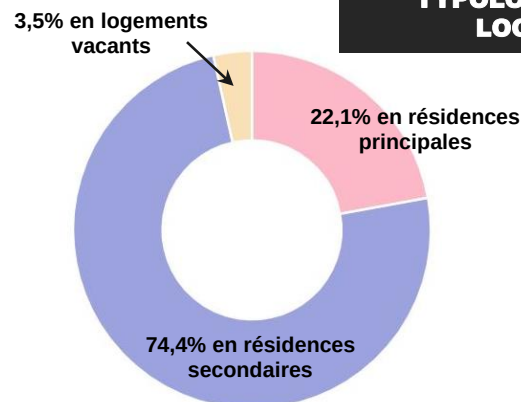
Type de logements	Nombre
Résidences principales	3 417
Résidences secondaires	11 483
Logements vacants	537
Total des logements	15 437

Source : Données du recensement INSEE 2016

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENT ENTRE 2008 ET 2013



TPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENT EN 2016



INSEE RP 2016, © Citadia

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

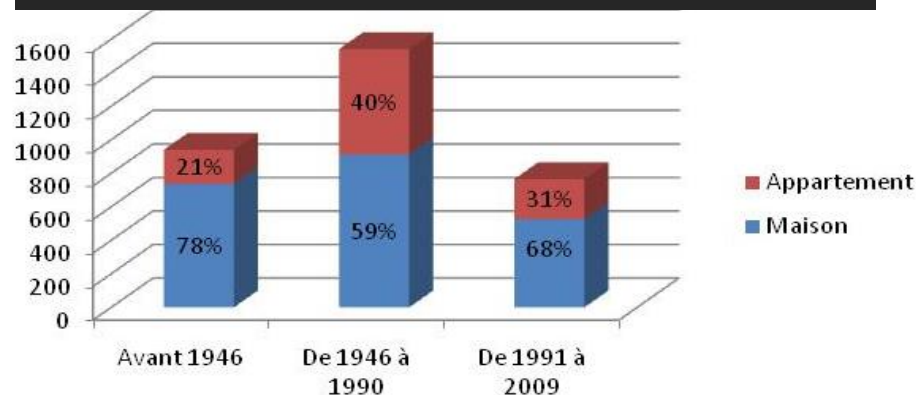
B. Un parc en croissance constante

Le parc de logements des Vallées d'Aure et du Louron est constitué à partir du socle ancien des villages, mais globalement il s'avère être plus jeune que celui des Hautes Pyrénées : (42 % de logements d'après 1975 contre 33 % pour le département) :

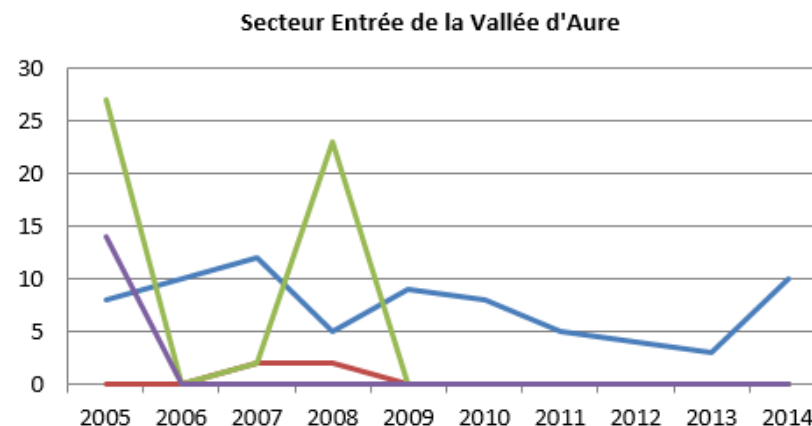
- Les 3/4 du parc immobilier a été constitué après 1945, en lien avec le développement touristique notamment.
- Plus de 47% du parc de logements a été achevé entre 1946 et 1990 dont plus de 600 appartements.

Aujourd'hui, 30% du parc de logements est constitué d'appartements. L'attractivité liée au développement du tourisme en vallée d'Aure puis plus récemment dans la vallée du Louron a masqué les effets de ralentissement des constructions de la période après les années 1980.

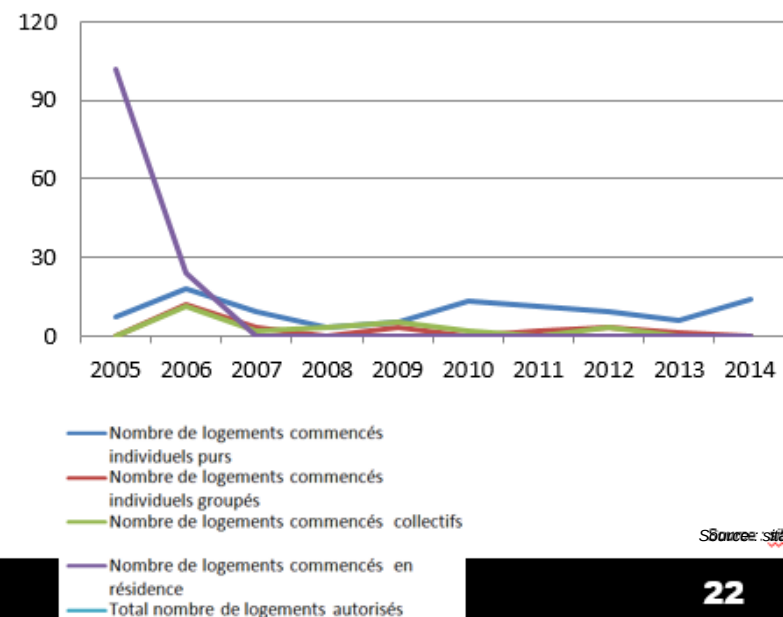
RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT



TYPOLÓGIE DE LOGEMENTS COMMENCÉS DE 2005-2014



Secteur Etoile Urbaine d'Arreau

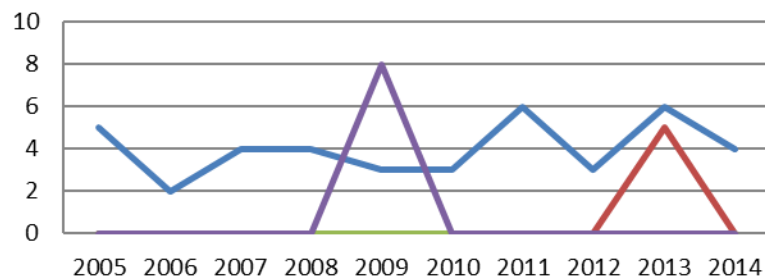


CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

Cette construction de logements collectifs et notamment de résidences est marquée par l'inflation des années 2004 à 2008 générée par les dispositifs fiscaux comme la loi Demessine (de 1999 à 2010) en faveur des logements touristiques. Dans le secteur de la Haute-Vallée d'Aure, cette augmentation de la construction de résidences touristiques est clairement affichée jusqu'en 2008 ainsi que sur l'étoile d'urbaine d'Arreau et Le Lournon. Quelques résidences sont présentes sur les autres secteurs de façon modérée et cela jusqu'en 2010. Les constructions individuelles sont peu présentes sur l'ensemble du territoire (28%) au regard des nombreuses constructions en collectif (72%). **L'offre en résidences de tourisme, très importante au regard de la demande, pose la question à moyen terme (gestion, usage,...) de leur devenir.**

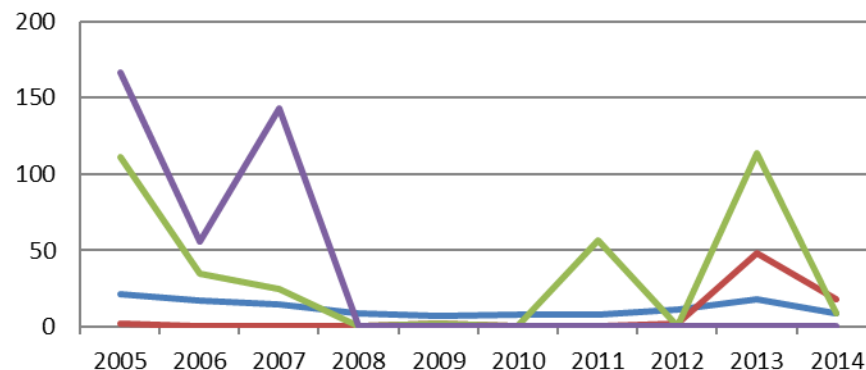
Secteurs	Nombre de Logements autorisés entre 2005-2014	Nombre de Logements indiv entre 2005-2014	Nombre de Logements collectifs entre 2005-2014
Haute-Vallée d'Aure	914	195	719
Le Lournon	798	173	625
Etoile Urbaine Arreau	271	119	152
Entrée Vallée d'Aure	144	78	66
Porte des Vallées	53	45	8
Total	2180	610 (28%)	1570 (72%)

Secteur Porte des Vallées

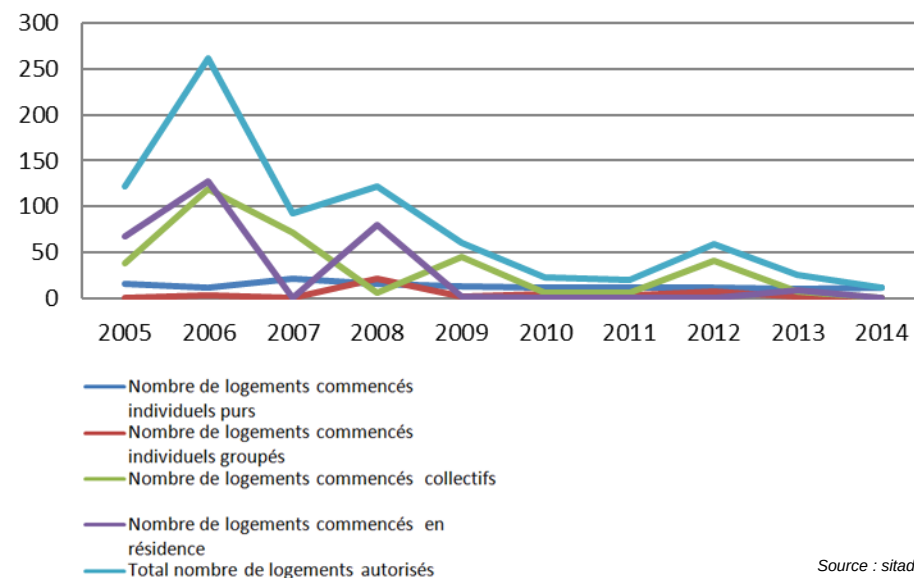


TYPLOGIE DE LOGEMENTS COMMENCÉS DE 2005-2014

Secteur Haute-Vallée d'Aure



Secteur Le Lournon



Source : sitadel

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

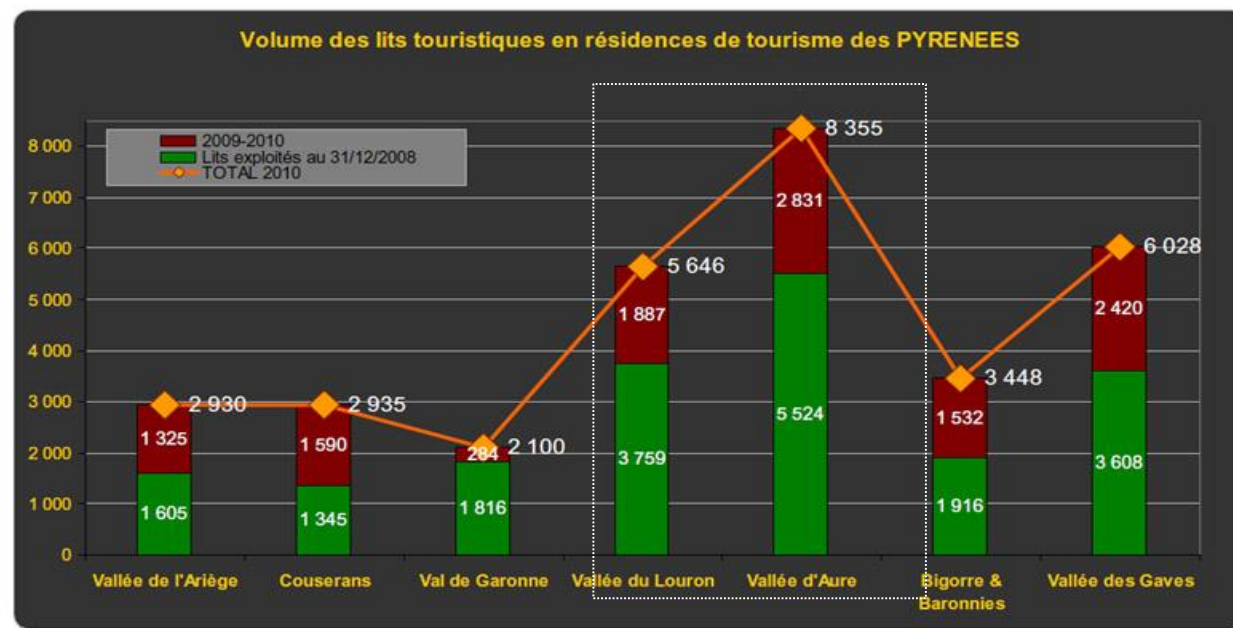
C. Les biens en défiscalisation, un impact fort sur le territoire

Au cours de la période 2000-2008, le dispositif de la Loi DEMESSINE a soutenu de manière significative l'économie de la construction dans les PYRENEES (284 M'€ HT), les développements et requalifications sur le plan de l'urbanisme, le financement bancaire impliqué sur le secteur .

En lien avec la dynamique nationale, les PYRENEES, prennent avec un peu de retard par rapport aux autres massifs (Alpes du Nord, Alpes du Sud...) une part plus que proportionnelle, car sur l'ensemble de la chaîne, ce sont 46.000 lits qui sont programmés en 2009-2010, 31.500 pour le secteur montagne de la région MIDI-PYRENEES (23.500 pour les Hautes-Pyrénées, 5.900 lits en Ariège, 2.100 lits en Haute-Garonne) et 14.500 lits sur les massifs des Pyrénées Orientales et des Pyrénées Atlantiques.

Les vallées du LOURON, d' AURE affichent des volumes d'hébergements de 14 000 lits en résidences de tourisme.

Les résidences de tourisme des vallées d'AURE et du LOURON ont vocation à drainer au cœur des PYRENEES un marché de 1,9 à 2 M' de nuitées touristiques par année, avec un recrutement de clientèle dépassant le cadre des marchés régionaux (grand sud-ouest de la France, régions nord de l'Espagne) aujourd'hui concernés par la chaîne des PYRENEES.



Source : base de données « résidences de tourisme PYRENEES », DRE Midi-Pyrénées / PAMIR Conseil.

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

TAILLE DES LOGEMENTS EN 2013

D. Une difficile adéquation entre l'offre et la demande

Le caractère rural du territoire des deux vallées induit la présence pour les résidences principales d'un habitat principalement individuel.

Ainsi en 2012, la plupart des logements ont une surface habitable importante : 67 % des résidences principales ont une surface habitable de plus de 4 pièces tandis que la part des logements de 2 pièces et moins occupe 11 % des résidences principales.

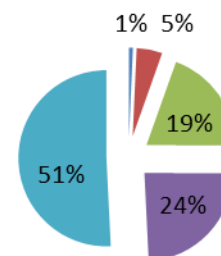
Rapporté au nombre moyen de personnes par ménage, il apparaît que de nombreux logements de plus de 4 pièces sont habités par des ménages seuls ou en couple, qui sont le plus souvent des personnes âgées.

Les logements de grande taille (plus de 40% de 5 pièces et plus) se retrouvent sur les communes des entrées de la vallée d'Aure, de l'étoile urbaine d'Arreau et du Louron tandis que sur la Haute-Vallée d'Aure les logements plus petits se retrouvent dans les communes touristiques contraintes par le relief et marquées par les constructions en collectif.

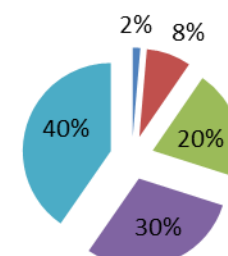
Cependant, sur Saint-Lary, on observe que plus de 44% des logements sont des logements de 4 pièces et plus, et uniquement 28% n'ont qu'une à deux pièces. L'économie touristique a généré des logements de petites tailles mais également de grands logements pour le tourisme.

Les jeunes couples aux revenus modestes à la recherche de logements 3 pièces et plus et n'ayant que peu de capacité financière pour l'achat, sont confrontés à une concurrence d'acheteurs de biens en résidence secondaire.

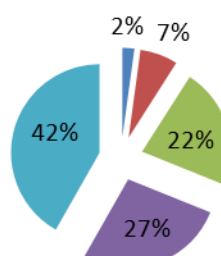
Entrée de la Vallée d'Aure



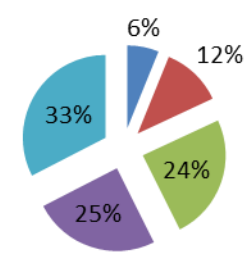
Etoile urbaine d'Arreau



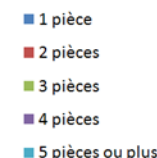
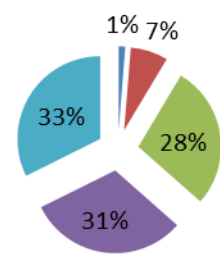
Le Louron



Haute-Vallée d'Aure



Porte des Vallées



Source : INSEE 2013

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

E. Un parc de logements qui évolue entre typicité et standardisation

Les premières couronnes autour des bourgs et le long des voies de communication sont constituées de lotissements dont les constructions sont souvent standardisées.

Aujourd'hui, sur le modèle du pôle principal de Saint-Lary-Soulan, Arreau a développé une offre importante de résidences de tourisme.

La volonté publique permet cependant de préserver son authenticité puisqu'il est protégé par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

L'attractivité touristique a engendré une pression foncière, la question de l'architecture des constructions neuves se pose à grande échelle.

Le tourisme a relancé l'économie locale, il a aussi fortement augmenté l'attractivité du territoire avec des conséquences palpables sur les marchés fonciers, immobiliers et locatifs.

L'accession à la propriété est une problématique forte du territoire, connectée à l'urbanisme des villages.

EXEMPLE DE LOTISSEMENT AUX VOLUMES TRADITIONNELS CONSERVÉS



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

F. Un parc de logements vacant à relativiser, en lien avec l'économie touristique

Selon les données de l'Insee, **529 logements étaient vacants en 2013**, soit 3% du parc, ce qui constitue un marqueur de tension au regard des ratios départementaux (8,9%). Près de 26% des logements vacants sont situés dans la Haute Vallée d'Aure (141) dont 67 à Saint-Lary. Selon les données Filocom en 2013, la vacance atteint 100 logements sur Saint-Lary.

Cependant, les premiers constats de terrain effectués dans différents territoires touristiques de montagne permettent régulièrement de valider une vacance réelle bien inférieure.

Selon le recensement et les vérifications effectuées avec les communes (enquête OPAH) : le nombre de **logements réellement vacants** référencés se situerait dans une fourchette de 170 à 200.

Par exemple :

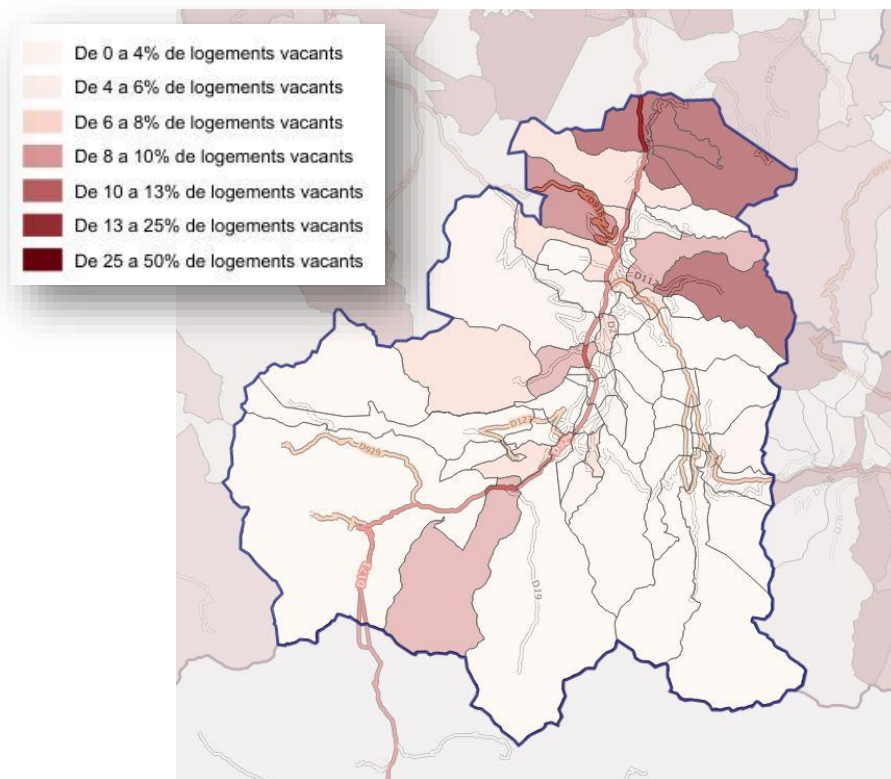
- Saint-Lary -Soulan : FILOCOM 2003 : 178 / Enquête 2007 : 19
- Arreau : FILOCOM 2003: 128 / Enquête 2007 : 51.

Ces caractéristiques sont corroborés en 2015 par l'opérateur de l'OPAH en cours.

Ces différences sont marquées du fait de la spécialisation des logements et de l'importance du nombre de résidences secondaires. Des logements enregistrés comme vacants à l'INSEE ou sur FILOCOM peuvent être loués de manière périodique sur quelques semaines à l'année, et ne pas être relevés sur le terrain.

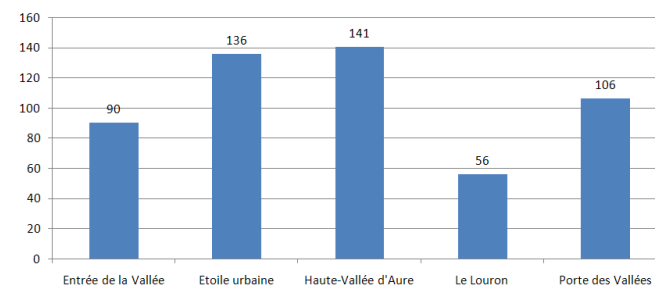
Cependant, ce gisement de logements vacants est bien réel et à intégrer dans le cadre du potentiel de renouvellement urbain du PLUi.

TAUX DE LOGEMENT VACANT PAR COMMUNE EN 2016



NOMBRE DE LOGEMENT VACANT PAR SECTEUR EN 2013

Nombre de logements vacants par secteur



Source : INSEE 2013

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

Du fait de la porosité avérée entre logement permanent et touristique, les données concernant la vacance sont difficilement mobilisables au-delà des données statistiques INSEE et Filocom.

Pour l'INSEE, un logement vacant est un logement déclaré non-occupé par la personne interrogée ou constaté sans occupant à la date du recensement.

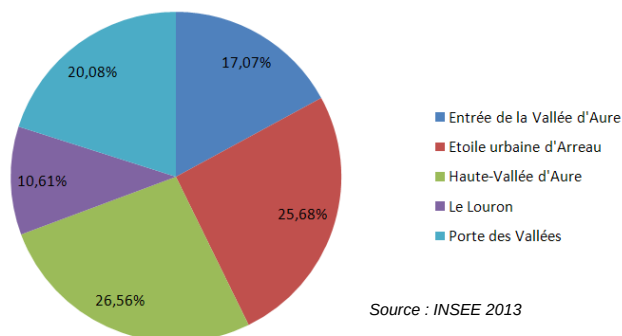
Le fichier FILOCOM est constitué par le rapprochement du fichier de la taxe d'habitation, du fichier foncier, du fichier des propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Cependant, il comporte tout de même des limites notamment le fait que son exploitation est soumise au respect des règles du secret statistique.

On recense en 2013 sur le territoire 680 logements vacants selon les données Filocom au-delà des chiffres de l'INSEE qui recensaient en 2016, 537 logements vacants.

Cela permet d'appréhender les limites des données statistiques disponibles.

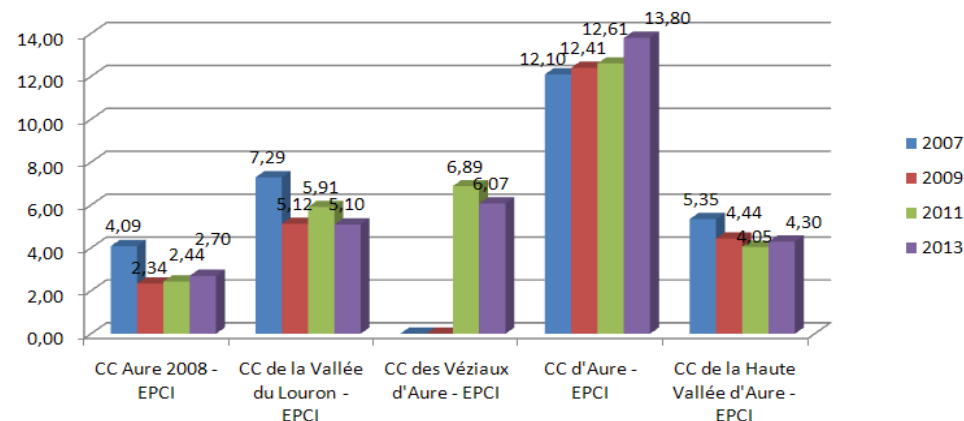
Cependant, en analysant l'évolution du taux de vacance par EPCI, la CC d'Aure a un taux relativement important au-delà de la moyenne départementale (13.8% en 2013) soit 37% du parc de logement vacant du territoire.

POURCENTAGE DE LOGEMENT VACANT PAR SECTEUR EN 2013



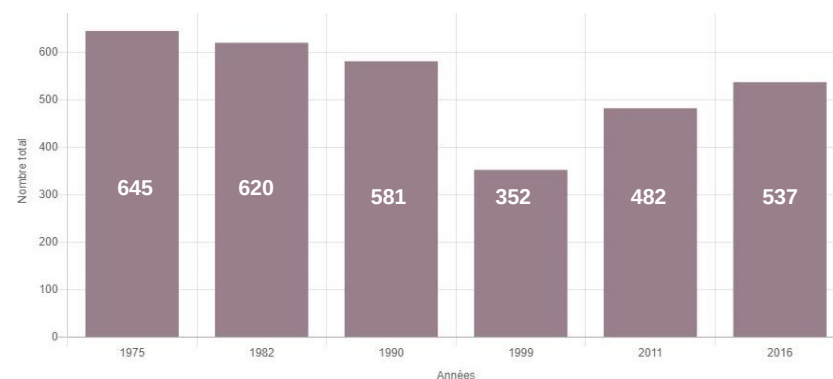
Source : INSEE 2013

EVOLUTION DE LA PART DE LOGEMENTS VACANTS PAR ANCIENNE EPCI ENTRE 2007 ET 2013



Source : FILOCOM2013

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ENTRE 2007 ET 2013



Source : INSEE 2016

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

Il paraît intéressant d'approfondir ce constat par une réflexion plus poussée à travers les résultats de l'enquête à grande échelle réalisée dans le cadre de l'OPAH.

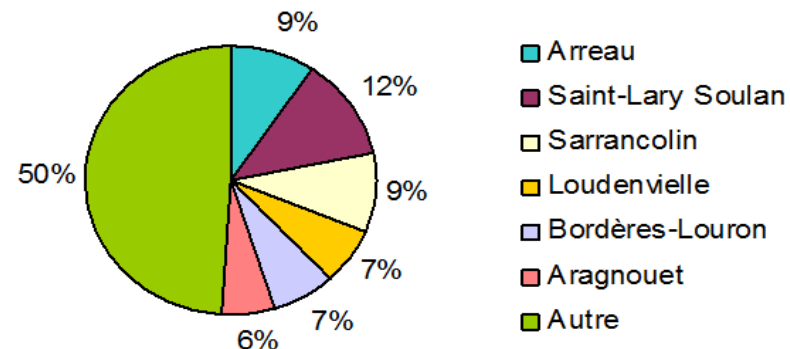
Près de 4000 questionnaires ont été envoyés par l'ensemble des communes du territoire aux propriétaires et résidents. Cette diffusion a permis notamment d'informer la population concernée sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Plus de 340 questionnaires ont été renvoyés et 331 ont pu être exploités.

84 propriétaires ont été identifiés comme ayant des logements vacants, ayant besoin de réhabilitation complète.

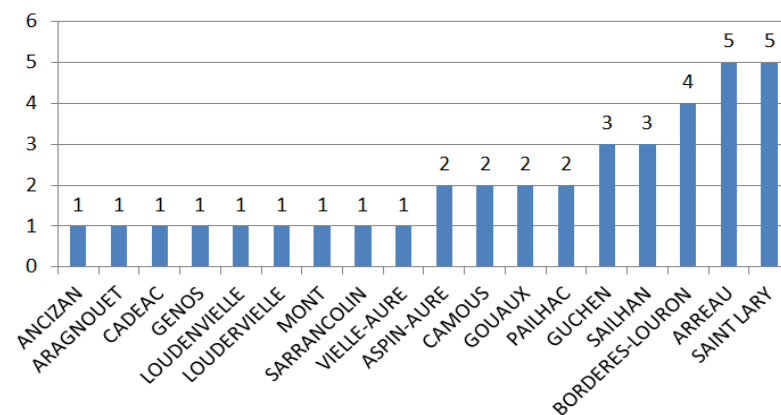
Bien que ces constats ne correspondent qu'à un échantillon de propriétaires, il s'avère que la concentration de logements vacants se retrouvent sur Saint-Lary et sur Arreau.

Ces observations peuvent être approfondies par une analyse des fichiers fonciers.

REPARTITION DES QUESTIONNAIRES RETOURNES PAR COMMUNE



NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS RECENSES PAR COMMUNE



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

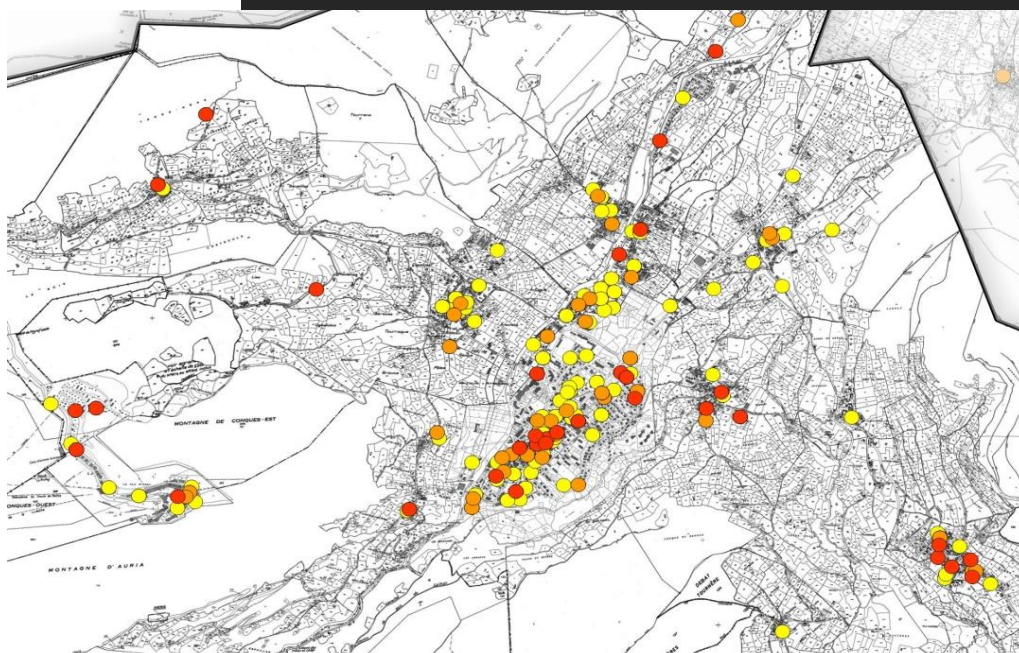
L'analyse des fichiers fonciers :

Il existe la base des données fiscales (la taxe d'habitation entre autres) avec le fichier des locaux vacants de la DGFIP. C'est un fichier annuel à destination des collectivités territoriales à des fins de taxations et/ou d'observations. C'est un fichier riche de données puisqu'il nous permet par la référence cadastrale de cartographier les logements.

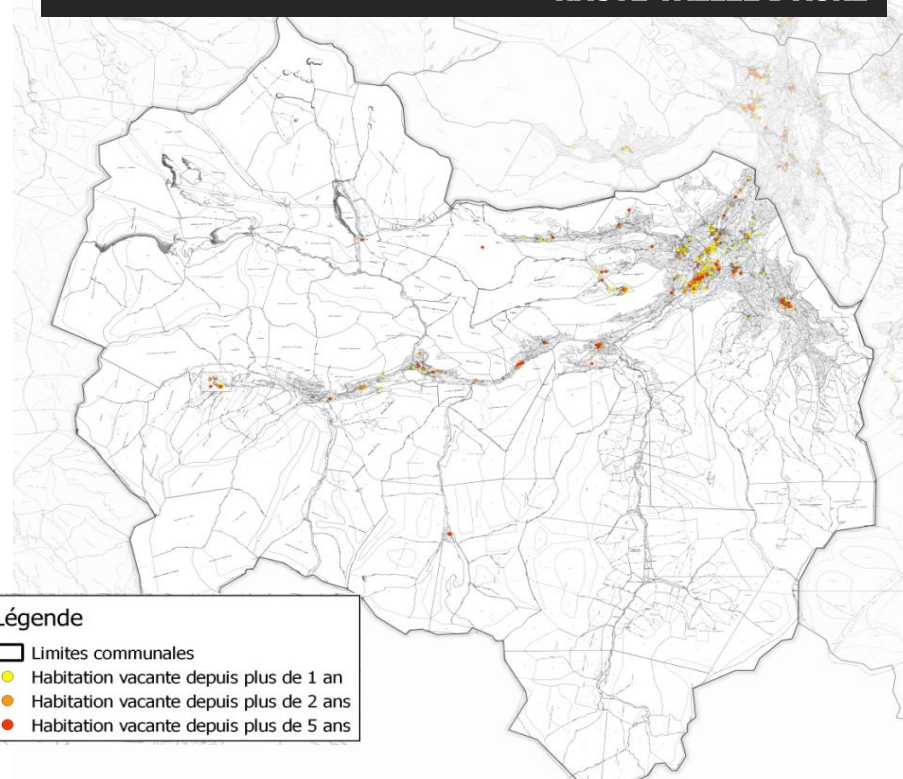
936 habitations sont vacantes depuis plus d'un an sur le territoire dont **163 à Arreau** (soit 17%) et **199 (soit 21%) sur Saint-Lary**.

Sur le secteur de la Haute-Vallée d'Aure : 670 logements vacants recensés sur la Haute Vallée d'Aure, **194 habitations sont vacantes depuis plus de 2 ans** dont **107 sur Saint-Lary-Soulan**.

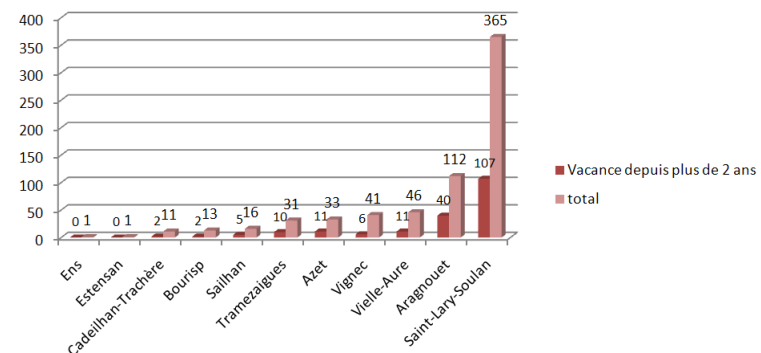
ZOOM SUR SAINT-LARY



LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS HAUTE VALLEE D'AURE



NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS -HAUTE VALLEE D'AURE

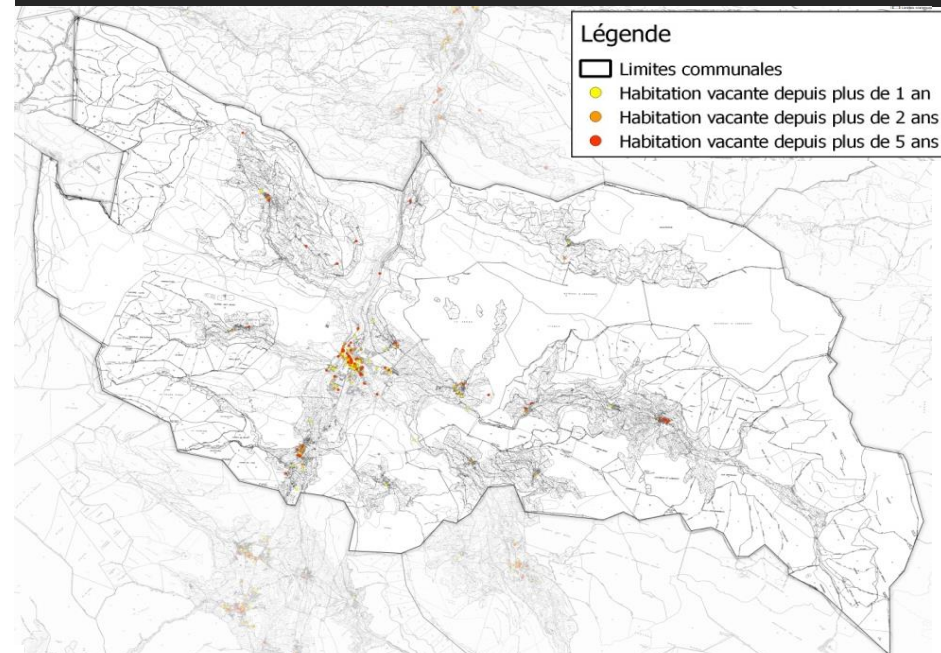


CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

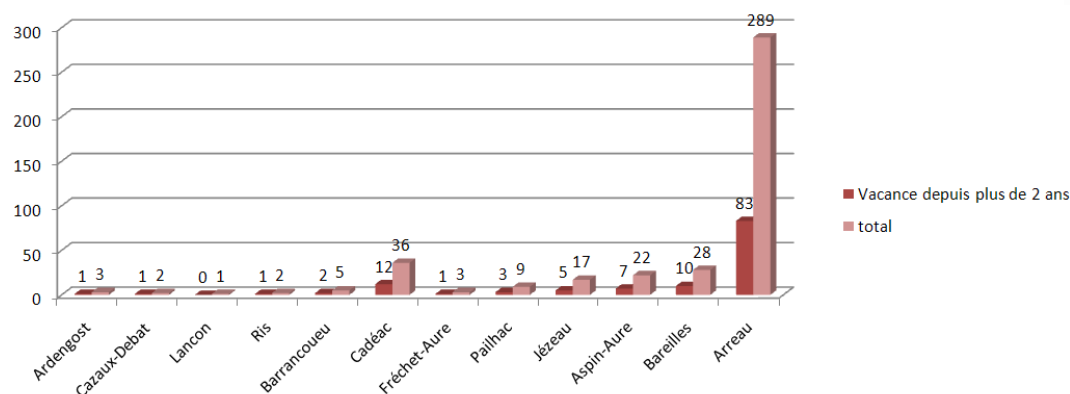
ZOOM SUR ARREAU



LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS
ETOILE URBAINE D'ARREAU



NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS
ETOILE URBAINE D'ARREAU



Sur le secteur de l'Etoile Urbaine d'Arreau: **417 logements vacants** recensés, 126 habitations sont vacantes depuis plus de 2 ans

289 logements vacants sont enregistrés sur Arreau (soit 70%) et 83 logements vacants de plus de 2 ans.

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS VALLEE D'AURE



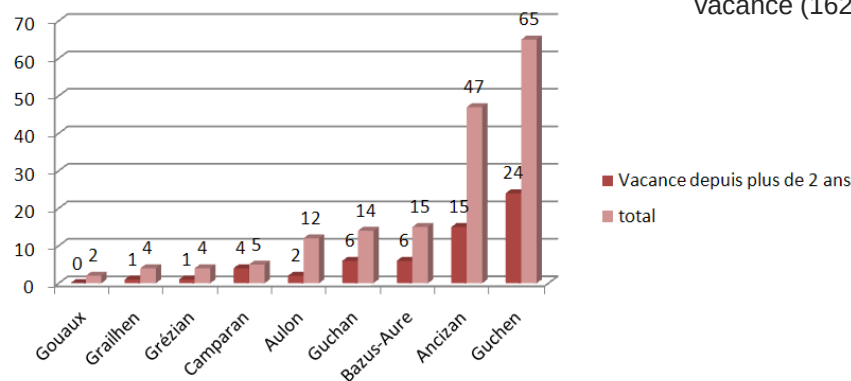
Légende

- Limites communales
- Habitation vacante depuis plus de 1 an
- Habitation vacante depuis plus de 2 ans
- Habitation vacante depuis plus de 5 ans

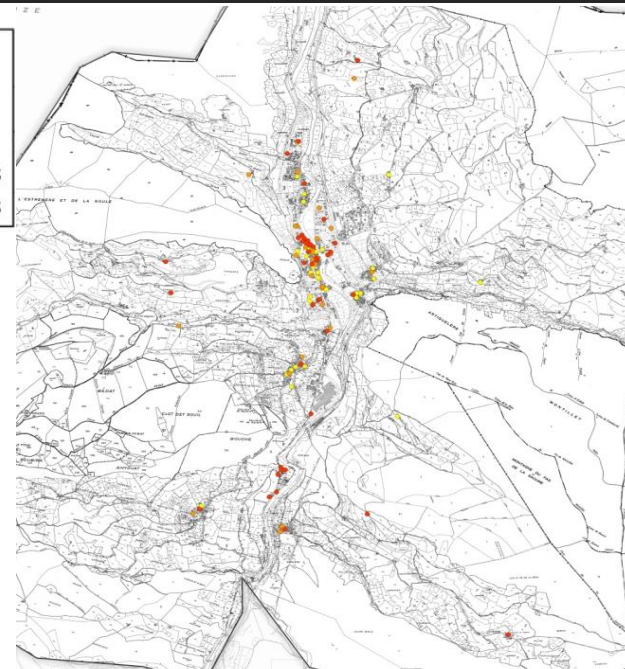
168 Logements vacants depuis plus d'un an sont enregistrés sur la Vallée d'Aure (soit 18%) et 59 logements vacants de plus de 2 ans.

238 Logements vacants depuis plus d'un an sont enregistrés sur l'entrée des Vallées (soit 25%) et 74 logements vacants de plus de 2 ans. **Sarrancolin** enregistre 70% de la vacance (162 logements).

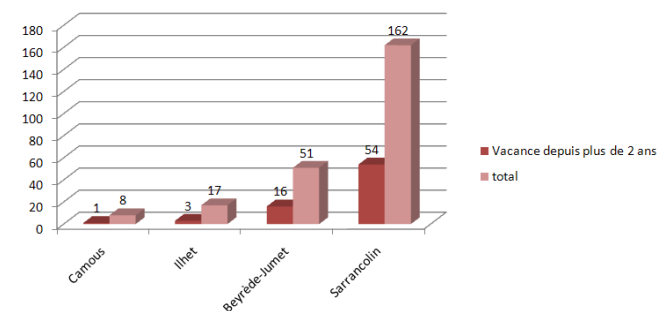
NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS VALLEE D'AURE



LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS ENTREE DES VALLEES

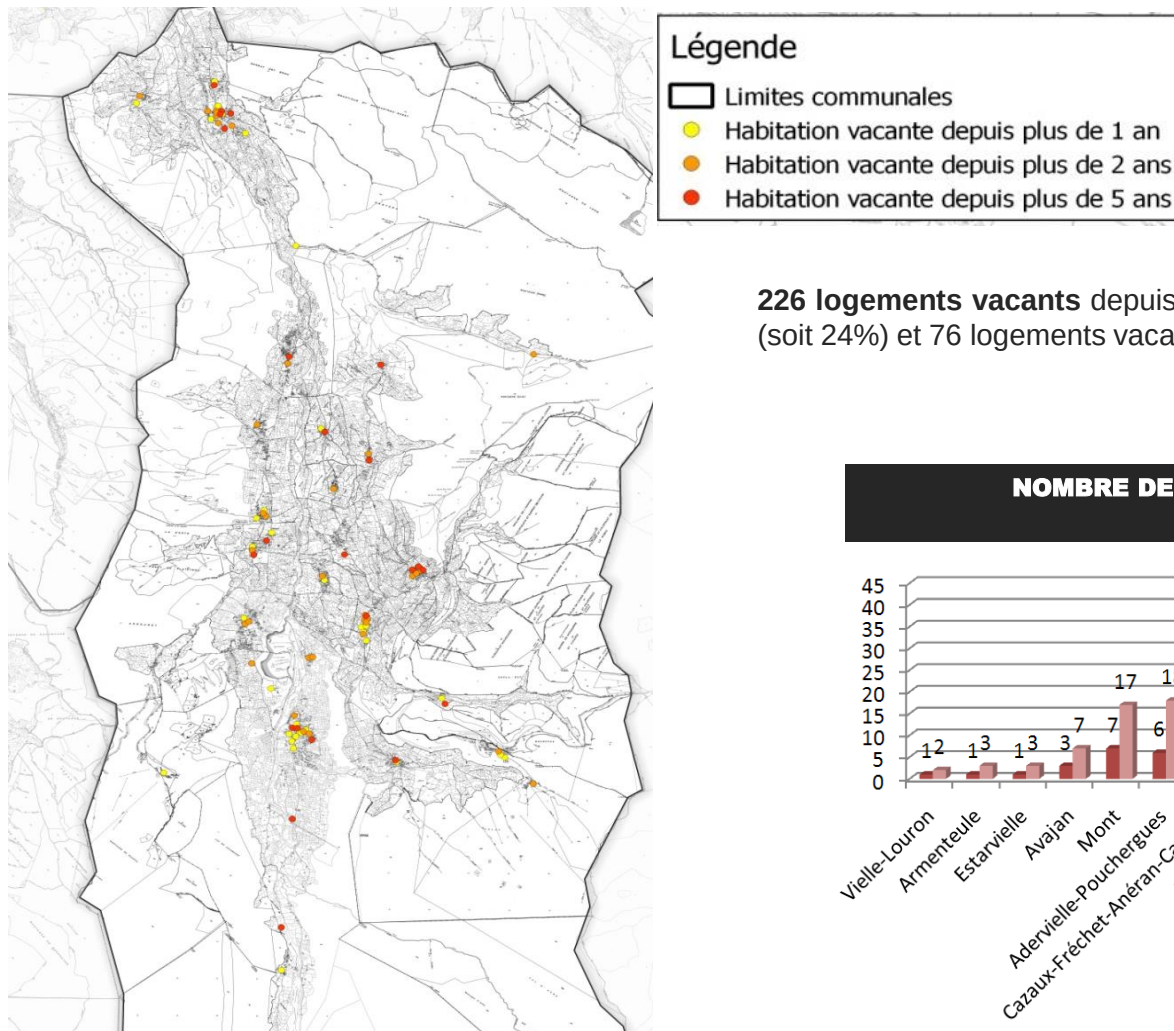


NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ENTREE DES VALLEES



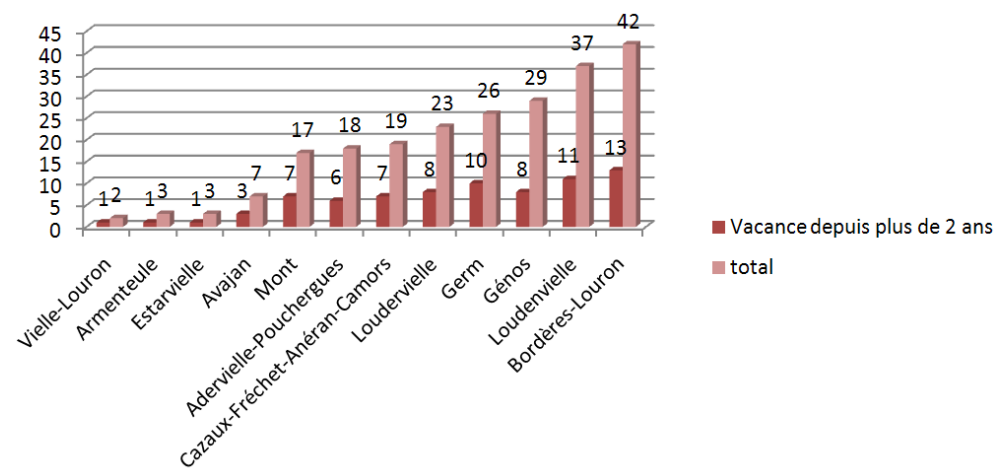
CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS LE LOURON



226 logements vacants depuis plus d'un an sont enregistrés sur Le Luron (soit 24%) et 76 logements vacants de plus de 2 ans.

NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS LE LOURON



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

Synthèse du diagnostic concernant les logements vacants :

SECTEURS	Habitation vacante depuis plus d'un an	Habitation vacante depuis plus de 2 ans	Habitation vacante depuis plus de 5 ans
Entrée des Vallées	120	78	44
Etoile urbaine d'Arreau	229	126	66
Haute-Vallée d'Aure	378	194	94
Le Louron	118	76	26
Vallée d'Aure	91	56	24
Total	936	530	254

936 logements vacants recensés représentant 6.2% du parc.

La **vacance conjoncturelle** de plus d'un an jusqu'à 3 ans correspond au temps nécessaire pour la revente ou la relocation du logement. Elle joue un rôle déterminant dans le fonctionnement du parc de logements et conditionne l'offre disponible à un moment. D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7 %, seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.

Soit 406 logements vacants sont de type conjoncturels entre 1 et 2 ans de vacance soit 2.6% du parc de logement. Ce taux est relativement faible et interroge sur la capacité du territoire à permettre cette fluidité résidentielle.

Cette vacance est dite **structurelle au-delà des 3 ans**, conséquence d'une volonté de ne pas agir sur le bien, d'une incapacité à agir sur le bien ou d'une indécision quant à l'avenir du bien. Ces logements peuvent être entretenus ou se dégrader progressivement. Cela peut également correspondre à des bâtiments où les travaux à réaliser sont trop importants mais que les propriétaires conservent tout de même selon des logiques sentimentales ou patrimoniales.

Sur le territoire, nous recensons 276 logements vacants de plus de 2 ans et 254 logements vacants de plus de 5 ans, 530 logements au total soit 3.5% du parc.

Le PLUI devra concentrer son attention sur une reconversion de ces biens existants notamment dans le centre ville d'Arreau et de Saint-Lary, gisement relativement important au regard du parc de logement du territoire.

LES 4 CATEGORIES DE VACANCE STRUCTURELLE

- Logements vacants obsolètes, inadaptés à la demande
- Logements en attente de destruction
- Logements « hors marché de fait » ne pouvant trouver acquéreur ou locataire : trop chers, dévalorisés

Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation

1

- Logements en travaux
- Logements en situation bloquée : indivision, succession, propriétaire en maison de retraite...

Vacance de transformation du bien

2

- Logements réservés pour soi ou pour un proche
- Rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers

Vacance expectative

3

- Faible valeur économique du bien
- Désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même (par exemple logements reçus en héritage)

Vacance de désintérêt économique

4

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

G. Une « porosité » observée entre logements locatif permanent et touristique

Il ressort des entretiens avec les acteurs sociaux et immobiliers du territoire que le parc de logements locatif est inadapté à la demande actuelle.

Les logements locatifs privés constituent 64% des logements locatifs.

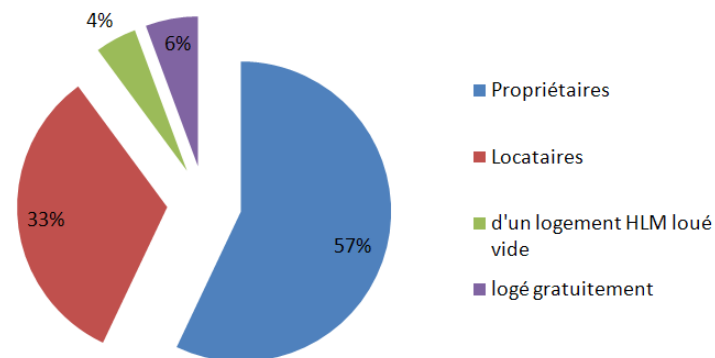
Les logements du parc locatif social gérés par le bailleur social OPH65 en constituent 12%.

Nous relevons une certaine « porosité » qui tend à se développer : les résidences secondaires et les logements saisonniers peuvent être loués à titre permanent lorsque la clientèle touristique fait défaut ou que les logements ne satisfont plus aux normes des labels et des classements du tourisme.

Ces logements « en conversion » se révèlent être mal adaptés à une occupation à l'année : ils sont souvent exigus et mal distribués. La vétusté des logements laisse apparaître de gros problèmes d'isolation et d'humidité qui mettent en difficulté les locataires (charges d'énergie).

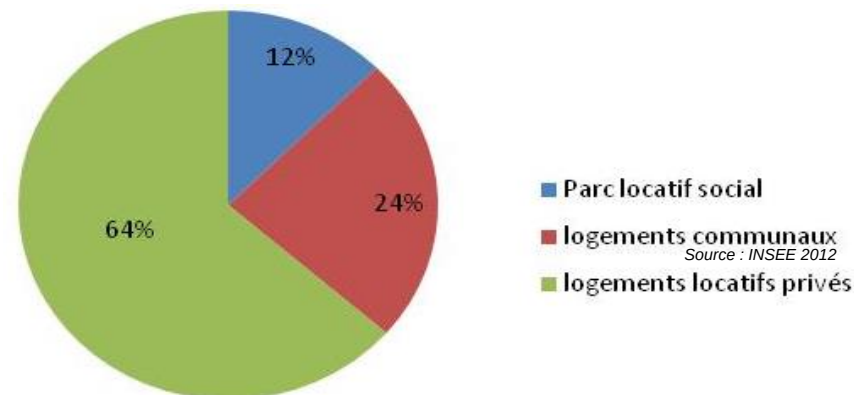
Les logements locatifs touristiques sont peu adaptés pour une reconversion en habitat permanent.

TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS EN 2013



Source : INSEE 2013

TYPLOGIE DES LOGEMENTS LOCATIFS EN 2012



Source : INSEE 2012

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

H. La mutation des résidences de tourisme

H.1. L'émergence de logements à destination des travailleurs saisonniers

Ce parc immobilier, dont la logique de gestion est liée à des conditions fiscales et à des règles de gestion spécifiques devra trouver un autre positionnement en termes d'offre, à la sortie du délai de 9 ans, période intégrée dans le dispositif fiscal.

Les résidences de tourisme commencent à ouvrir leurs logements à des saisonniers, à des loyers plus bas au mois.

Par conséquent, on voit l'émergence de logements à destination de travailleurs saisonniers. Il est à noter que ces logements voués à une occupation saisonnière ne sont pas adaptés pour une occupation à l'année (superficie, consommation énergétique élevée).

En parallèle, l'association départementale pour le Logement des Salariés Saisonniers est née d'un partenariat entre l'OPH65, le CIL, l'ADIL et des collectivités locales dont la Mairie de Saint-Lary-Soulan. Elle a pour but la construction de logements dédiés aux salariés saisonniers, et de leur en faciliter l'accès. Les missions de cette association sont les suivantes : prendre à bail des logements et leur équipement, gérer le mobilier, impliquer les employeurs dans le logement de leurs salariés saisonniers, loger les salariés saisonniers et assurer la gestion locative. Elle met au centre du partenariat les entreprises. En signant une convention, ces dernières peuvent réserver des logements pour leurs employés. Le travailleur saisonnier n'a plus qu'à se présenter au relais local de l'association muni de son contrat de travail pour obtenir un logement.

Tous ces éléments font qu'aujourd'hui l'offre de logement saisonnier est bien plus importante que par le passé et que les saisonniers rencontrent beaucoup moins de difficultés à se loger. Il peut arriver en fonction des saisons que quelques saisonniers restent sans logement.

Cependant, ces logements ne sont pas occupés toute l'année et on recense sur les deux résidences « le Montagnard » et « les Marmottes », des lits froids entre le mois d'Avril et le mois de Novembre.

Il sera nécessaire de mettre en œuvre, au niveau des deux vallées, une procédure de veille, auprès des gestionnaires, pour connaître l'évolution de cette activité touristique et d'anticiper, dans l'hypothèse de difficultés (défaillance de gestion, baisse de l'activité locative) les stratégies à mettre en œuvre.



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

H. La mutation des résidences de tourisme

H.2. Etat de lieux de l'occupation des logements saisonniers

Les logements sont occupés essentiellement l'hiver de Décembre à Mars .

Les loyers pratiqués sont :

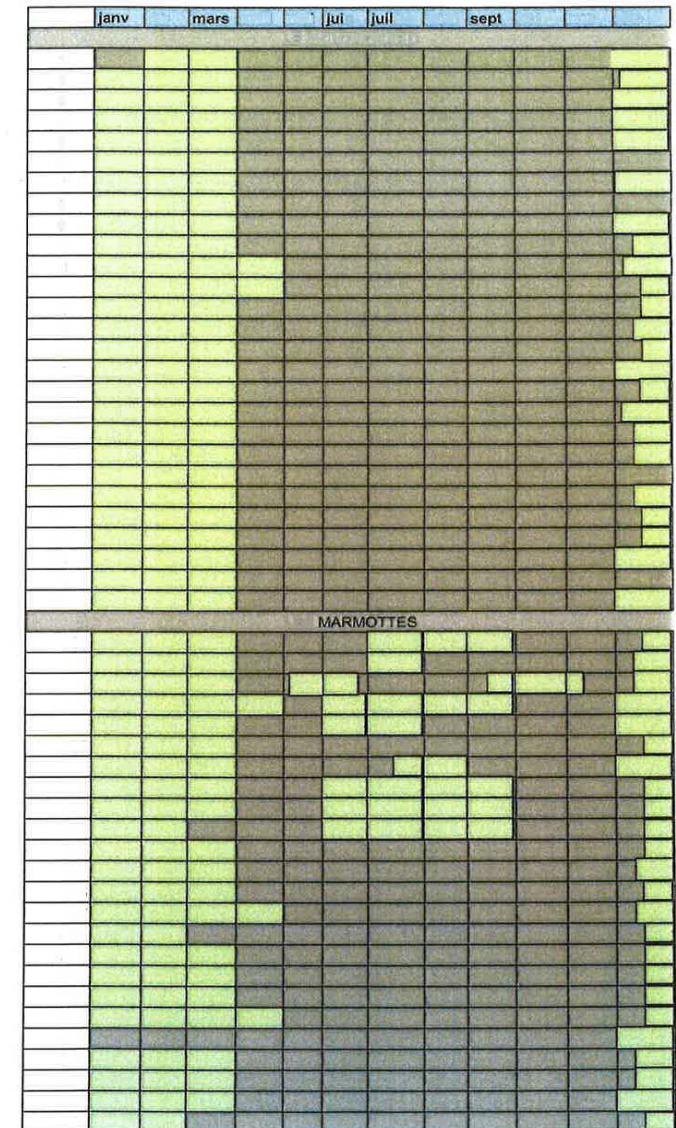
- Studio : 372 € par mois
- T2 : 532 € par mois
- T3 : 745 € par mois.

-L'exemple des résidences Montagnard et les Marmottes suivent la logique d'occupation des résidences de tourisme.

L'intersaison trouve difficilement des occupants.

La question des lits froids se pose au sein des résidences de tourisme et aussi auprès des logements de propriétaires privés destinés à l'occupation saisonnière.

Le développement touristique de l'intersaison et de la période estivale permet un équilibrage et une rentabilité à la fois pour les résidences touristiques et pour le remplissage des résidences de logements voués au saisonnier.



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

I. Les logements communaux : une spécificité qui interroge

Le parc de logements locatifs communaux est évalué à **338 logements, sans équivalent dans le département et les vallées pyrénéennes**. Sur ces 338 logements communaux, 43 logements sont aujourd'hui vacants , ce qui correspond à près de 13% du parc.

Les logements communaux jouent donc un rôle majeur dans les réponses apportées localement aux besoins en matière de logements locatifs permanents à loyers accessibles.

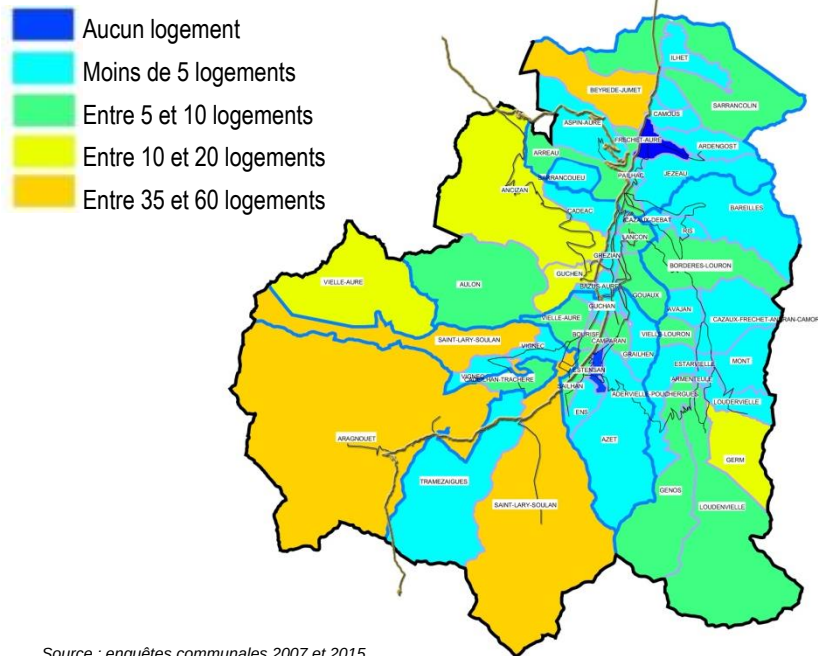
Les communes gèrent en direct un parc important de logements, principalement à finalité sociale.

L'importance de ce parc de logements, géré aujourd'hui par chaque commune, pourrait justifier d'un projet global :

- Plan stratégique patrimonial permettant de planifier la réhabilitation et le gros entretien
- Gestion locative à l'échelle du territoire permettant de rapprocher offres et demandes

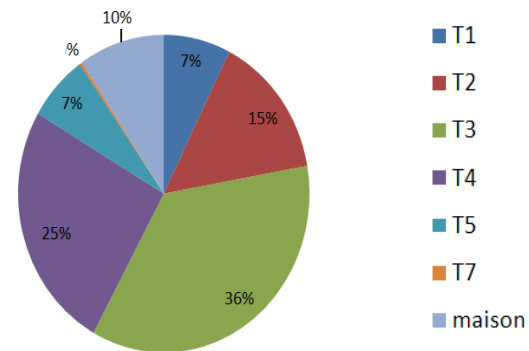
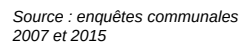
Le logement communal constitue un enjeu fort de gestion et de réhabilitation d'un parc de logements social.

LE PARC RÉSIDENTIEL COMMUNAL PAR COMMUNE EN 2015



Source : enquêtes communales 2007 et 2015

LA TAILLE DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN 2015



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

J. Un marché de l'immobilier dominé par l'économie touristique et les résidences secondaires

Les Vallées d'Aure et du Louron ont un marché de l'immobilier particulièrement impacté par les effets de l'économie touristique et thermale et les investissements pour des hébergements liés aux loisirs (résidences de tourisme, locations de vacances).

La notion même de marché immobilier se confond (pour les professionnels de l'immobilier) avec celle de la location touristique et des transactions d'appartements, de maisons et de granges à finalité touristique et secondaire.



J.1. L'offre : Un marché de l'immobilier permanent principalement confronté à une étroitesse de l'offre et à l'adéquation (qualités, surfaces) de celle-ci avec les besoins de résidents permanents

Le marché est bien différencié selon que l'on se situe en entrée de territoire (Sarrancolin et environs) ou en communes touristiques (Louron; St-Lary). Arreau présente, au confluent, un visage plus composite selon les types de biens.

Foncier et immobilier à la vente

En foncier nu, la rareté de l'offre disponible entraîne des prix élevés, avec une base à 50/100€ le m² pour du foncier nu viabilisé (parcelles 700/800 m²) et de 20 à 100 €/m² pour du non viabilisé selon les secteurs. Mais cette base est rapidement dépassée dans les communes touristiques avec des prix d'exception (150 à 200€ le m² sur Loudenvielle par exemple), ou pour des terrains présentant des vues ou un cadre remarquable.

En maisons à vendre, le « ticket d'entrée » pour l'accession se situe à 200 k€ intégrant des travaux pour une maison de 100/120 m². Mais les prix peuvent là aussi grimper très vite selon la « côte d'amour » à St-Lary et environs immédiats ou dans le Louron (maisons à plus de 400 k€, grange foraine en l'état à 200 k€). Le prix moyen est situé aux alentours de 1 750€ m², il est plus élevé qu'à Tarbes. Globalement, le marché reste animé par des demandes pour des résidences secondaires, ce qui impacte les prix.

Locatif : rareté, problème de qualité et concurrences avec le tourisme

En locatif, les (rares) loyers de locatif permanent peuvent être équivalents voire supérieurs à ceux de l'agglomération tarbaise. Nous avons noté des loyers de l'ordre de 300€ pour des T2; 350/600€ pour des T3; 450/600€ pour des T4

Les communes détiennent un parc locatif remarquablement important (338 logements), hétérogène dans ses composantes, son état et sa gestion appellent à une vision patrimoniale pour qu'il soit mieux utilisé.



LES PRIX DU MARCHÉ IMMOBILIER / SOURCE ANNONCES

Prix/m ²	viabilise	Non viabilisé
Proximité Saint-Lary	de 90 à 117 € / m ²	de 75 à 92 € / m ²
Le Louron		69 € / m ²
Arreau		106 € / m ²
Etoile Urbaine Arreau	43 € / m ²	de 48 à 56 € / m ²
Entrée des Vallées		de 22 à 28 € / m ²



LES PRIX DU MARCHÉ IMMOBILIER / SOURCE ANNONCES ET ENTRETIENS AGENCES

	Secteur	Vente		Location année		Location saisonnière	
		<i>neuf</i>	<i>ancien</i>	<i>neuf</i>	<i>ancien</i>	<i>neuf</i>	<i>ancien</i>
T1-25							
	Saint Lary		de 30 000 à 100 000 €				de 260 à 850 €par semaine
	Proximité Saint-Lary		de 44 000 à 60 000 €		260 €		600 à 850 €par semaine
	Le Louron						
	Arreau		de 54000 à 60000 €				
T2 -35/41							
	Saint Lary		de 73000 à 150 000 €				de 292 à 645 € par semaine
	Proximité Saint-Lary	160 000 €	de 60 000 à 170 000 €				645 € à 808 € par semaine
	Le Louron		65 000 €				
	Arreau		de 70 000 € à 150 000 €				
T3-45							
	Saint Lary		de 147000 à 260000 €		600 € par mois		de 364 à 1270 par semaine
	Proximité Saint-Lary	250 000 €	de 110 000 à 250 000 €		360 € par mois		792 € par semaine
	Le Louron		150 000 €				
	Arreau		148 000 €		524 € à 570 € par mois		
T4-70							
	Saint Lary		de 136500 à 435000 €				De 757 à 1228 € par semaine
	Proximité Saint-Lary		de 155000 à 349000 €				
	Le Louron		de 154000 à 165000 €				
	Arreau				600 € par mois		
	Etoile Urbaine Arreau	131 080 €					
	Entrée des Vallées		95 000 €		450 € par mois		
T5							
	Saint Lary		de 242000 à 600000 €				De 1236 € à 1805 € par semaine
Maison 100							
	Saint Lary	370 000 €	de 199 500 à 490 000 €				de 648 à 1618 € de par semaine
	Proximité Saint-Lary		de 135 000 à 526 000 €				de 860 à 4819 € par semaine
	Le Louron		de 162 750 à 315 000 €				
	Arreau		de 76 000 à 53 5000 €				
	Etoile Urbaine Arreau		de 19 900 à 370 000 €				
	Entrée des Vallées		de 54 000 à 400 000 €		600 € par mois		
grange/a renover							
	Proximité Saint-Lary		de 101500 à 249000 €				
	Le Louron						700 €
	Etoile Urbaine Arreau		de 59000 à 330000 €				
	Entrée des Vallées		de 69000 à 89000 €				

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

J. Un marché de l'immobilier dominé par l'économie touristique et les résidences secondaires

J.2. La demande : un marché à deux vitesses

Aujourd'hui, la demande (foncier/immobilier à acheter) sur le territoire se caractérise par :

- **Des acheteurs privés extérieurs au territoire** avec de gros moyens, particuliers, promoteurs, qui proposent des prix élevés pour acheter les terrains et des maisons, voire des granges à transformer. Ces acheteurs créent des « prix de référence »
- **Une population résidente aux revenus moyens et/ou irréguliers** qui subit de plein fouet la hausse du foncier et qui ne peut plus se tourner vers la construction neuve et se trouve contrainte d'acheter des biens en mauvais état à réhabiliter ou des terrains moins onéreux en dehors des territoires d'Aure et Louron.

S'agissant du locatif, le même constat s'impose sur les profils des demandeurs, avec plusieurs difficultés relevées qui témoignent d'un « désajustement » entre l'offre et la demande :

- Typologie des logements : de grands logements qui trouvent difficilement preneur auprès de jeunes, jeunes ménages.
- Etat des logements: des logements qui ne sont plus au niveau de qualité souhaitable, notamment au plan énergétique, avec des candidats locataires soucieux de maîtriser leurs charges (secteur de montagne).
- Difficultés de propriétaires privés et de certaines communes qui enregistrent de la vacance pour les raisons précitées

Les constats opérés posent la question quant au maintien et à l'accueil de la population résidente à titre permanent. Celle-ci vit, de plus en plus, une dissociation entre le lieu de vie et l'emploi (phénomène qui joue dans les deux sens).



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

Synthèse des entretiens réalisés auprès des agences immobilières (10 agences questionnées)

Les terrains constructibles :

- Les surfaces les plus demandées pour des terrains constructibles varient entre 500 et 1000 m² sur Saint-Lary et sa proche périphérie, essentiellement pour de la résidence secondaire (environ 1 à 2 demandes par mois).
- Les ménages représentatifs de la demande sont des personnes de plus de 50 ans et des retraités pour de la résidence secondaire et des jeunes couples avec enfants pour de la résidence principale. L'offre est relativement rare ce qui fait augmenter le prix au m².
- Les jeunes ménages ont alors des difficultés à acheter un terrain nu.
- Le prix moyen pour un terrain viabilisé est de 55 à 100 € par m² et pour un terrain non viabilisé, il est de l'ordre de 45 € par m².

La demande en offre et accession à la propriété :

- Les types de logements les plus demandés sont des T2 bis jusqu'au T4.
 - Les types de logements proposés sont des appartements et des maisons en général de type ancien nécessitant des travaux de rénovation.
 - Les ménages représentatifs de la demande sont plutôt des jeunes couples et des personnes âgées de la cinquantaine. Leurs choix résultent de leur lieu de travail, la proximité avec les écoles et les services.
 - Une concurrence entre résidents secondaires et résidents à l'année est présente. La demande de résidences secondaires est beaucoup plus importante que celle de la résidence principale. Les jeunes n'arrivent pas à accéder à la propriété. Ils se dirigent vers les villages en dessous d'Arreau ou en dehors du secteur (vers Izaux, Lortet ou La Barthe de Neste) car les prix sont moins chers.
- Néanmoins il a été noté la présence de résidences secondaires inoccupées qui peuvent être converties en résidences principales. Mais la distribution des logements intérieur ne permet pas toujours la conversion d'un habitat « vacances » en un lieu de résidence principale (Immobilier des 3 Vallées).

La demande locative :

Environ 5 demandes par mois ont été recensées.

Les types de logements les plus demandés sont des studios mais aussi des logements de grande capacité de type T3 / T4, ou maison avec jardin sur Saint-Lary ou la proche périphérie.

Les ménages représentatifs de la demande sont de tout type, de toutes catégories socioprofessionnelles motivés par les équipements de loisirs. Les locations saisonnières représentent la quasi-totalité de l'offre en locatif.

Ainsi, les types de logements proposés sont plutôt des appartements, il n'existe pas une offre importante en maison. Ces logements proposés sont en général anciens et nécessitent donc une rénovation.

Il existe une réelle inadéquation entre l'offre existante et la demande locative.



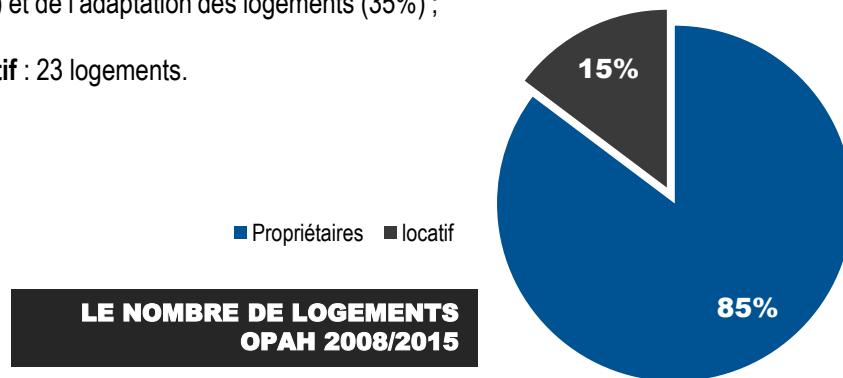
CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

K. Amélioration de l'habitat : une action de longue haleine dans un contexte difficile

Le positionnement de l'OPAH AURE LOURON dans **un contexte de marché de l'immobilier marqué par le tourisme** implique des limites, notamment pour l'action dans le domaine du locatif. Les propriétaires ont en tête pour un rendement brut un ratio de 1 à 2 entre la location permanente et la location de tourisme.

Depuis 2008, 156 ont été traités dans le parc privé :

- **Occupants** : 133 logements , principalement dans les domaines de la précarité énergétique (55%) et de l'adaptation des logements (35%) ;
- **Locatif** : 23 logements.



Source : PACT – Bilan d'activité OPAH

L'**impact économique** s'élève à près de 4 millions d'euros de travaux, réalisés à 80% par des artisans des vallées.

A noter : Le secteur Aure Louron fait partie, au plan départemental, des secteurs les plus concernés par la précarité énergétique. (Source: DDT-ANAH).



Source: Pays des Nestes



CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

L. Amélioration de l'immobilier de loisirs, un cas particulier

L'immobilier de loisirs est important en volume sur le territoire. Les résidences de tourisme et résidences secondaires sont nombreuses sur les principales stations et notamment sur Saint Lary Soulan et Loudenvielle.

Les résidences sont globalement entretenues et peu de logements sont à la vente, ils restent attractifs. Après avoir essayé de lancer des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (ORIL) peu de propriétaires ont été demandeurs. Les logements restent petits et sont moins adaptés aux demandes de la clientèle actuelle (hormis sur les résidences de tourisme qui ont moins de 20 ans).

Il n'y a pas d'enjeux majeurs sur ce sujet, les lits « froids » restent trop importants mais il est difficile de faire évoluer la situation, toutes les stations, qu'elles soient de montagne ou balnéaires ont ce souci.



Exemples de résidences de tourisme sur Le Plat d'Adet, Vielle Aure et Peyragudes

CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Attractivité touristique	• Prix de marche décalés par rapport à la demande moyenne en habitat permanent
• Ressources investies venant de l'extérieur	• Spécialisation touristique et en résidences secondaires
• Base importante de logements communaux	• Qualité des logements et modes de mise en marche et gestion

ENJEUX :

- La diversification de l'offre en logements pour qu'elle soit en adéquation avec les besoins actuels des ménages : accession à la propriété et locatif à l'année (espace extérieur, logements isolés, ...) ;
- Le rééquilibrage de la diversité résidentielle entre communes d'entrées de vallées et communes touristiques ;
- La nécessité de montée en gamme de l'offre en logements, en veillant à rester dans des prix accessibles pour les ménages locaux ;
- Le recyclage de sites immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales et anciens centres de vacances). Engagement dans la requalification de l'habitat ancien comme réponse au manque de logement permanent dans le cadre d'un développement durable raisonné et en vue d'une revitalisation des centres bourgs ;
- La stratégie patrimoniale d'intérêt collectif pour les logements communaux ;
- La veille sur le devenir de certaines résidences de tourisme → favoriser la rénovation des résidences de tourisme ;
- La continuité de l'action sur la précarité énergétique dans cette zone de montagne marquée par la rigueur hivernale.

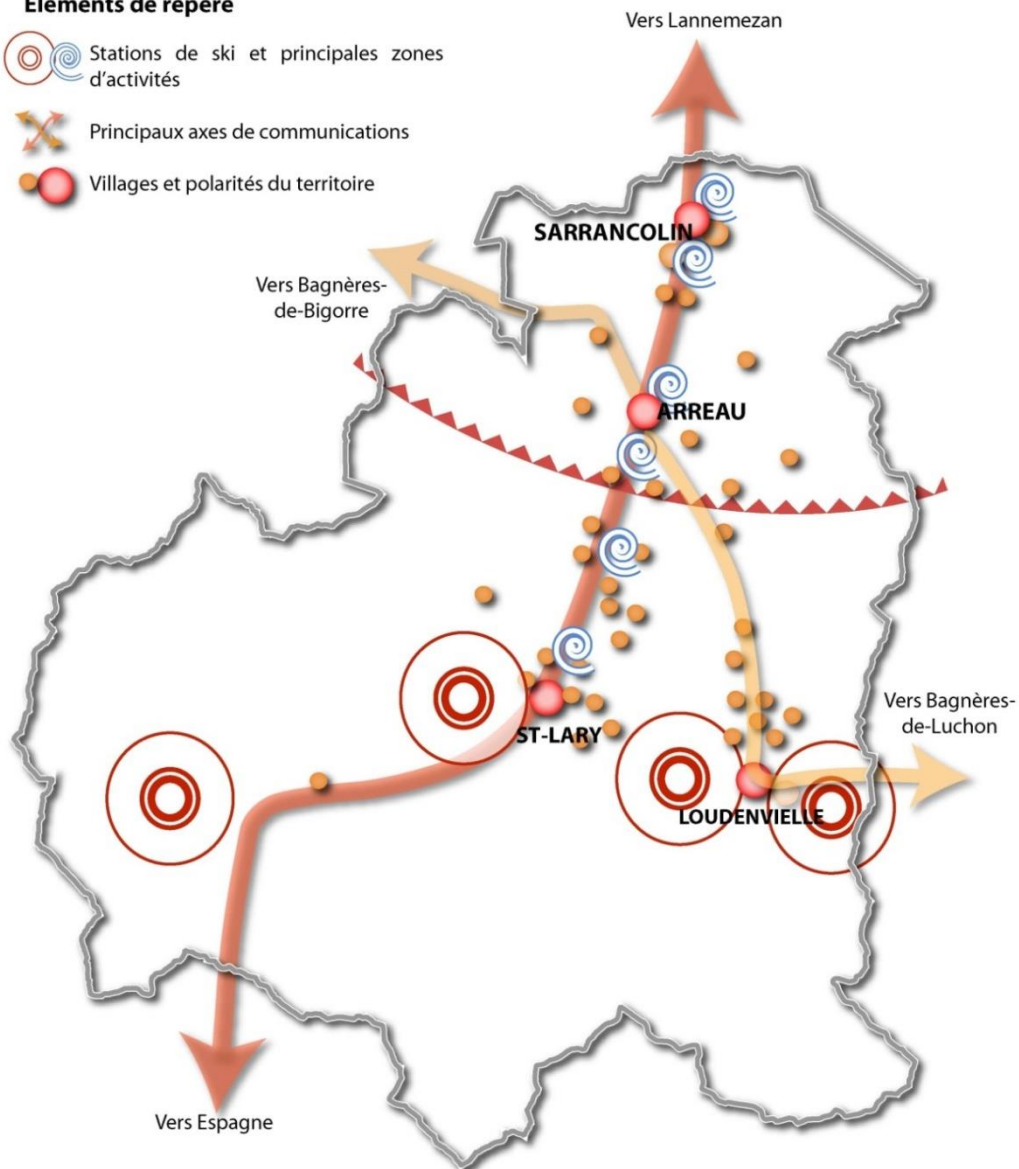


CHAPITRE 2 : Un habitat permanent concurrencé par les logements de l'économie touristique

SYNTHESE

Éléments de repère

-  Stations de ski et principales zones d'activités
-  Principaux axes de communications
-  Villages et polarités du territoire



Démographie



L'accueil de nouveaux ménages et de jeunes actifs sur le territoire tout en maîtrisant le développement urbain



L'anticipation des services et des besoins en équipements, notamment au regard du vieillissement de la population

La corrélation entre le développement démographique et urbain avec le développement économique.

Habitat



Le rééquilibrage de la diversité résidentielle entre communes d'entrée de vallées et communes touristiques



La diversification de l'offre en logements pour qu'elle soit en adéquation avec les besoins actuels des ménages : accession à la propriété et locatif à l'année (espace extérieur, logements isolés, etc.)

La nécessité de montée en gamme de l'offre en logements, en veillant à rester dans les prix accessibles pour les ménages locaux



Le recyclage de sites immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales et anciens centres de vacances). Engagement dans la requalification de l'habitat ancien comme réponse au manque de logements permanents dans le cadre d'un développement durable et raisonné et en vue d'une revitalisation des centres bourgs

La stratégie patrimoniale d'intérêt collectif pour les logements communaux



La veille sur le devenir de certaines résidences de tourisme. => Favoriser la rénovation des résidences de tourisme

La continuité de l'action sur la précarité énergétique dans cette zone de montagne marquée par la rigueur hivernale

3

UNE ECONOMIE DOMINEE PAR LE TOURISME MAIS DIVERSIFIEE

Chiffres clés

- Un peu plus de 3500 actifs sur le territoire en 2013
- Presque 4500 emplois sur le territoire en 2013, soit 1,23 emplois pour 1 actif sur le territoire
- Une économie très largement organisée autour du tourisme et de l'activité présentielle (presque 62% des emplois dans le commerce et les services)
- Moins de 8ha de zones d'activités disponibles sur le territoire
- Une baisse d'exploitations agricoles sensible (-40% entre 1988 et 2010)

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

A. Evolution de la population active

Depuis 1999, le territoire de la Vallée d'Aure et du Louron n'a cessé d'accueillir de nouveaux actifs. Leur nombre est passé de 3 287 actifs en 1999 à 3487 en 2016 (soit une progression nette de 200 actifs).

Durant la période récente de 2008 à 2013, deux secteurs ont vu leur nombre d'actifs baisser :

- la Haute-Vallée d'Aure (-82 actifs),
- le Louron (-14 actifs),

A contrario, d'autres secteurs ont vu leur nombre d'actifs s'amplifier :

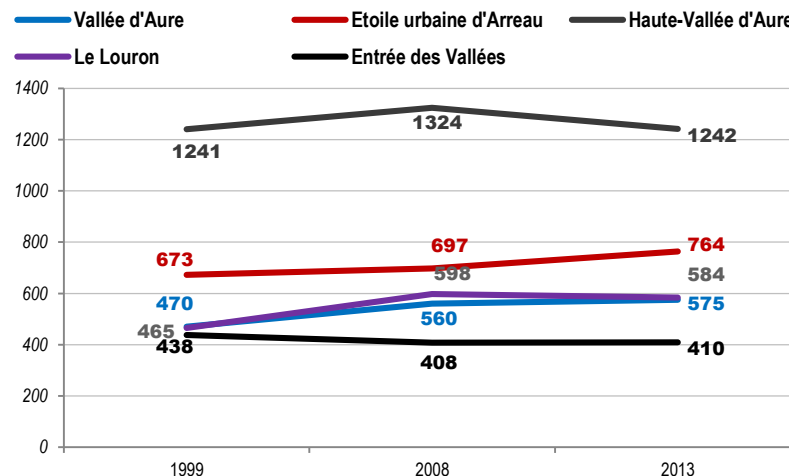
- L'Etoile urbaine d'Arreau (+67 actifs),
- La Vallée d'Aure (+15 actifs),
- l'Entrée des Vallées (+2 actifs).

Cette évolution est à comparer à l'analyse démographique du territoire sur la même période. Il est intéressant de constater que la croissance du nombre d'actifs sur le territoire est supérieure à celle du nombre d'habitants. Si la population du territoire a tendance à vieillir (cf. chapitre 1), la croissance du nombre d'actif est un facteur positif, même s'il est certainement liée à l'allongement du temps de travail (recul de l'âge de prise de retraite).

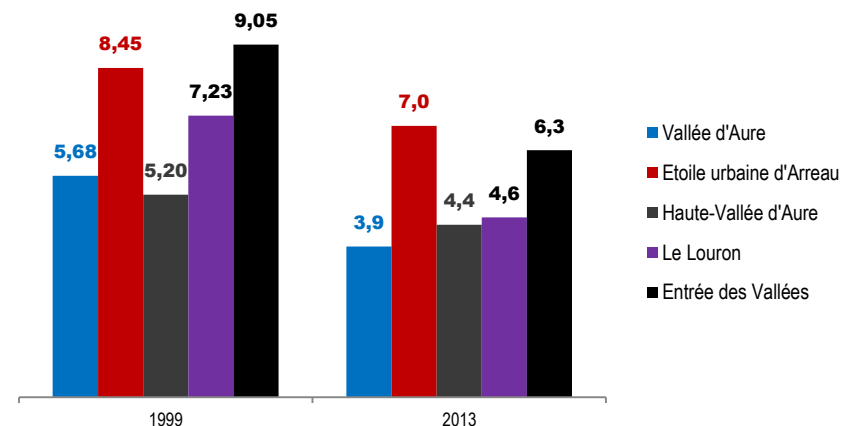
Le taux d'activité est passé de 70,1% en 1999 à 78,5% en 2012. Cette hausse s'explique à la fois par l'accroissement du nombre d'actifs sur le territoire et la baisse simultanée du nombre d'habitants de 15-64 ans. La hausse d'actifs couplée à la baisse du nombre d'emplois (cf. p.41) entraîne une hausse du chômage sur le territoire. Le taux de chômage* sur le territoire atteint 5,1% en 2013; ce qui est inférieur au taux de 1999 (6,7%). Il est important de préciser que ces taux restent en deçà de la tendance départementale (13,1% en 2013), du taux de la CC du Pays de Luchon (7,9% en 2013) très inférieur face aux taux de la région Midi-Pyrénées (12,7%) et de la France métropolitaine (13,6%) mais que de nombreux jeunes partent pour trouver du travail dans des grandes agglomérations (ils sont donc comptabilisés hors territoire).

La baisse d'actifs sur Haute-Vallée d'Aure peut se justifier, en partie, par la restructuration du site EDF à Saint-Lary-Soulan.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 1999 ET 2013



EVOLUTION DU CHÔMAGE ENTRE 1999 ET 2013



Source : INSEE, 2012

* Taux de chômage : Rapport entre la population au chômage sur la population active (actifs occupés et chômeurs).

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

A. Evolution de la population active

Parmi ces actifs (comprenant les actifs avec emploi et les personnes en recherche d'emplois), beaucoup de catégories socio-professionnelles voient leur nombre d'actifs augmenter :

- Les agriculteurs exploitants, passant de 132 actifs en 2011 à 180 en 2016;
- Les artisans commerçants, soit de 359 actifs en 2011 à 370 en 2016 ;
- Les employés : 1213 actifs en 2011, 1223 en 2012 ;
- Les ouvriers : 725 en 2011 805 en 2016, ce qui va à l'encontre du constat départemental. Les établissements industriels, dans les vallées ou dans le Piémont étaient très présents dans les années 70 à 90, ils sont en perte de vitesse constante depuis (même si les activités sont souvent à haute valeur ajoutée).

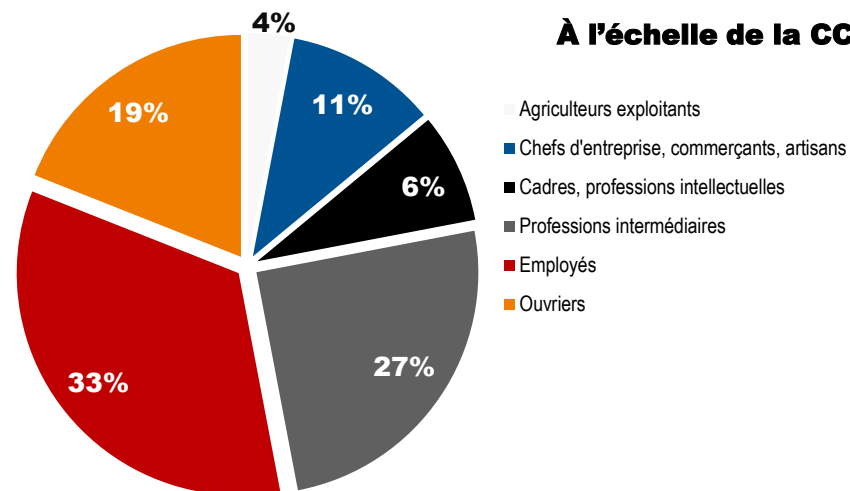
Seuls le nombre d'actifs professions intermédiaires et cadres diminuent. Comptant 895 actifs en profession intermédiaire et 261 actifs cadres en 2011, ils sont respectivement aux nombres de 830 et 212 en 2016.

En 2016, les catégories les plus présentes sur le territoire des Vallées d'Aure et du Louron sont les employés, les professions intermédiaires* et les ouvriers (conforme à la représentation départementale). En comparaison, les profils de la population active des Hautes-Pyrénées et de la population active du territoire intercommunal sont assez similaires; malgré une part de cadres et de professions intellectuelles légèrement supérieure à l'échelle départementale (en lien notamment avec l'agglomération de Tarbes, pôle de service majeur et territoire industriel aéronautique en lien avec la métropole Toulousaine).

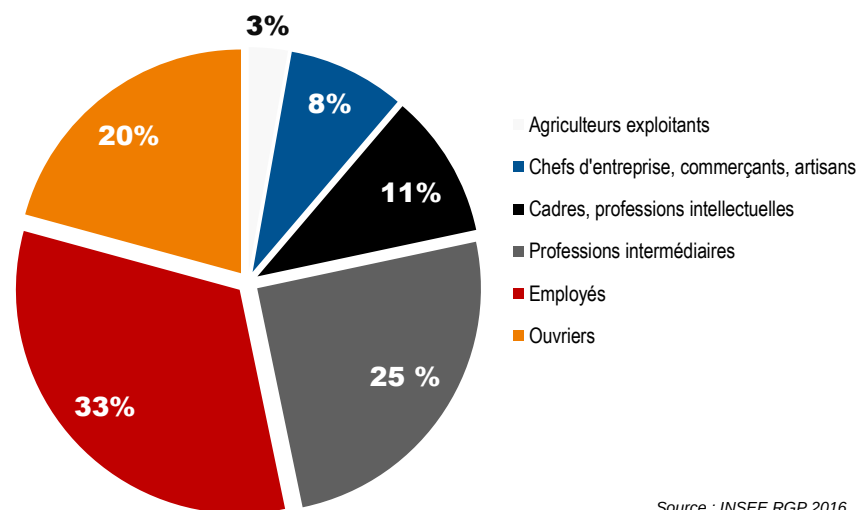
* Cette catégorie socio-professionnelle concerne les actifs qui occupent une position intermédiaire entre le cadre et l'agent d'exécution, l'employé et l'ouvrier comme les contremaîtres.

RÉPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ACTIFS EN 2016

À l'échelle de la CC



À l'échelle du département



Source : INSEE RGP 2016

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

B. Caractéristiques des emplois

B.1. Les emplois à l'année (hors saisonniers)

Le nombre d'emplois a augmenté entre 1999 et 2012, passant de 4324 à 4423 emplois. Même si la croissance du nombre d'emplois reste faible (2,2% sur 13 ans), elle est positive alors que, dans le même temps, le Département des Hautes Pyrénées a perdu 2% de ses emplois.

Plusieurs pôles d'emplois structurent le territoire de la Vallée d'Aure et de Louron :

- **Le pôle d'emploi principal de Saint-Lary-Soulan/Vignec/Vielle-Aure** qui représente 41,7% des emplois, et ce malgré une baisse de 339 emplois sur la commune de Saint-Lary-Soulan entre 1999 et 2012 (restructuration d'entreprises et notamment d'EDF) ;
- **Les pôles secondaires; celui de Loudenvielle et ses communes limitrophes** (13,3% des emplois) ainsi que **celui d'Arreau** (15,2%).
- D'autres **polarités** existent sur le territoire, notamment **celles de Sarrancolin/Beyrède-Jumet et Aragnouet**.

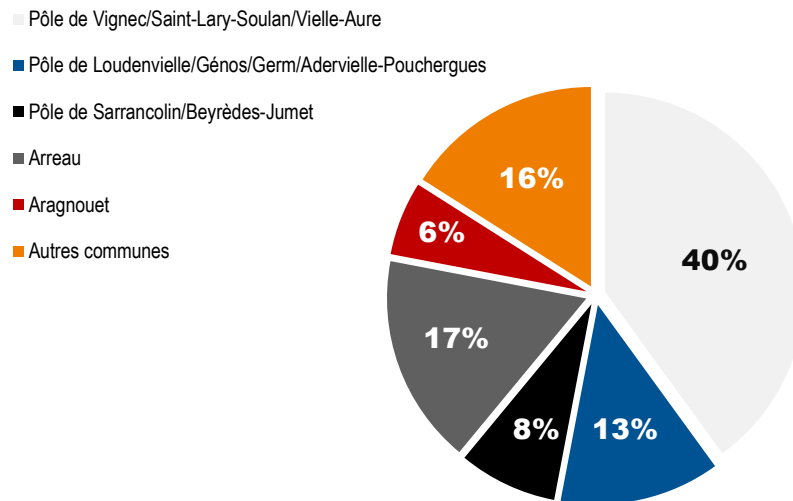
Les autres communes du territoire (40 communes) accueillent 28,2% des emplois présents sur le territoire intercommunal.

Il est important de constater que 87% des emplois sont du secteur tertiaire, l'économie est donc très largement présente, elle est par ailleurs grandement liée au tourisme (commerce, restauration, prestation de services,...). Les emplois dans l'agriculture sont en légère baisse alors que ceux de l'industrie et de la construction sont en légère hausse. Le nombre d'emplois dans l'administration publique, la santé et l'action sociale reste stable.

Nous constatons que nous avons de bons ratios pour un territoire rural et montagnard, à savoir :

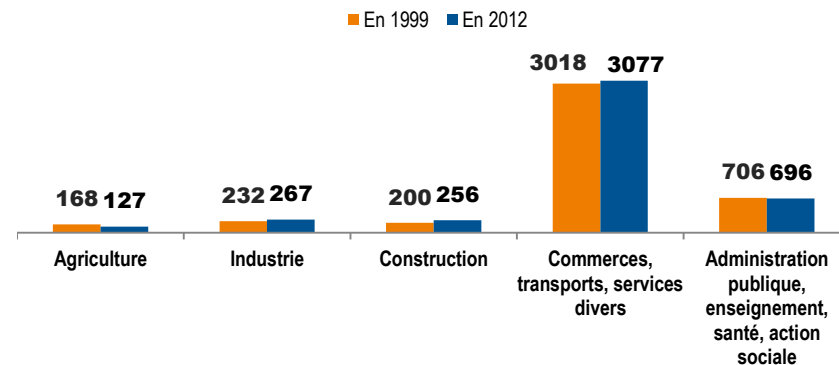
- 1,23 emplois pour 1 actif présent sur le territoire (ce qui nécessite l'arrivée de travailleurs de l'extérieur)
- 1,57 habitants pour 1 emploi sur le territoire

PÔLES D'EMPLOI MAJEURS DU TERRITOIRE



Source : INSEE, 2012

EMPLOIS (À L'ANNÉE) LIÉS AU TERRITOIRE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2012



Source : Données INSEE 2012

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

B. Caractéristiques des emplois

B.2. Les emplois « saisonniers »

Liés aux différentes activités touristiques présentes sur le territoire (ski, thermalisme, tourisme vert...), l'emploi saisonnier occupe une place importante dans l'économie territoriale.

En 2008, selon une étude du Guichet Initiative Pluriactivité Emploi, sur les 139 entreprises interrogées, 84 d'entre elles employaient des saisonniers ; ce qui représentaient 1040 postes saisonniers environ, sachant qu'une même personne pouvait avoir un poste l'été et un poste l'hiver.

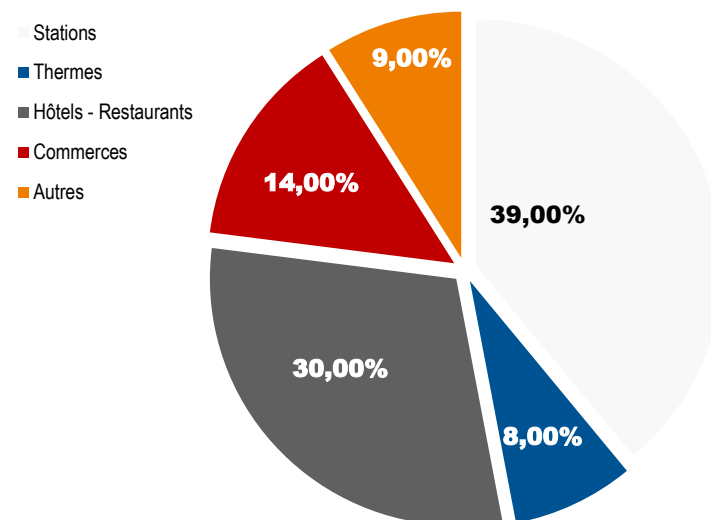
Les employeurs principaux sont notamment les stations de ski. Elles sont suivies de près par les entreprises de l'hôtellerie/restauration. A eux deux, ces secteurs représentent près de 70 % des emplois saisonniers.

Toutefois, certaines de ces entreprises, surtout dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, connaissent des difficultés à recruter et embaucher de nouveaux saisonniers. Malgré une fidélisation de plus de la moitié des saisonniers déjà implantés, ces entreprises ont du mal à compléter leur personnel, soit parce que les personnes présentes ne sont pas assez qualifiées, soit parce qu'il est difficile de trouver un logement adapté aux rythmes saisonniers de ces actifs.

Il est important de préciser que plus de la moitié des saisonniers (56%) recensés sur le territoire de la Vallée d'Aure et du Louron sont fidélisés, ce qui montre à la fois :

- un potentiel de saisonniers souhaitant s'inscrire dans une démarche de construction de parcours professionnel durable et de sédentarisation sur un territoire;
- un potentiel d'employeurs conscients de la plus-value de la fidélisation du personnel pour l'entreprise (accroissement de la professionnalisation des saisonniers, meilleure prestation rendue à la clientèle...).

SECTEURS D'ACTIVITÉS D'EMPLOIS SAISONNIERS EN 2008



Source : Données GIPE (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi) 2008

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

B. Caractéristiques des emplois

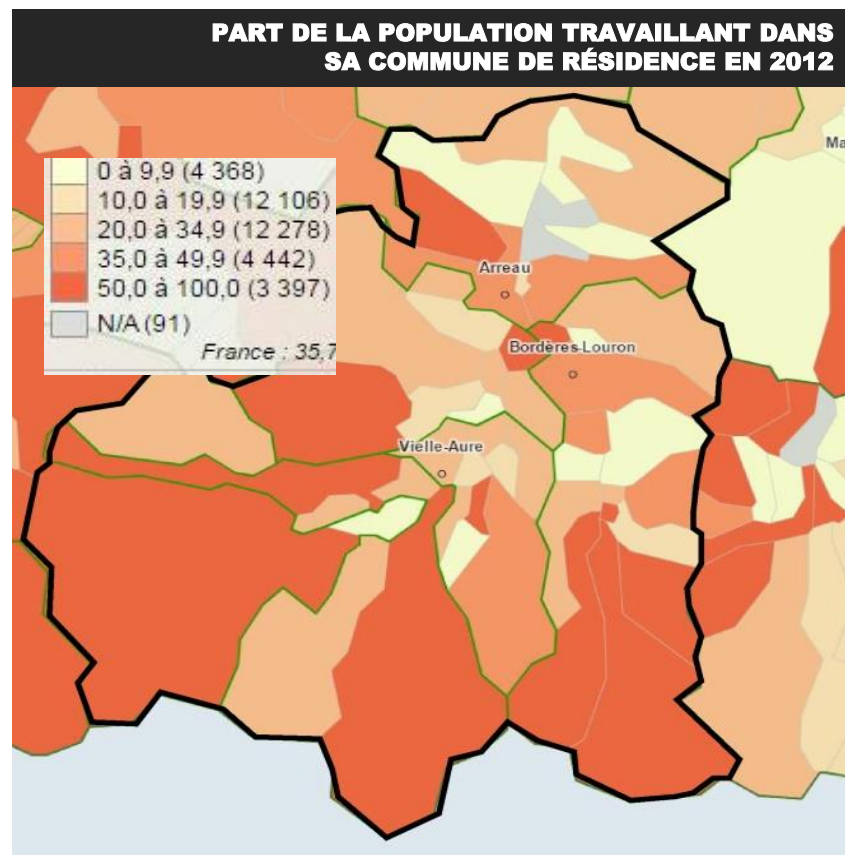
B.3. Déplacements domicile-travail

Peu d'actifs (23,9%) travaillent dans leur commune de résidence. La plupart des actifs du territoire des vallées d'Aure et du Louron partent travailler à l'extérieur :

- 38,7% partent travailler dans une autre commune mais dans le même département;
- 36,2% dans un autre département mais toujours dans la même région.

Cette forte part de personnes travaillant hors du département s'explique par la proximité de la Haute-Garonne et de pôles d'emplois comme Bagnères-de-Luchon ou de pôles économiques dans le piémont (Montréjeau, Saint-Gaudens,...).

A noter que pendant les saisons touristiques, ce nombre de déplacements domicile-travail augmente avec les saisonniers.



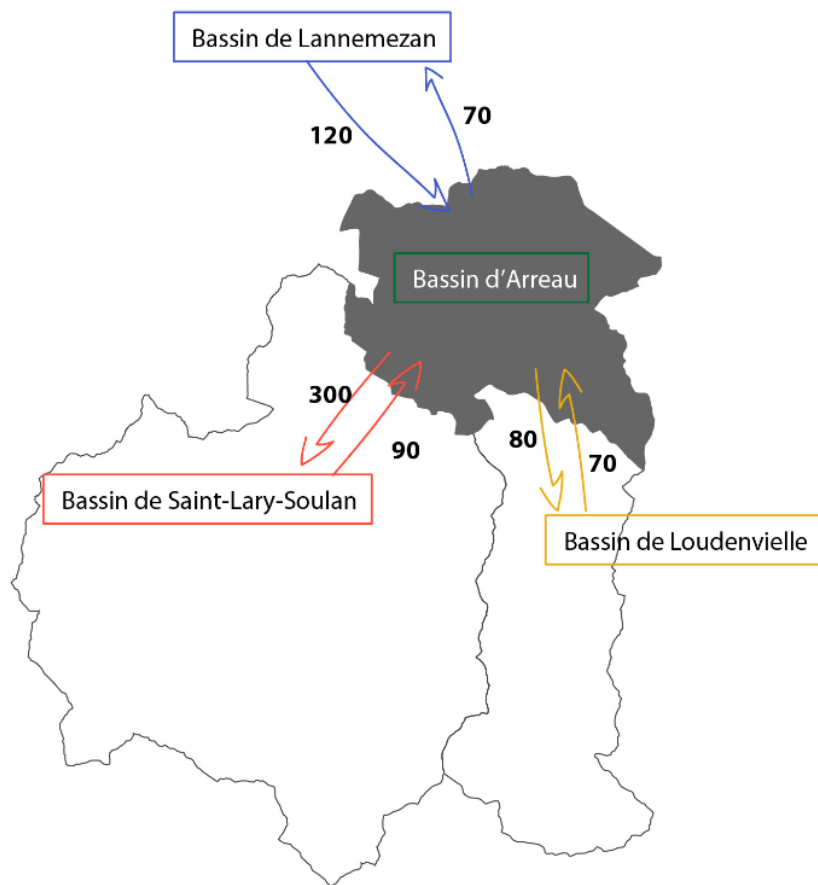
Source : Géoclip, d'après données de l'INSEE, 2011

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

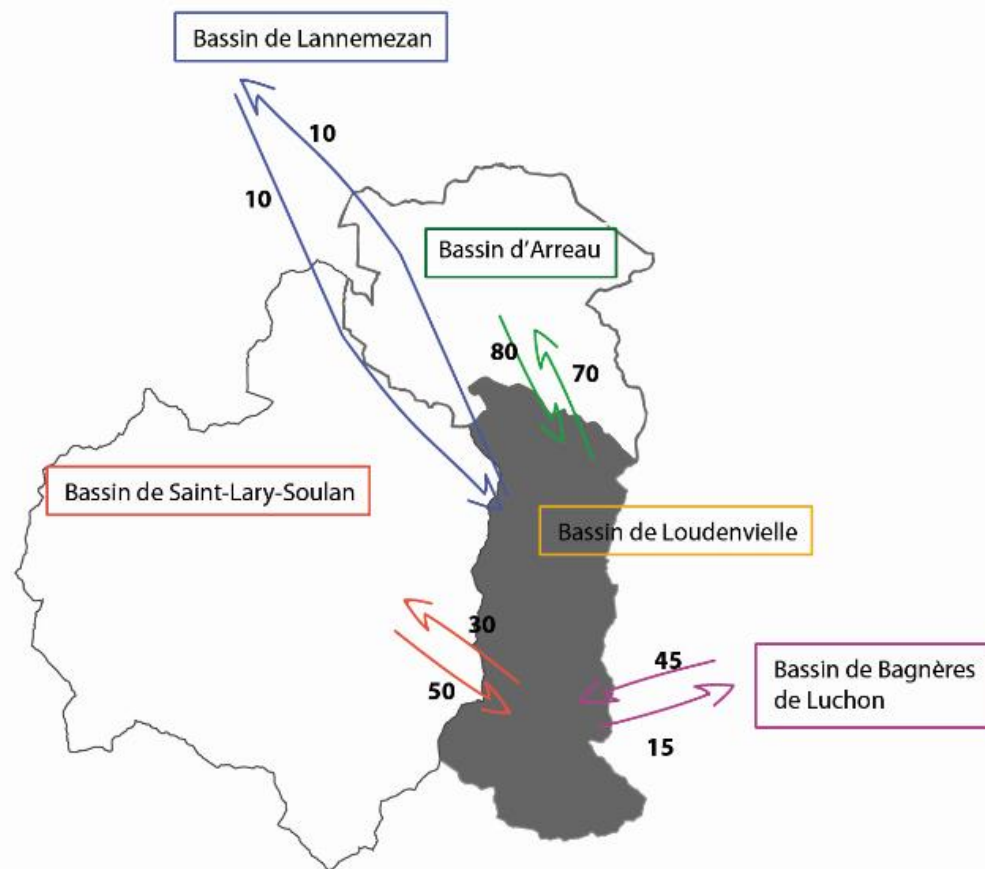
B. Caractéristiques des emplois

B.3. Déplacements domicile-travail

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL - PÔLE D'EMPLOIS D'ARREAU



DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL - PÔLE D'EMPLOIS DE LOUDENVIELLE



Source : D'après les données INSEE, 2011, traitement CITADIA

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

B. Caractéristiques des emplois

B.3. Déplacements domicile-travail

En 2011, les déplacements domicile-travail sont importants entre les bassins d'Arreau, de Loudenvielle, de Saint-Lary-Soulan et de Lannemezan, reflétant ainsi une forte interconnexion entre ces bassins de vie.

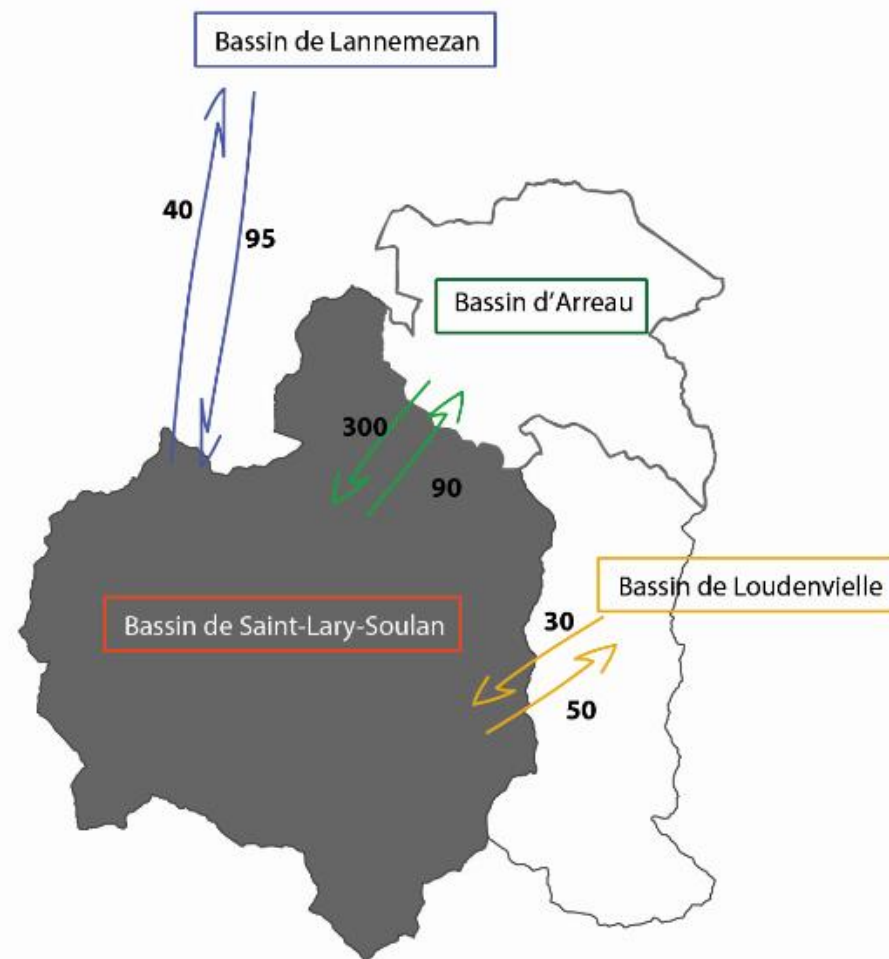
Le bassin de Saint-Lary-Soulan est le plus attractif du territoire avec 425 actifs en provenance des trois autres bassins.

Extérieur au territoire, le bassin de Lannemezan capte 120 actifs des bassins économiques de la Vallée de l'Aure et du Louron. En raison de la présence de zones d'activités majeures, Lannemezan est un pôle d'emplois notable pour les actifs du territoire (notamment sur les volets industriel, commercial, administratif et de services).

Quant au bassin d'Arreau, 280 actifs viennent travailler dans son territoire. Ils sont originaires de Lannemezan, de Saint-Lary-Soulan mais aussi de Loudenvielle.

Pour finir, le bassin de Loudenvielle attire 185 actifs des trois autres pôles d'emplois.

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL - PÔLE D'EMPLOIS DE SAINT-LARY-SOULAN



Source : D'après les données INSEE, 2011, traitement CITADIA

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

C. Caractéristiques des établissements et entreprises

En 2013, le territoire compte 940 entreprises (6,4% des 14 640 entreprises du département en 2013) et 1148 établissements*.

Sur les 1148 établissements du territoire:

- 65 sont dans l'industrie (5,6 %) ;
- 110 sont dans la construction (9,6%) ;
- 710 sont dans les commerces, les transports et les services divers (61,8 %) ;
- 263 sont dans l'administration publique, l'action sociale, la santé et l'enseignement (22,9 %).

Ces chiffres démontrent « l'orientation » tertiaire de l'économie du territoire.

En 2013, le territoire a enregistré la création de 116 établissements dont 60% en entreprises individuelles. A l'échelle du département, 1 633 entreprises ont été créées dont 80% en entreprises individuelles.

La création d'entreprises sur les Vallées d'Aure et du Louron équivaut ainsi à 7 % de la création d'entreprises des Hautes-Pyrénées en 2013. Pour comparaison, le nombre d'entreprises créées sur le Pays de Luchon représente 0,6% de la création d'entreprises du département de la Haute-Garonne en 2013.

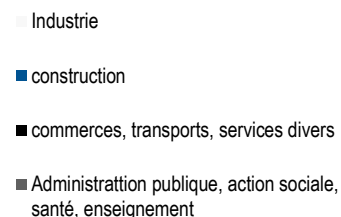
Le territoire est marqué par un nombre important de TPE (sur la base des salariés à l'année) :

- 81,5 % des établissements comptent aucun salarié ;
- 16,1 % comptent entre 1 et 9 salariés ;
- 1,3 % comptent entre 10 et 19 salariés ;
- 0,9 % comptent entre 20 et 49 salariés ;
- 0,1 % comptent plus de 50 salariés (soit 3 établissements).

16,9% des entreprises ont moins de deux ans, 20,4 % ont entre 2 et 5 ans, 20,5% ont entre 5 et 10 ans et 42,1 % ont plus de 10 ans. Ces chiffres démontrent le renouvellement rapide des entreprises sur le territoire.

* Selon l'INSEE, l'établissement est « une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise ».

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2013



Source : Données INSEE 2012

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS EN 2013 (SALARIÉS À L'ANNÉE)



Source : Données INSEE 2012

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

D. Le tourisme

D.1. Un atout touristique majeur : le patrimoine naturel

Col d'Aspin, lac de Bordères, les réserves naturelles régionales et nationales d'Aulon et du Néouvielle, le site de Clarabide, la zone du Parc National des Pyrénées... sont autant de sites naturels protégés qui ont permis au territoire de la Vallée de l'Aure et du Louron de développer – au bénéfice de ce riche patrimoine naturel – l'activité touristique, principale activité économique.

En 2012, la fréquentation de la réserve de Néouvielle est estimée à environ 200 000 visiteurs. Il s'agit du troisième site le plus visité du Parc National des Pyrénées après le site de Gavarnie et le pont d'Espagne. La fréquentation est marquée par une forte saisonnalité, à savoir de mi-juin à mi-septembre.

De nombreuses activités liées à la présence de ce patrimoine naturel sont proposées sur le territoire :

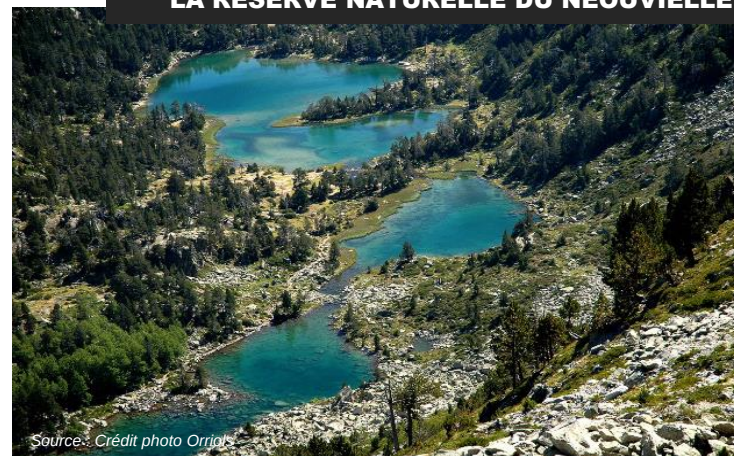
- randonnées,
- cyclisme,
- parapente/deltaplane,
- loisirs aquatiques,
- sports de montagne,
- activités de sensations fortes, etc.

Le territoire des vallées d'Aure et du Louron accueille plus de visiteurs en été qu'en hiver globalement, néanmoins, les retombées économiques ne sont pas du même ordre (l'emploi par personne accueillie est notamment plus important en hiver).

LA VALLÉE DU LOURON



LA RÉSERVE NATURELLE DU NÉOUVIELLE



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

D. Le tourisme

D.2. Les stations de skis et la balnéothérapie

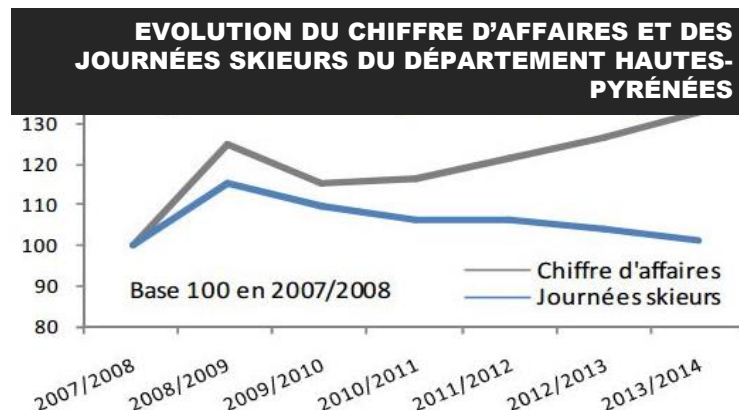
Les stations de ski

Cette activité touristique est principalement portée par le dynamisme des stations de ski. Quatre stations sont recensées sur le territoire:

- La station de ski de Saint-Lary-Soulan : 650 000 journées – première station de ski des Pyrénées. (Source skipass, chiffres saison 2013/2014)
- La station de Peyragudes : 415 000 journées – 4ème station des Pyrénées. (Source : skipass, chiffres saison 2013/2014)
- La station de Piau Engaly : 208 000 journées (Source : skipass, chiffres saison 2013/2014)
- La station de Val Louron : 103 000 journées. (Source : skipass, chiffres saison 2013/2014).

Avec une conjoncture économique fragile, la fréquentation est en baisse depuis 2009. Sur l'ensemble des stations de skis des Pyrénées, la fréquentation était en baisse de 4% sur la saison 2014/2015. Il s'agit d'une tendance nationale.

Les stations de skis ont des projets de développement, et d'adaptation des équipements à une demande au spectre plus large (loisirs complémentaires à l'offre ski). La mise en place d'une liaison téléportée entre Loudenvielle et Peyragudes est engagée.



Sources : Enquête CDDE, CRT, région Midi-Pyrénées

EMPLOIS SALARIÉS LIÉS AU TOURISME DANS LE DÉPARTEMENT

	2011	2012	2013
Hôtels et hébergements similaires	1 698	1 421	1 328
Autres hébergements touristiques	364	325	346
Terrains de camping et parcs pour caravane	54	56	50
Agences de Voyages et autres services de réservation	247	226	242
Téléphériques et remontées mécaniques	639	933	1 021
TOTAL des activités 100% tourisme	3 002	2 961	2 987
Etablissements thermaux et soins corporels	256	318	298
Restaurants	1 607	1 531	1 689
Débites de boissons	235	231	216
TOTAL des activités caractéristiques du tourisme	5 100	5 041	5 190

Sources : CRT, Base de données Séquoia de l'Acosse et des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

D. Le tourisme

D.2. Les stations de skis et la balnéothérapie

La balnéothérapie et le thermoludisme

Le principal site de Balnéothérapie (Balnéa) est accessible sur la commune de Génos, en limite de Loudenvielle. La fréquentation en 2014 était de 220 000 entrées. Elle est en forte augmentation ces dernières années (164 000 entrées en 2011) et l'infrastructure se renouvelle et se développe régulièrement (nouveaux univers).

Deux autre site de balnéothérapie/thermoludisme existent également sur le territoire : le centre Edeneo à Piau Engaly et Sensoria à Saint Lary Soulan.

Le thermalisme

Un site thermal important est présent à Saint-Lary-Soulan, il accueille chaque année 2600 curistes, avec une tendance à la hausse. Le centre thermal est de petite dimension par rapport à des stations thermales comme Bagnères de Bigorre (8000 curistes/an) ou Bagnères de Luchon (12500 curistes/an) mais est très apprécié. Le centre thermal de Saint-Lary est par ailleurs spécialisé dans la Rhumatologie qui connaît une progression significative de fréquentation à l'échelle nationale.



Source : <http://www.tourisme-hautes-pyrenees.com>



Source : Sensoria



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

D. Le tourisme

D.3. Une offre en hébergement conséquente

L'offre en hébergement touristique est très importante sur le territoire.

En 2014, étaient recensés :

- 16 hôtels,
- 18 campings,
- 29 résidences de tourisme,
- 966 meublés,
- 177 chambres d'hôtes,
- 49 hébergements collectifs,
- Plus de 100 hébergements se trouvent également sur les nouveaux sites collaboratifs (ex. Airbnb).

Au total, le nombre de lits touristiques est estimé à plus de 40 000 sur l'ensemble du territoire, avec une majorité qui est concentrée sur la Haute-Vallée d'Aure.

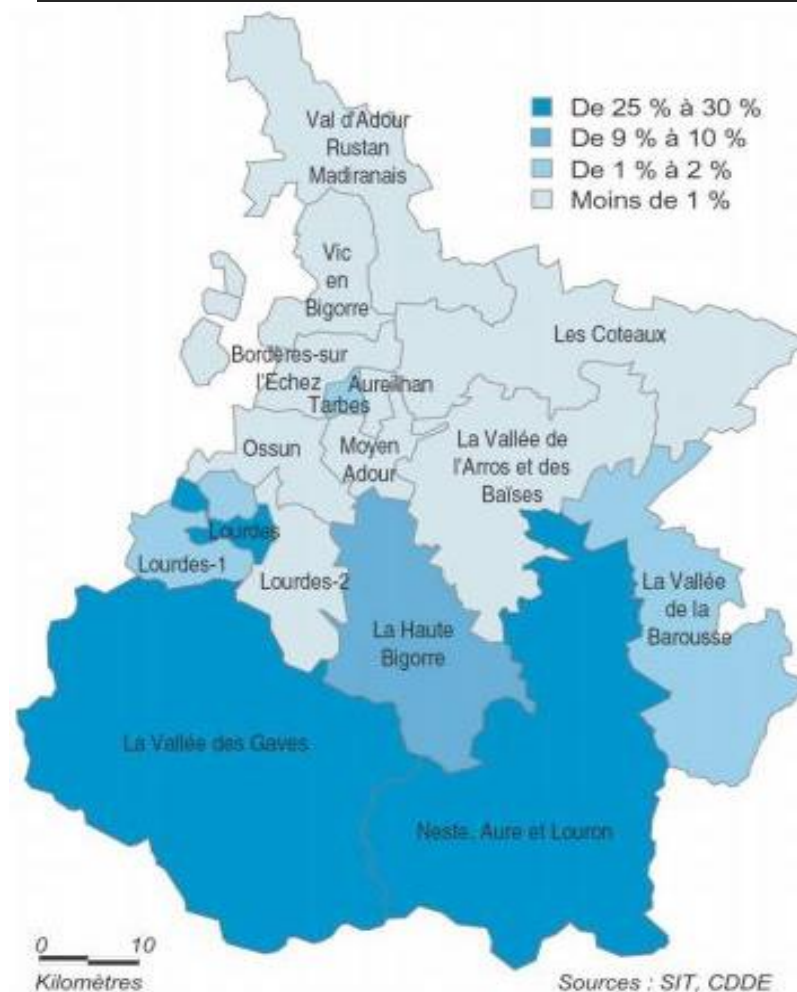
Le nombre de nuitées consommées, pour 2014, est d'environ :

- 94 000 pour les hôtels,
- 228 000 pour les campings,
- 885 000 pour les résidences de tourisme,
- 361 000 pour les meublés,
- 18 000 pour les chambres d'hôtes,
- 616 000 pour les hébergements collectifs et
- 22 000 pour les autres hébergements.

Le nombre de nuitées consommées est de 46% en hiver (de novembre à avril) et 54% en été (de mai à octobre). Cela démontre bien le dynamisme touristique sur l'ensemble de l'année sur ce territoire (source CDDE, 2014).

A ces hébergements touristiques, doivent être également ajoutées les résidences secondaires du territoire qui représentent une part importante de la capacité d'accueil locale.

RÉPARTITION DES NUITÉES MARCHANDES EN 2014



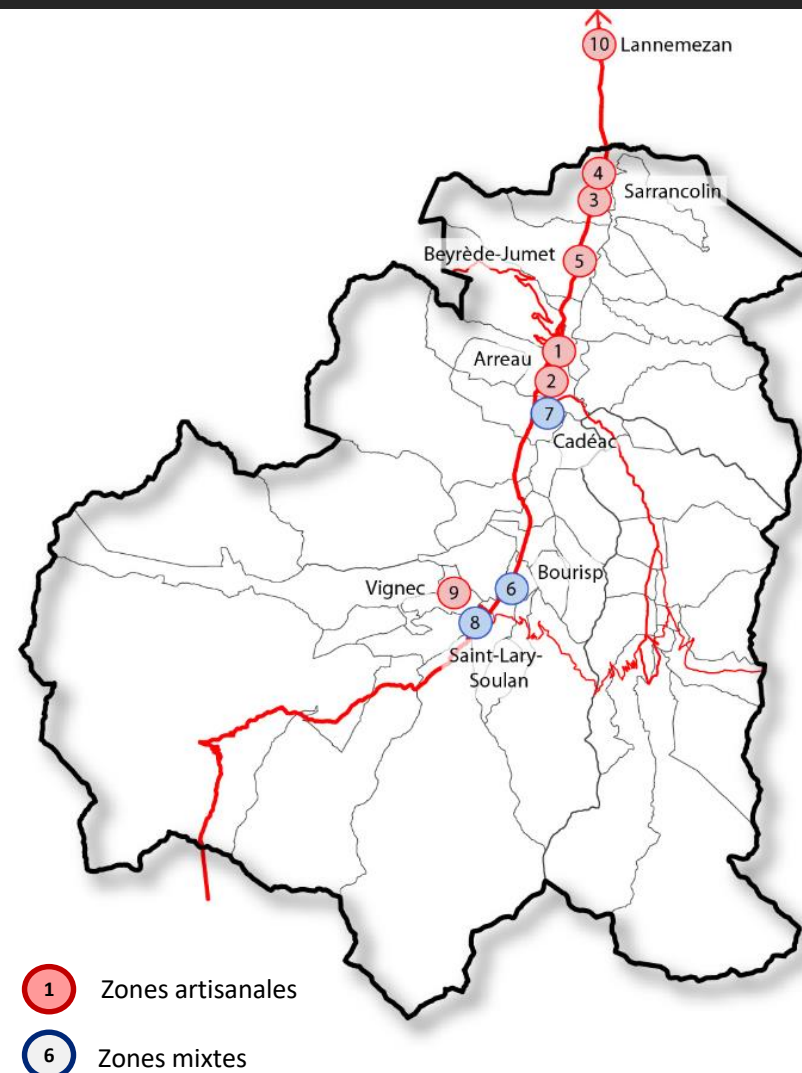
CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

E. Industrie, artisanat et commerce

E.1. Sites industriels et zones d'activités

	COMMUNE	NOM DE LA ZONE (OU LIEU-DIT)	SURFACE TOTALE	SURFACE DISPONIBLE
1	ARREAU	Arreau	1,5 ha	0
2	ARREAU	Arreau	0,35 ha	0
3	SARRANCOLIN	Sarrancolin	0,45 ha	0
4	SARRANCOLIN	Sarrancolin	0,85 ha	0,55 ha communaux + 0,3 ha privé
5	BEYRÈDE-JUMET	Beyrède-Jumet	0,6 ha	0,6 ha
6	BOURISP	lieu dit Prat Nerou	3,8 ha	2,6 ha
7	CADÉAC	Carrefour des Vallées d'Aure et du Louron - Rond point RD 19	3 ha	1,5 ha en cours + 1,5ha privé (non réalisé)
8	SAINT-LARY	2 Zones UT destinées à l'accueil d'activités multiples -	0,9ha	0,3 ha (privé)
9	VIGNEC	Zone artisanale	1,8 ha	0
10	LANNEMEZAN	Parc d'activités CM10 et site Peyrehitte	140 ha	40 ha

CARTE DE LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ



Source : Questionnaires , traitement CITADIA, 2015

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

E. Industrie, artisanat et commerce

E.1. Sites industriels et zones d'activités

Le territoire présente trois zones d'intérêt départemental sur les communes de Sarrancolin, Beyrèdes-Jumet et Arreau. Ces zones ne présentent pas de véritable organisation territoriale et se situent en grande partie sur le piémont ou à proximité de la commune de Saint-Lary-Soulan.

Le foncier disponible sur l'ensemble des zones d'activités est d'environ de 7 hectares. Ce foncier est essentiellement situé sur la zone d'activités de Cadéac (potentiellement extensible sur la commune d'Arreau) et celle de Bourisp.

Aucune des zones d'activités n'est à ce jour être desservies par le Très Haut Débit.

Des zones d'activités sont en projet sur les communes de Loudenvielle, de Sarrancolin (entrée de ville nord) et d'Avajan.

A proximité du territoire, se situe le parc d'activité CM10 ainsi que celle de Peyrehitte à l'ouest de Lannemezan. Ces zones, couplées aux zones commerciales de Lannemezan, représentent un gros potentiel de développement économique à proximité du territoire. Ces parcs d'activités ont l'avantage d'être situés à proximité d'infrastructures autoroutières et ferroviaires ; une situation qui conforte leur importance.



ZONE MIXTE - LOUDENVIELLE

ZONE MIXTE - AVAJAN

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

E. Industrie, artisanat et commerce

E.2. Artisanat et commerces

En 2014, le territoire compte 229 entreprises artisanales réparties de la façon suivante :

- 31 dans l'alimentation (14%)
- 105 dans le bâtiment (46%)
- 16 dans la production (7%)
- 67 dans les services (33%)

Les polarités commerciales du territoire sont situées dans les principaux villages :

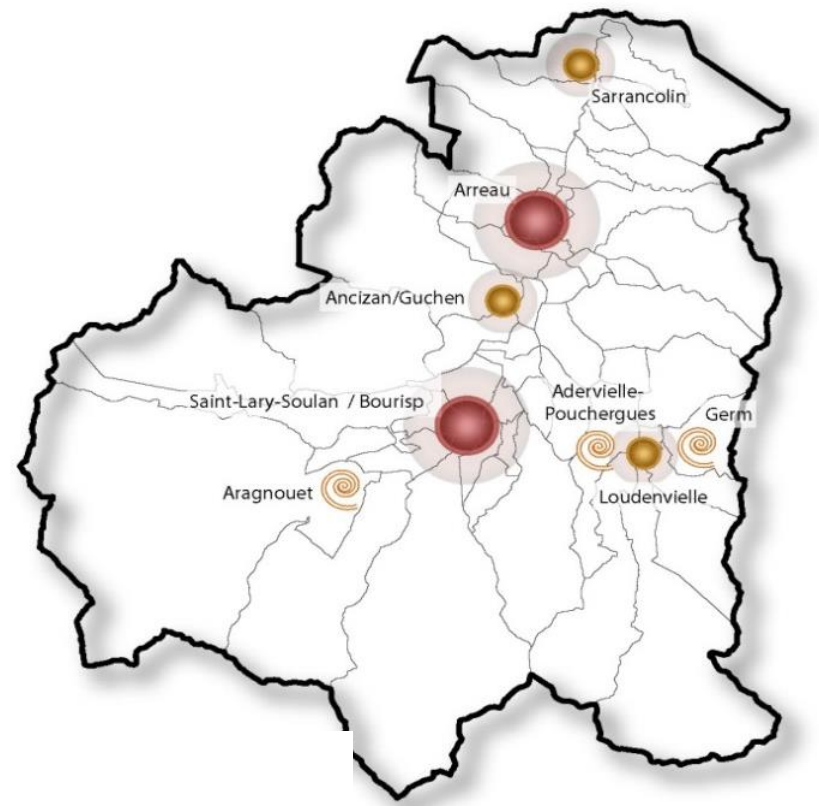
- **Arreau** et le pôle de **Saint-Lary-Soulan / Vignec / Vielle-Aure / Bourisp** sont les pôles de proximité structurant en proposant notamment supermarchés, boulangeries, boucheries.
- **Sarrancolin**, le pôle de **Loudenvielle / Génos** et les communes d'**Ancizan / Guchen** complètent l'offre commerciale en proposant superettes et boulangerie
- Les stations de skis présentent également des commerces de proximité mais dont les périodes d'ouverture sont souvent réduites.

Le territoire compte plusieurs marchés : Arreau, Bordères-Louron, Génos, Sarrancolin (2 fois par semaine), Saint-Lary-Soulan (1 fois par semaine) et Vielle-Aure.

L'offre commerciale est globalement bien répartie et suffisante au regard de la population permanente. Même s'il y a affluence en forte période touristique, il n'est pas nécessaire de renforcer le tissu commercial, l'offre est aujourd'hui suffisante (ratio commerce/habitant).

ENTREPRISES ARTISANALES EN 2014					
CANTONS	ALIMENTATION	BÂTIMENT	PRODUCTION	SERVICE	TOTAL GÉNÉRAL
ARREAU	13	63	11	26	113
BORDÈRES-LOURON	8	21	3	11	43
VIELLE-AURE	20	21	2	30	73

LOCALISATION DES POLARITÉS COMMERCIALES



Source : CDDE 65, 2014

- Pôle structurant (supermarché, boulangerie, boucherie, fleuriste, etc)
- Pôle secondaire proposant à minima superette et boulangerie
- commerces situées sur les stations de ski



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

F. Agriculture

F.1. Dynamique des exploitations

Le nombre d'exploitation a fortement baissé sur le territoire. Elles étaient 328 en 1988, 264 en 2000 et 197 en 2010 (répartis comme suit : 87 sur le canton d'Arreau, 43 sur le canton Bordères-Louron et 67 sur le canton de Vielle-Aure).

La diminution du nombre d'exploitations suit la tendance nationale sur la même période. A l'horizon 2020, il a été projeté qu'il y aurait au total, sur le territoire, 150 exploitants environ : 67 sur le canton d'Arreau, 31 sur le canton de Bordères-Louron et 52 sur le canton de Vielle-Aure (étude de la DDT).

Depuis quelques années, le territoire connaît une diversification de ces exploitations (exemple : production de fromages).

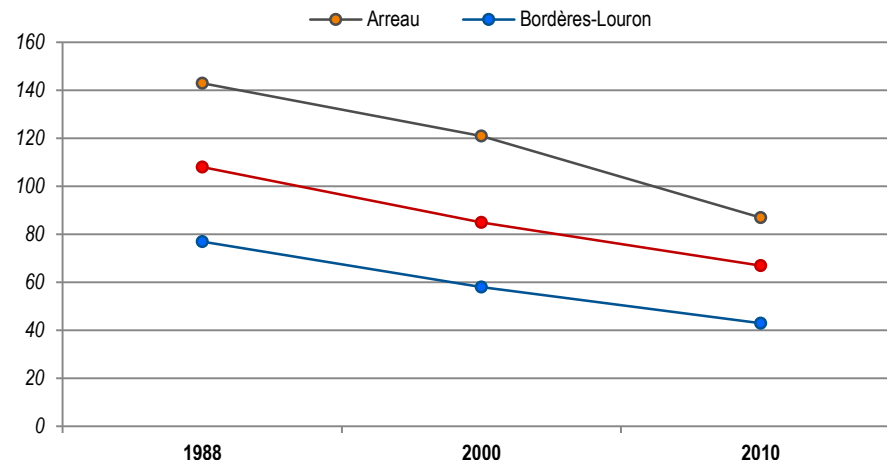
F.2. Evolution de la SAU

La baisse de la Surface Agricole Utilisée (SAU) est moins forte que celle des exploitants. Elle est passée de 3 552 ha en 1988 à 3 228 ha en 2010, soit une baisse de 14,7 hectares par an sur l'ensemble du territoire. Cependant, des différences sont observées entre canton :

- C'est sur le canton d'Arreau que la baisse de la SAU est la plus significative, passant de 1 645ha en 1988 à 1 396ha en 2010.
- Sur le canton de Bordères-Louron, la SAU de 1988 était de 882ha, contre 792ha en 2010.
- Le canton de Vielle-Aure voit sa SAU augmenter sur la période 1988-2010, passant de 1 025 ha à 1 040 ha.

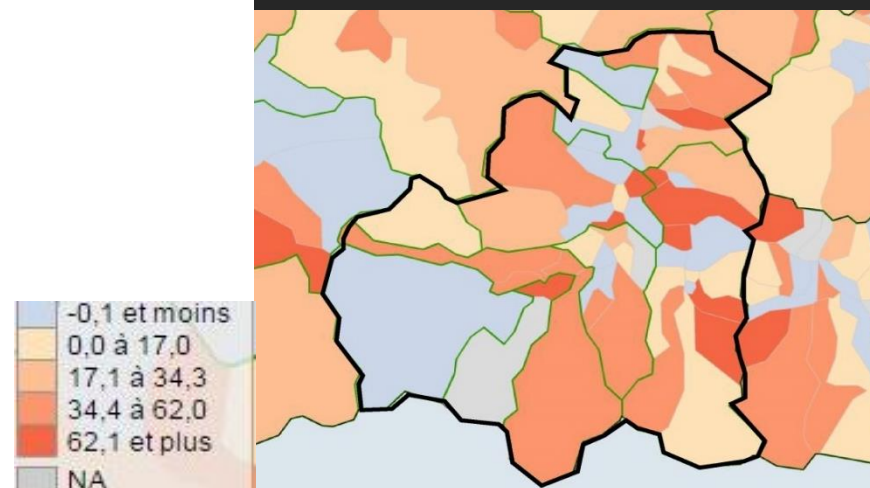
A l'inverse de sa superficie totale, la SAU moyenne par exploitation est, elle, en hausse. En 1988, chaque exploitation possédait 10,8 ha. En 2010, on en comptait 16,4 ha. Cette hausse est d'ailleurs plus forte sur la période 2000/2010 car les exploitations ont connu une augmentation de leur surface de 3,6 hectares en moyenne. La SAU moyenne est en adéquation avec les territoires voisins.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS EXPLOITANTS ENTRE 1988 ET 2010 PAR CANTON



Source : Rapport de la DDT selon le recensement agricole de 2010

EVOLUTION DE LA SAU PAR COMMUNE ENTRE 2000 ET 2010



Source : Agreste, 2010

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

Il faut noter une spécificité pour les territoires de montagne. Dans cette situation et contrairement aux exploitations situées dans les vallées, la baisse du nombre d'exploitation s'accompagne d'une diminution de la SAU. Cela se traduit par la déprise, l'abandon de l'exploitation de certaines parcelles pour raisons variées, comme la dépendance de leur entretien à la mécanisation ou bien l'augmentation des cheptels par exploitation.

La restructuration foncière et le maintien des parcelles ouvertes est donc un enjeu très important sur le territoire.

F. Agriculture

F.2. Des chefs d'exploitations vieillissants

Comme la plupart des territoires ruraux et de montagne, le territoire des Vallées d'Aure et du Louron est confronté à la problématique du vieillissement des chefs d'exploitation :

- 15,7% ont moins de 40 ans (31 chefs d'exploitations).
- 24,4% ont entre 40 et 50 ans (48 chefs d'exploitations).
- 28,9% ont entre 50 et 59 ans (57 chefs d'exploitations).
- 31% ont plus de 60 ans (61 chefs d'exploitations).

En 2010, ces exploitants de plus de 60 ans exploitaient 483ha de la SAU du territoire, soit seulement 14% de la SAU. Le plus souvent, ce sont de petites exploitations, faisant 7,9ha en moyenne; une typologie qui pose la question de leur viabilité économique, et par conséquent, de leur future reprise.

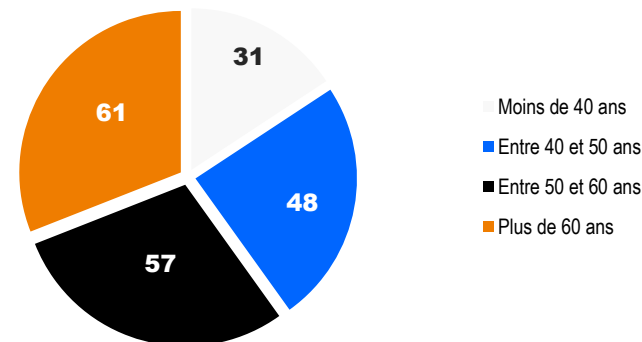
A noter que le renouvellement des générations est tout de même important car les exploitants âgés de 50 ans représentent 40% des exploitants; ce qui montre que la zone de montagne est très attractive et possède des porteurs de projets, y compris hors du cadre familiale. Dans les Hautes-Pyrénées, la dynamique d'installation est plus importante en zone de montagne que dans les zones de plaines ou de coteaux.

Le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA) est en 2010 de 227 sur l'ensemble du territoire alors qu'il était de 389 en 1988 (104 de ces actifs se trouvent sur le canton d'Arreau, 45 sur celui de Bordères-Louron, 77 sur le canton de Vielle-Aure). En 2020, il est projeté qu'il y aura 197 UTA sur le territoire, ce qui représenterait une baisse d'environ 30 actifs. C'est une situation qui reste cohérente au regard de la démographie agricole du territoire.

En 2010, sur les 197 exploitations:

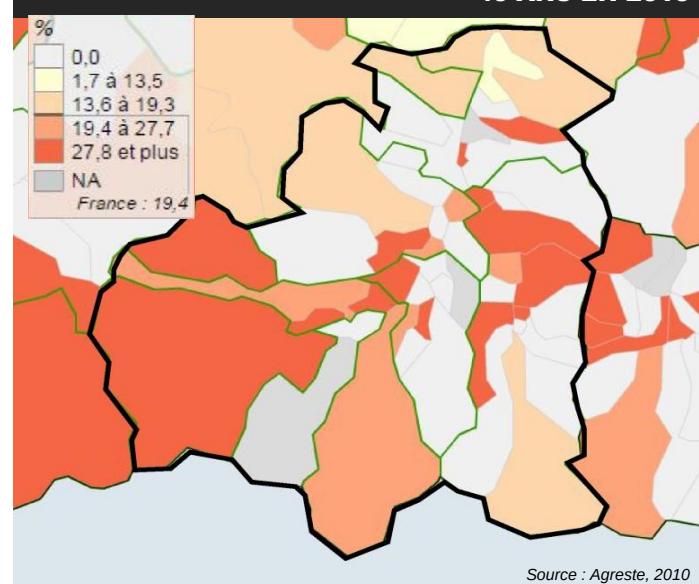
- 70 ne sont pas concernées par une question de succession,
- 46 ont déjà un successeur,
- 81 sont sans successeur connu.

CHEFS D'EXPLOITATIONS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2010



Source : Rapport de la DDT selon le recensement agricole de 2010

PART DES CHEFS D'EXPLOITATION DE MOINS DE 40 ANS EN 2010



Source : Agreste, 2010

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

F. Agriculture

F.3. Une culture agro-pastorale affirmée

Le Registre Parcellaire Graphique de 2012 permet de mettre en évidence que la quasi totalité de la SAU était dédiée à des prairies. Il existe cependant quelques parcelles dédiées à la culture du maïs et de légumes.

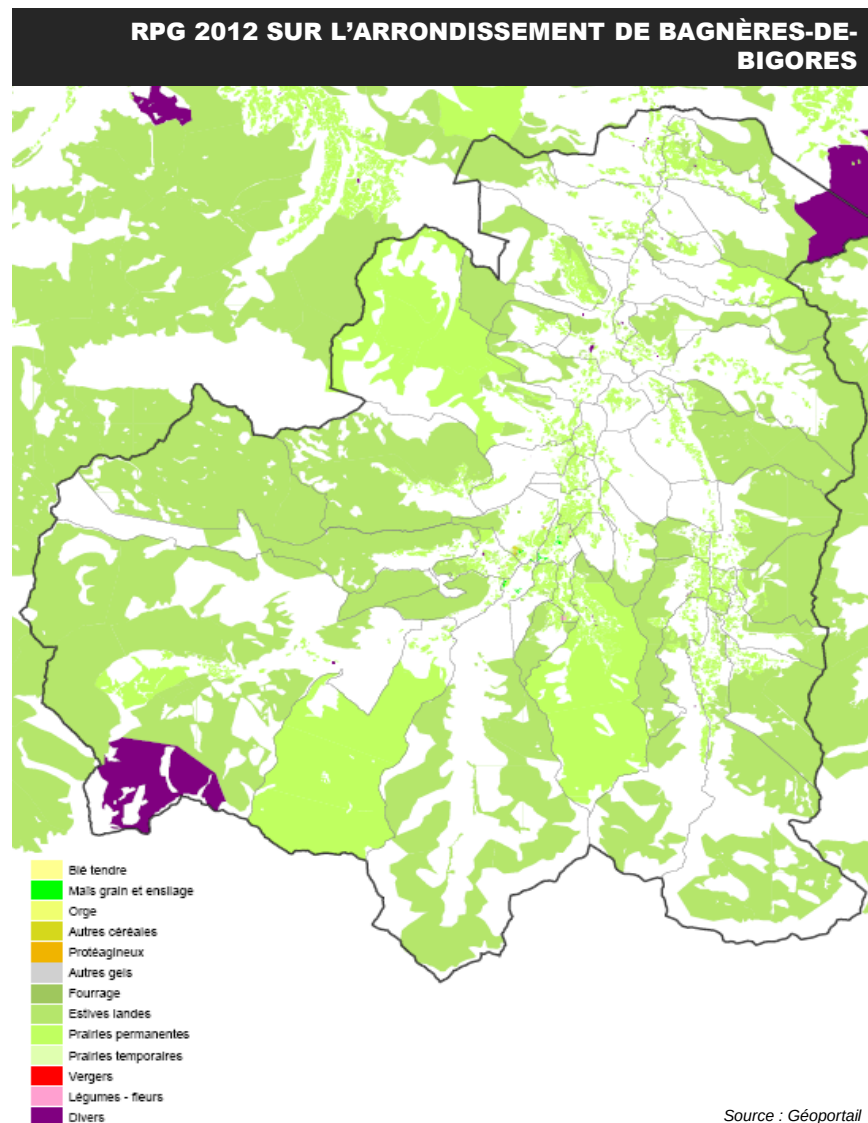
La vocation pastorale se maintient donc sur le territoire mais connaît une évolution qui est propre à chaque canton :

- Le canton d'Arreau voit son cheptel baisser de 438 têtes entre 2000 et 2010 alors qu'il avait augmenté de 261 têtes entre 1988 et 2000.
- Le canton de Bordès-Louron connaît une légère baisse depuis 1988, passant de 1434 têtes à 1253 têtes en 2010
- En revanche, le canton de Vielle-Aure connaît une légère hausse, passant de 2022 têtes en 1988 à 2116 en 2010.

D'après le diagnostic de la DDT65, le nombre global de déclarants à la PAC (2011) était de 157 exploitants alors que le nombre de déclarants dans la commune d'exploitation était de 79. Par conséquent, des agriculteurs exploitent des terres sur d'autres communes; une tendance qui devrait s'accroître dans les prochaines années avec le nombre important de départ à la retraite. En effet, certaines communes n'ont plus qu'une exploitation agricole sur leur territoire.

Les surfaces d'estive sont de réelles continuités des surfaces privées de fond de vallée. Les exploitations de montagne ne peuvent exister sans le recours à ces espaces. Ils constituent une ressource fourragère économe, et permettent aux exploitations de détenir bien plus de bêtes que leurs surfaces privées pourraient le permettre. Une des conditions de la sauvegarde du modèle agropastoral est le maintien d'exploitation avec des surfaces de fond de vallée suffisantes.

Au-delà de la préservation de ces espaces dans les documents d'urbanisme, l'utilisation de ces espaces repose également sur l'adaptation des règlements liés aux soutiens agricoles (PAC), aux aspects sanitaires, etc.



Source : Géoportail

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

F. Agriculture

F.3. Une culture agro-pastorale affirmée

Le territoire est essentiellement tourné vers l'agro-pastoralisme au regard de l'orientation technico économique des exploitations. L'agro-pastoralisme est stratégique pour le territoire en matière d'activité économique, de maintien de l'agriculture, et l'entretien des paysages et des espaces agricoles et naturels

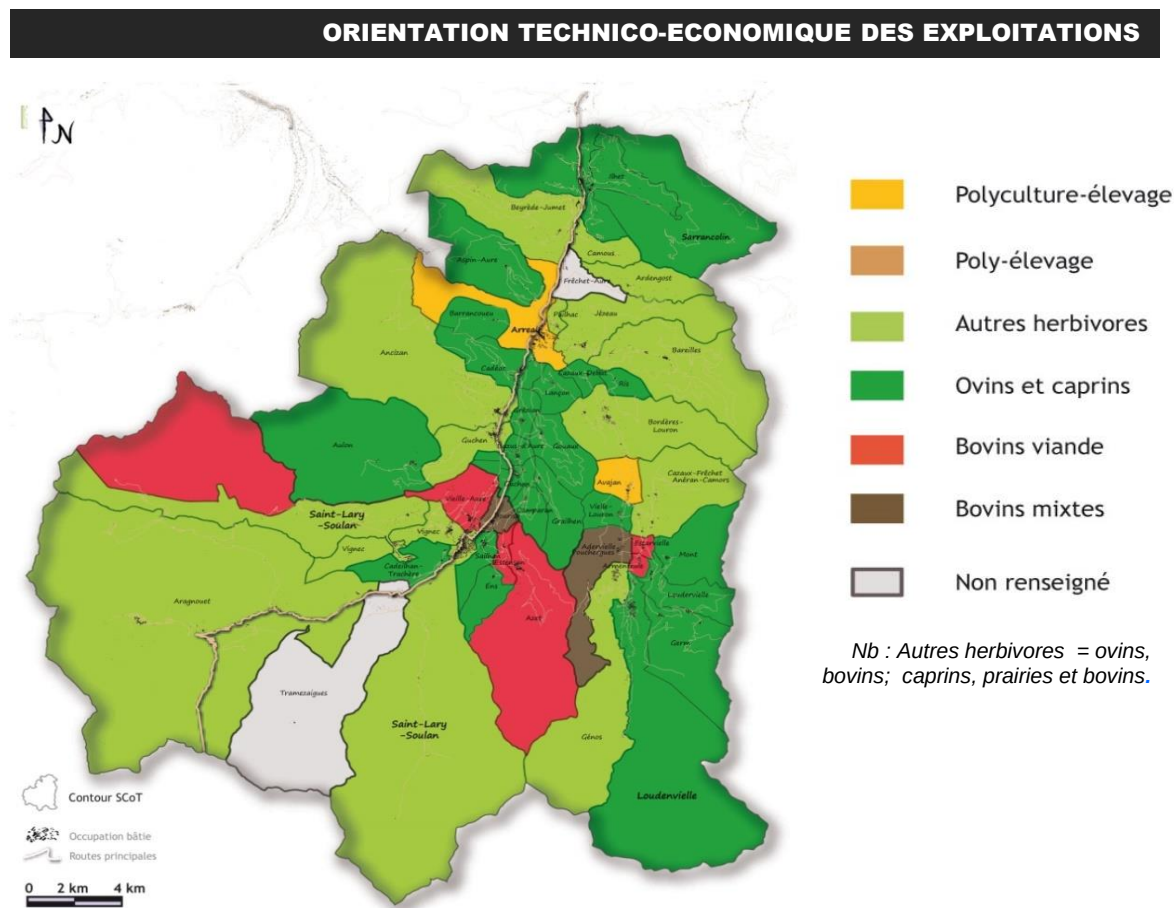
Une partie des estives est exploitée par des agriculteurs venus du piémont ou plus largement du grand Sud-Ouest.

La baisse du nombre d'exploitations agricoles et la concentration des exploitations pourraient à terme remettre en cause la culture de l'agro-pastoralisme au sein du territoire.

F.4. Des produits de qualité

Le territoire est couvert par plusieurs aires labellisées (IGP (Indications Géographiques Protégées) et AOP) :

- IGP Tomme des Pyrénées,
- IGP canard et foies gras du Sud-Ouest,
- IGP volailles de Gascogne,
- IGP Comté Tolosan,
- IGP Jambon de Bayonne + zone de transformation,
- AOP Porc noir de Bigorre.



Octobre 2015 - CITADIA

CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

G. Energies et ressources naturelles

G.1. La foresterie et l'activité hydro-électrique

• La foresterie

L'exploitation de la forêt reste peu développée et pose différentes problématiques :

- d'exploitation, notamment au regard des contraintes environnementales (relief, tenue des sols, accessibilité, écologie, ...) et des prix de sortie du bois (création de chemins d'exploitation, matériel spécifique et rendement horaire faible, ...) ;
- de commercialisation (en dehors de la commercialisation du bois-bûche au stère). Il existe à ce jour 3 scieries localisées à Bazus-Aure, Loudenvielle et Grezian.

A ce jour, le bois est sous-exploité, et pourtant, le quart de la superficie des Vallées de l'Aure et du Louron est recouvert de boisements.

• L'activité hydro-électrique

Le territoire dispose actuellement de 20 centrales hydroélectriques.

La production énergétique globale qu'elles représentent est de 476 GWh/an. Les centrales hydroélectriques du territoire fonctionnent soit au fil de l'eau, soit au niveau de lacs ou réservoirs. Les centrales les plus importantes sont :

- Usine Saint-Lary (10 2GWh/an)
- Usine Trémazaïgues – Génos (84,5 GWh/an)
- Usine Eget – Aragnouet (76,4 GWh/an)
- Usine Fabian – Aragnouet (63 GWh/an)

Il ne semble pas que d'autres sites d'exploitation de grande dimension puissent être développés, des projets sont par contre recensés sur des petits cours d'eau ou l'aménagement de retenues pour une exploitation hydro-électrique.



Source : Even



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

G. Energies et ressources naturelles

G.2. Les carrières

Le territoire compte trois carrières, situées au Nord du territoire:

- une se trouve sur la commune de Sarrancolin,
- une sur Ilhet,
- une sur Beyrède-Jumet.

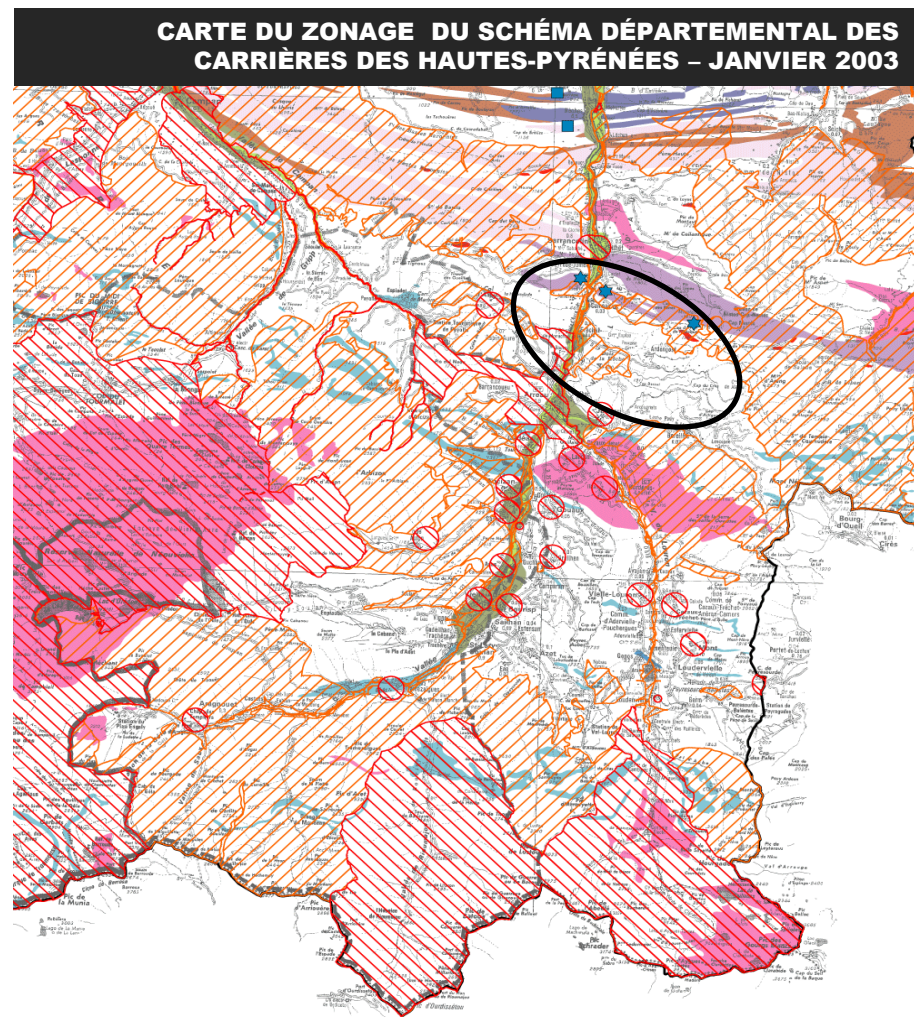
Les trois carrières extraient du marbre. Celle de Sarrancolin est spécialisée dans les granulés de couleurs et dans la poudre, les deux autres dans le marbre en bloc.

Il s'agit de petites carrières. Celle de Sarrancolin extrait par exemple entre 2 000 et 10 000 tonnes/an, celles de Beyrède-Jumet et Ilhet extraient en moyenne 3 000 tonnes chacune par an.

Face à la conjoncture actuelle, la carrière de Sarrancolin connaît une baisse de son activité d'environ 20%. Le marché est essentiellement français pour la carrière de Sarrancolin, contrairement aux deux autres sites qui exportent de la marchandise vers l'Italie, l'Inde ou encore la Chine,...

Certaines couleurs du marbre, notamment le vert, ne se trouvent que sur ce territoire. Il est donc important de conserver les capacités d'exploitation et de valoriser cette richesse du sol.

Sur le périmètre de la Communauté de Communes, de nombreuses zones sont interdites à l'implantation de carrière (en rouge sur la carte ci-contre). Celles en orange présentes des contraintes d'exploitation.



Source : Préfecture 65



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Le territoire présente de nombreux atouts, notamment naturels, permettant le développement de l'activité touristique, en hiver comme en été.	• La fréquentation de certains site est en baisse, notamment des stations des ski, posant la problématique de leur devenir.
• Malgré une hausse de celui-ci, le territoire présente un taux de chômage faible ; • Des emplois répartis sur plusieurs pôles distincts, couvrant l'ensemble du territoire.	• Le nombre d'actifs résidant sur le territoire est en légère baisse.
• Un dynamisme notable de création d'entreprises sur le territoire ; • Une agriculture pastorale encore marquée ; • Une SAU en légère baisse.	• Une économie spécialisée autour du tertiaire ; • Un manque de lisibilité des zones d'activités présentes sur le territoire et une offre globalement faible ; • Des exploitations agricoles vieillissantes posant la problématique de la reprise de ces dernières ; • Une compétition foncière réelle qui s'exerce sur le foncier plat et mécanisable de fond de vallée entre l'agriculture et d'autres activités (commerces, habitations...) ainsi qu'entre les agriculteurs eux-mêmes (agrandissement, installations de jeunes ..). Le marché foncier reste très fermé avec une augmentation du prix.
• Des ressources naturelles exploitées (hydroélectricité, exploitations de carrières).	• L'exploitation forestière encore peu développée sur le territoire.



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

SYNTHESE

Enjeux

- **La diversification économique** pour éviter une trop forte spécialisation du territoire et la création d'emplois « à l'année » apparaissent comme des enjeux majeurs sur le territoire. Ne négliger aucune niche de développement : tourisme vert, économie sociale et solidaire, filière bois, etc.
- **La valorisation des nombreux atouts du territoire** : débouchés avec l'Espagne, fibre optique (desserte partielle), agro-pastoralisme, cadre environnemental et paysager ;
- **La recherche de complémentarités économiques** « vallée/station » ;
- **Une meilleure gestion du foncier économique** (peu de foncier, un foncier cher, un morcellement important, une problématique d'inondabilité des terrains, etc...) et le déploiement de l'offre foncière et immobilière pour accueillir de nouveaux professionnels (notamment sur le volet artisanal) ;
- **Le maintien et le développement de l'activité touristique hiver/été** ;
- **La poursuite du développement économique** via la production d'énergies (hydro-électricité et agroforesterie) ;
- **Le renforcement de l'attractivité économique du territoire** : « marketing territorial » ;
- **Le maintien de l'agriculture sur le territoire et l'accueil de porteur de projet hors cadre familial** ;
- **La structuration du foncier agricole et la modernisation des usages sur les secteurs de pentes** ;
- **La préservation du commerce de proximité, gage de vie et d'attractivité des bourgs-centres** ;
- **La réflexion sur l'échelle pour exercer la compétence « développement économique »** sur les Vallées d'Aure et du Louron ;
- **L'évolution de l'offre touristique** (développer les pistes cyclables et la voie verte, mettre en place des vélos à assistance électrique, développer la réservation digitale, proposer une destination commune, ...) ;
- **La formation professionnelle sur des profils techniques** (fonctionnement des stations, métiers de bouche, restauration, hôtellerie, etc.).



CHAPITRE 3 : Une économie dominée par le tourisme mais diversifiée

SYNTHESE

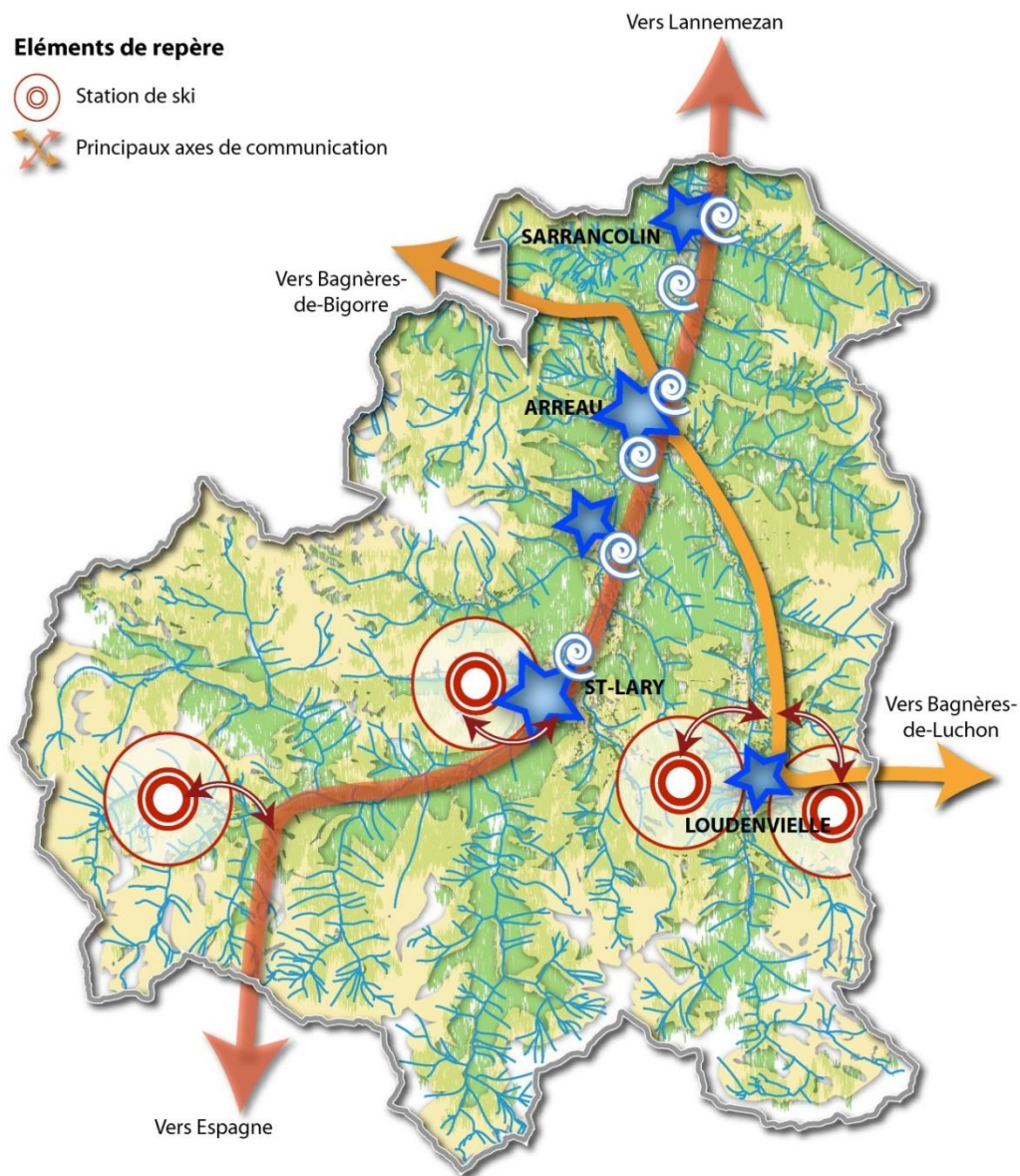
Eléments de repère



Station de ski



Principaux axes de communication



La diversification économique pour éviter une trop forte spécialisation du territoire et la création d'emplois "à l'année" apparaissent comme des enjeux majeurs du territoire. Ne négliger aucune niche de développement : tourisme vert, économie sociale et solidaire, filière bois, etc.



La valorisation des nombreux atouts du territoire : débouchés avec l'Espagne, fibre optique (desserte partielle), agro-pastoralisme, cadre environnemental et paysager



Une meilleure gestion du foncier économique et déploiement d'une offre foncière et immobilière pour accueillir de nouveaux professionnels (notamment sur le volet artisanal)



La recherche de complémentarités économiques "vallée/station"



Le maintien et le développement de l'activité touristique

Le renforcement de l'attractivité économique du territoire "marketing territorial"



La poursuite du développement économique via la production d'énergies (hydro-électricité et agroforesterie)



Le maintien de l'agriculture sur le territoire

La structuration du foncier agricole et la modernisation des usages sur les secteurs de pentes



La préservation du commerce de proximité, gage de vie et d'attractivité des bourgs-centres

L'évolution de l'offre touristique (développer les pistes cyclables et la voie verte, mettre en place des vélos à assistance électrique, développer la réservation digitale, proposer une destination commune, etc)

La formation professionnelle sur des profils techniques (fonctionnement des stations, métiers de bouche, restauration, hôtellerie, etc.)

La réflexion sur l'échelle pour exercer la compétence "développement économique" sur les vallées d'Aure et du Louron



4

EQUIPEMENTS ET SERVICES

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

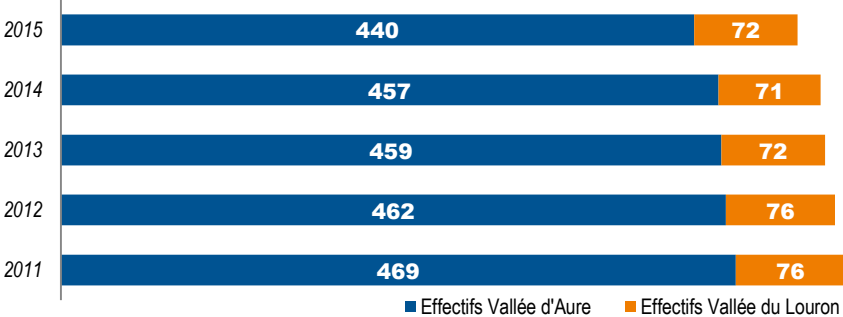
A. Equipements scolaires et périscolaires

De part leur poids démographique faible, toutes les communes ne possèdent pas leur propre équipement scolaire. Situées le long des axes, quelques communes se démarquent:

- Avec son école primaire mais aussi son collège (seul sur le territoire), **Arreau** constitue le pôle éducatif majeur du territoire.
- Les communes de **Sarrancolin**, **Aragnouet**, **Saint-Lary-Soulan** et **Vielle-Aure** possèdent aussi une école primaire.
- Pour proposer ce service sur l'ensemble du territoire, les équipements scolaires des communes de **Génos**, **Loudenvielle**, **Guchen** et **Ancizan** s'organisent, quant à eux, en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Chacune de ces communes ont soit une école maternelle, soit une école élémentaire. A noter qu'un projet de RPI est aussi en cours entre les communes de Saint-Lary-Soulan et Vielle-Aure.

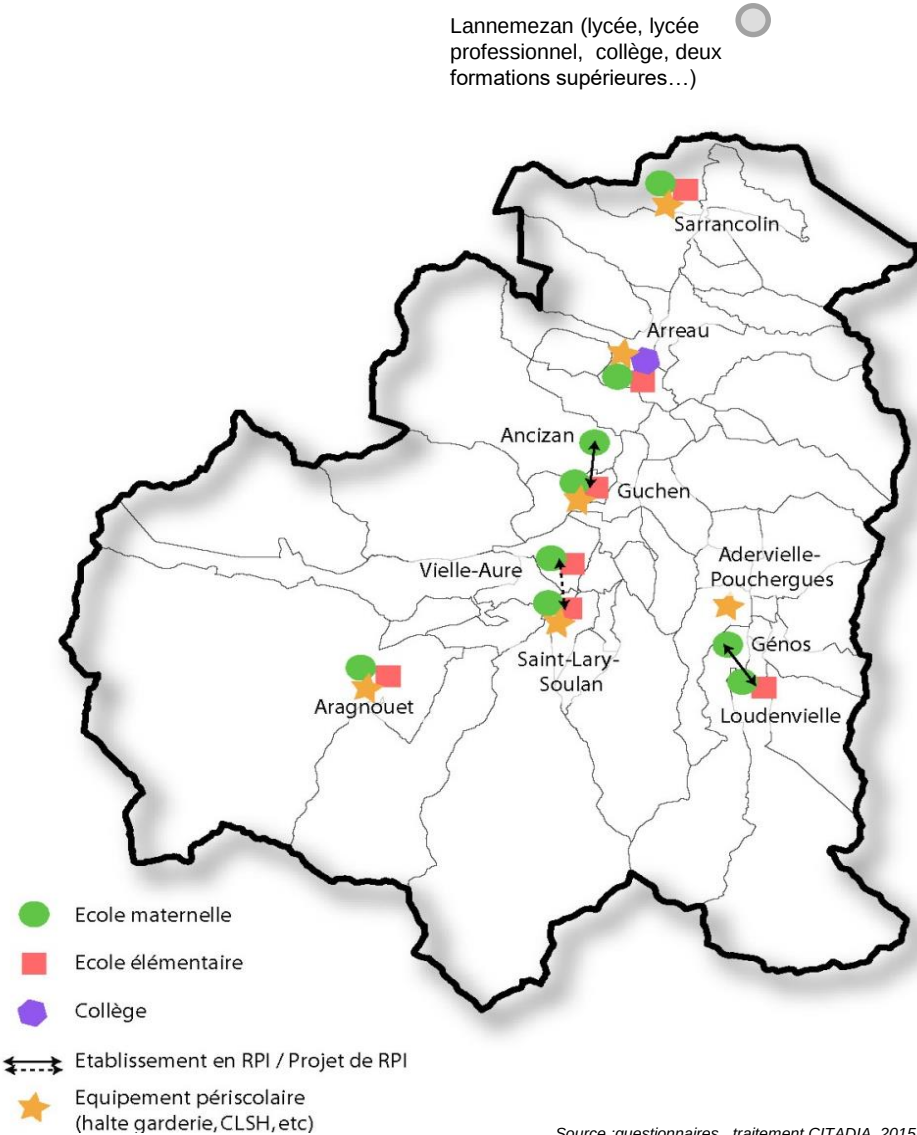
L'existence de ces RPI est notamment liée à l'évolution des effectifs scolaires, qui est en baisse depuis quelques années. En 4 ans, le nombre d'élèves a diminué de 6%, soit de 33 élèves sur l'ensemble du territoire des Vallées d'Aure et du Louron.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DU PLUI



Source :questionnaires , traitement CITADIA, 2015

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES



Source :questionnaires , traitement CITADIA, 2015

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

A. Equipements scolaires et périscolaires

Les services périscolaires sont peu nombreux sur le territoire.

Deux haltes-garderies sont situés sur les communes d'**Adervielle-Pouchergues** et de **Saint-Lary-Soulan**. Elles peuvent respectivement accueillir 10 à 12 enfants pour l'une et 30 enfants (+30 supplémentaires en station) pour l'autre.

Des centres de loisirs complètent l'offre comme l'association Airel à **Cadéac** ou l'accueil des enfants l'hiver sur la station de **Saint-Lary-Soulan**.

Concernant les services mis en place pour la petite enfance, le territoire compte 3 crèches:

- Une crèche sur **Aragnouet**, organisée en 2 sites : site de Fabian 9 places et site de Piau-Engaly en hiver (29 places),
- Un crèche sur **Adervielle-Pouchergues** (10-12 enfants),
- Une crèche à **Saint-Lary**.

A cela s'ajoutent 25 assistantes maternelles. Présentes sur 14 des 47 communes du territoire, elles peuvent accueillir 78 enfants.

RÉALITÉ DE L'AGRÈMENT SUR LE TERRITOIRE DU PLUI			
Communes	Nombre d'assistantes maternelles	Accueil	
		Journée	Périscolaire
ADERVIELLE-POUCHERGUE	1	4	
ANCIZAN	4	14	
ARREAU	4	12	1
BARRANCOUEU	1	3	
BEYREDE-JUMET	1	3	
CADEAC-LES-BAINS	1	2	
CAMOUS	1		1
GENOS	1	2	
GUCHEN	1	3	
JEZEAU	1	4	
SAINT-LARY-SOULAN	2	6	
SARRANCOLIN	3	10	
VIELLE-AURE	3	11	
VIGNEC	1	4	
TOTAL	25	78	2

Source : Pays des Nests



CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

B. Équipements sportifs et culturels

B.1. Équipements sportifs et de loisirs

A l'exception des stations de ski, les équipements sportifs sont peu nombreux. Les communes de la Communauté de Communes des Vallées de l'Aure et du Louron met à disposition quelques salles polyvalentes qui permettent d'accueillir diverses activités.

En matière d'équipements plus spécifiques, un seul gymnase est recensé sur le territoire. En lien avec le collège, il est situé sur la commune d'**Arreau**. Mais un gymnase supplémentaire viendra prochainement compléter l'offre. Aujourd'hui, il est en cours de construction sur la commune de **Loudenvielle**.

Des installations en plein-air sont aussi présentes sur le territoire.

B.2. Équipements culturels

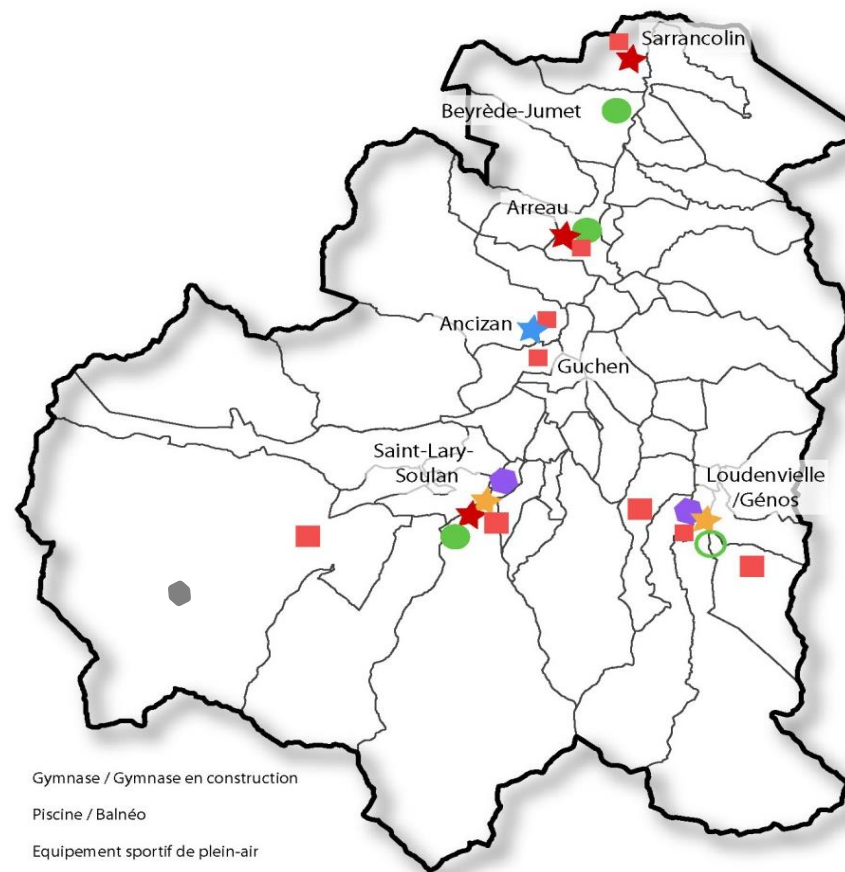
Le territoire compte aussi quelques équipements culturels :

- Une médiathèque sur la commune d'**Arreau**;
- Des bibliothèques sur les communes de **Loudenvielle**, de **Saint-Lary-Soulan** et de **Sarrancolin**.
- Un centre culturel multi-activités à **Ancizan** qui comprend salle de projection, espace d'exposition, cyberspace. C'est un vrai lieu de vie associative local.
- Des petits cinémas sur les communes de **Saint-Lary-Soulan** et de Loudenvielle.

En supplément, la commune de **Saint-Lary-Soulan** a pour projet de bâtir une médiathèque et une salle polyvalente.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

○ Lannemezan (offre sportive et culturelle complète)



- Gymnase / Gymnase en construction
- Piscine / Balnéo
- Équipement sportif de plein-air
- ★ Bibliothèque / Médiathèque
- ★ Cinéma
- ★ Autre espace culturel

Source : INSEE et traitement CITADIA

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

C. Équipements sociaux, médicaux et paramédicaux

Les services de santé et leur accessibilité sont un enjeu majeur des politiques du territoire intercommunal.

De nombreux services et équipements sont recensés sur le territoire :

- 14 médecins généralistes,
- 12 masseurs kinésithérapeute,
- 18 infirmiers,
- 4 chirurgiens dentiste,
- 6 pharmacies.

De par leur répartition, leur degré d'importance et leur nombre, ils vont dessiner quatre « pôles santé » :

- Les pôles de santé structurants (**Arreau** et **Saint-Lary-Soulan**) où chaque service cités ci-dessus est présent. A noter qu'une maison médicale est en projet sur la commune d'Arreau.
- Le pôle de santé secondaire (**Sarrancolin**) qui possède tous ces services à l'exception de chirurgiens dentiste.
- Les pôles de santé de proximité (**Loudenvielle via sa maison médicale** et **Adervielle-Pouchergues**) où les services de première nécessité comme la pharmacie et le médecin généraliste sont proposés.

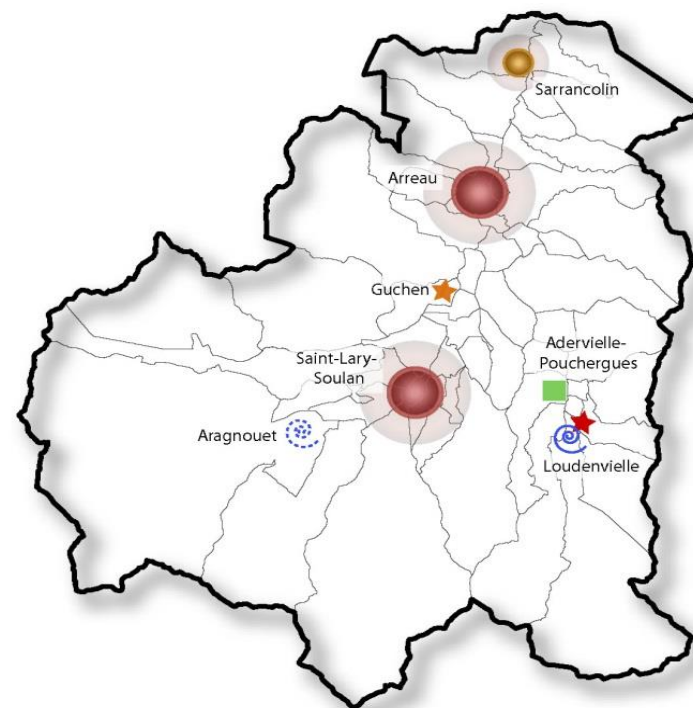
Une autre maison de santé se situe à Aragnouet. A la différence des autres, elle n'est ouverte qu'à la haute saison hivernale.

Si l'offre de santé est aujourd'hui satisfaisante au regard de la population permanente et de la relative proximité des pôles de **Lannemezan** (centre hospitalier et de nombreux professionnels et spécialistes présents) et **Tarbes** (pôle complet), deux questions majeures se posent :

- un renouvellement difficile des professionnels de santé, avancés en âge (préoccupation forte sur Arreau notamment)
- le temps d'accès aux services d'urgence, notamment en dehors de la période hivernale

En ce qui concerne les services aux personnes âgées, le territoire a aussi la volonté de s'engager dans une politique favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Guchen accueille une maison de retraite et une résidence sénior est présente dans la Vallée du Louron. Une autre commune (Vielle-Aure) a elle aussi lancé son projet de résidence sénior (ce projet comprend 17 logements (8 T2 et 9 T3)).

LOCALISATION DES SERVICES DE SANTÉ



Source : Citadia d'après données INSEE

-  Pôle structurant (médecin généraliste, kinésithérapeute, pharmacien, infirmier, chirurgien-dentiste, orthophoniste, présence d'une maison médicale sur Arreau)
-  Pôle structurant secondaire (médecin généraliste, pharmacie, infirmier mais en nombre moins important que sur les pôles structurants)
-  Autre commune ayant un médecin généraliste
-  Autre commune ayant une pharmacie
-  Commune ayant une maison de retraite
-  maison médicale en dehors des pôles / maison médicale de saison

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

D. Desserte numérique

Inégale sur le territoire, la desserte numérique est une vraie problématique de la Communauté de Communes. 4 communes des 47 communes - à savoir Saint-Lary-Soulan, Ancizan, Arreau et Sarrancolin - ont une partie de leur territoire couvert par une offre de 30 à 100Mbit/s.

Puis, de nombreux villages, notamment le long de la D929 ont entre 8 et 30Mbit/s. Quant au reste du territoire, il présente une offre faible voire inexistante.

Le numérique est un élément clé de l'économie touristique tant pour le développement des stratégies commerciales (commercialisation des produits locaux, réservations des hébergements...) que pour la montée en qualité des services offerts aux touristes sur place (l'accès à un WIFI gratuit).

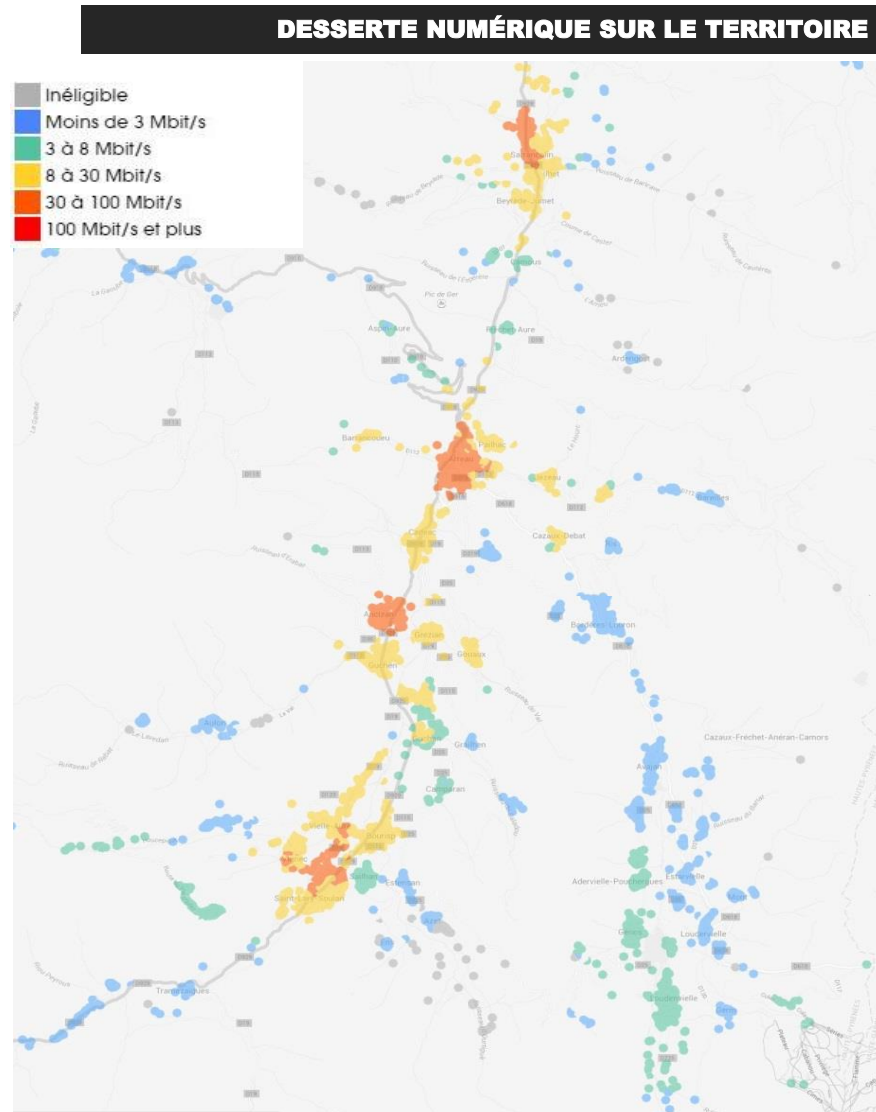
Il est également essentiel pour garantir une bonne attractivité résidentielle et économique au sens large.

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été élaboré en 2012. Il fixe notamment les orientations générales en matière de développement départementale du numérique.

Via ce SDTAN, l'objectif du département des Hautes-Pyrénées est de couvrir 100% du territoire en FTTH (Fiber To The Home → « fibre optique jusqu'au domicile »), à l'horizon 2030.

Afin de mener à bien ce projet, un phasage a été définie :

- La phase 1 (2015-2019) concerne la vallée d'Aure à l'exception des résidences situées en marge et de la commune d'Aragnouet,
- La phase 2 (2020-2024) concerne la vallée du Louron,
- La phase 3 (2025-2029) concerne les villages et les résidences situés en marge.



Source : observatoire du très haut débit 2014



CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

E. Réseaux mobiles

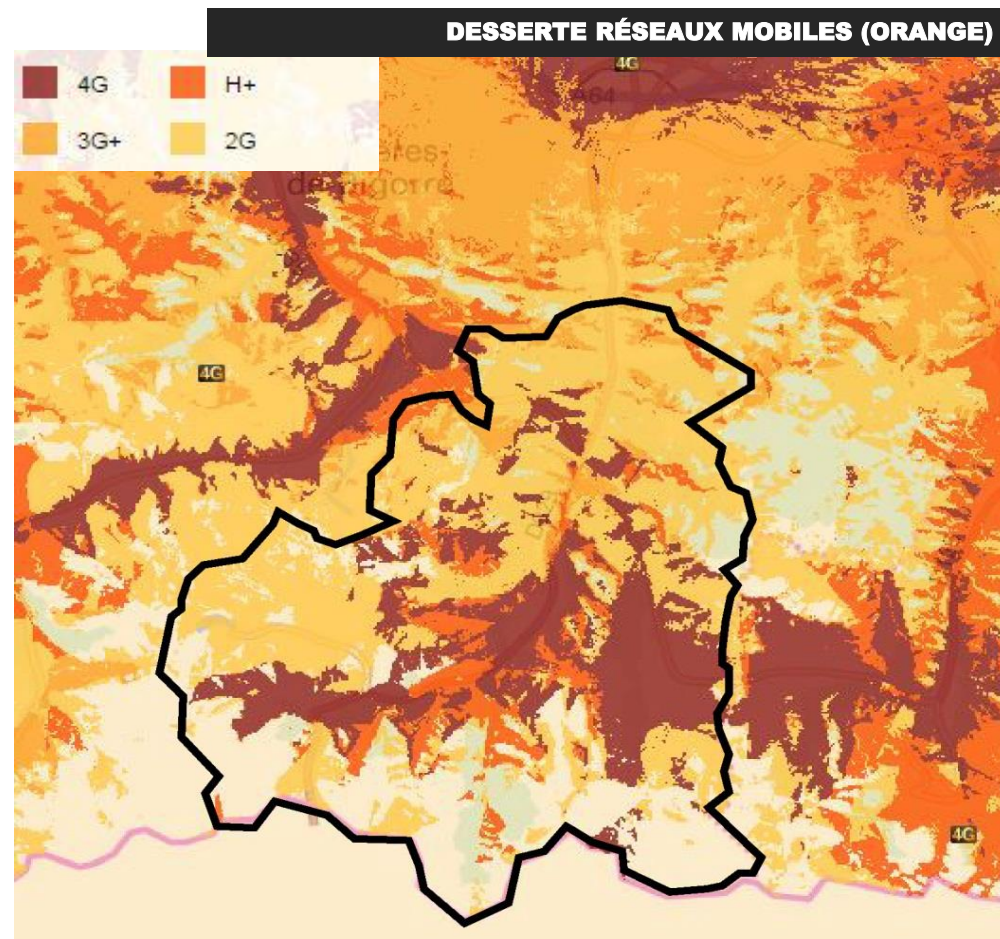
La desserte en réseaux mobiles est aussi inégale sur le territoire. Il reste encore de nombreuses zones blanches sur le territoire, correspondant aux zones les plus excentrées des axes principaux de communication.

Les zones les mieux desservies concernent essentiellement les stations de ski. Le reste du territoire est relativement mal desservi.

Le constat est tel que :

- La partie nord du territoire est essentiellement couverte, mais en grande partie en réseau 2G.
- La vallée d'Aure est couverte en 3G, à l'exception des écarts.
- La vallée du Louron est couverte en 3G, à l'exception des écarts.

Un seul opérateur (Orange) offre un réseaux mobiles en H+ et 4G sur une partie du territoire (la carte ci-contre est néanmoins contestée par un certain nombre de citoyens et d'élus pour qui le réseau n'est pas aussi satisfaisant.



Source : site de l'opérateur Orange

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une offre scolaire bien répartie sur le territoire ; • Une scolarisation des enfants jusqu'à la fin du collège.	• Des écoles fragilisées par des effectifs scolaires de petits équilibres ; • Un faible nombre de structures périscolaires sur le territoire, situé dans les fonds de vallée.
• Une typologie des équipements sportifs et culturels en adéquation avec le poids démographique du territoire	
• Un nombre de professionnels de santé en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire ; • La présence d'une offre de santé spécialisée grâce aux stations thermales.	• Le devenir de l'offre de santé spécialisée lié à la présence des stations thermales
• Des équipements et services présents sur l'ensemble du territoire	
• Un projet d'amélioration de la desserte numérique en cours • Une desserte en réseaux mobiles d'une relative qualité	• Une desserte en réseaux mobiles de moindre qualité en début de vallée • Des zones aujourd'hui dotées de faibles réseaux (2G) ou non équipées en numérique • Des zones blanches encore recensées sur le territoire



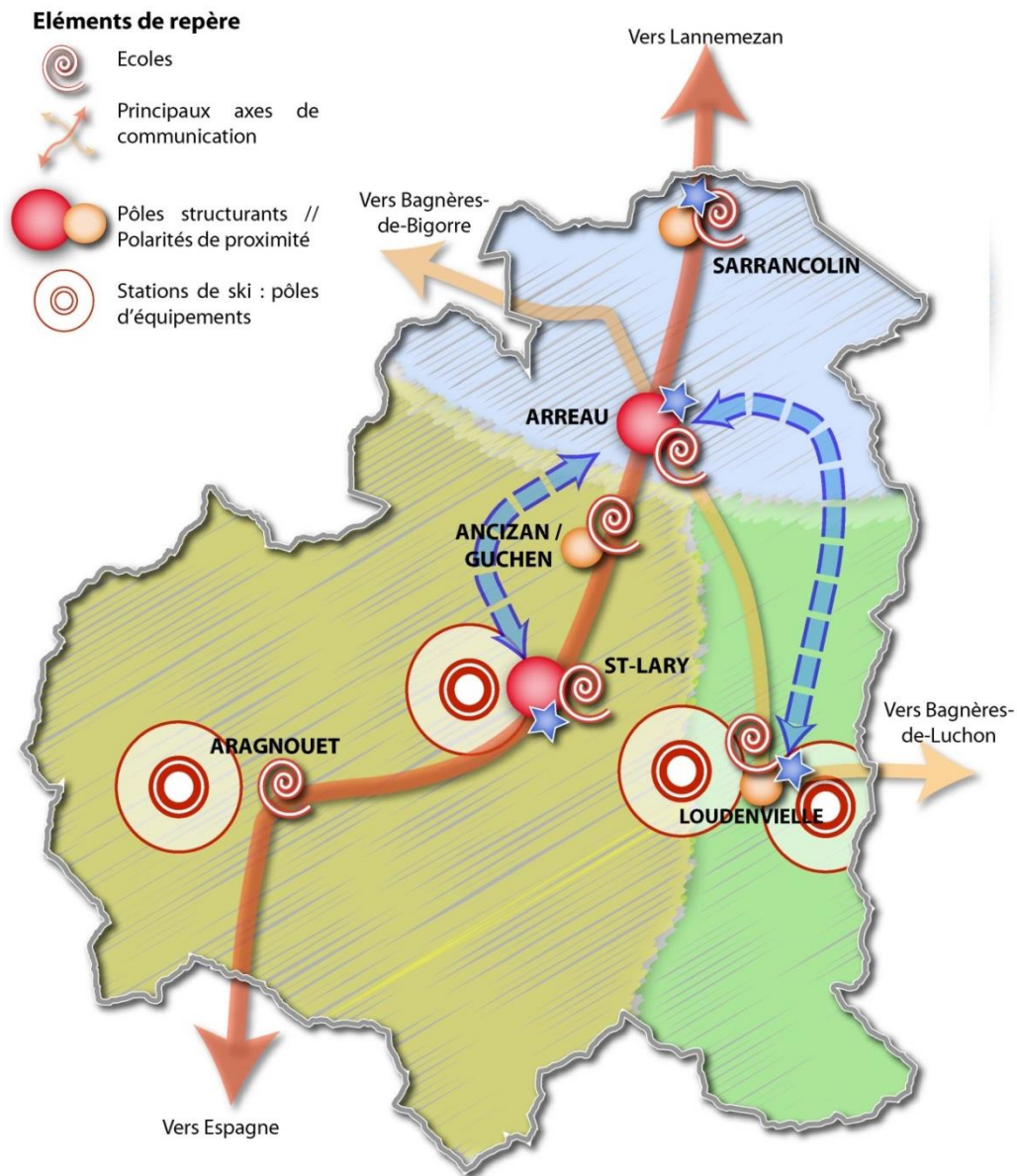
SYNTHESE

ENJEUX :

- **Le renforcement du niveau d'équipements et de services dans une logique de complémentarité à l'échelle du territoire en réfléchissant à une meilleure répartition géographique (logique de vallées et réflexion sur les temps d'accès)**
- **Le maintien d'une offre scolaire de proximité, de qualité**
- **La mutualisation et le développement concerté de l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux,...)**
- **Le renouvellement de l'offre médicale pour éviter les déserts médicaux**
- **Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service pour répondre aux besoins de la population et des travailleurs saisonniers**
- **La préservation de la mixité générationnelle dans l'aménagement du territoire.**
- **Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergement adaptées, hospitalisation de jour,...).**
- **Le développement d'une offre numérique de qualité (Internet ou téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique).**

CHAPITRE 4 : Des équipements nombreux

SYNTHESE



Le renforcement du niveau d'équipements et de services dans une logique de complémentarité à l'échelle du territoire en réfléchissant à une meilleure répartition géographique (logique de vallées et réflexion sur les temps d'accès)

La mutualisation et le développement concerté de l'offre en

Le maintien d'une offre scolaire et périscolaire de proximité et de qualité

Le maintien d'une offre scolaire de proximité et de qualité

Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service pour répondre aux besoins de la population et des travailleurs saisonniers

La préservation de la mixité générationnelle dans l'aménagement du territoire

Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergement adaptées, hospitalisation de jour, etc)

Le développement d'une offre numérique de qualité (internet ou téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique)

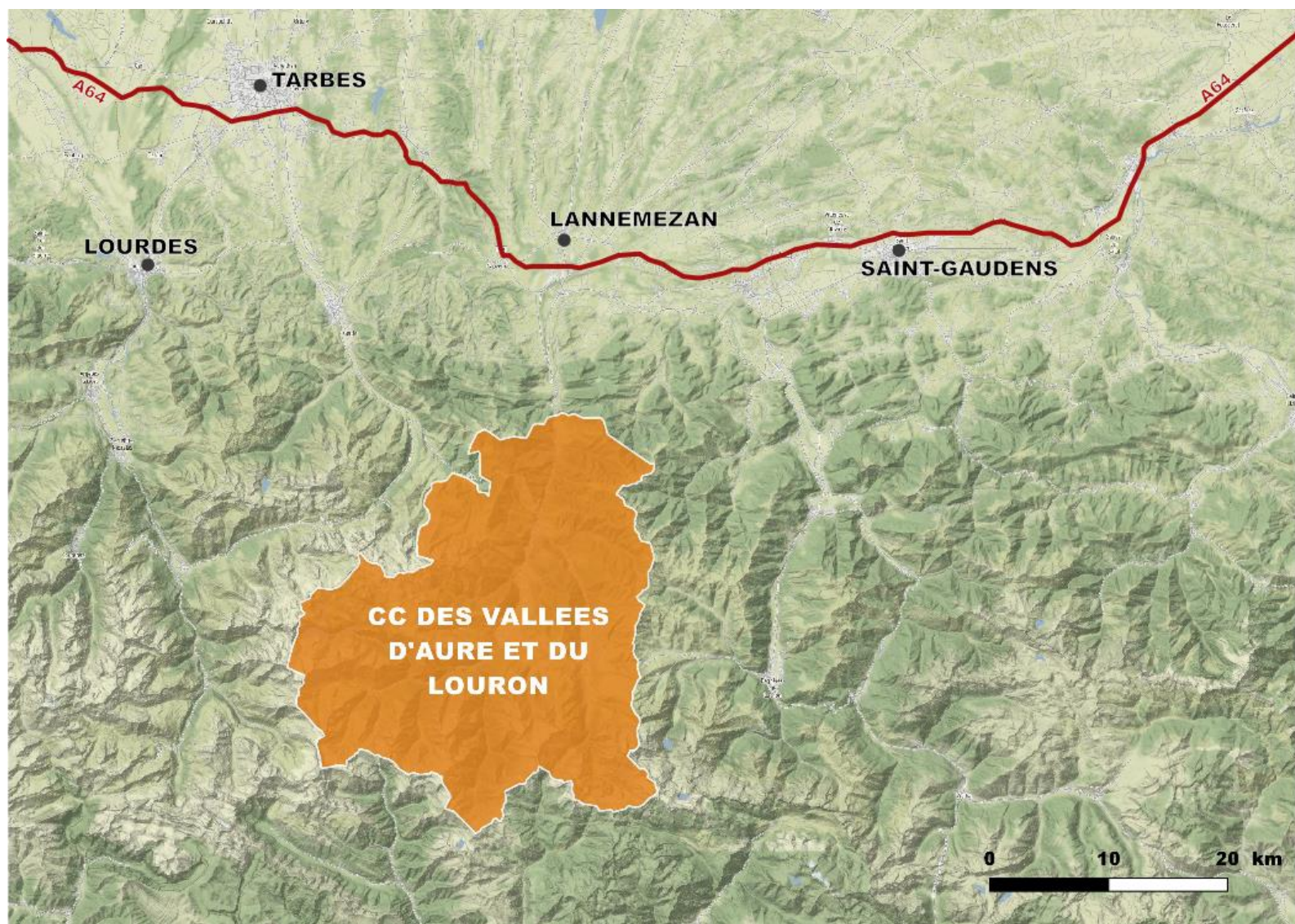


5

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

A. Desserte routière structurante



CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

A. Desserte routière structurante

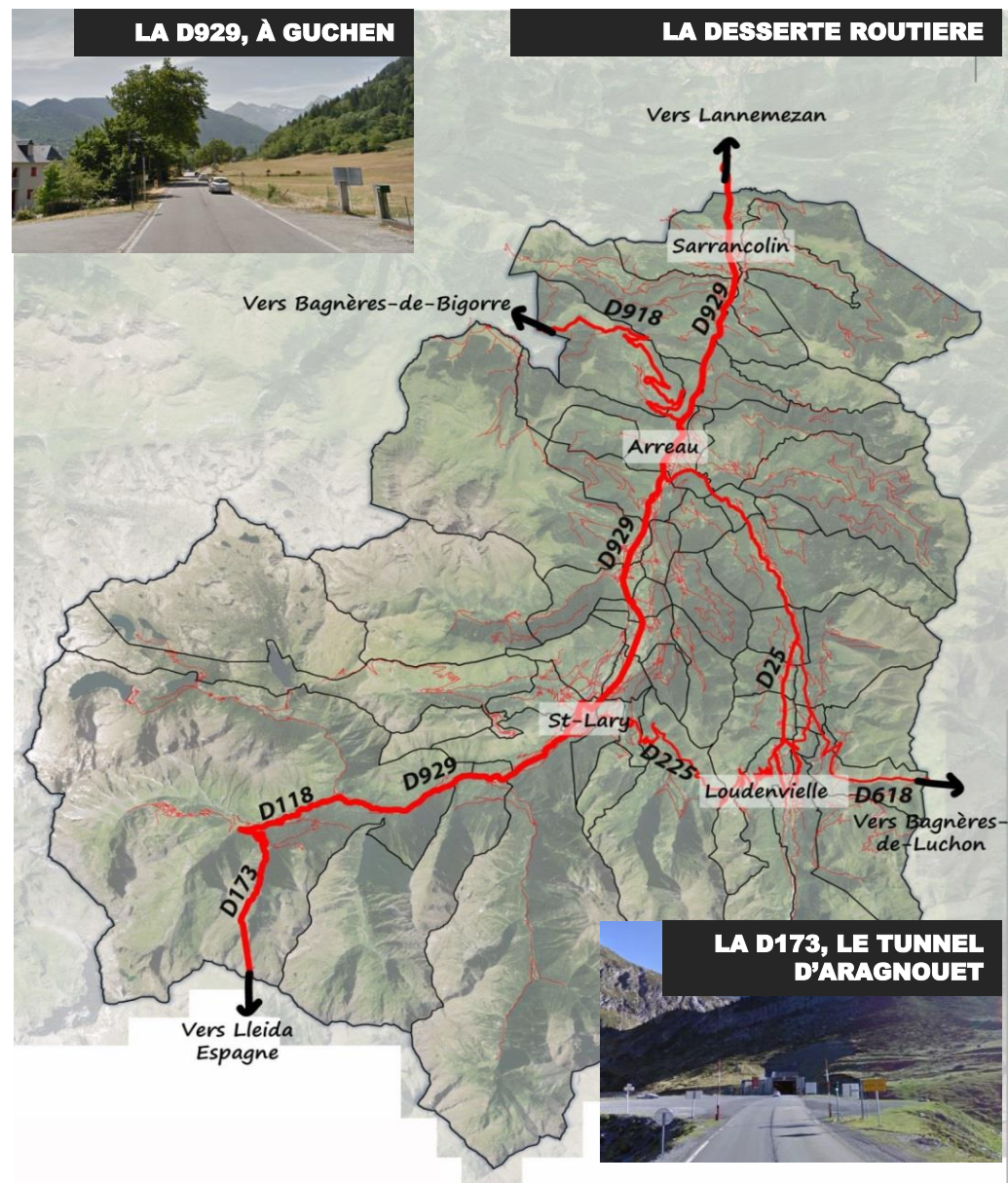
En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, le territoire des Vallées d'Aure et du Louron n'est pas situé sur les axes majeurs nationaux ou européens mais la D929 permet de connecter le territoire à l'autoroute A64 au Nord et à l'Espagne au Sud (via la RD173).

Le territoire des Vallées d'Aure et du Louron s'organise principalement autour d'axes départementaux :

- La D929 qui va relier l'A64 à Saint-Lary et traverser, de nord en sud, la vallée d'Aure. Identifiée comme route à grande circulation (RGC), elle est la principale route du territoire intercommunal;
- Les D618/D25 sont également des axes majeurs pour le territoire car elles permettent de raccorder les communes de la Vallée du Louron à la D929.
- Les D118/D173 vont permettre de rattacher le territoire à l'Espagne, via le tunnel d'Aragnouet-Bielsa (3070m de long à 1820m d'altitude). Desservant la communes d'Aragnouet, ces routes sont classées routes à grande circulation (RGC).

Bien que la desserte routière peut être considérée comme perfectible, les routes sont, au regard de la topographie et de l'encaissement des vallées, de bonne qualité. Toutefois, en période de vacances scolaires et lors des week-end en hiver, elles connaissent de réels soucis de saturation, une amélioration de la desserte, vers le piémont, est à rechercher.

La qualité de déneigement des axes principaux est plutôt bonne et efficace. En revanche, les axes secondaires posent quelques problèmes de sécurisation (avalanches notamment).



CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

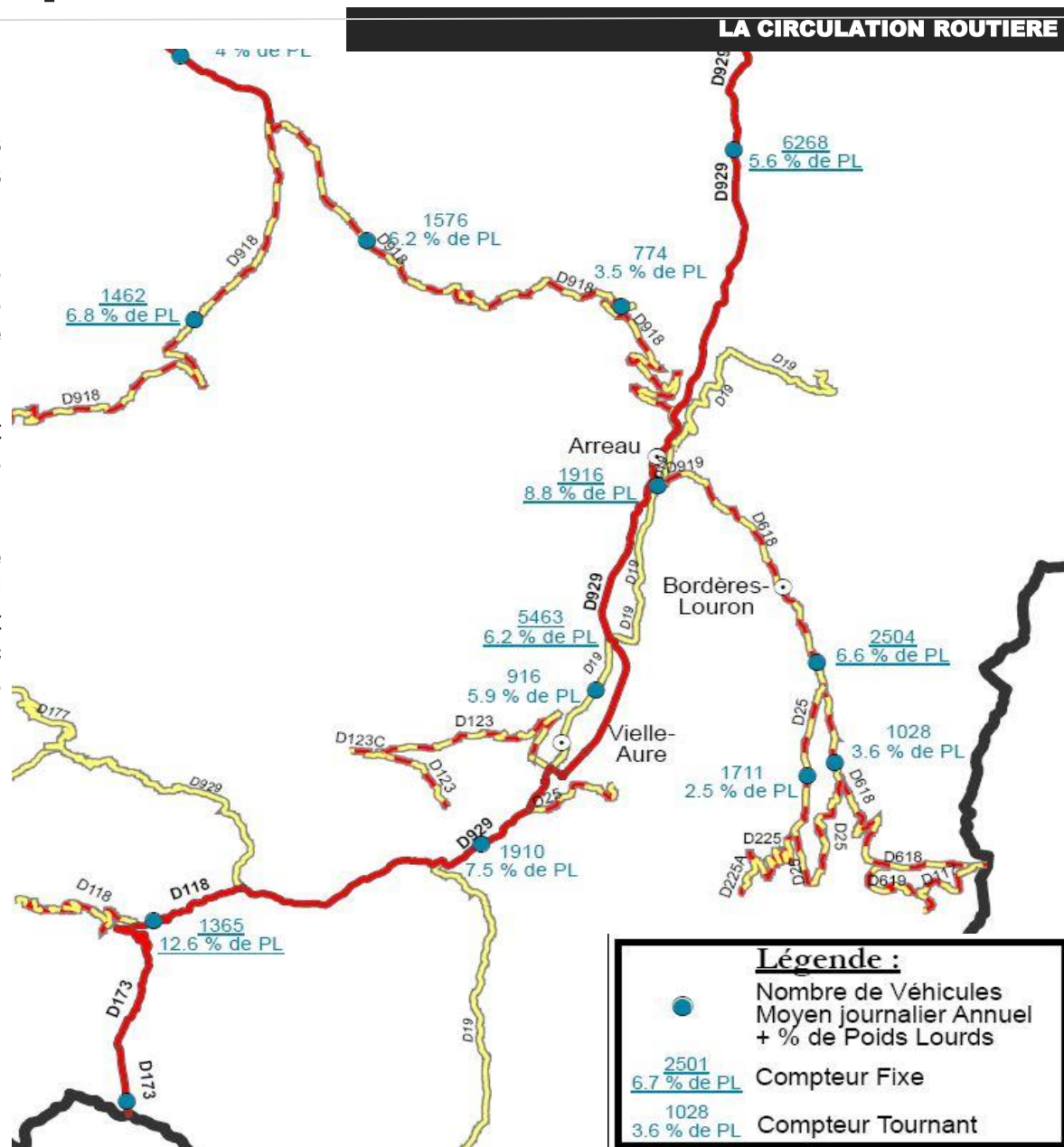
A. Desserte routière structurante

Un comptage routier a été réalisé par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en 2014. Il permet de mettre en évidence les routes structurantes et de grande circulation sur le territoire.

La plupart des routes traversant le territoire ont peu de passages journaliers, face aux chiffres de la D929. Avec plus de 6 000 véhicules par jour, la D929 est un axe fortement fréquenté, tant à l'échelle intercommunale que départementale.

A noter qu'en fonction des vacances scolaires (induisant le départ et arrivée des vacanciers), ces chiffres peuvent être beaucoup plus importants.

La part des poids lourds sur le réseau routier reste peu élevé, entre 2,5 et 12% (D118) du trafic global. Cependant, compte tenu du profil des voiries, le problème de la circulation des poids lourds est important sur certaines portions (ralentissement du trafic avec impossibilité de doubler, problème de traversée de certains bourgs (dont Saint-Lary), ...).



CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

B. Transports en commun (accessibilité depuis l'extérieur)

B.1. Transport SNCF

La gare SNCF la plus proche du territoire de la Vallée de l'Aure et du Louron se situe à Lannemezan. Une seule ligne s'arrête à cette gare; celle de Toulouse-Tarbes. Chaque jour, ce sont une dizaine de trains qui desservent, dans les deux sens, cette gare. Le week-end, le service est réduit à 6 trains par jour environ.

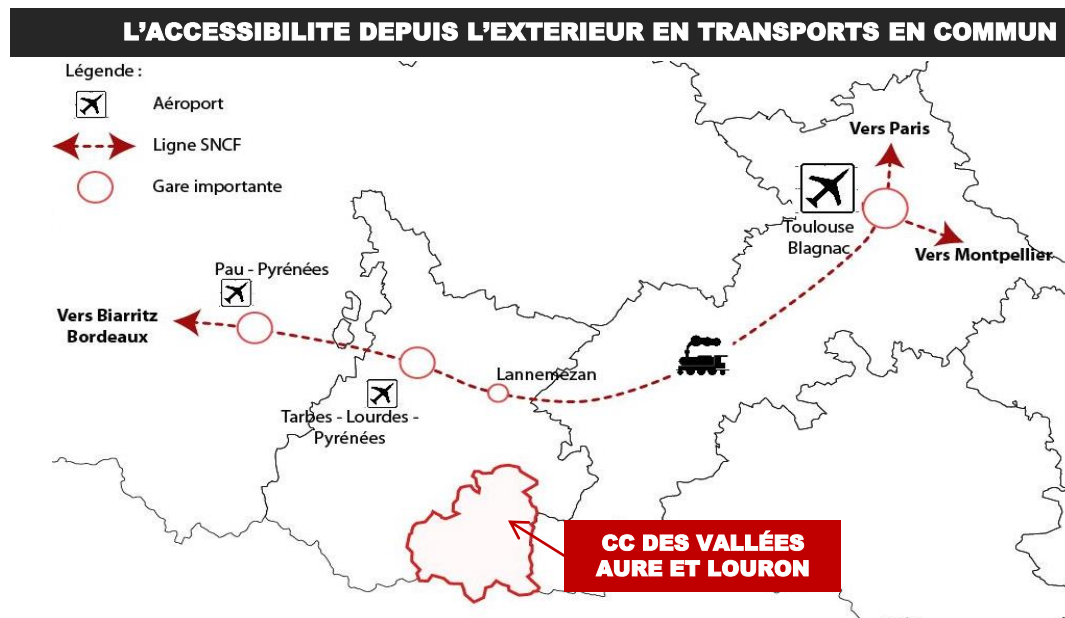
Des problèmes de coordination des transports en commun ont été constatées sur le territoire. Les temps d'attente pour les correspondances entre les bus du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et des trains sont parfois relativement élevés.

Le territoire dispose également d'une ancienne ligne de chemin de fer qui correspondait à la ligne Lannemezan / Arreau-Cadéac. Mise en service en 1897, elle a été fermée en 1971. Aujourd'hui, un projet de voie verte est prévu sur cette ligne dont le tracé, à l'exception de la portion située sur la commune d'Arreau, reste encore visible.

B.2. Transport aérien

Le territoire se trouve à moins de 2h de route de **trois aéroports** :

- L'**aéroport de Tarbes** situé entre 45min et 1h15 des différentes communes. Il propose 5 destinations régulières (Paris, Bruxelles, Londres, Milan et Rome) auxquels il convient de rajouter les vols d'été. Une navette a été mise en place à l'aéroport pour permettre de relier ce dernier à Saint-Lary et les stations de ski;
- L'aéroport de **Pau**, situé entre 1h et 1h30 du territoire complète l'offre de Tarbes et propose des vols réguliers vers Paris, Lyon et Marseille
- L'aéroport de **Toulouse**, situé entre 1h30 et 2h, propose de multiples destinations régulières, notamment vers les différentes villes importantes européennes.



Source : Citadia

CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

B. Transports en commun (accessibilité depuis l'extérieur)

B.3. Le réseau de bus départemental

Le territoire est desservi par une ligne de bus départementale; la ligne 3. Elle dessert notamment les communes de Sarrancolin, Beyrède-Jumet, Camous, Arreau, Cazeaux-Debat, Bordères-Louron, Avajan, Vieille-Louron, Genos, Loudervielle, Armenteule, Estarvielle, Loudervielle et Germ

Cependant, sa fréquence est relativement faible :

- 1 passage le matin et un passage en début d'après midi dans le sens Peyragudes → Lannemezan
- 1 passage en fin de matinée dans le sens Lannemezan → Peyragudes pour l'ensemble des communes citées –ci-dessus.
- Seules les communes situées en aval d'Arreau comptent un arrêt le soir dans le sens Lannemezan → Peyragudes.

HORAIRES DE BUS POUR PEYRAGUDES → LANNEMEZAN

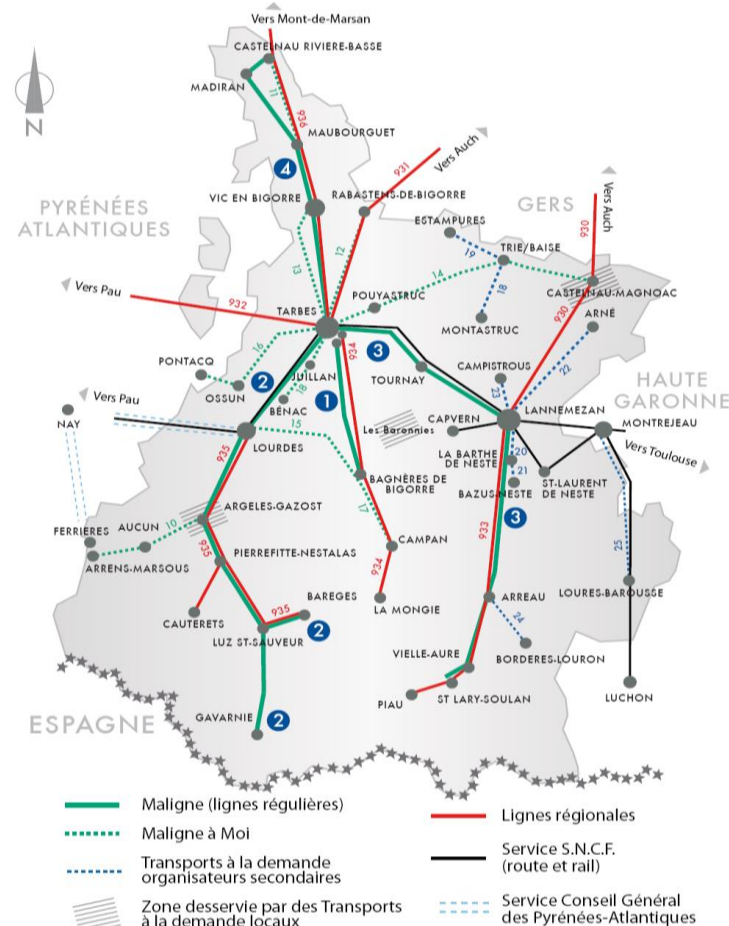
Lannemezan → Arreau → Loudervielle → Peyragudes

Ne circule pas les jours fériés					
		Du lundi au vendredi		Samedi, Dimanche & Fêtes	
		Tous les jours			
Toute l'année					
Circule du 19/12/2015 au 03/01/2016 et du 06/02/2016 au 06/03/2016					
Circule du 19/12/2015 au 06/03/2016		*	*	*	*
LANNEMEZAN	Gare SNCF	11:40	11:40	11:40	17:50
	Hôpital	11:46	11:46	11:46	17:56
	La Demi-Lune	11:47	11:47	11:47	17:57
	Centre	11:51	11:51	11:51	18:01
	La Ramondia	11:57	11:57	11:57	18:06
LA BARTHE DE NESTE	ZI de Peyrehitte	12:00	12:00	12:00	18:09
	Centre	12:04	12:04	12:04	18:13
IZAUX	Place de Mour	12:05	12:05	12:05	18:14
	Crozeilh	12:07	12:07	12:07	18:16
LORTET	Hangar	12:09	12:09	12:09	18:18
	Rond point Héches	12:11	12:11	12:11	18:20
HÈCHES	Cimetière	12:13	12:13	12:13	18:22
	Place 18 février 1944	12:14	12:14	12:14	18:23
SARRANCOLIN	Rebuc Nord	12:17	12:17	12:17	18:26
	Rebuc Place	12:18	12:18	12:18	18:28
	Stade	12:20	12:20	12:20	18:30
	Place du Vivier	12:21	12:21	12:21	18:31
BEYRÈDE JUMET	Route d'Astarville	12:22	12:22	12:22	18:32
	Usine	12:23	12:23	12:23	18:33
CAMOUS	Pont	12:25	12:25	12:25	18:35
	Camping	12:29	12:29	12:29	18:39
ARREAU	Quai de la NESTE	12:32	12:32	12:32	18:42
	Pont de la NESTE	12:35	12:35		
BORDÈRES LOURON	La Grave	12:42	12:42		
	Mairie	12:46	12:46		
VIEILLE LOURON	Villembits	12:47	12:47		
	Coop	12:48	12:48		
ADERVIELLE	Mairie	12:50	12:50		
	Bainie	12:51	12:51		
LOUDEVIELLE	Centre	12:52	12:52		
	Astarville	12:54	12:54		
ARMENTEULE	Place	12:56	12:56		
	Mairie	12:58	12:58		
LOUDEVIELLE	Route de Peyresourde	13:00	13:00		
	Peyragudes Pied de piste	13:10	13:10		

Peyragudes → Loudervielle → Arreau → Lannemezan

Ne circule pas les jours fériés						
		Du lundi au vendredi		Samedi, Dimanche & Fêtes		Tous les jours
		Toute l'année				
Circule du 19/12/2015 au 03/01/2016 et du 06/02/2016 au 06/03/2016						
		Circule du 19/12/2015 au 06/03/2016				
				*	*	*
GERM	Peyragudes Pied de piste			13:30	13:30	
LOUDEVIELLE	Route de Peyresourde			13:42	13:42	
ESTARVIELLE	Mairie			13:44	13:44	
ARMENTEULE	Place			13:46	13:46	
	Aramville			13:48	13:48	
LOUDEVIELLE	Centre			13:50	13:50	
	Bainie			13:51	13:51	
GENOS	Mairie			13:52	13:52	
ADERVIELLE	Coop			13:54	13:54	
VIEILLE LOURON	Villembits			13:55	13:55	
AVAJAN	Mairie			13:56	13:56	
BORDÈRES LOURON	La Grave			14:00	14:00	
CAZAUX-DEBAT	Quai de la NESTE			14:07	14:07	
ARREAU	Quai de la NESTE	8:30	8:30	14:10	14:10	14:10
	Camping	8:33	8:33	14:13	14:13	14:13
CAMOUS	Pont	8:36	8:36	14:16	14:16	14:16
	Usine	8:38	8:38	14:18	14:18	14:18
BEYRÈDE JUMET	Route d'Arreau	8:39	8:39	14:19	14:19	14:19
SARRANCOLIN	Place du Vivier	8:40	8:40	14:20	14:20	14:20
	Stade	8:41	8:41	14:21	14:21	14:21
	Rebuc Place	8:43	8:43	14:23	14:23	14:23
HÈCHES	Rebuc Nord	8:44	8:44	14:24	14:24	14:24
	Place 18 février 1944	8:47	8:47	14:27	14:27	14:27
	Cimetière	8:48	8:48	14:28	14:28	14:28
LORTET	Rond point Héches	8:50	8:50	14:30	14:30	14:30
	Hangar	8:52	8:52	14:32	14:32	14:32
IZAUX	Croix	8:54	8:54	14:34	14:34	14:34
		8:56	8:56	14:36	14:36	14:36
LA BARTHE DE NESTE	Place de Mour	8:57	8:57	14:37	14:37	14:37
	ZI de Peyrehitte	9:01	9:01	14:41	14:41	14:41
	La Ramondia	9:04	9:04	14:44	14:44	14:44
LANNEMEZAN	Gare SNCF	9:07	9:07	14:47	14:47	14:47
	Centre	9:11	9:11	14:51	14:51	14:51
	La Demi-Lune	9:15	9:15	14:55	14:55	14:55
	Hôpital	9:17	9:17	15:07	15:07	15:07

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS DE HAUTES-PYRENEES (CG65)



Informations non contractuelles, fournies à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis par le Conseil Général.

Source : <http://www.transports-maligne.fr/index.php>

CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

B. Transports en commun (accessibilité depuis l'extérieur)

B.4. Transport routier régional La ligne de bus régionale

La ligne régionale 943 dessert la Vallée d'Aure depuis Tarbes et/ou Lannemezan.

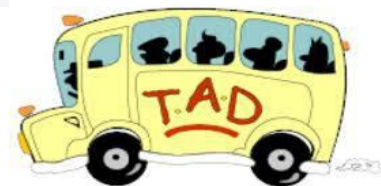
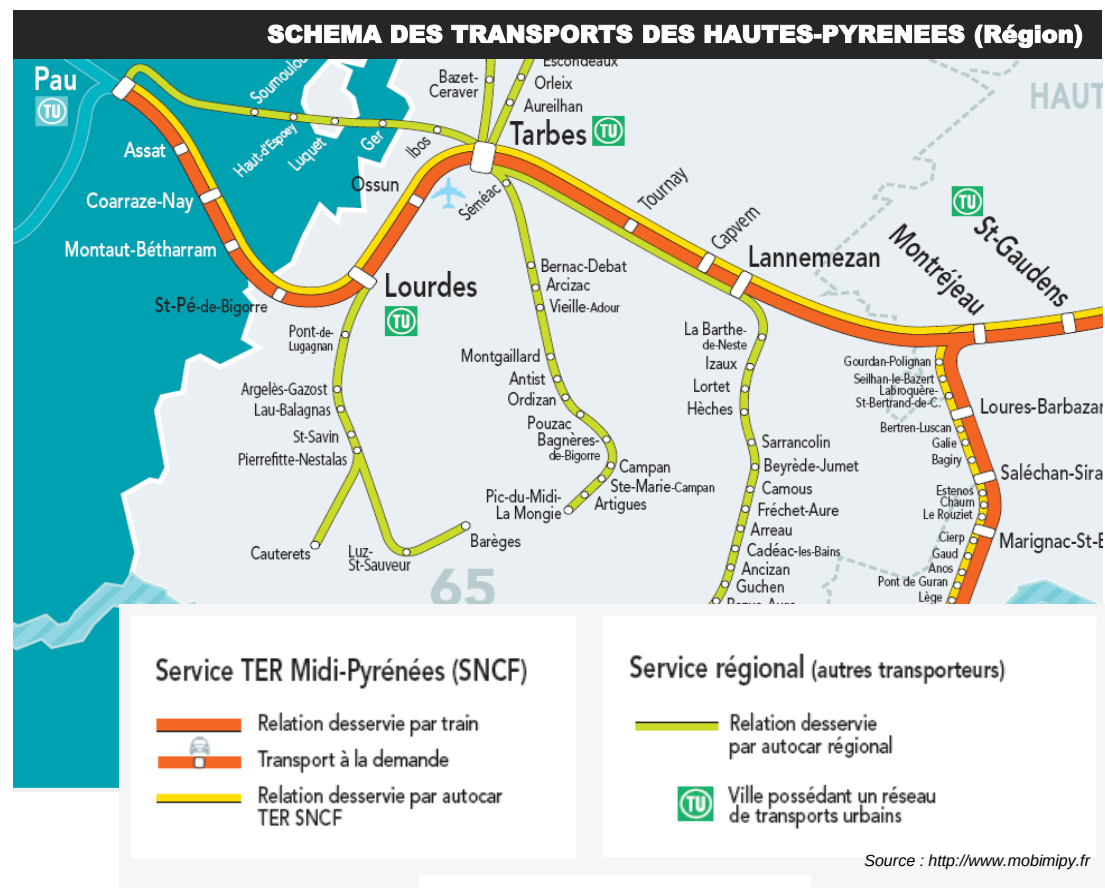
Elle dessert principalement les communes de la vallée de l'Aure: Sarrancolin, Beyrède Jumet, Arreau, Cadéac, Ancizan, Guchen, Bazus-Aure, Guchan, Bourisp, Vieille Aure, Saint-Lary-Soulan, Aragnouet, Piau-Engaly

De nombreux arrêts ont été supprimés sur les hameaux la qualité de l'offre en transports en commun n'est pas suffisante pour proposer une alternative satisfaisante à l'utilisation de véhicules individuels. Le service est néanmoins utile, notamment pour les jeunes et les personnes âgées qui ne disposent pas de moyen de véhicule.

C. Transports en commun (desserte locale)

La desserte en transport à la demande était assurée par les anciennes Communautés de Communes, et organisée comme suit :

- Aragnouet -> Saint-Lary : samedi matin (marché) 1 fois / mois
- Aragnouet -> Arreau : jeudi matin (marché) 1 fois / mois (5 à 6 personnes/déplacement)
- Depuis la vallée du Louron vers le marché d'Arreau : jeudi matin
- Liaison Peyragudes – Balnéa : pour les classes de neiges et les clubs sportifs
- Vers le centre culturel d'Ancizan : tous les mardi (environ 5 personnes/déplacement)
- Vers le marché d'Arreau : tous les jeudi (environ 5 personnes/déplacement)
- Depuis Sarrancolin vers le marché d'Arreau, le jeudi matin.



CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

D. Le stationnement

Le stationnement est un enjeu important pour certaines communes, notamment celles qui connaissent un attrait touristique conséquent :

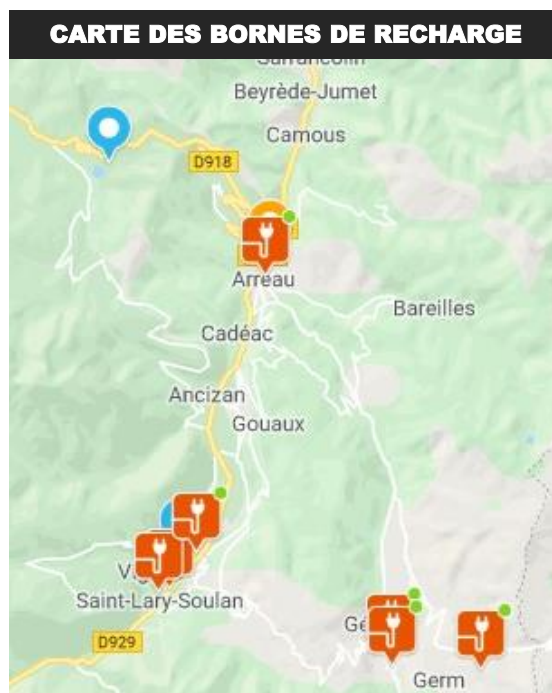
- Les communes qui accueillent les différentes stations de skis
- Les communes présentant un niveau de services et de commerces importants

Le stationnement est par ailleurs un problème dans les villages et hameaux qui n'avaient pas été configurés pour accueillir des voitures. Les voies sont souvent étroites et les places de stationnement rares. La réhabilitation de certaines bâtisses est rendue difficile par l'absence de capacités de stationnement dans certains secteurs.

Lorsqu'il neige, ce problème devient vraiment complexe dans certains villages, les espaces de stationnement dans les ruelles ou sur les terrains privés (cours, garages, etc.) ne sont souvent plus accessibles. Compte tenu des fréquentations importantes, notamment lors des vacances scolaires de Noël et de février, cette problématique nécessite une réflexion sur plusieurs villages.

Il y a une problématique de stationnement des camping-cars qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter les vallées. Les camping-cars ont tendance à se garer en dehors des aires prévues à cet effet.

Le territoire est équipé de 7 sites sur lesquels des bornes de recharges sont à disposition pour recharger des véhicules électriques ou hybrides. Leurs déploiement continue.



DES RUES DE VILLAGES TRÈS ÉTROITES SOUVENT PROBLÉMATIQUES EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT



Source : data.gouv.fr

CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

E. Les mobilités douces (piétons et deux roues)

Les mobilités douces sont essentiellement liées au tourisme vert développé sur le territoire. On décompte de nombreux chemins communaux, ainsi que des chemins de grandes randonnées

- le GR 105 reliant le GR11 au GR78 au niveau de Lortet. (Axe Nord/Sud).
- le GR10 reliant l'océan Atlantique (Hendaye) à la mer Méditerranée (Banyuls-sur-Mer) (Axe Est / Ouest).

De nombreux cyclistes viennent également très nombreux en été pour pratiquer leur activité sur les cols du Tour de France (Col d'Aspin, Col d'Azet, Col de Peyresourde).

Sur la période estivale afin de permettre au plus grand nombre de découvrir la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, le Parc national des Pyrénées, gestionnaire de la réserve, met à la disposition du grand public quatre vélos à assistance électrique. Ils permettent de rejoindre le lac d'Aubert depuis Orédon. De plus, des vélos électriques sont mis à disposition des habitants pour une période d'un mois pour essayer ce mode de déplacement et le favoriser.

Les abords des cours d'eau, notamment de la Neste d'Aure et la Neste du Louron ont été également aménagées (circulations piétonnes principalement), mais des bouclages ou prolongements sont à réfléchir. Le développement de voies vertes ou de pistes cyclables sécurisées est à envisager sérieusement en fond de vallée (en lien avec le projet Arreau/Lannemezan).

De nombreux chemins sont référencés les plans sont communiqués par les offices de tourisme (y compris sur les sites Internet).

Des remontés mécaniques sont également ouvertes l'été (ex. Saint-Lary-Soulan) permettant aux touristes de rejoindre les sites de randonnées sans prendre leur voiture.



Extrait de la cartographie des randonnées de Midi-Pyrénées



CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une desserte routière relativement de bonne qualité • Une connexion transfrontalière avec l'Espagne	• Un territoire qui reste à l'écart des grands axes • Des problèmes de sécurisation sur les axes secondaires (dénivellement, sécurisation, poids lourds...)
• Le réseau de bus départementaux et régionaux permettant une desserte partielle du territoire, permettant de rejoindre la gare de Lannemezan • Un TAD existant sur certaines communes du territoire.	• Des transports en communs peu développés et non adaptés au rythme des habitants; • Des problèmes de coordination entre les différents types de transports en commun.
• Une abondance de chemins communaux permettant de relier les différents sites, communes, entre eux • Des remontées accessibles à l'année depuis le centre bourg, notamment pour Saint-Lary-Soulan (projet pour Loudenvielle) évitant l'utilisation massive de la voiture créant des alternatives à la voiture , même en été	• Des difficultés de stationnements, notamment aux abords des sites touristiques et au cœur des villages, phénomène renforcé avec la neige

ENJEUX :

- L'amélioration de la desserte routière du territoire (notamment pour les poids lourds et l'accès en période de vacances);
- Une meilleure coordination train/bus à la Gare de Lannemezan (cadencement, horaires, ...).
- Le développement des transport alternatifs au transport individuel et notamment le covoiturage.
- La gestion optimale du stationnement, que ce soit sur les stations de ski ou dans les différents bourgs du territoire.
- Le développement des liaisons douces ainsi que de circuits VTT, cyclotourisme et chemins de randonnées qui pourraient renforcer l'attractivité touristique (tourisme de plein air).

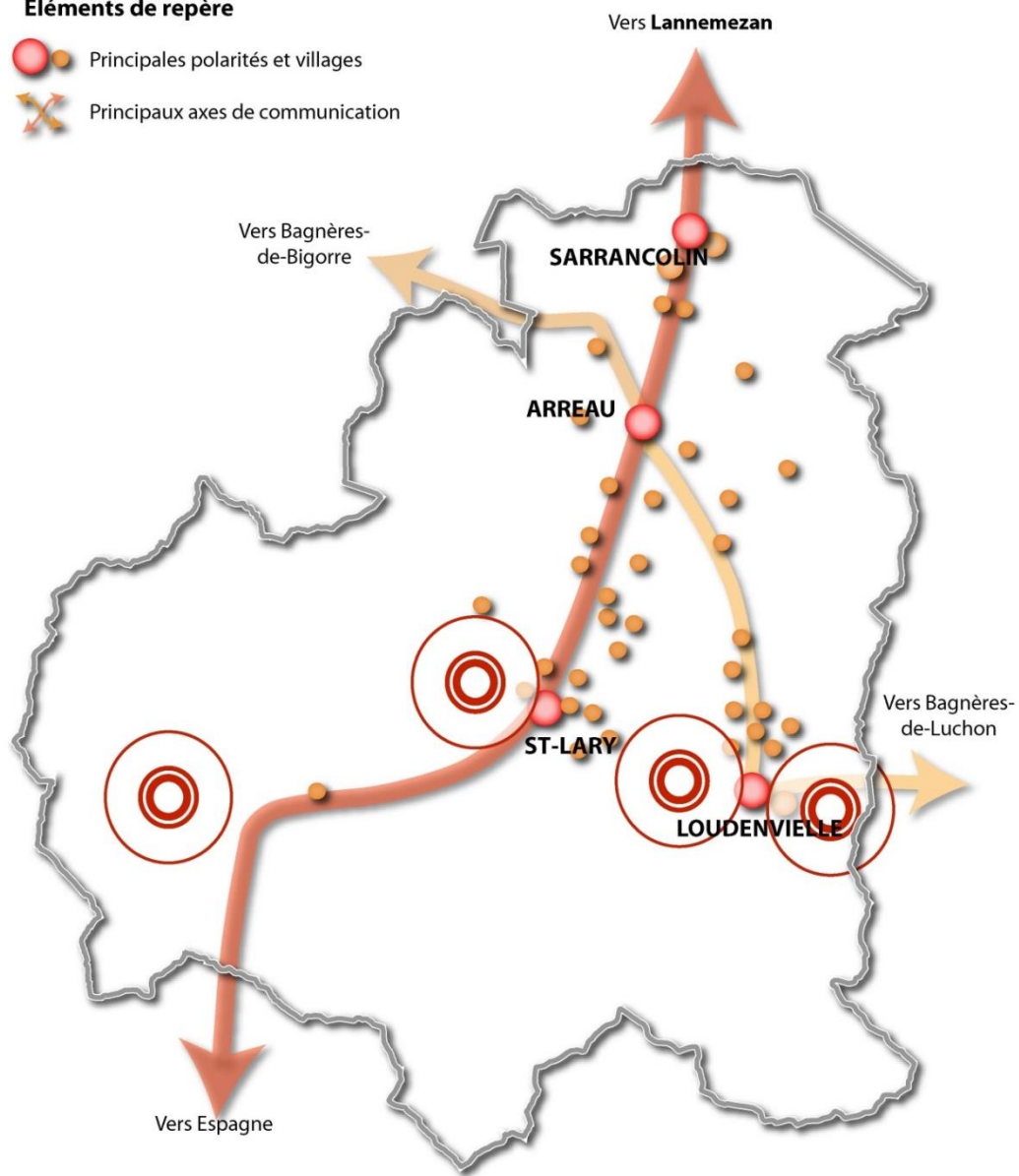


CHAPITRE 5 : Transports et déplacements

SYNTHESE

Éléments de repère

-  Principales polarités et villages
-  Principaux axes de communication



L'amélioration de la desserte routière du territoire

Lannemezan

Une meilleure coordination train/bus à la Gare de Lannemezan (cadencement, horaires, etc)



Le développement des transports alternatifs au transport individuel et notamment le covoiturage

Le développement des liaisons douces et notamment les circuits VTT/chemins de randonnées qui pourraient renforcer l'attractivité touristique (tourisme de plein air)



La gestion optimale du stationnement, que ce soit sur les stations de ski ou dans les différents bourgs du territoire (notamment sur les principales polarités de commerces et de services)



6

CONSOMMATION DE L'ESPACE

CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

A. Consommation foncière globale entre 2004 et 2018

La consommation d'espace, entre 2004 et 2018, est essentiellement marquée dans les principales polarités du territoire.

Dans une moindre mesure les communes des fonds de vallées ainsi que les communes-stations ont connu une consommation d'espace assez importante.

Ainsi les communes les plus consommatrices de foncier sont celles de Loudenvielle (10,1ha), Arreau (9,2ha), Saint-Lary-Soulan (6,9ha), et Germ (6,9ha). Ces 4 communes regroupent plus de 30% des espaces consommés entre 2004 et 2018.

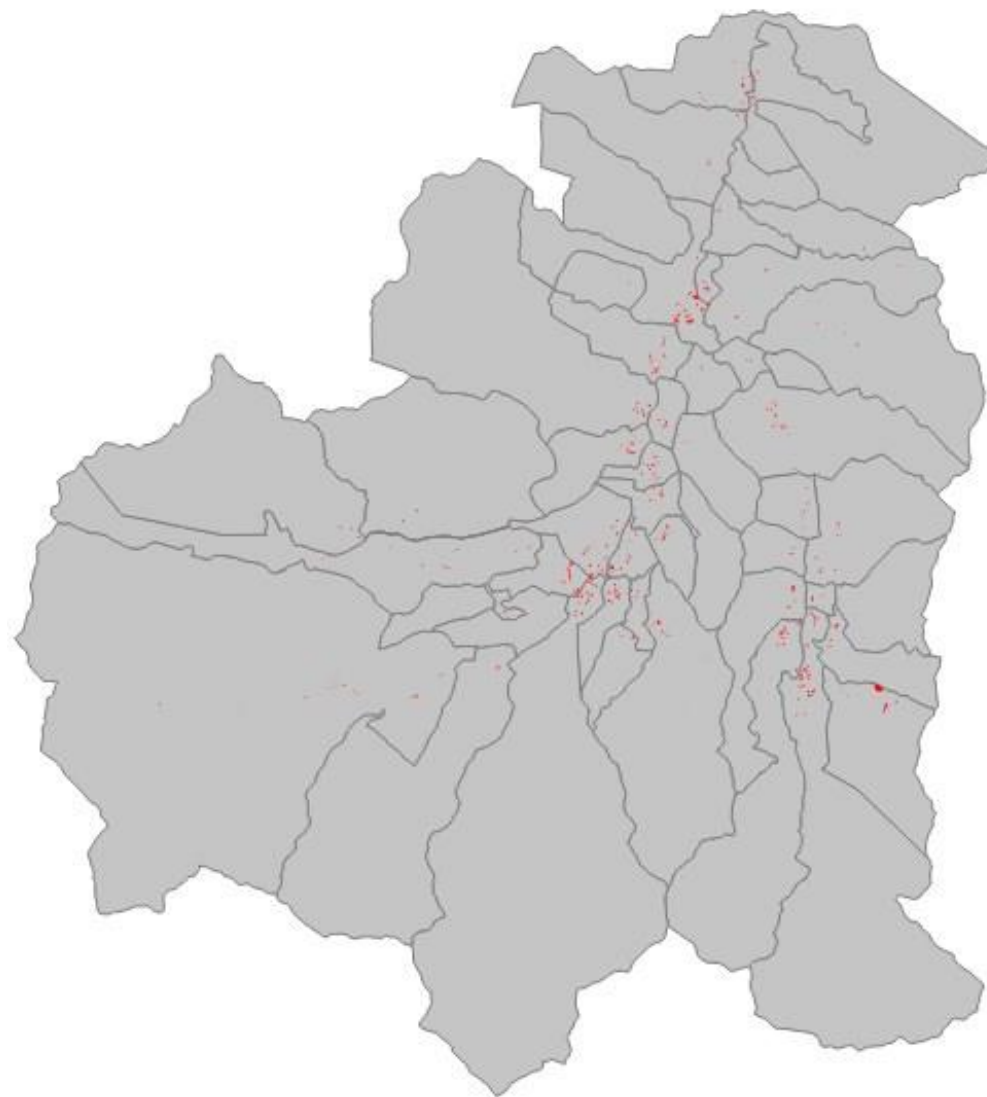
Aspin, Mont et Barrancoueu sont les communes les moins consommatrices d'espaces avec moins de 0,1 hectares consommés sur 12 ans.

On constate que la consommation d'espace reste faible sur le territoire avec quelques pôles davantage consommateurs. La densité est néanmoins forte, le bâti est compact et respecte globalement les principes hérités de l'urbanisme montagnard.

Le PLUi valant SCoT étant établi sur un territoire contraint, la consommation foncière a des conséquences sur le paysage et l'agriculture notamment pour les terres à fort potentiel agricole.

La carte ci-contre met en évidence les zones de pression foncière, en fond de vallée et sur les stations (même sans repères il est aisé d'identifier le fond de vallée).

CARTE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE PAR COMMUNE ENTRE 2004 ET 2018



Source : Traitement CITADIA



CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

B. Destinations du foncier consommé

Sur le territoire du SCoT, entre 2004 et 2018, un peu plus de 94,5 hectares ont été consommés pour l'urbanisation, ce qui correspond à une consommation annuelle moyenne de l'ordre de 7 hectares sur tout le territoire.

SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE PAR TYPE D'USAGE	
Tissu urbain dense	0,94
Tissu urbain individuel groupé	23,45
Tissu urbain dispersé	19,47
Espace urbain individuel diffus	10,37
bâtiments agricoles isolés	3,56
Habitat spécifique	13,54
Habitat collectif dense	9,45
Emprises industrielles	3,35
Emprises commerciales	3,93
Emprises publiques, équipements	4,91
Stades, équipements sportifs...	1,56
	94,53

La consommation d'espace par type d'usage se repartie de la manière suivante :

- 77,2% pour l'habitat (dont 14,3% pour l'habitat touristique spécifique) ;
- 3,8% pour les sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés ;
- 7,7% pour les emprises industrielles et commerciales ;
- 11,3% pour les autres types de consommation d'espace.



CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

B. Destinations du foncier consommé

Utilisation du foncier résidentiel

Le foncier résidentiel est majoritairement consommé sous forme de tissu urbain groupé, la densité est relativement élevée, de l'ordre de 450m² par logement réalisé.

A noter que presque 17,5% du foncier résidentiel est consommé par de l'habitat touristique spécifique, ce qui s'explique par l'importance de l'activité touristique sur ce territoire.

Consommation foncière Habitat Aure Louron 2004-2018	Ha	Part
Tissu urbain dense	0,94	1,2%
Tissu urbain individuel groupé	23,45	30,4%
Tissu urbain dispersé	19,47	25,2%
Espace urbain individuel diffus	10,37	13,4%
Habitat spécifique	13,54	17,5%
Habitat collectif dense	9,45	12,2%
	77,22	100%

Source : analyse de consommation foncière Citadia - 2019

Utilisation du foncier économique

Près du tiers du foncier économique utilisé entre 2004 et 2018 est consommé pour des constructions agricoles. Deux tiers du foncier économique consommé l'a été pour des activités industrielles, artisanales ou commerciales.

Le reste a été consommé par divers aménagements notamment pour les équipements sportifs ou bien les axes routiers et espaces associés.

Consommation foncière Economique Aure Louron 2004-2018	Ha	Part
bâtiments agricoles isolés	3,56	32,8%
Emprises industrielles	3,35	30,9%
Emprises commerciales	3,93	36,3%
	10,84	100%

Source : analyse de consommation foncière Citadia - 2019



CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

C. Origine du foncier consommé

VALLEES AURE ET LOURON	Terre consommée sur l'espace agricole	Terre consommée sur l'espace naturel	Terre consommée sur les espaces verts urbains (publics et privés)	TOTAL
Surface en hectares	61,41	26,78	6,34	94,53

Une grande partie des surfaces consommées entre 2004 et 2018 a été imputée à l'espace agricole c'est-à-dire 65% du foncier consommé (61,41ha) et environ 1/3 à l'espace naturel (26,78ha).

La consommation foncière pour le développement résidentiel constitue le premier poste d'utilisation de l'espace au regard des chiffres précédents. Les objectifs de modération et d'optimisation de l'espace se concentreront donc principalement sur le foncier résidentiel.

On peut constater que sur ces 14 dernières années, l'espace est utilisé pour accueillir des habitations émanant le plus souvent d'opérations individuelles, de résidences en logements collectifs ou sous forme de lotissements. Il s'agit de formes urbaines relativement denses et peu consommatrices d'espaces (à mettre en relation avec la topographie marquée ainsi que les prix du foncier et de l'immobilier).

Compte-tenu des efforts demandés aux documents d'urbanisme en faveur d'une réduction de la consommation d'espace, l'enjeu du PLUi valant SCoT est clair : comment produire de nouvelles formes urbaines aux densités acceptables tout en préservant la qualité de vie ?



CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

D. Surface consommée pour l'habitat

Période 2001-2013	Adervielle-Pouchergues	Ancizan	Aragounet	Ardengost	Armenteule	Arreau	Aspin-Aure	Aulon	Avajan	Azet	Bareilles	Barrancoueu
Surfaces moyennes par logement en m2	726,38	1214,10	278,33	0,00	1088,23	230,83	974,84	410,86	779,17	397,77	476,83	1180,34

Période 2001-2013	Bazus-Aure	Beyrede-Jumet	Bordères-Louron	Bourisp	Cadeac	Cadheillan-Trachères	Camous	Camparan	Cazaux-Debat	Cazaux-Frechet-Aneran-Camors	Ens	Estarvielle
Surfaces moyennes par logement en m2	1044,26	1299,77	442,96	152,07	956,22	0	165,51	1499,49	122,71	219,97	570,65	437,92



CHAPITRE 6 : Consommation d'espace

D. Surface consommée pour l'habitat

Période 2001-2013	Loudenvielle	Loudervielle	Mont	Pailhac	Ris	Sailhan	Saint-Lary-Soulan	Sarrancolin	Tramezaegues	Vielle-Aure	Vielle-Louron	Vignec
Surfaces moyennes par logement en m2	100,12	804,26	230,62	1317,39	0,00	840,16	196,99	1024,81	3395,37	181,29	2058,97	202,41

Période 2001-2013	Estensan	Frechet-Aure	Grailhan	Genos	Germ	Gouaux	Grezian	Guchan	Guchen	Ilhet	Jezeau	Laneon
Surfaces moyennes par logement en m2	556,94	408,78	0,00	1210,76	179,79	1776,01	1401,47	343,44	300,09	2580,75	2232,27	600,24

La surface consommée par l'habitat varie fortement selon les communes. Certaines telles que Cadeilhan-Trachères, Grailhan et Ris n'ont pas d'espaces consommés par l'habitat entre 2001 et 2013. Ce qui se traduit soit par le fait qu'il n'y ait pas eu de nouveaux logements ou bien les permis ont été délivrés en réhabilitation (espaces déjà consommés).

On constate que certaines communes ont une surface moyenne consommée par l'habitat très faible (< 200m²) cela concerne essentiellement des territoires touristiques où se sont construits de nombreuses résidences de tourisme.

Nb : L'analyse peut être faussée sur certaines communes au vu des données secrétisées par Sitadel (base des logements commencés par année).



7

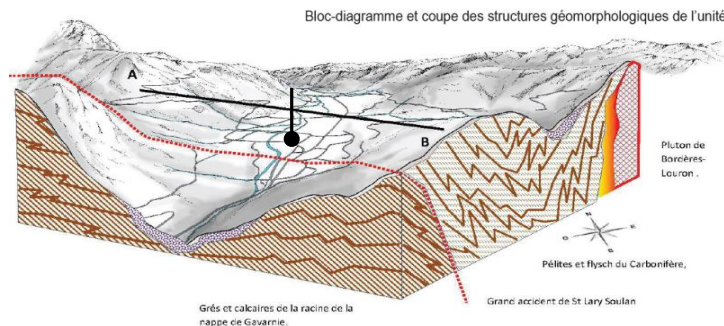
Socle physique et contexte géomorphologique



CHAPITRE 7 : socle physique et contexte géomorphologique

A. Géologie : Un sous-sol hercynien accidenté, aux faciès rocheux diversifiés

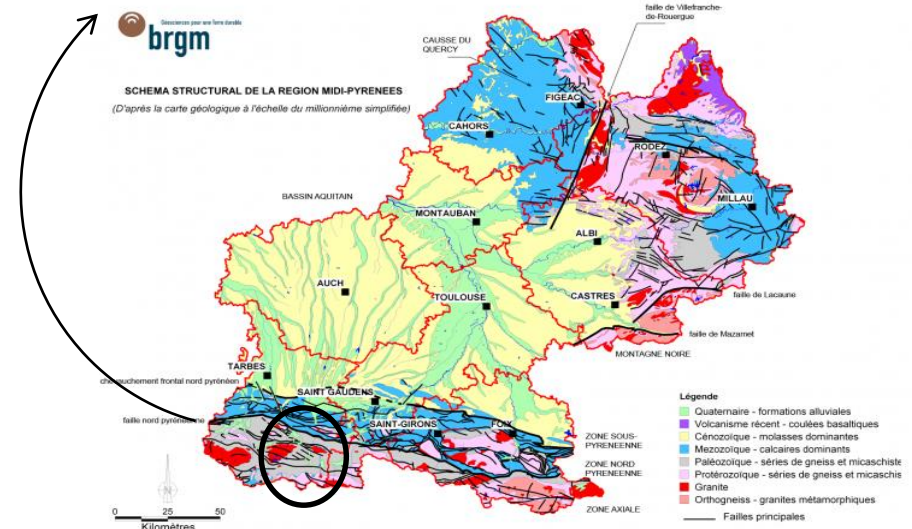
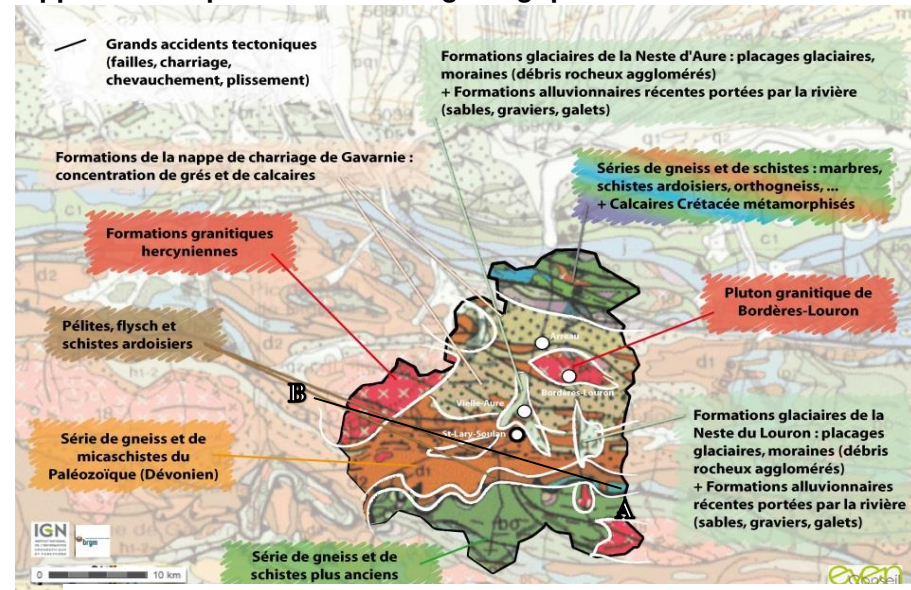
- Le sous-sol du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron date de la formation de la **chaîne hercynienne des Pyrénées**. Le relief pittoresque que l'on admire aujourd'hui est le fruit d'un mouvement **tectonique** de soulèvement et d'une successions d'épisodes climatiques sources d'érosions (alternance de glaciations et de climats tempérés).
- Des évènements tectoniques puissants (cassures le long des failles, chevauchements, plissements) ont fait remonter à la surface des **plutons granitiques**, des **couches sédimentaires de grès et calcaires**, des **roches métamorphiques (gneiss, schistes, ...)** recomposés suite à une fusion à haute pression et haute température). Ces affleurements sont visibles dans le paysage actuel.
- **L'érosion glaciaire** a également remanié le sous-sol : les **anciens glaciers** ont creusé et charrié des débris rocheux qui se sont agglomérés pour former les **moraines**.
- Les rivières ont également retravaillé le sous-sol, laissant des dépôts alluvionnaires récents sous leur passage.



Représentation schématique du socle physique

Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015
CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis - Emanence

Approche simplifiée de la carte géologique



CHAPITRE 7 : socle physique et contexte géomorphologique

A. Géologie : Un sous-sol hercynien accidenté, aux faciès rocheux diversifiés

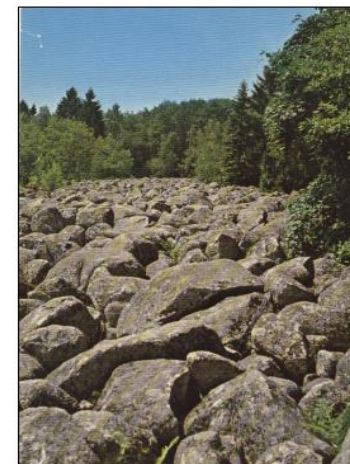
La **richesse géologique du sous-sol** est économiquement valorisée : les schistes ardoisiers, le granite, les schistes gréseux, les marbres, ... sont autant de matériaux locaux ancestralement utilisés dans la construction.

En revanche, la nature du sous-sol combinée aux contraintes topographiques de la montagne génère des sols assez peu favorables aux cultures agricoles.

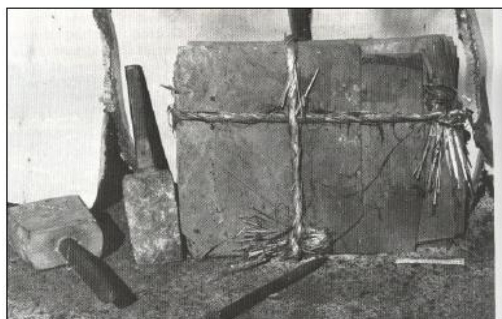
La géomorphologie actuelle étant héritée de mouvements tectoniques, le risque sismique est toujours présent.



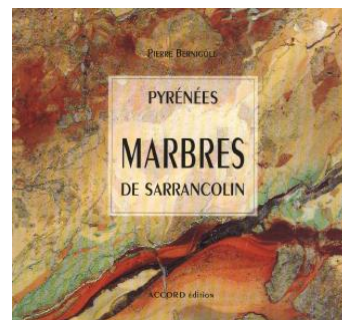
Dans la Réserve du Néouvielle, les granites s'éclatent en altitude
« La Réserve du Néouvielle », HPTE / MOREL



« Moraines de Bareilles », mini déserts rocheux de boules de granit.
Photographie Collection Mémoires des Vallées



L'ardoise, exportée au loin par « brassées » et chars d'ardoises, jusque dans les Baronnies et le Pays de Luchon !
Photographie B. DUFAUR



Haute vallée du Louron



Blocs erratiques sur le site de Peyre Mayou à Bazus-Aure

CHAPITRE 7 : socle physique et contexte géomorphologique

B. Relief : Un territoire montagnard structuré à partir des vallées glaciaires

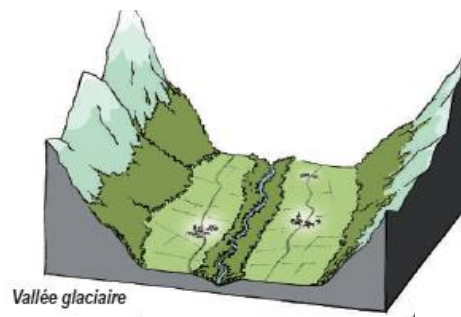
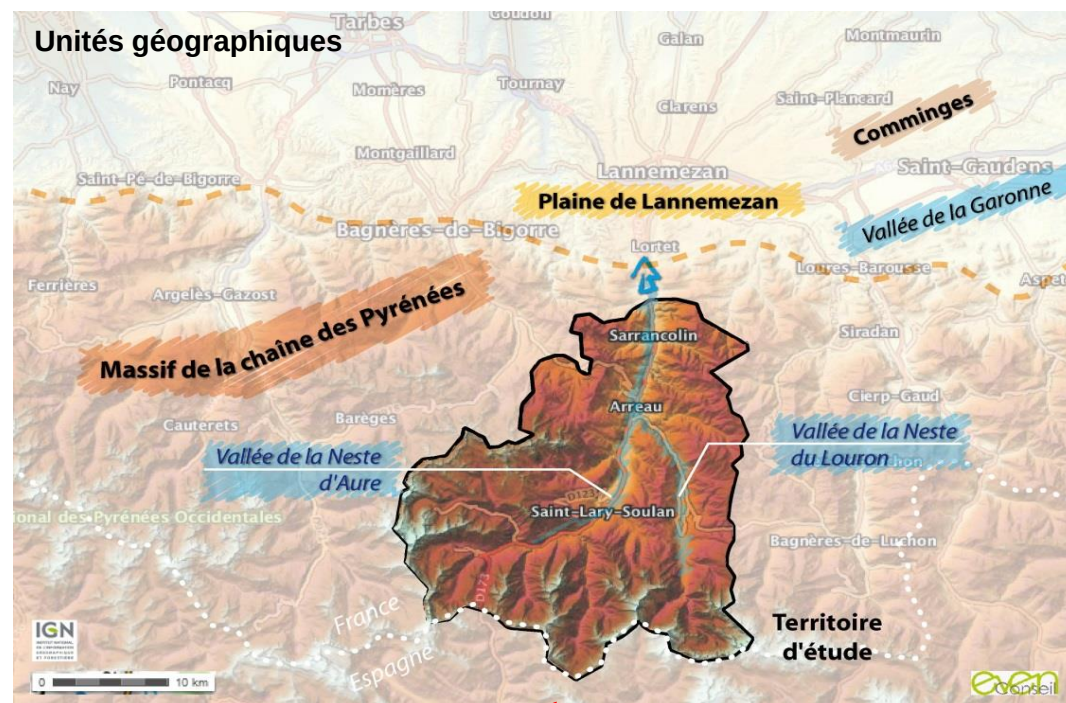
B.1. Hydrographie

Le territoire appartient à l'unité géographique du **Massif Pyrénéen** qui couvre la moitié Sud du département des Hautes-Pyrénées.

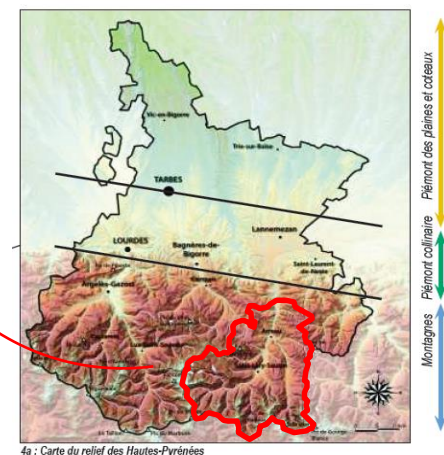
Le territoire est **entièrement montagneux** et présente une organisation **structurée, étagée**, qui s'est mise progressivement en place dès les premiers temps géologiques. Les altitudes varient de **600 m NGF dans les vallées à 3300 m NGF environ pour la chaîne de montagne**.

La **haute montagne**, au Sud, présente un relief marqué orienté Est/Ouest. Les principaux points culminants à plus de 2500 m NGF sont les Pic des Gours Blancs, Pic Schrader, Pic de Batoua, Pic de Néouvielle,...

Les **vallées glaciaires en auge** (creusées en forme de « U ») de l'**Aure** et du **Louron** ont une orientation Nord/Sud perpendiculaire à la montagne. Ces deux vallées convergent et se déversent au Nord dans la Plaine de Lannemezan.



Extraits de l'Atlas Paysager Départemental des Hautes-Pyrénées de 2015



CHAPITRE 7 : socle physique et contexte géomorphologique

B. Relief : Un territoire montagnard structuré à partir des vallées glaciaires

B.2. Hydrographie

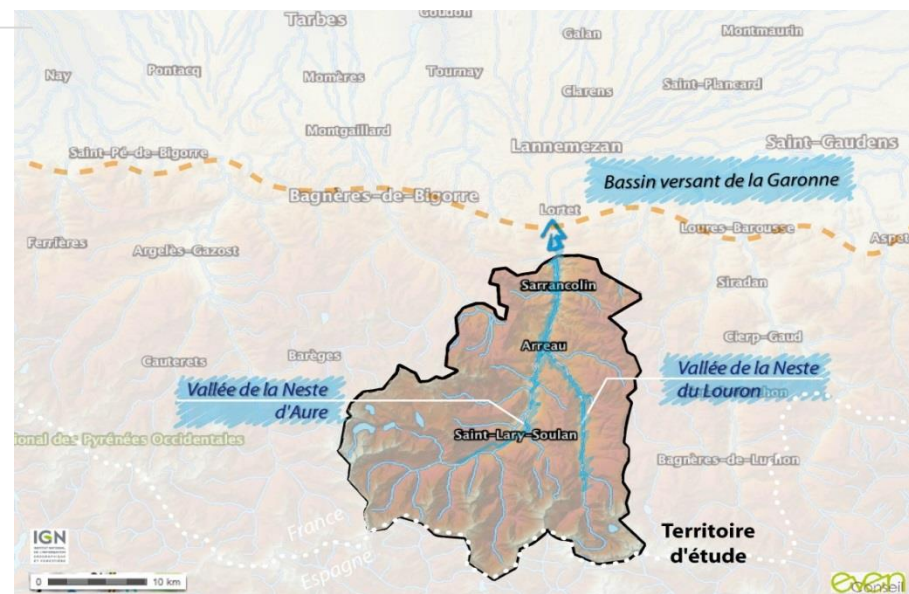
L'eau est abondante sur le territoire, à l'image de l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées, considéré comme un « château d'eau » pour le bassin d'Adour-Garonne.

Les rivières de la Neste d'Aure et de la Neste du Louron constituent l'armature du réseau hydrographique local et également des paysages.

Note : la ressource en eau fait l'objet d'un développement particulier de l'état initial de l'environnement, au chapitre 2.

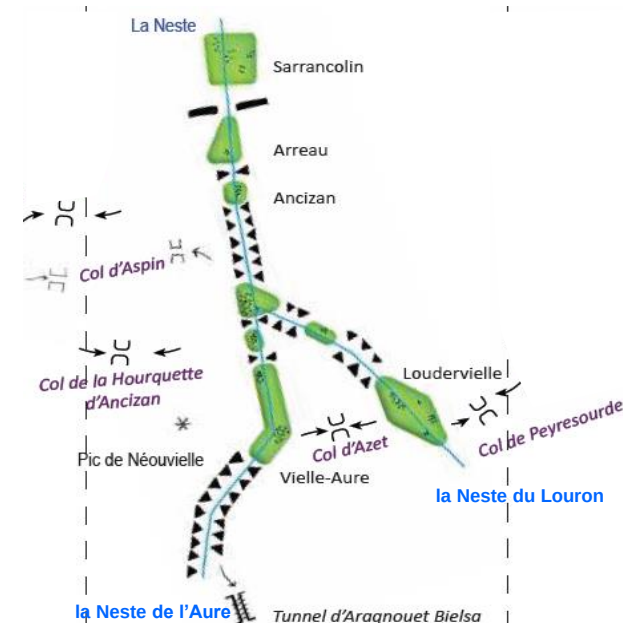


Extraits de l'Atlas Paysager Départemental des Hautes-Pyrénées de 2015

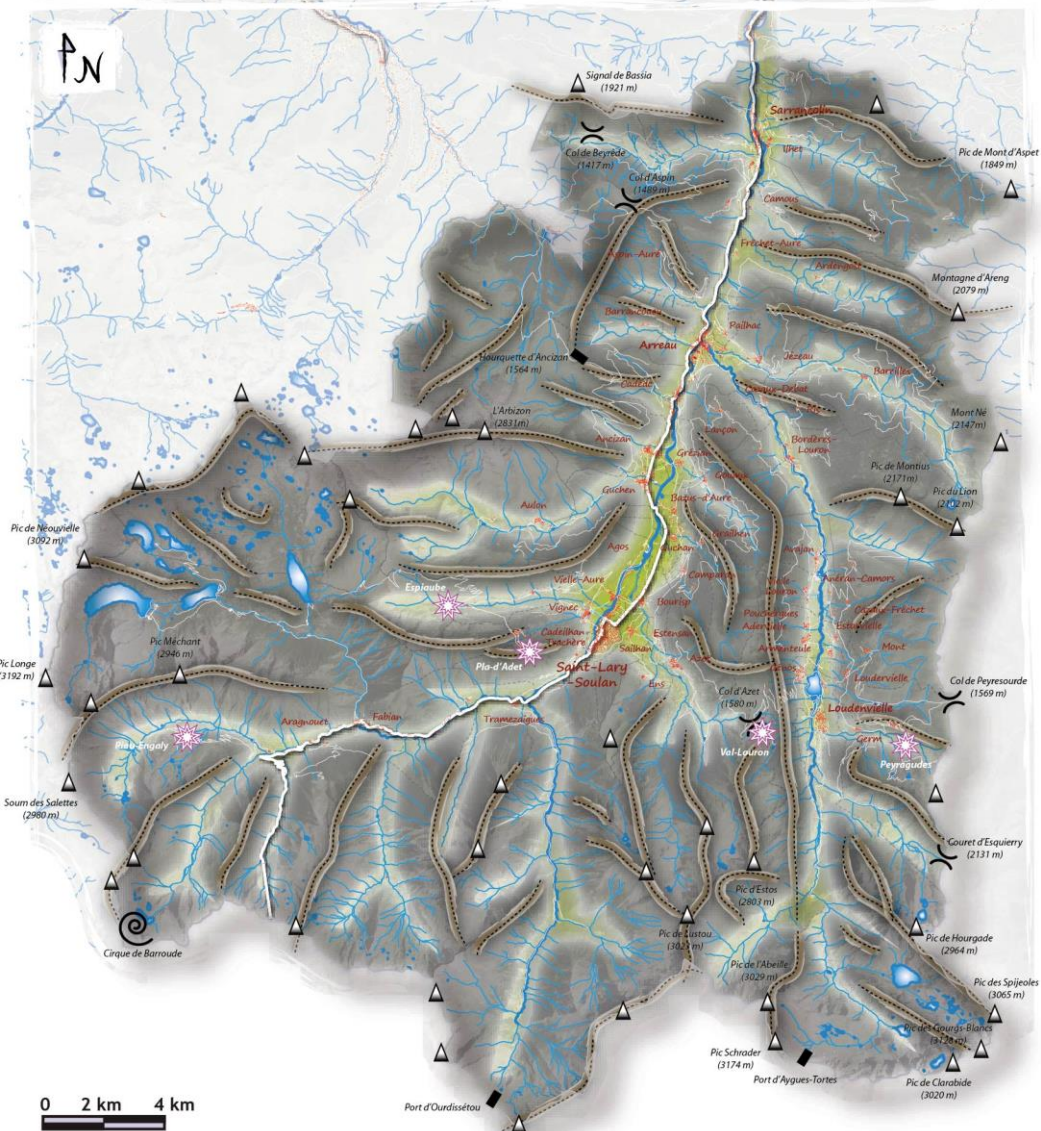


Un château d'eau qui modèle le piémont

Suivant presque une direction Est/Ouest, ces crêtes captent et séparent les eaux de manière rigoureusement symétrique entre la France et l'Espagne avec une particularité cependant brisant cet effet miroir : les eaux espagnoles se déversent quasiment toutes dans la Méditerranée par l'Ebre et Llobregat et les eaux françaises dans l'Atlantique par la Garonne, l'Adour et le Gave de Pau. Les Hautes-Pyrénées présentent la particularité d'être à l'amont des rivières qui alimentent ces grands bassins versants, canalissant les eaux des montagnes au travers des vallées du piémont pyrénéen. Si la montagne est véritablement le socle des paysages pyrénéens, l'eau en dessine toutes les nuances et les subtilités jusque dans le piémont.



CHAPITRE 7 : socle physique et contexte géomorphologique



ORGANISATION SPATIALE

Contextualisation environnementale et paysagère

-  Secteur montagneux
-  Vallée glaciaire en auge (en "U")
-  Principales lignes de crête de la chaîne des Pyrénées
-  Principaux sommets et pics
-  Cirques naturels majeurs
-  Principaux cols
-  Principaux ports et hourquettes
-  Cours d'eau (torrents, rivières) et lacs
-  Urbanisation
-  Stations d'hiver de renommée nationale
-  Routes principales



8

Paysages et patrimoine



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Des documents cadres en faveur de la valorisation des paysages et du patrimoine

Le volet paysager des documents d'urbanisme, dont le PLUi (valant SCoT), a été particulièrement renforcé avec les lois Grenelle et ALUR.

Le PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron devra être compatible avec les documents et objectifs suivants :

- **Les dispositions de la Loi Montagne** qui encadrent l'urbanisation.
- **La Charte du Parc National des Pyrénées adoptée par décret le 28 décembre 2012**
- **(par les communes de l'aire d'adhésion)** : elle vise à préserver les paysages emblématiques de la montagne pyrénéenne et plus globalement à améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers locaux. Le PLUi (valant SCoT) doit intégrer les dispositions de cette Charte. Par ailleurs, d'autres travaux et publications à portée pédagogique accompagnent les collectivités de l'aire d'adhésion dans leur réflexion sur le traitement des entrées de bourg, la gestion des paysages agro-sylvo-pastoraux, la réhabilitation des sites dégradés, la valorisation du patrimoine de proximité, l'animation culturelle locale,...

Et prendre en compte :

- **Les servitudes de protection du patrimoine paysager** telles que les périmètres protégés au titre des Sites Inscrits et Classés, au titre des Monuments Historiques,...

Par ailleurs, le diagnostic paysager du PLUi a pris en considération les études suivantes :

- **l'Atlas Paysager Départemental des Hautes-Pyrénées de 2015**
- **l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015.**



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Unité paysagère

Le **paysage** est ce que l'on appelle communément notre **cadre de vie**. A partir d'un **socle composé par le relief**, d'autres éléments de composition viennent définir le paysage : la nature de la **végétation**, l'implantation des **constructions**, l'occupation **agricole**,... Mais la notion de paysage ne se limite pas au champ de la géographie ou de la géomorphologie.

La notion de paysage **existe parce qu'il est perçu** par l'homme qui y projette sa **culture et sa sensibilité**.

L'analyse des paysages du territoire d'étude se référera donc aux différentes dimensions que sont sa composition physique, géographique, et sa perception, humaine, culturelle et **identitaire**.

Le relief joue un rôle essentiel dans la composition paysagère du territoire : la nature du sol et les conditions climatiques ont conditionné l'occupation de l'espace, tant naturelle qu'humaine :

- La partie montagnarde est essentiellement couverte de forêt sur ses versants et d'estives sur les sommets balayés par les vents et la neige. L'Homme utilise ces paysages pour les activités touristiques et les activités d'élevage agricole.
- La partie valléenne bénéficiant d'un climat plus clément, de sols remaniés et d'une ressource en eau abondante, accueille l'urbanisation et est occupée en grande partie par une agriculture d'élevage et de polycultures.



Vue sur la vallée d'Aure depuis la route d'accès à Soulan

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

A. Un territoire, une unité paysagère identitaire, celle des Vallées de l'Aure et du Louron

A l'échelle régionale, le territoire d'étude appartient au grand ensemble paysager formé par la Chaîne des Pyrénées.

A l'échelle du département, le territoire des **Vallées de l'Aure et du Louron constitue à lui seul une unité paysagère éponyme.**

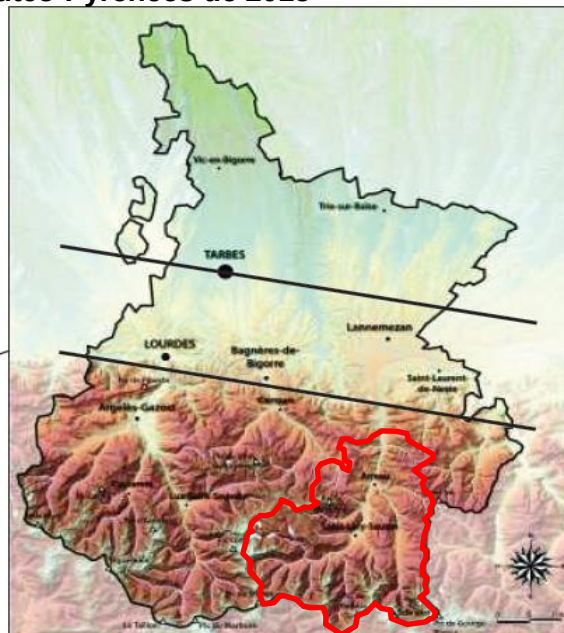
Le relief, le couvert végétal et l'occupation urbaine sont étroitement liés et s'unissent harmonieusement pour former une unité complète et cohérente. Les pages suivantes s'intéressent donc plus spécifiquement à ces **éléments de composition** et proposent une lecture thématique du paysage territorial :

- Les « **paysages sauvages de la montagne, de l'eau et de la forêt** » : un territoire carte-postale valorisé par le tourisme
- Les « **paysages de l'agropastoralisme** » : contribution et évolution de la matrice agricole dans les paysages
- Les « **paysages de la pierre et du bâti** » : impacts et rapports au site de l'empreinte urbaine, signature architecturale

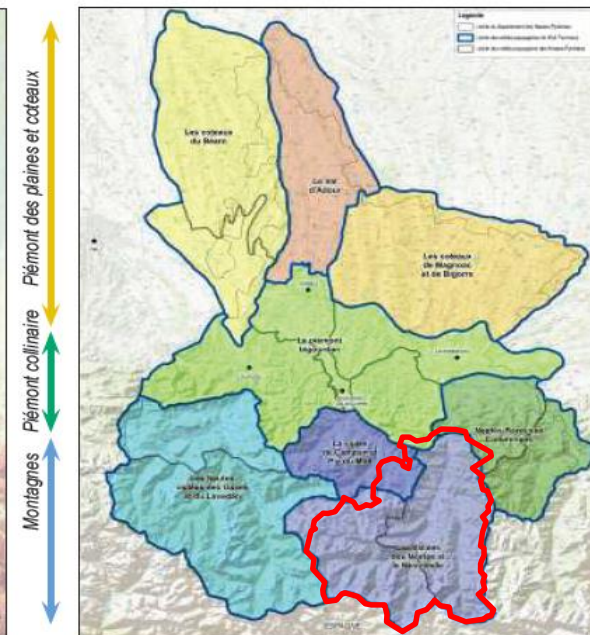
Extrait de l'Atlas Paysager Départemental des Hautes-Pyrénées de 2015



3 : Carte des grands ensembles paysagers en Midi-Pyrénées (source : Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet, édition URCAUE Midi-Pyrénées et DREAL Midi-Pyrénées 2015, 215 p.)



4a : Carte du relief des Hautes-Pyrénées



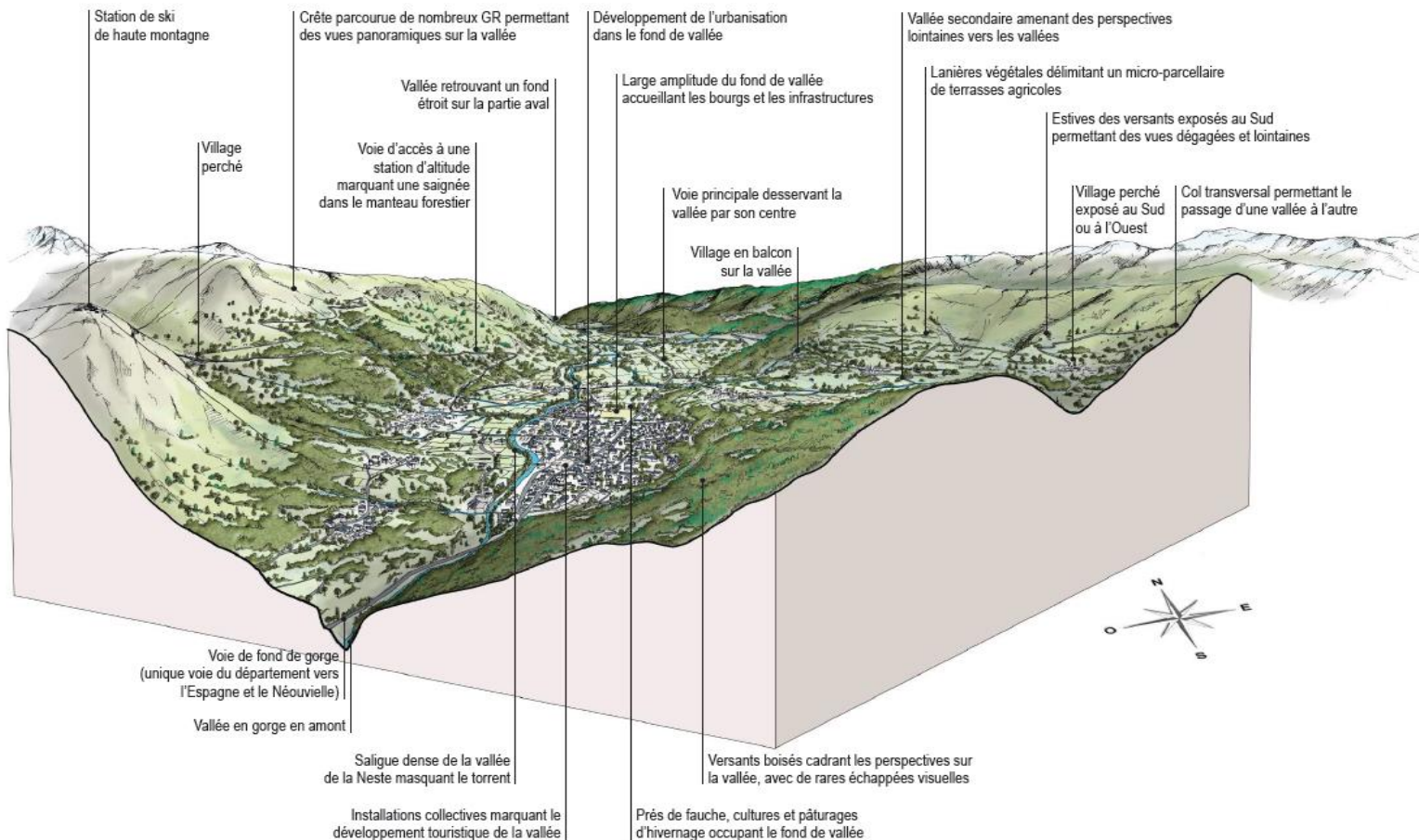
4b : Carte des entités paysagères des Hautes-Pyrénées

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

A. Un territoire, une unité paysagère identitaire, celle des Vallées de l'Aure et du Louron



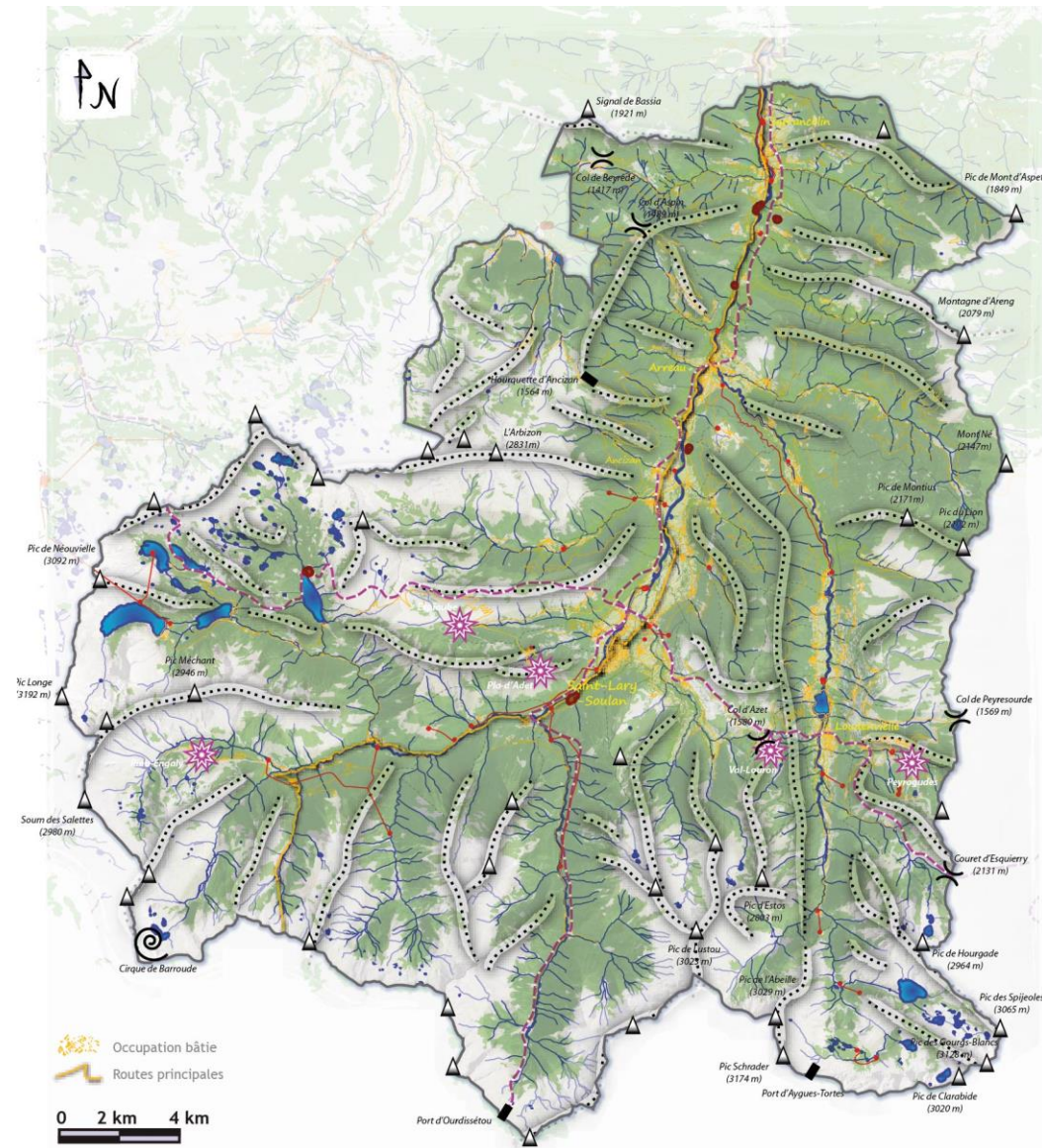
Bloc-diagramme des structures paysagères de l'unité « Les vallées de l'Aure et du Louron »



les vallées de l'Aure et du Louron

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

B. Lecture de l'unité paysagère par éléments de composition



PAYSAGES / PATRIMOINE

Unité paysagère des Vallées de l'Aure et du Louron, dans les Pyrénées

Les paysages sauvages de la montagne, de l'eau et de la forêt

- Principales lignes de crête de la chaîne des Pyrénées
- Principaux sommets et pics
- Cirques naturels majeurs
- Principaux cols
- Principaux ports et hourquettes
- Pierriers, névés et estives d'altitude
- Couvert boisé asymétrique et étagé, caractéristique des régions de montagne
- Vallée glaciaire en auge (en "U"), en partie occupée par le bocage
- Cours d'eau (torrents, rivières) et lacs

Accès majeurs aux aménités paysagères de la montagne, de l'eau et de la forêt ... et exploitation économique

- Stations d'hiver de renommée nationale
- Itinéraires de randonnée de renommée nationale
- Sites principaux d'extraction minière
- Ouvrages hydro-électriques majeurs (centrales, conduites forcées, canaux, ...)

Octobre 2015 Conseil

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

B. Lecture de l'unité paysagère par éléments de composition

B.1. Les « paysages sauvages de la montagne, de l'eau et de la forêt » : un territoire carte-postale valorisé par le tourisme

La montagne et la roche dans les paysages / Les paysages de montagne

Le **relief très marqué** de ce territoire de montagne participe aux ambiances **pittoresques** et **monumentales** des paysages. L'esprit de la montagne est partout, les **pics** forment une **muraille naturelle d'allure vertigineuse** sur tous les arrière-plans des photographies. Les arêtes les plus élevées ne sont pas visible depuis les vallées de l'Aure et du Louron : l'Anéto (3404 m NGF), le Mont Perdu (3355 m NGF), ... puisque **les contreforts des premiers sommets construisent une limite visuelle** qui bloque le regard.

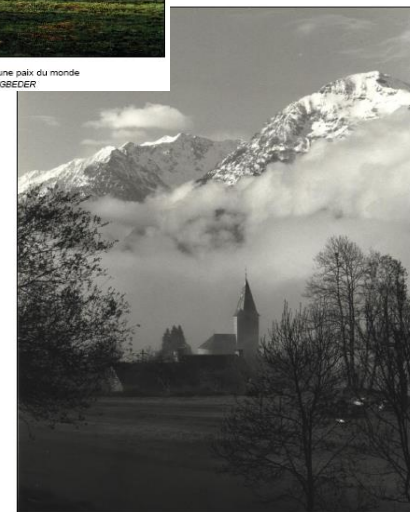
Les **pierriers** (versants recouverts exclusivement de pierre) et les **névés** (neiges éternelles) révèlent la rudesse du climat dans ces paysages accessibles uniquement en saison estivale. Les **cols**, « **hourquettes** » et « **ports** » qui culminent entre 1050 et 2509 m NGF (Col de Madamete) sont autant de **resserrements** physiques et visuels qui contribuent à un certain **cloisonnement** du paysage.

La toponymie locale et la dénomination thématique de sentiers de découvertes (« chemin des ardoisières », ...) rendent compte de l'importance de la pierre, du « **roc** », dans l'identité du territoire. « **Musée-géologique** » à **ciel ouvert**, le territoire offre naturellement des « **paysages de pierres** » d'une grande qualité : marbres, crêts calcaires, grès rouges, schistes ardoisiers, ...

L'accessibilité aux aménités paysagères de la haute montagne passe par les **stations d'hiver** (Piau-Engaly (Aragnouet), Saint-Lary (Saint-Lary-Soulan), Val Louron (Azet) et Peyragudes (Loudenvielle)), par le réseau très étoffé de **chemins de randonnées** ainsi que par l'accès de Néouvielle.



La vallée, le village, comme une paix du monde
Photographie C. BEIGBEDER



Un Pays de vallées, de villages, tout proche de l'Espagne
Photographie C. BEIGBEDER



Station de Peyragudes (Skipass.com)



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

L'eau dans les paysages / Les paysages de l'eau

La présence de **l'eau est permanente dans le paysage** : lacs paisibles, cascades et torrents de montagne, rivières irriguant les vallées, sources miraculeuses, ... L'eau se retrouve également sur bon nombre d'armoiries des communes du territoire, héritage de l'attachement des populations à cette ressource.

Un **vocabulaire architectural vernaculaire** vient accompagner ces ambiances naturelles et trahit la présence discrète de l'eau : lavoirs, écluses, canaux, moulins, abreuvoirs, fontaines, **Le bâti des villages met en scène l'eau** qui la traverse : ponts proposant des dégagements visuels sur les bâtiments en surplomb des berges, fontaines animant des espaces publics de sociabilité, écluses et retenues d'eau composant des jeux scénographiques en variant les débits de l'eau...

Les vallées d'Aure et du Louron restent à l'écart du « Pyrénéisme », sans eaux thermales de grande renommée comparativement aux vallées voisines. Toutefois le **thermalisme** est présent sur le territoire (d'un centre thermal historique à Saint-Lary-Soulan, complexe contemporain d'envergure (Balnéa) à Loudenvielle, ainsi qu'Evenéo et Sensoria à Piau-Engaly et Saint-Lary-Soulan). L'**Aquascope** de Vieille-Aure et les **nombreuses « itinérances au fil de l'eau »** (« chemin des bains », ...) sont des vitrines proposées aux visiteurs pour découvrir l'identité des paysages de l'eau.

Des **grands aménagements hydrauliques** (d'abord ceux des lacs d'Orédon et de Caillaouas en réservoirs d'irrigation des Coteaux de Gascogne ; ensuite les centrales hydroélectriques) témoignent dans le paysage de la manne économique que représente la ressource en eau.

Extraits du dossier de candidature Pays d'Art et d'Histoire



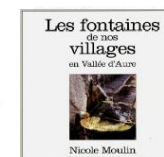
Cascade de Riou-Nère
Photographie H. ORRIOLS,
Lieux Magiques en Vallée d'Aure,
2002



Pic du Néouvielle
Photographie H. ORRIOLS,
Lieux Magiques en Vallée d'Aure, 2002



Lac d'Aubert
Photographie H. ORRIOLS,
Lieux Magiques en Vallée d'Aure,
2002



Pays de l'eau, Pays des Thermes
Carte postale ancienne - Collection Miroslav des Vallées



Un canal de 29 km
d'une capacité de 14 m³ / sec.
et d'un volume annuel transité
de 250 millions de m³
Compagnie d'Aménagement
des Coteaux de Gascogne (CAGG)



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Images issue de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Lourn, 2015



Berges maçonnées et seuils à Bordères-Louron



Aménagements des berges de la Neste à Vielle-Aure



Canal de la Neste à Rebouc



Barrage hydroélectrique à Arreau



Conduite forcée à Saint-Lary-Soulan



Lac de Génos-Loudenvielle



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Le patrimoine végétal dans les paysages / Les paysages végétalisés

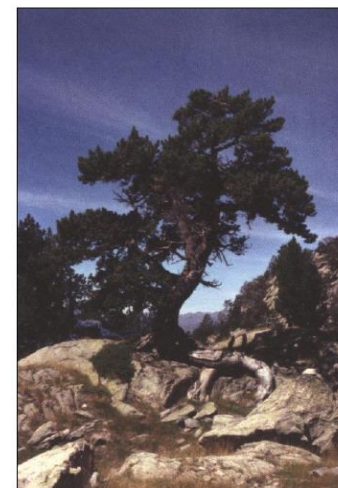
Le **couvert boisé est omniprésent**, du fond de la vallée jusqu'aux sommets : le quart de la superficie du Pays des Vallées d'Aure et du Louron est recouvert de boisements.

La végétation a la particularité de présenter une **organisation typique** du contexte montagnard : **asymétrique** selon l'exposition des versants (sapins sur les ubacs ombragés) et aussi **étagée** en fonction de l'altitude. La forêt comprend aussi bien des « natifs » que des « introduits » : des feuillus, chênes et hêtres, vers le bas ou au soleil ; plus haut et à l'ombre, des conifères, sapins, épicéas, mélèzes, sapins douglas. Les vallées sont structurées par **une trame bocagère développée**.

Les **zones intermédiaires abandonnées** et les bas des versants qui ne sont plus cultivés sont en train d'être recolonisés par la forêt, **phénomène de fermeture** particulièrement perceptible sur la rive gauche de la Neste du Louron. L'exploitation de la forêt, malgré son déclin (superficies de landes ligneuses et de forêts ouvertes sur carte d'occupation végétale page suivante), reste très perceptible par les reboisements et la présence des acteurs et des produits dans le paysage, plus que par les coupes rases, qui sont de moins en moins pratiquées. Même si la transformation se fait la plupart du temps hors du département, de nombreuses aires de stockage du bois de coupe rappellent que la ressource est encore exploitée.

La végétation accompagne systématiquement les villages, sous forme de **haies, jardins, vergers, bois**. Des initiatives locales telles que les chantiers de jeunes participent au renouvellement de **l'embellissement des villages par le végétal** (jardins suspendus à Ancizan).

Des essences emblématiques sont particulièrement mises à l'honneur dans le territoire qui a la conscience de la qualité de son patrimoine végétal : le pin à crochets, les médicinales de la pharmacopée de montagne, le bocage de frênes, ... L'Office National des Forêts, le Conservatoire Botanique de Bagnères-de-Bigorre, le CPIE, le tissu associatif des passionnés et les collectivités organisent régulièrement des **manifestations pour faire connaître le patrimoine floristique remarquable**.



De belles racines, la vie est assurée
« Le pin à crochets dans la haute montagne »
Raymond Ratio, 2002



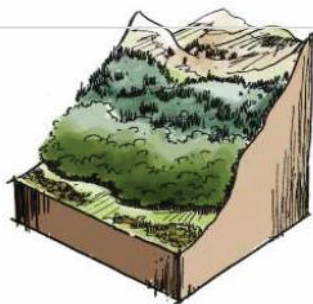
Les Jardins « suspendus » à Ancizan
Photographies Mémoires des Vallées



Le frêne, droit sur la pente dont il retient la terre
Photographie Marcel CANDAU

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

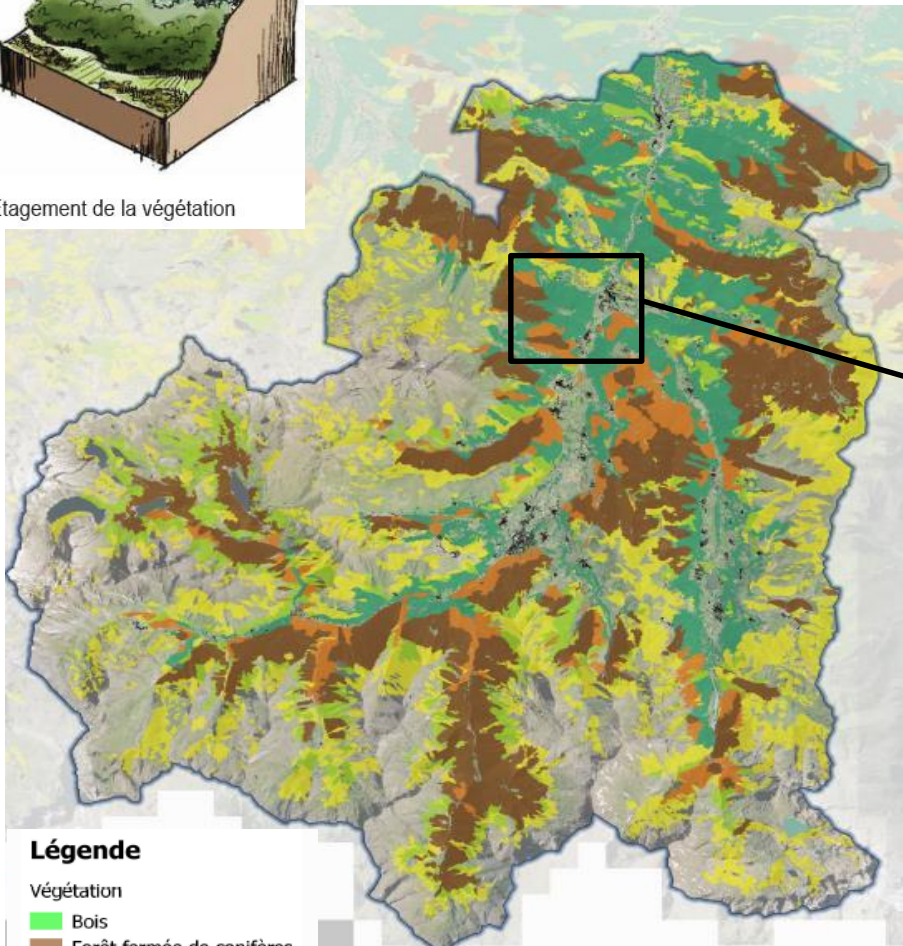
Croquis issus de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015



Etagement de la végétation



Place et nature du couvert forestier dans les paysages des Vallées de l'Aure et du Louron

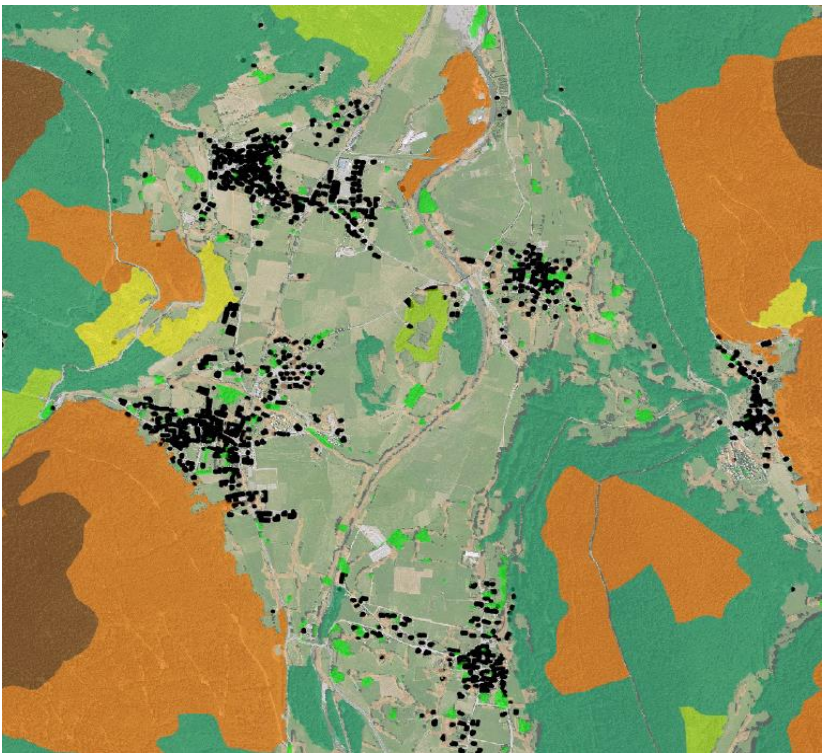


Légende

Végétation

- Bois
- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Haie
- Lande ligneuse

Carte de la végétation
(données IGN/IFEN)



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine



Haies structurant des terrasses sur les versants sur la montée du col d'Azet

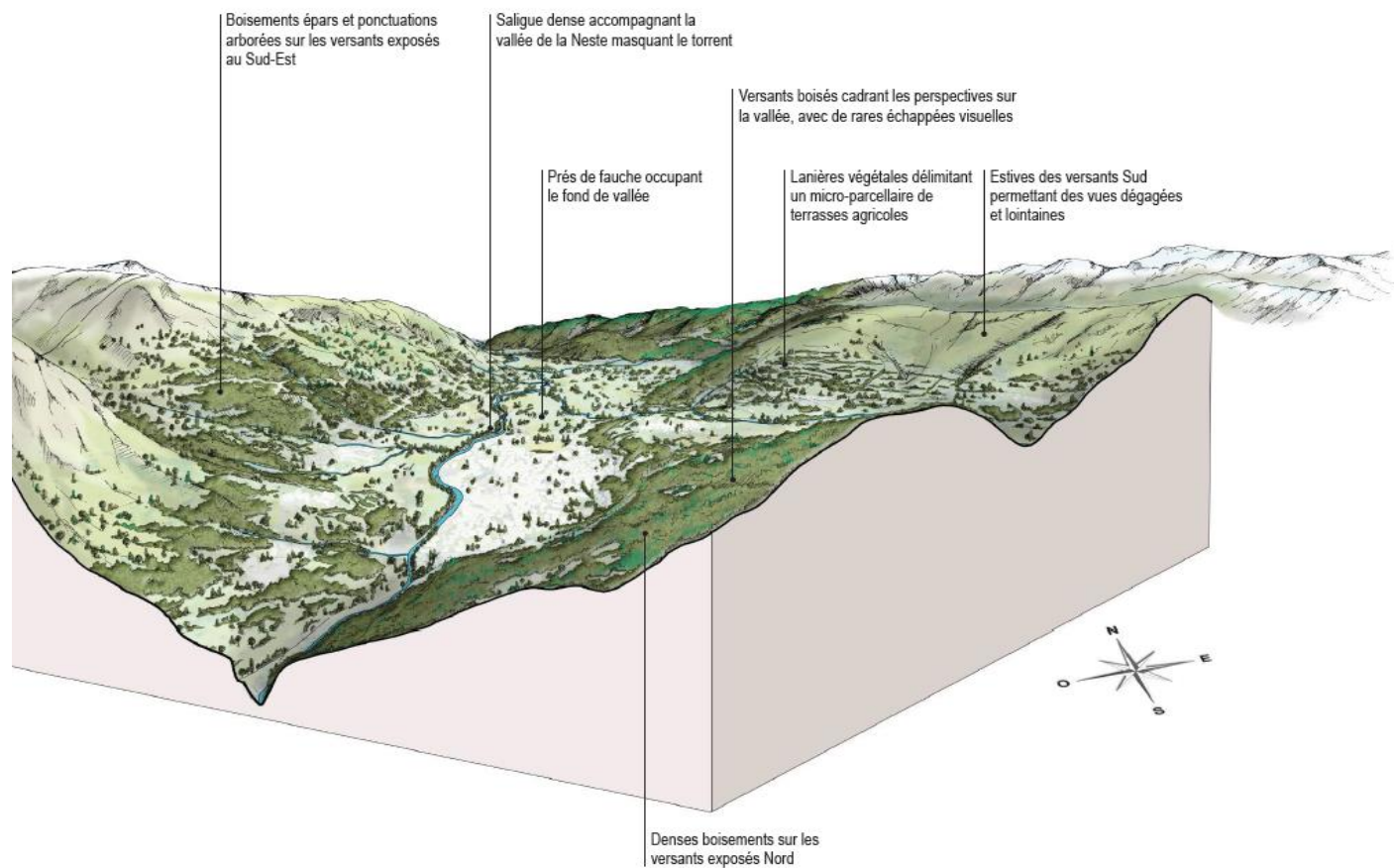


Vergers de la vallée d'Aure



Boisements et pelouses à Aspin-Aure

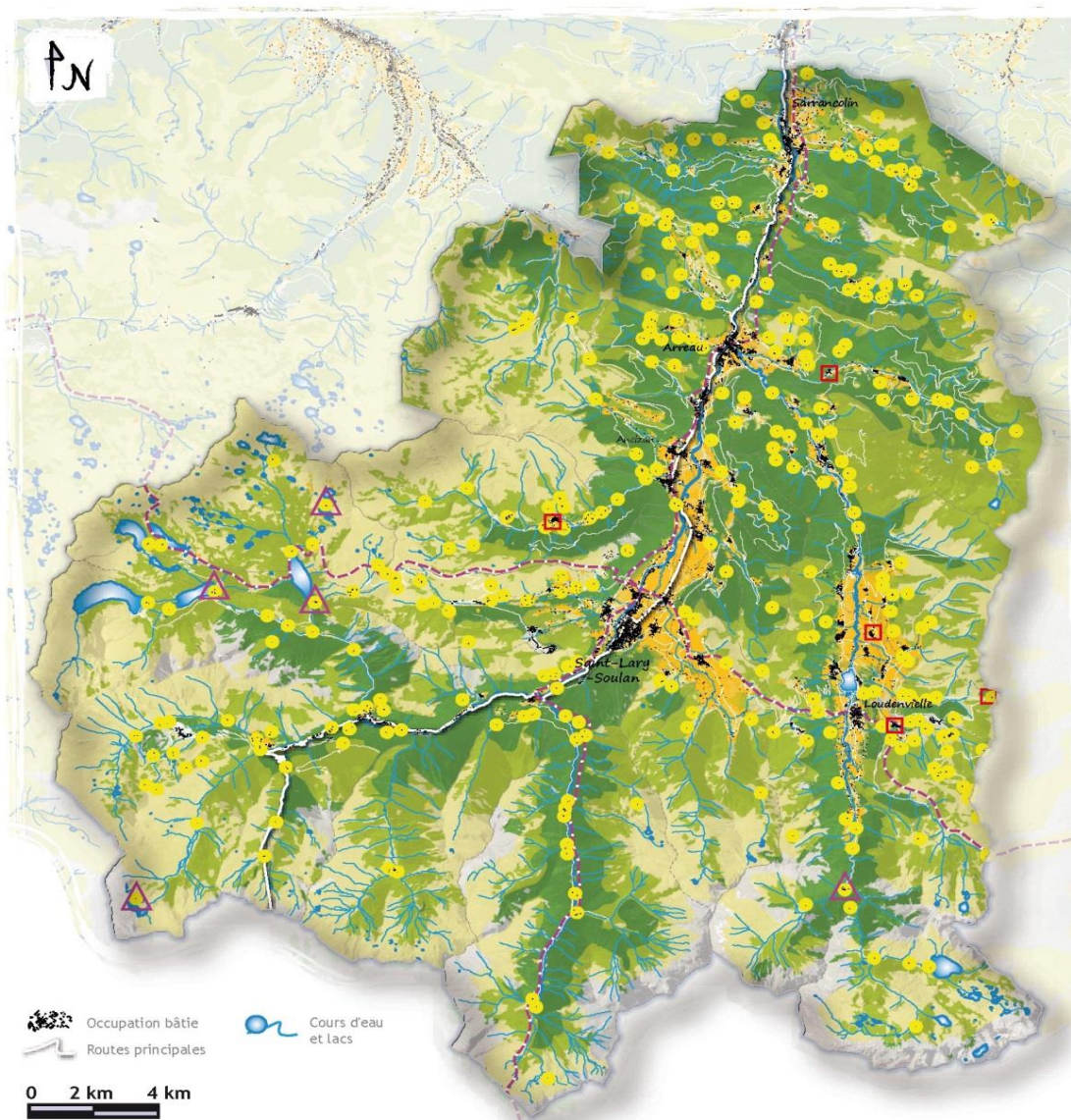
Bloc-diagramme des structures végétales de l'unité paysagère « Les vallées d'Aure et du Louron »



Croquis issus de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Note : les espaces déclarés agricoles correspondent aux espaces identifiés dans les bases de données du Recensement Général Agricole de 2012 (régime déclaratif)



PAYSAGES / PATRIMOINE



Unité paysagère des Vallées de l'Aure et du Luron, dans les Pyrénées

Les paysages de l'agropastoralisme et de la sylviculture

- Bocage et polyculture de la vallée
- Forêt de montagne, exploitée
- Espaces déclarés comme agricoles mais occupés par des boisements
- Estives des sommets
- Pierriers et névés (espaces non déclarés comme agricoles)
- Secteurs de concentration de granges foraines (architecture traditionnelle particulièrement identitaire, héritage emblématique du passé agro-pastoral)

Augmentation de l'altitude

Accès majeurs aux aménités paysagères agro-sylvo-pastorales ... et exploitation touristique du terroir

- Itinéraires de randonnée de renommée nationale
- △ Refuges (anciennes bâtisses agricoles)
- Valorisation visible des produits locaux (communication via le réseau "Bienvenue à la ferme", bistros de pays, ...)

Octobre 2015 even Conseil

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

B. Lecture de l'unité paysagère par éléments de composition

B.2. Les « paysages de l'agropastoralisme » : contribution et évolution de la matrice agricole dans les paysages

L'Homme fut depuis très tôt le grand aménageur des versants et des « plas », sculptant sur le territoire un paysage judicieusement jardiné qui porte aujourd'hui une grande valeur culturelle et patrimoniale. La toponymie locale est révélatrice de cette culture et tradition de la terre.

Les paysages agricoles de l'étage montagnard : les estives rocheuses d'altitude balayées par les vents

Les **estives** (pâturages d'altitude) alimentent les troupeaux ovins et bovins : ils recouvrent une importante partie des sommets, bien que leurs surfaces aient régressé au profit d'une progression des forêts par enrichissement.

Chemins, courtaous et cabanes d'estives utilisés pour la transhumance constituent un patrimoine vernaculaire encore visible dans les paysages : ils sont réhabilités au service du tourisme de randonnée (sentiers, refuges, ...).

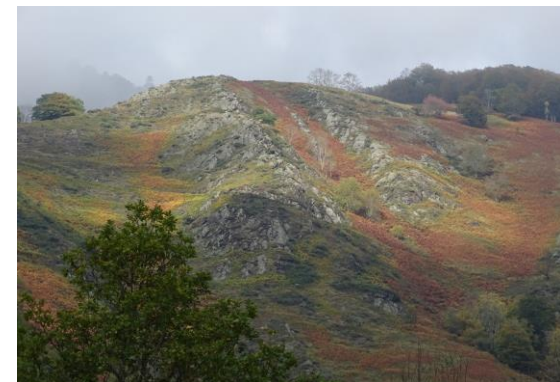


Estives à Ancizan et Hourquette



La cabane de l'Ourtiga, rive gauche du ruisseau d'Aube
Photographie J-B. GAUVIN

Illustrations du dossier de candidature Pays d'Art et d'Histoire et de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015



EVEN©



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Les paysages agricoles de « l'étage humain » de la moyenne montagne et des vallées

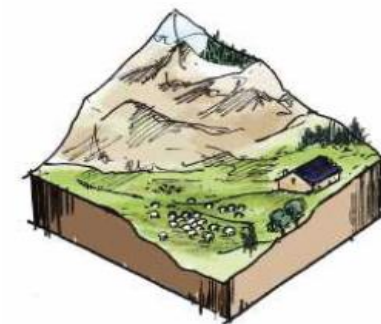
De par la situation topographique d'enclavement et de cloisonnement, la moyenne montagne et les vallées occupées à l'année par les populations se devaient d'être autonomes. **L'occupation agricole y est ainsi plus complexe et diversifiée**, à l'image d'une ancienne agriculture vivrière organisée autour des villages : pâtures cerclées de bocages de frênes, polyculture fourragère servant à nourrir le bétail, vergers (production locale de cidre), jardins bordant les granges regroupées, pentes cultivées en terrasses,...

L'architecture locale des étables, **granges foraines**, fenils (greniers à foin), anciens pressoirs municipaux, anciennes manufactures de laine, ... rendent compte d'une vie de village autrefois marquée par les travaux agricoles.

Les évolutions contemporaines

Du fait d'une diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'une modernisation des pratiques, **les estives et pacages de vallées ont tendance à s'enfricher, les paysages à se fermer**.

Le bâti agricole traditionnel (granges foraines) disparaît peu à peu du fait de la déprise du pastoralisme : **il est primordial que ce bâti puisse muter pour ne pas tomber en désuétude et que les terres autour gardent une fonction agricole**.



Agropastoralisme

Des montagnes aux vallées, le paysage est dessiné par une agriculture pastorale extensive avec les transhumances des troupeaux. De nombreuses granges foraines et troupeaux animent les paysages d'estives.



EVEN©

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

B. Lecture de l'unité paysagère par éléments de composition

B.2. Les « paysages de la pierre et du bâti » : impacts et rapports au site de l'empreinte urbaine, signature architecturale

La pierre à l'état brut

« Musée-géologique » à ciel ouvert creusé il y a des millénaires par les glaciers, le territoire offre naturellement des « **paysages de pierres** » d'une grande qualité : entre Sarrancolin et Arreau affleurent des **marbres**, des **crêts calcaires** et des **grès rouges** ; les hautes vallées recèlent des carrières d'**ardoises** ; entre Bordères et le Lac de Bareilles, une palette de **granits** et de **gneiss** varie des teintes les plus claires et siliceuses aux tonalités les plus sombres et ferreuses...

Tous ces matériaux utilisés traditionnellement dans la construction donne une harmonie d'ensemble aux **47 villages du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron**, une **unité de composition urbaine et architecturale**.

Les codes de l'architecture traditionnelle et le patrimoine local

Traditionnellement, la maison pyrénéenne des Vallées de l'Aure et du Louron est un édifice en **pierres** (extraites localement : granits, gneiss, grès, schistes, calcaires, ...) surmonté d'une toiture en **ardoises ou schistes**. L'adaptation au climat est visible dans la composition de la toiture : les **toits sont pentus** pour faciliter le glissement de la neige, la noue (arrête rentrante) reçoit l'eau de ruissellement et de fonte des neiges, ... Des motifs architecturaux récurrents donne une signature locale : **lucarnes, capucines, porches, galeries et coursives, maisons-forteresses à cours fermée**, ...

Le patrimoine monumental local est très empreint de religiosité (tous les villages sont organisés autour d'une église d'architecture romane dont le clocher se doit d'être visible au loin). En terme d'architecture militaire et civile, les châteaux, tours médiévales et maisons de notables sont nombreux (Château de Cadéac, château de Ségure, Château des Nestes, ...). Le patrimoine vernaculaire est également très riche, lié à l'eau et lié à la tradition agricole.



Organisation typique d'une grande maison traditionnelle
CAUE65

La grande maison et son alentour
C.A.U.E., L'art de bâtir en Vallée d'Aure, 1991

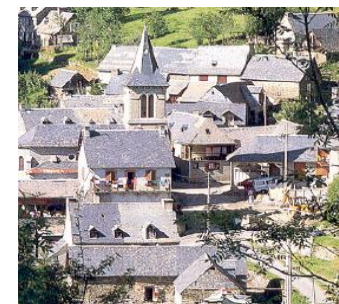
Croquis d'une grange foraine



Croquis d'une grange foraine



Lucarne, clôture en ardoises, toitures et clocher du village d'Aspin-Aure
Extraits du dossier de candidature Pays d'Art et d'Histoire



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Illustrations de singularités des « paysages de la pierre et du bâti » : 47 villages harmonieux ...

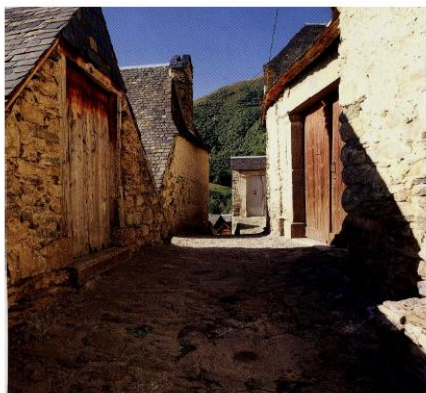
EVEN©



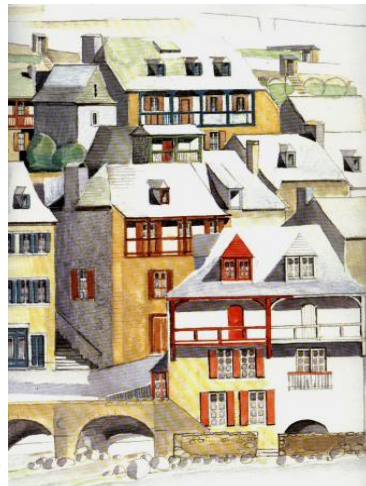
Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Illustrations de singularités des « paysages de la pierre et du bâti » : 47 villages harmonieux ... pourtant tous différents

Rues du village de Soulan



La rue du village de Soulan en jeux de toitures et de portails, d'ombres et de lumières
Association pour le Développement de la Vallée d'Aure, Album de la Vallée d'Aure, 1993



Les façades sur le front de la Neste à Arreau
C.A.U.E., L'art de bâtir en Vallée d'Aure, 1991

Façades à colombages peints à Arreau (CAUE65)

La maison de Lys à Arreau
Blog Internet de Saint-Lary-Soulan



Cadéac, les maisons resserrées entre la Neste et les falaises d'un défilé, la chapelle et la route « internationale » sous un même toit !
Carte postale ancienne - Collecteur J. VERDIER

Carte postale ancienne de la chapelle de Cadéac

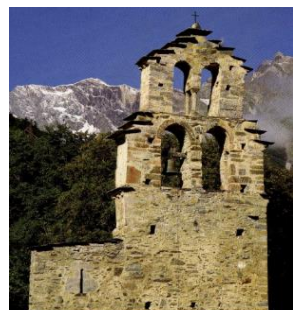
Maison à galeries à Pouchergues



A Pouchergues, grande maison SOULE-THOLY à cour fermée
Photographie C. BEIGBEDER

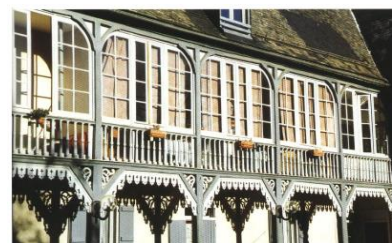


L'église de Saint-Barthélemy de Vielle-Aure
Blog Internet de Saint-Lary-Soulan



La chapelle des Templiers à Aragnouet
Association pour le Développement de la Vallée d'Aure, Album de la Vallée d'Aure, 1993
Chapelle des Templiers à Aragnouet

Maison Féraud à Arreau
Bulletin municipal



Maison Féraud à Arreau
Arreau, Bulletin Municipal, 2000

Architecture militaire : château médiéval à Loudenvielle



Le château de Moulor (Loudenvielle)
Photographie L. BOUGANT



Maisons d'ouvriers dites « le Grand Coron » à Sarrancolin
Photographie Archives Municipales, Sarrancolin

Cités ouvrières à Sarrancolin

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

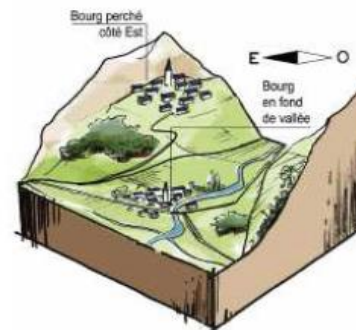
Le rapport de l'urbanisation au site : typologies de villages

Historiquement, les constructions sont regroupées en villages situés dans **l'étage de la moyenne montagne et de la vallée**. La forme de l'enveloppe urbaine originelle (village-rue / village aggloméré) dépend fortement des contraintes topographiques.

L'église et la place sont les ancrages fédérateurs historiques de tous les villages.

Les **modes d'implantations historiques** sont adaptés au relief et aux conditions climatiques :

- Villages de vallée et de « plas » : la topographie plane ne présente pas de contraintes particulières à l'urbanisation et les orientations des constructions sont variées. Le rapport entre le village et la rivière qui le traverse systématiquement est très fort : les espaces publics et principaux équipements sont tournés vers la rivière.
- Villages de pentes, flanqués à mi-versant, coté Est : les jardins et constructions se juxtaposent en terrasses ou en escaliers, les faîtages parallèles aux courbes de niveau pour faciliter l'exposition des façades au soleil. La trame de jardins clos est particulièrement développée, favorisant l'insertion paysagère.
- Villages perchés sur les verrous glaciaires : le replat et les pentes sont investis, les orientations des constructions sont variées.
- Villages lovés dans les replis : la topographie contraint la forme du village, resserrée et étriquée. Les constructions sont alignées en fronts bâtis bordant la rue centrale.



Bourgs en fond de vallée ou perchés côté Est

Deux implantations urbaines prédominent : les bourgs en fond de vallée sont souvent implantés en pied de versant ou en bord de Neste, tandis que les bourgs perchés, tous situés sur les versants Est, profitent d'une exposition Ouest. Ces derniers constituent des points de repère répartis régulièrement dans la vallée.



Bourg d'Aspin-Aure



Le village d'Estarville et ses maisons, à mi-versant de rive droite
Photographie Archives Mémoires des Vallées

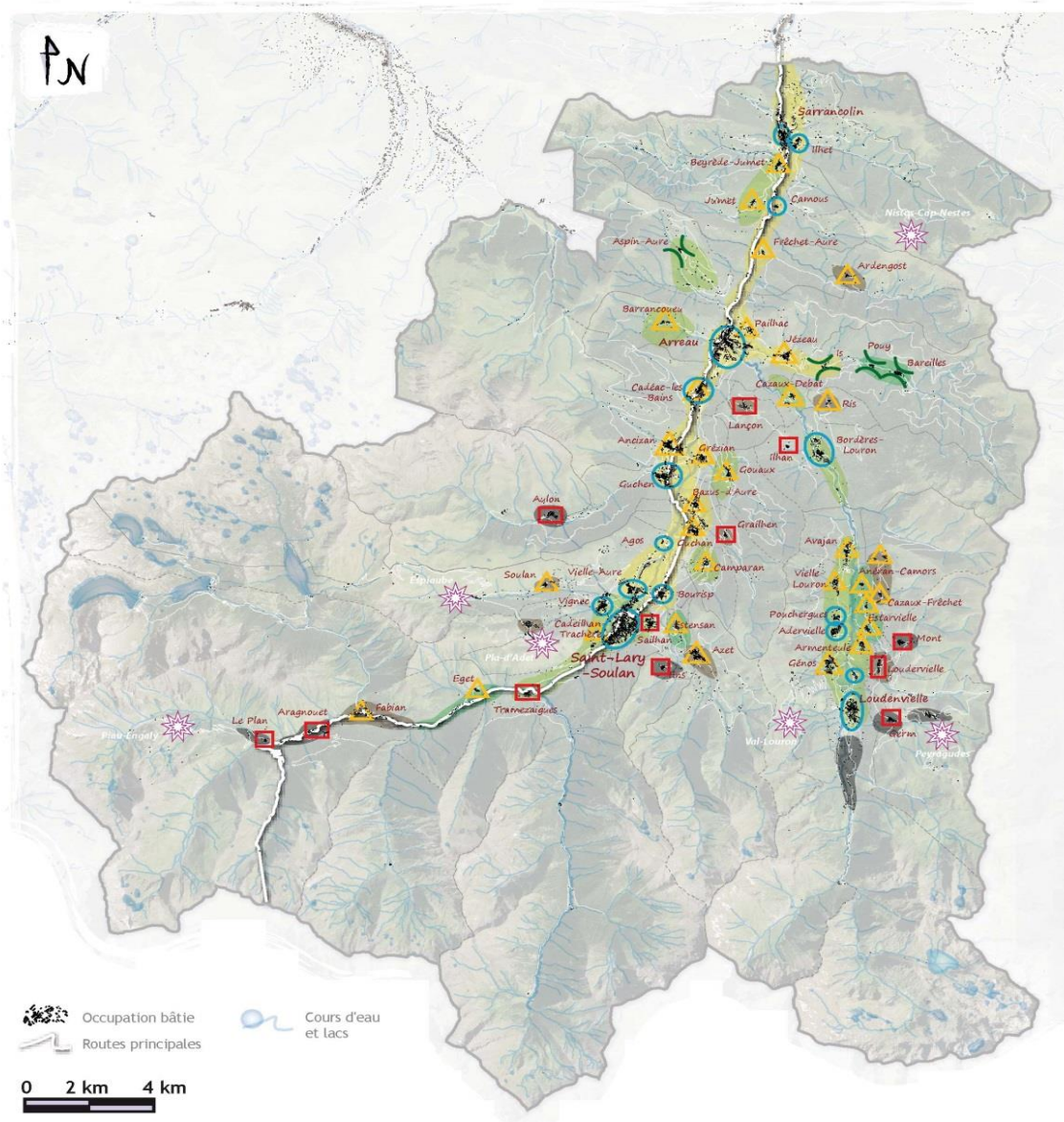


Depuis la rivière jusqu'aux monts, tout se tient
Photographie M. ANGULO

Illustrations issues du dossier de candidature Pays d'Art et d'Histoire ainsi que de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine



PAYSAGES / PATRIMOINE



Unité paysagère des Vallées de l'Aure et du Louron, dans les Pyrénées

Les paysages du bâti : typologie des villages en fonction de leur implantation au relief



Villages de vallée et de « plas »



Villages flanqués sur un versant



Villages perchés sur un verrou glaciaire



Villages resserrés dans un repli



Stations d'hiver de haute altitude

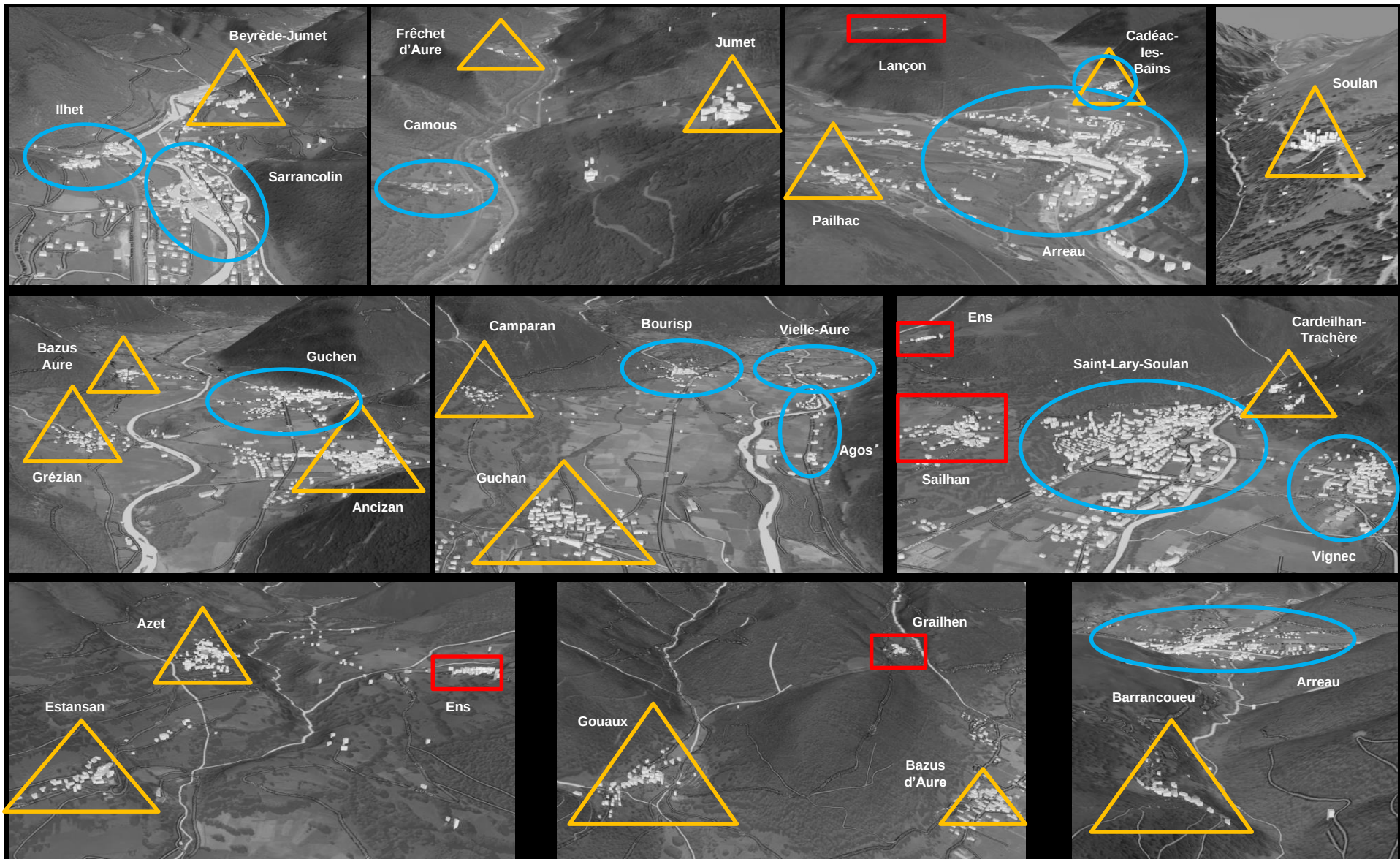


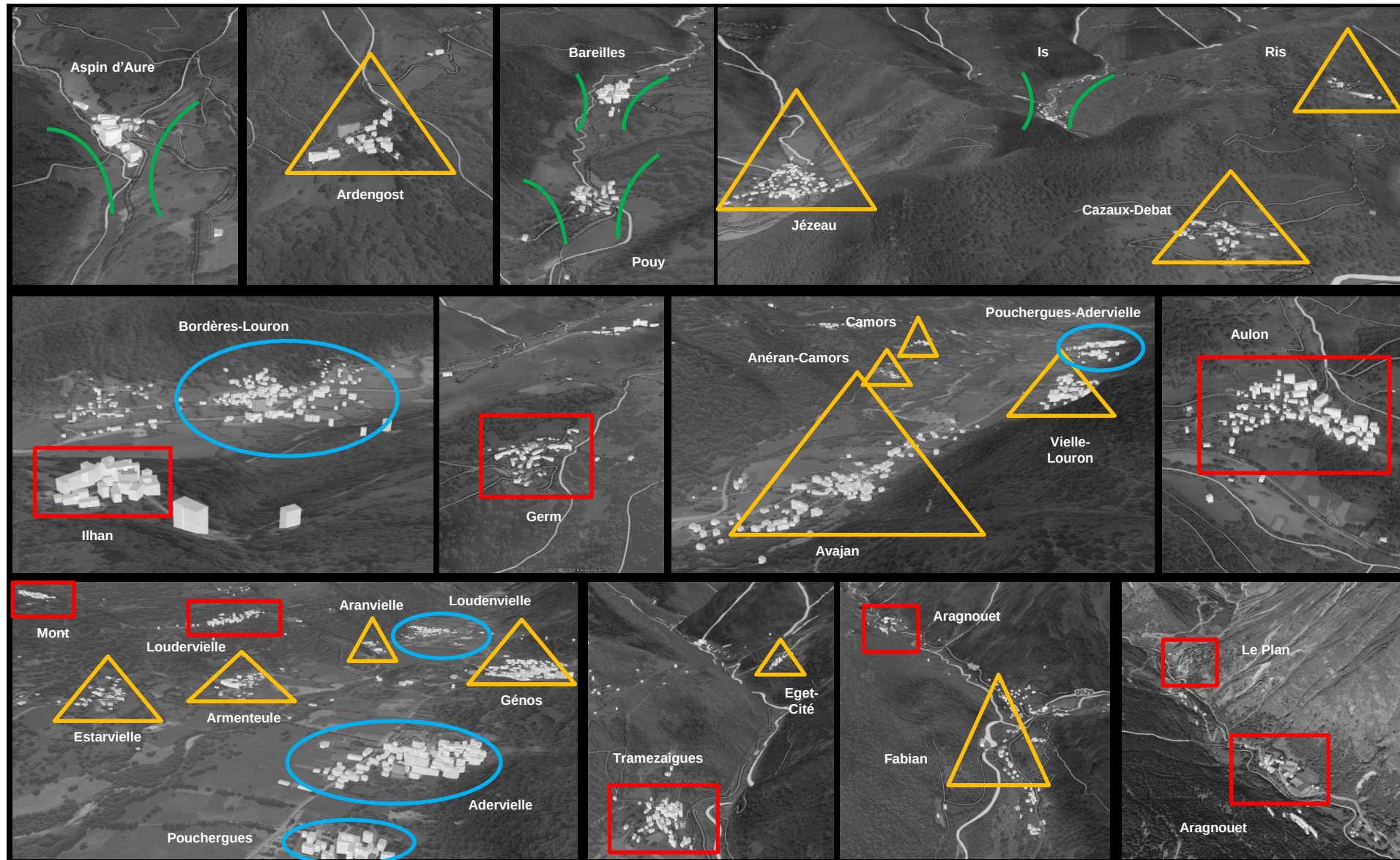
Altitudes des villages

- Villages entre 600 et 800 m NGF
- Villages entre 800 et 1000 m NGF
- Villages entre 1000 et 1100 m NGF
- Villages entre 1100 et 1200 m NGF
- Villages au-delà de 1200 m NGF



Typologies des villages





Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Les granges foraines isolées et les hameaux de regroupement de granges

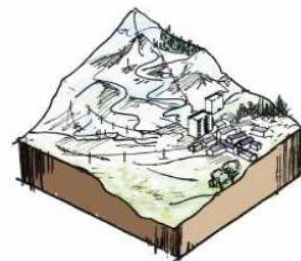
Entre les pacages de l'estive et les villages des vallées, un cortège de granges foraines, parfois isolées et parfois regroupées en hameaux, s'égraine le long des sentiers de montagne, dans les pentes. L'étable en rez-de-chaussée était surmontée d'un fenil utile au stockage du foin.

Ces **constructions typiques** du territoire tombent en désuétude du fait de la réduction du nombre d'éleveurs et de la modernisation des exploitations. Certaines granges sont réhabilitées pour le tourisme.

Les stations d'hiver : une urbanisation qui s'impose dans le site

Les stations d'hiver se sont développées sur les sommets à partir de la démocratisation des sports d'hiver (tourisme de masse des régions de montagne depuis les années 1960, encouragé par l'Etat « au nom de la rénovation rurale »). Cette urbanisation a modifié le rapport aux paysages de la montagne : **les remontées mécaniques et grands ensembles d'hébergement collectif des stations de première génération ne sont pas sans impact** dans les paysages sauvages de la montagne qui les accueille.

La Loi Montagne a recadré la manière d'implanter les nouvelles unités touristiques, dans le souci d'une meilleure insertion paysagère. Les stations les plus récentes intègrent dans leur conception une meilleure prise en compte des impacts paysagers.

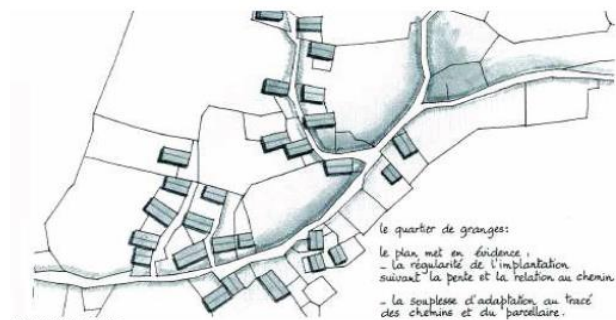


Station de ski

Plusieurs stations de ski sont présentes dans les paysages d'altitude. Elles sont façonnées par des pistes, des remontées-pentes et des téléphériques qui convergent vers les domaines résidentiels des sites, souvent organisés autour de commerces et de services saisonniers. Le domaine skiable est parfois relié aux villages de fond de vallée, comme pour Saint-Lary.



Granges de Grascoueu © HPTE-Guilly



Le hameau de Lurgues

Station hivernale de Piau-Engaly



Imagerie 3D à partir de Géoportail/IGN

Croquis et photographies extraits de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron



Peyragudes © HPTE, JN Herranz



Peyragudes vue aérienne © HPTE, Maison de Peyragudes - JN Herranz



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

L'évolution contemporaine de l'empreinte urbaine des villages

L'urbanisation contemporaine (à partir des Trente Glorieuses) s'est opérée dans le prolongement des villages existants, le long des principales routes de communication. **Le principal défi des extensions de village consiste à respecter l'orientation et l'organisation originelle des constructions, dans le souci de prolonger harmonieusement l'urbanisation en lien avec son cadre naturel et paysager.**

Des secteurs de la vallée **d'Aure** (fonds de vallée et versants) présentent **une urbanisation récente qui s'affranchit des codes traditionnels** d'implantation des constructions, ce qui **dénote** avec la qualité des paysages environnants. La prolifération de **résidences de tourisme** a modifié les rapports d'échelle, les ambiances, le lien au village et globalement la lecture des silhouettes originelles des bourgs (*Arreau, Saint-Lary-Soulan notamment*).

A l'inverse, la vallée **du Louron est davantage préservée** : les extensions récentes des villages **respectent globalement les modes d'implantation** et les alignements historiques, les **espaces publics** font l'objet d'un traitement paysager qualitatif et des **coupures d'urbanisation** exemptes de poches d'urbanisation diffuses (mitage) sont appréciées. Le développement plus tardif et moins soutenu de cette vallée est salutaire pour la préservation des paysages.

Les villages d'altitude connaissent une urbanisation récente moindre et les quelques maisons édifiées ces 20 dernières années respectent le contexte topographique et paysager. Les nouvelles constructions sont relativement **bien intégrées et prolongent l'harmonie d'ensemble**.

Croquis extraits de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron



Armenteule

Les nouvelles constructions ont respecté l'orientation du bâti du village. Elles sont en continuité de l'implantation traditionnelle c'est à dire en bordure de route, les façades principales tournées vers le Sud. Les volumes sont simples dans les mêmes proportions que le bâti traditionnel.



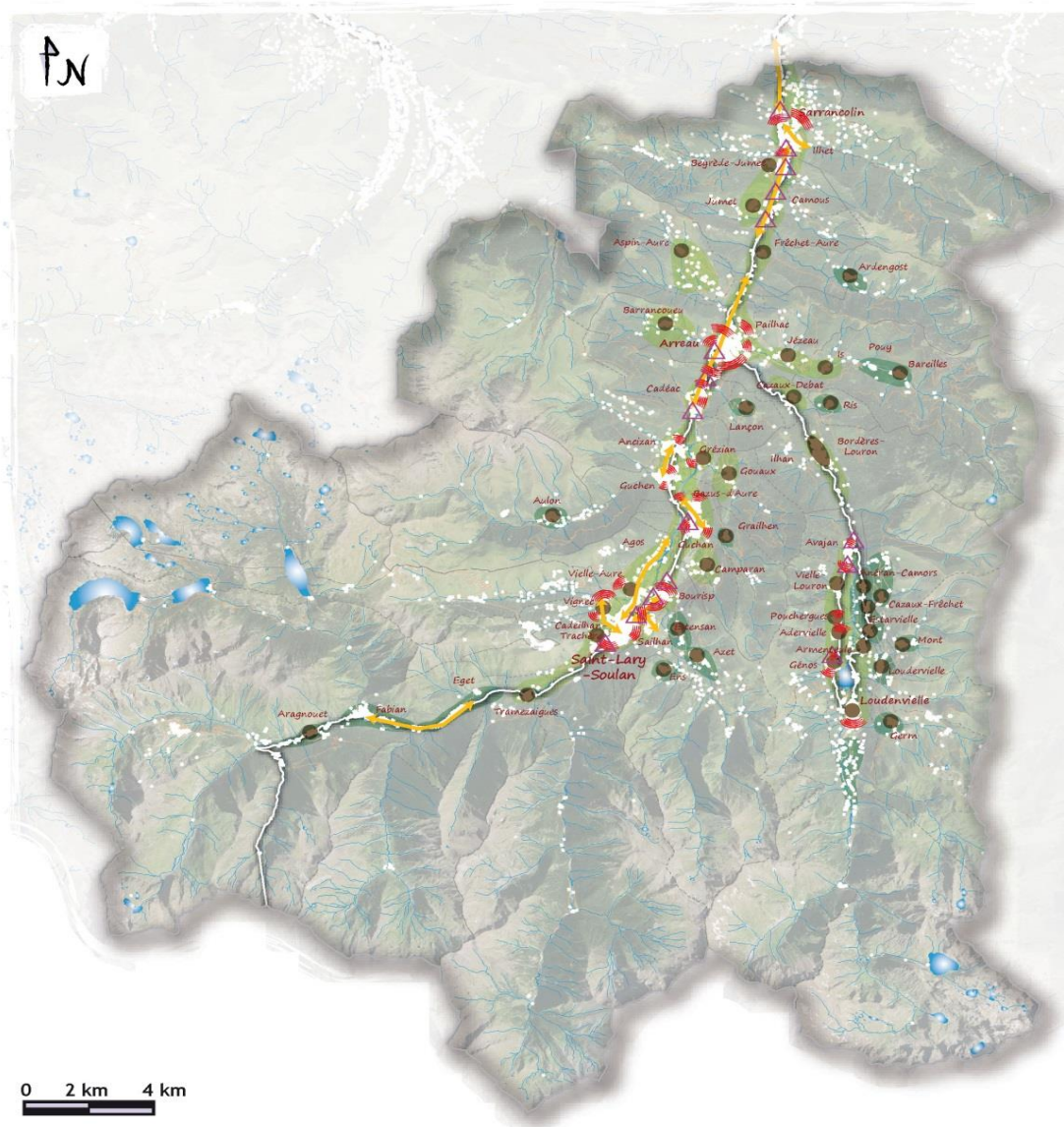
Bordères-Louron



Les nouvelles constructions ont respecté l'orientation du bâti du village et la continuité de l'implantation en bordure de route



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine



PAYSAGES / PATRIMOINE



Unité paysagère des Vallées de l'Aure et du Louron, dans les Pyrénées



Occupation bâtie (cadastre 2013)

Evolution récente de l'empreinte bâtie et problématiques paysagères



Tendance à l'étalement urbain, avec des poches d'urbanisation récentes diffuses qui s'affranchissent des codes traditionnels d'implantation des constructions vis-à-vis des espaces publics
+ opérations de résidences de tourisme déconnectées des centralités

--> enjeu de maîtrise et d'accompagnement paysager des extensions de village, de recomposition et de densification



Urbanisation linéaire diffuse qui dégrade les perceptions paysagères de l'ensemble de la vallée depuis la route principale

--> enjeu d'identification plus franche des entrées de villages et de maintien de coupures d'urbanisation



Entrées de bourgs banalisées par une urbanisation diffuse, des constructions anciennes dégradées, des friches, ...

--> enjeu de requalification paysagère



Silhouettes villageoises (cœur ancien + extensions) harmonieuses et structurées
--> enjeu de valorisation

Contextualisation de l'urbanisation



Urbanisation de vallée ou de versants de faible pente, relativement peu contraints par la topographie



Urbanisation de versants pentus, de cols, de promontoires (verrous glaciaires), ... fortement contraints par la topographie



Routes principales



Cours d'eau et lacs

Octobre 2015 e n

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

L'évolution contemporaine de l'empreinte urbaine des villages

Vallée de l'Aure, davantage concernée par le mitage de l'espace, l'implantation de poches d'urbanisation diffuse déconnectée des centralités



Fort développement en fond de vallée

Les fonds plats des vallées glaciaires et leur accessibilité ont favorisé le développement urbain des fonds de vallée avec l'apparition de nouvelles infrastructures, de bâtiments d'activité, des extensions bâties... témoignant d'une forte attractivité de l'unité.



Croquis et images extraits de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron

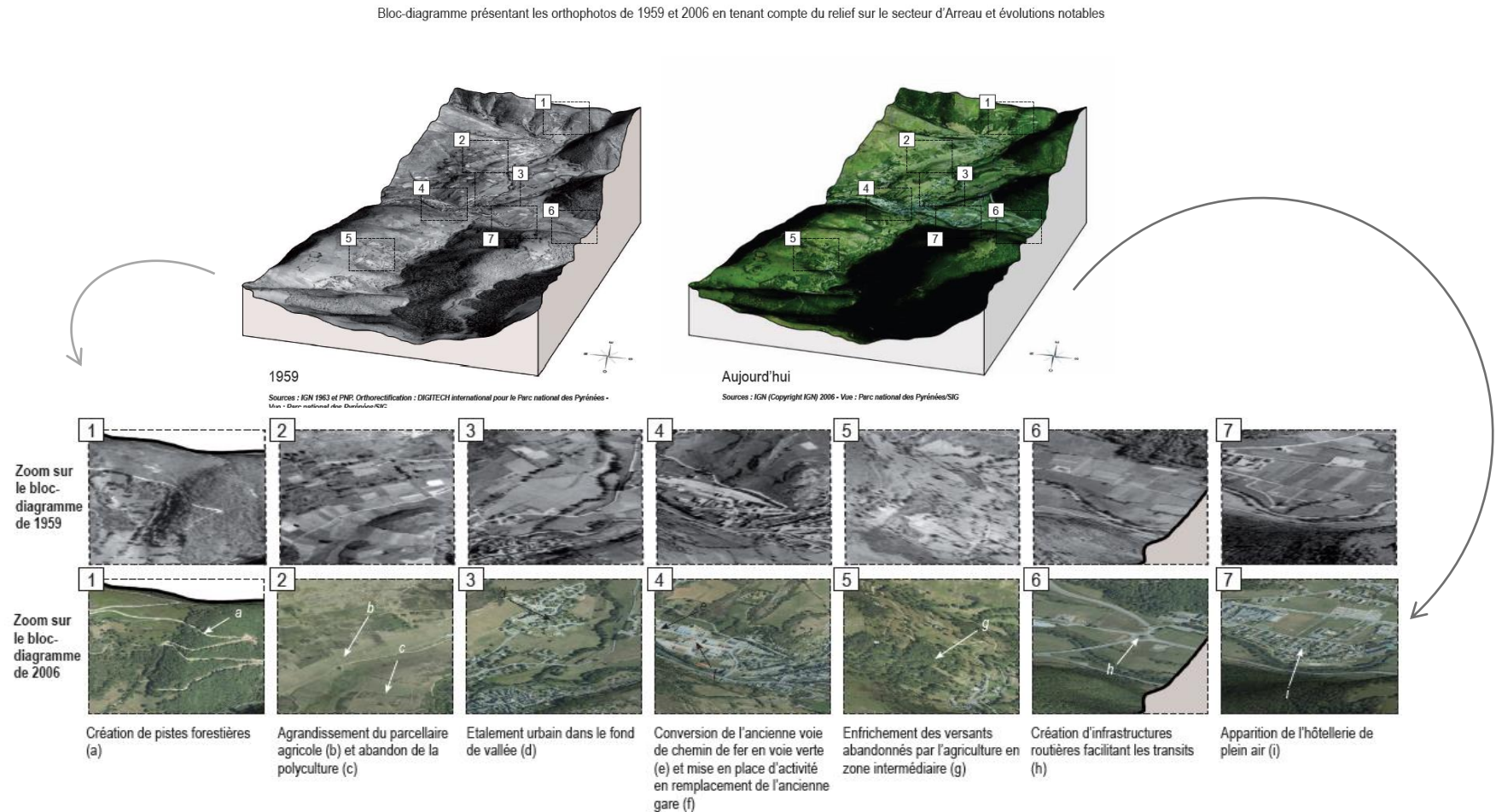


Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

B. Lecture de l'unité paysagère par éléments de composition

B.4. Dynamiques d'évolution de l'unité paysagère des Vallées d'Aure et du Louron (APPROCHE DIACHRONIQUE DES PAYSAGES)

Croquis issu de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

C. Les problématiques d'entrée de bourg

L'entrée dans une agglomération, un bourg ou un hameau représente une première image pour l'observateur : la qualité de la perception doit être *la plus valorisante possible pour donner envie de poursuivre la traversée*. La problématique des entrées de bourg interroge donc, en matière d'urbanisme, la question de la lisibilité : matérialisation des limites, du traitement des espaces publics, de la gestion de l'affichage publicitaire et de la valorisation de scénographies particulières. Pour répondre à ces enjeux, le territoire peut s'inspirer du guide des « bonnes pratiques » (porté par le PNP).

Le traitement paysager des silhouettes, entrées et traversées de bourg est inégal sur l'ensemble du territoire du PLUi (valant SCoT). Certains villages ont des silhouettes particulières mises en valeur par le jeu du relief, par des perspectives sur des monuments présentant un intérêt architectural ou historique (église, mairie-école, maisons de maître, ...) ou encore par un accompagnement végétal des abords des voies structurantes. Le traitement des franges du village doit permettre d'annoncer un changement entre l'espace rural et l'espace urbanisé. La qualité des zones de transition est particulièrement liée au traitement adéquat des espaces publics (revêtements, plantations) et à la présence d'un front bâti structuré aux abords des voies.



Les éléments délimitants doivent assurer une bonne lecture des éléments structurants sans être perturbés par les éléments émergents.



Zone d'approche en entrée de bourg avec les premiers indices de la rue : mobilier, mur de soutènement qui cadre l'espace, et végétation différenciée.

Comment prendre en compte la rue en entrée de bourg ?

L'analyse devra considérer à la fois :

Les éléments structurants : chaussée, giratoires, stationnements, trottoirs... Analyser leur gabarit, leurs matériaux, leur rendu (couleur et texture) : chaque élément doit reprendre les caractéristiques locales (couleurs, matériaux...).

Les éléments délimitants : bordures, limites entre espaces publics et privés, murets, haies, terre-pleins... Analyser leur netteté, les matériaux employés.

Les éléments émergents : publicité et signalétique, mobilier et réseaux aériens... Analyser leur présence par rapport aux éléments identitaires de la rue.

Comment passer d'une route à une rue ?

Le passage d'une route à une rue se fait :

Soit en un point unique : l'entrée de bourg marque un effet de porte.

Soit de manière progressive : en créant une zone d'approche, zone intermédiaire entre le rural et l'urbain.

Un but commun : marquer clairement l'arrivée dans le bourg pour améliorer la sécurité des entrées.

Comment organiser le ralentissement ?

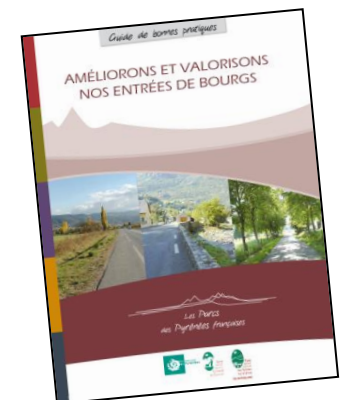
S'interroger en premier lieu sur les aménagements présents : retranscrivent-ils correctement le passage de la route à la rue ? Tout projet de ralentissement devrait être créé dans l'optique de souligner les caractéristiques de la rue. Les chicanes ou ralentisseurs isolés ne font pas partie des éléments traditionnels d'une rue et ne devraient être retenus qu'en dernier ressort. Il conviendra alors de prendre garde aux matériaux utilisés, à la concordance des couleurs et des textures tout en conservant à l'esprit que ces aménagements doivent être visibles de nuit.



Ralentisseur plus discret en entrée de bourg.

Chicane perturbant la lecture de la rue.

Le traitement d'une traverse de bourg est d'autant plus important dans le cas d'un bourg linéaire étiré le long d'un axe de transit important. Le cas de ces voies de transit qui traversent des bourgs, souvent de part en part, pose le problème de la sécurité des riverains confrontés à la vitesse souvent excessive de ceux qui ne font que passer.



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

Les problématiques d'entrée de bourg :

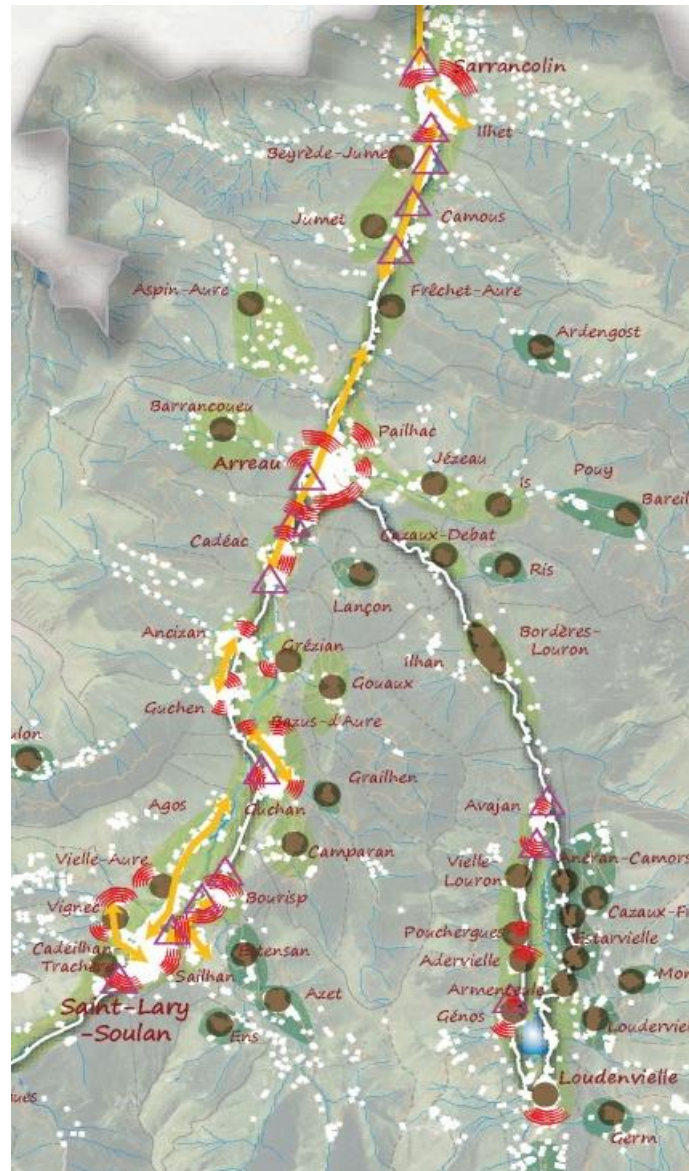
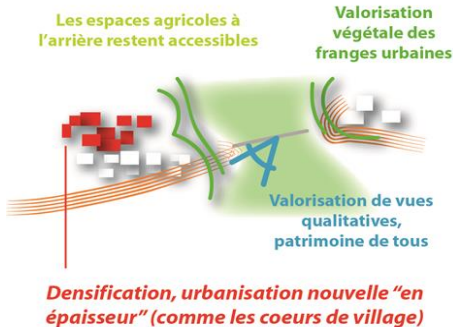
gestion des implantations bâties, matérialisation des limites et des coupures,...

Hypothèse d'évolution 1 : la conurbation

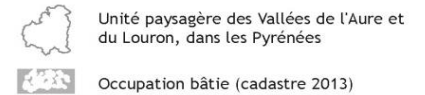
Remplissage des espaces "vides" entre les quartiers



Hypothèse d'évolution 2 : la préservation de "coupures" d'urbanisation



PAYSAGES / PATRIMOINE



Evolution récente de l'empreinte bâtie et problématiques paysagères

- Tendance à l'étalement urbain, avec des poches d'urbanisation récentes diffuses qui s'affranchissent des codes traditionnels d'implantation des constructions vis-à-vis des espaces publics + opérations de résidences de tourisme déconnectées des centralités
--> enjeu de maîtrise et d'accompagnement paysager des extensions de village, de recomposition et de densification
- Urbanisation linéaire diffuse qui dégrade les perceptions paysagères de l'ensemble de la vallée depuis la route principale
--> enjeu d'identification plus franche des entrées de villages et de maintien de coupures d'urbanisation

- Entrées de bourgs banalisées par une urbanisation diffuse, des constructions anciennes dégradées, des friches, ...
--> enjeu de requalification paysagère
- Silhouettes villageoises (coeur ancien + extensions) harmonieuses et structurées
--> enjeu de valorisation

Contextualisation de l'urbanisation

- Urbanisation de vallée ou de versants de faible pente, relativement peu contraints par la topographie
- Urbanisation de versants pentus, de cols, de promontoires (verrous glaciaires), ... fortement contraints par la topographie
- Routes principales
- Cours d'eau et lacs

Octobre 2015

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

C. Les problématiques d'entrée de bourg

Afin d'améliorer la qualité des entrées de bourg, la réflexion du PLUi gagnerait à s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques « Améliorons et valorisons nos entrées de bourgs » réalisé par le Parc national des Pyrénées, les Parc naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes.:

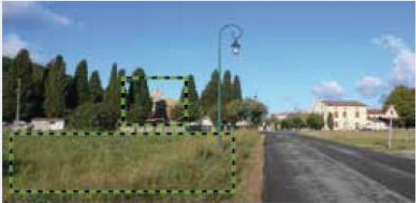


FICHE 4.1

26 URBANISME

Conserver le lien entre le village et son territoire

Certaines entrées de village conservent parfois des traces de leur fonctionnement passé ou présentent une structure paysagère bien particulière en lien avec leur géographie et leur patrimoine. Il convient alors de conserver ces traces qui font partie de leur identité.



Sur cette entrée à proximité du centre du village, le glacis participe à la composition créée par l'église, l'alignement de cyprès et le cimetière. Toute construction viendrait rompre l'équilibre de la scène.

Respecter l'implantation originelle du village

L'implantation en entrée de bourg peut ne pas différer de celle du centre bourg si la structure du village est déjà très lisible. L'important est alors de conserver un effet d'ensemble.

Lorsqu'une implantation en entrée de bourg n'est pas satisfaisante, il est possible de recourir au végétal. La végétalisation de la limite parcellaire atténue alors les effets néfastes en refermant la perspective.



La juxtaposition entre bâti et végétal suffit à marquer l'entrée ici. L'alignement et le respect des gabarits préservent le point de fuite vers le fond de la vallée.

Mettre en scène l'entrée de bourg

Suivant la configuration de l'entrée, il est possible de créer plusieurs effets pour guider le regard du visiteur : resserrement des façades pour un effet de goulet (ralentissement efficace) ; décalage des implantations de part et d'autre de la rue pour un effet d'ouverture (et une mise en valeur des façades). L'entrée est ainsi bien mise en scène et lisible.



Les implantations sur rue créent deux fronts bâtis qui guident l'automobiliste de façon très claire vers le centre bourg.



La maison au premier plan ne respecte pas l'alignement sur rue dicté par le bourg : la haie crée un masque efficace.

L'aménagement de plusieurs lots est une occasion unique de repenser et d'améliorer une entrée de bourg. Mais il faut éviter l'écueil d'une opération immobilière trop homogène et déconnectée des caractéristiques locales. Le lotissement doit être pensé comme une mise en scène de l'entrée du village où habitants, automobilistes et piétons ont tous leur place (se rapprocher d'un architecte).



Projet d'une entrée de bourg où un bâti et son parvis qualifient chaque espace et marquent la perspective depuis la route.

Respecter l'implantation des éléments patrimoniaux

Souvent, l'implantation de chapelles, d'églises ou d'oratoires marque bien l'entrée de bourg. Il est donc essentiel que ces éléments restent en entrée et ne soient pas absorbés par l'urbanisation.



L'entrée de village se situe au niveau de l'avancée de la chapelle qui marque le paysage et qualifie l'entrée de bourg.

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

D. Les perceptions du territoire : vues valorisées et points noirs paysagers

D.1. Paysages routiers ordinaires

Les infrastructures locales qui parcourent le territoire (réseau de routes nationales et départementales notamment) offrent des fenêtres sur le paysage environnant. Les « paysages routiers » du territoire sont dans leur ensemble qualitatifs du fait de mises en scènes monumentales par les jeux du relief. Le caractère plus pittoresque de certains tronçons est lié à une alternance d'espaces ouverts et de paysages fermés par les obstacles géographiques (effet de couloir).

Dans la vallée, ce sont les coupures d'urbanisation qui facilitent la lecture des paysages et rendent les parcours qualitatifs. A l'inverse, l'urbanisation diffuse, l'étalement urbain et la conurbation troublent les perceptions du grand paysage.

La Vallée du Louron présentant des bourgs plus compacts et plus structurés (l'urbanisation contemporaine y est moins étalée), elle offre des paysages routiers plus qualitatifs et les plus préservés.



D19, Cadéac-les-Bains (Google©)



D929, Cadéac-les-Bains (Google©)



Ouverture de la vallée de l'Aure, D929, Cadéac-les-Bains (Google©)



Vallée du Louron, D618, Avajan (Google©)

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

D. Les perceptions du territoire : vues valorisées et points noirs paysagers

D.2. Typologie des vues remarquables

En dehors des paysages routiers qui donnent à voir le grand paysage, il existe sur le territoire des vues particulières et remarquables :

La **dynamique des covisibilités entre villages**, de versant à versant, qui anime la perception des paysages.

Des **panoramas d'exception** « qui se méritent » du fait d'une accessibilité limitée et spécifique par la marche ou depuis les télécabines. Des vues panoramiques sont toutefois accessibles depuis quelques routes telles que le Col d'Aspin ou la montée du Pla d'Adet par exemple.



Panorama sur la vallée d'Aure vu depuis la montée du Pla d'Adet

D.3. Routes pittoresques et itinéraires « mytiques » de découverte du territoire

Au-delà du visuel, la perception des paysages du territoire embrasse également une **dimension culturelle forte** : porteurs d'histoire et de symboliques, des **itinéraires « paysagers »** font aussi l'identité du territoire :

- La « Route thermale de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon »,
- La « Route des Cols » et du Tour de France,
- Le GR10 Pyrénéen des « gens de pieds »,
- Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle,
- La voie d'Aure ou « la Route d'Espagne » ou « Route Impériale » sous Napoléon III,
- Les ports (Ourdissétou, Aygues-Tortes),
- ...

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

D. Les perceptions du territoire : vues valorisées et points noirs paysagers

D.4. Secteurs visuellement dégradés et points noirs paysagers

Il arrive que des traces d'occupation humaine viennent rompre la quiétude et la qualité des lieux : ce sont les **points noirs** paysagers. Ils sont peu nombreux et très localisés sur le territoire du PLUi (valant SCoT) : carrières, décharges et dépôts, friches urbaines, parkings anarchiques, ...

Les secteurs d'urbanisation diffuse troublent également la lecture des paysages de la vallée d'Aure (tandis que vallée du Louron présente des paysages plus lisibles car moins endommagés par l'urbanisation).



Ilhet (EVEN©)



Stationnement anarchique sur le col d'Aspin

Col d'Aspin (Atlas Paysager du Pays des Vallées de l'Aure et du Louron)

D929, Tramezaigues (EVEN©)



Beyrèdes Jumet (Even©)



D19, Cadéac-les-Bains (Google©)



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

E. Le patrimoine à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

E.1. Le patrimoine protégé, institutionnalisé, sanctuarisé

Le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron présente un patrimoine riche, en grande partie protégé réglementairement et valorisé grâce à des initiatives locales, d'autant plus qu'il génère une économie touristique.

La protection au titre de la Loi Montagne du 09/01/1985

Cette protection réglementaire retranscrite dans le Code de l'Urbanisme encadre strictement l'urbanisme. Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique.

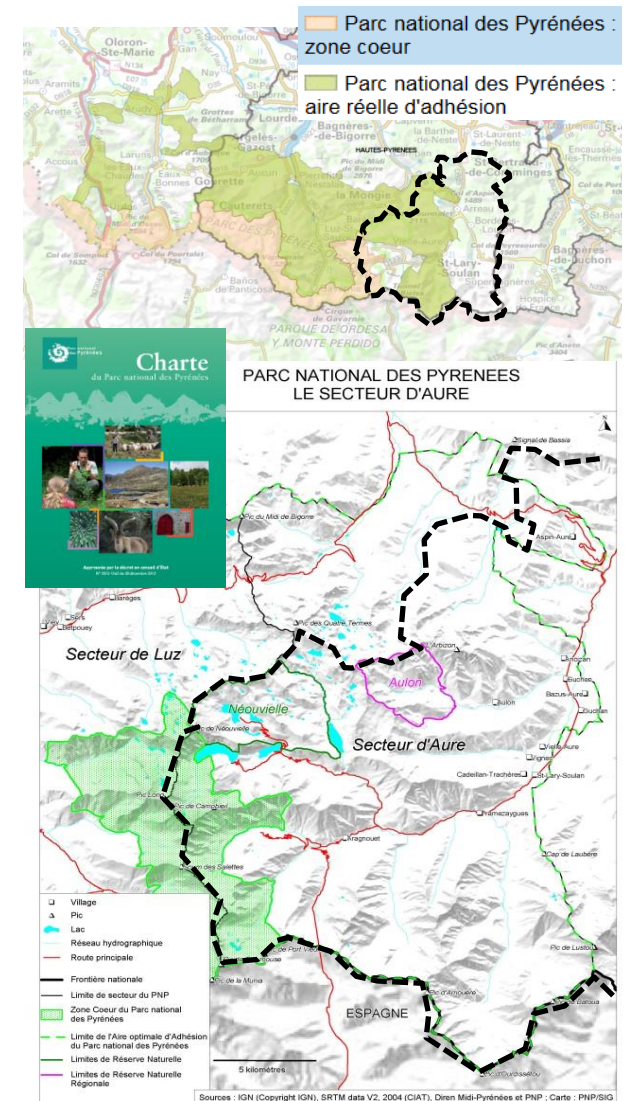
Toutes les communes du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron sont concernées par les dispositions de la Loi Montagne.

La préservation et la valorisation au titre de la Charte du Parc National des Pyrénées approuvée par décret en Conseil d'Etat du 28/12/2012

Le Parc a été créé en 1967 et la dernière charte adoptée a été signée en 2012. La Charte contractuelle du Parc National décline un plan d'actions quadriennal pour favoriser le développement durable et la gestion conservatoire des patrimoines naturel, culturel et paysager : ces dispositions doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme locaux.

Après leur adhésion à la charte, les communes sont amenées à signer avec le Parc national une convention d'application qui traduit concrètement la charte sur le territoire de la commune. **Sont ainsi signataires de la Charte du PNP** : Ancizan, Aspin-Aure, Aulon, Bazus-Aure, Cadeilhan-Trachères, Guchan, Guchen, Saint-Lary-Soulan, Tramezaïgues, Vielle-Aure et Vignec.

Le cœur du Parc National des Pyrénées fait l'objet d'une réglementation des usages, indépendamment de la Charte. **Seule la commune d'Aragnouet est pour partie concernée par la réglementation du cœur du PNP (mais n'a pas souhaité signer la charte),**



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

La protection au titre des Monuments Historiques (Loi du 31/12/1913)

Cette protection réglementaire relève du Code du Patrimoine. Une protection dans un rayon de 500 mètres autour de ces monuments est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux, il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique.

Le territoire compte 27 Monuments Historiques (11 Classés et 16 Inscrits), dont les servitudes de protection impactent 33 communes sur les 48. Il s'agit principalement d'églises et de « maisons Renaissance ».

La protection au titre des Sites (Loi du 24/03/1930)

Cette protection réglementaire des sites exceptionnels relève du Code de l'Environnement. Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique par arrêté ou décret ministériel, devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

Il est recensé 7 Sites Classés et 1 Site Inscrit sur le territoire, essentiellement liés au caractère remarquable du patrimoine naturel et des aménités paysagères de la montagne pyrénéenne :

- Site de l'Oule-Pichaleye et ses abords : classé et protégé depuis 1981
- Col d'Aspin (abords) : classé et protégé depuis 1942
- Haute Vallée du Louron : classée et protégée depuis 1998
- Ormeau, place de l'Église : classé et protégé depuis 1924
- Col de Peyresourde (abords) : classé et protégé depuis 1942
- Vallée du Rieumajou : classée et protégée depuis 1979
- Vallon d'Estibère, érigé en réserve naturelle, classé depuis 1951
- Blocs erratiques dits Peyre Mayou (quartier d'Artigues), inscrits depuis 1942

La protection au titre des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) (lois de décentralisation de 1979) transformées en Aires de Valorisation du Patrimoine Architectural et Paysager (AVAP) depuis la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010,

Cette protection réglementaire relève du Code du Patrimoine. Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique à prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

Seule la commune d'Arreau dispose d'une ZPPAUP depuis 1995 afin de protéger le patrimoine architectural et paysager de l'ensemble de son territoire. Une OMPCA (Opération de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal) vise à améliorer et à valoriser l'espace urbain pour redynamiser l'attractivité commerciale du centre historique, tout en respectant la réglementation de la ZPPAUP. La transformation de la ZPPAUP en AVAP est lancée (délibération prise en 2014, appel à projet en cours).



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

La protection du patrimoine archéologique au titre des zonages d'archéologie préventive

Cette protection règlementaire relève du Code du Patrimoine. Un zonage délimité par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans les secteurs de présomption d'enjeux archéologiques est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux puisqu'il génère des prescriptions relatives aux autorisations d'urbanisme.

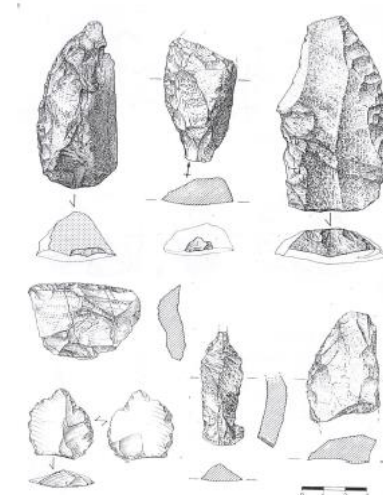
De nombreux vestiges préhistoriques ont été trouvés sur le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron. Depuis les grottes du piémont, en particulier celles de Gargas et Labastide, la vallée d'Aure a servi de route pour les premiers pasteurs transhumants, dont l'habitat est devenu peu à peu permanent. Puis ce fut l'entrée dans la « protohistoire », marquée elle-même de pierres en monuments : pierres dressées (*peyras hittes*), cercles de pierres, pierres à écuelles, ... D'autres trésors d'archéologies datant de diverses époques sont révélés sur le territoire : vestiges militaires (enceintes, tumuli, ...), culturels (églises, chapelles, cimetières, autels, ...), ...

Le territoire compte plus d'une centaine de secteurs d'intérêt archéologique qui ont été fouillés ou sont susceptibles de l'être au titre de l'archéologie préventive (une soixantaine de sites figure dans la carte archéologique nationale, à laquelle s'ajoutent des sites repérés par les services de la DRAC Midi-Pyrénées au gré de leurs investigations).

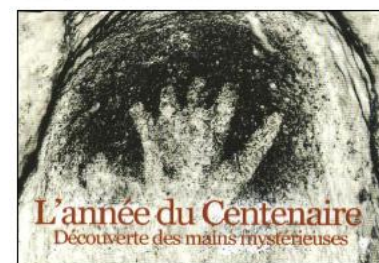
Plusieurs grottes habitées sont recensées sur le territoire (Fréchet d'Aure), mais ce patrimoine atypique n'est pas encore valorisé.



Le gisement Moustérien de Peyrère à Fréchet-Aure



Outillage moustérien en quartzite, lydienne, silex

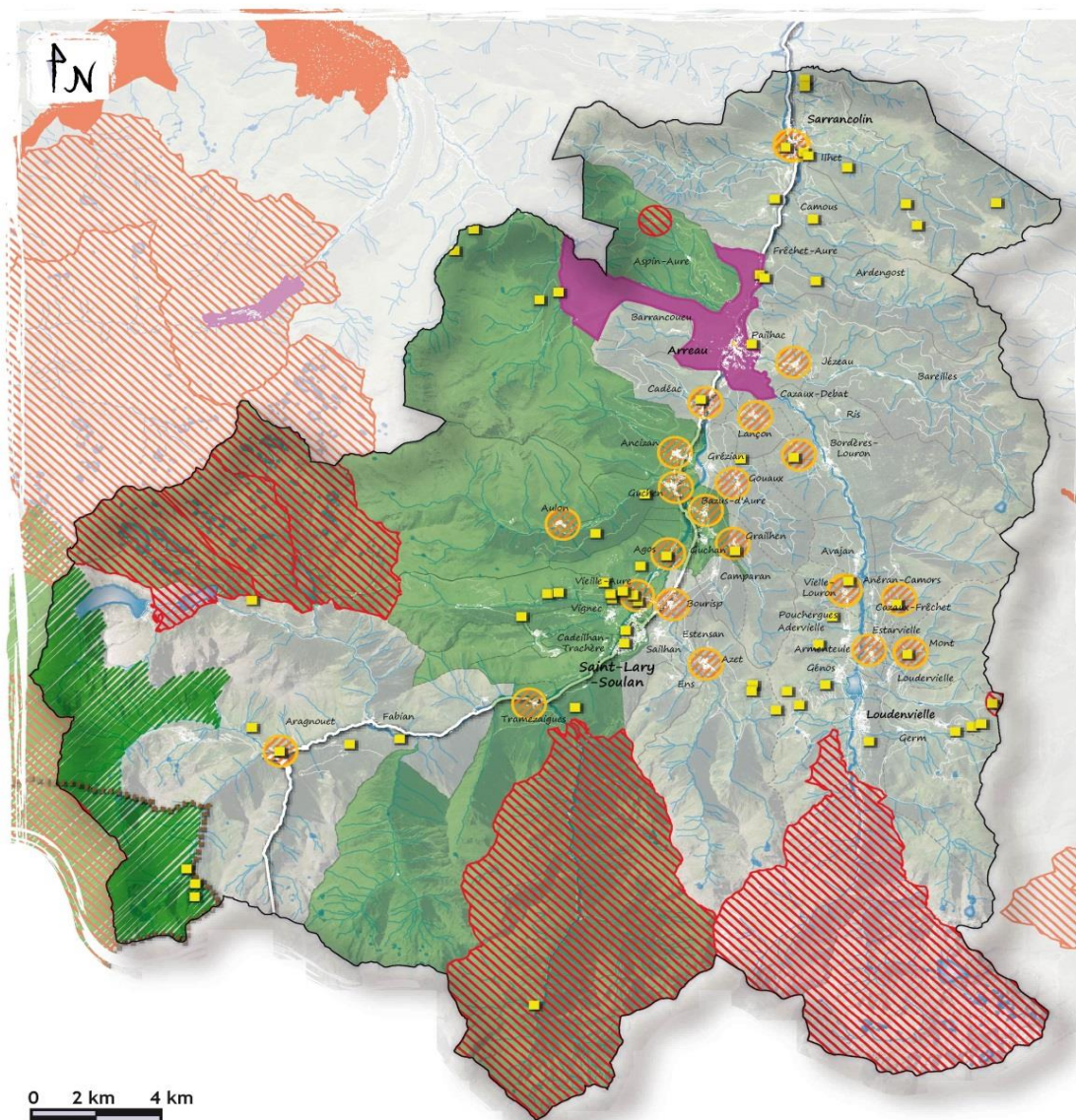


Sur le piémont du Pays des vallées, les grottes de Gargas
Dépliant de la commune d'Aventignan à l'occasion du centenaire, 2006



La Peyra Hita (Peira Fitta), que l'on peut apercevoir aujourd'hui entre les deux vallées de Bareilles et d'Oueil
Photographie P. DURO

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine



PAYSAGES / PATRIMOINE

Patrimoine paysager institutionnalisé,
protégé, réglementé

-  Site inscrit
-  Site classé
-  Monument Historique (périmètre protecteur de 500 mètres aux abords, géré par l'ABF)
-  Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
-  Principaux sites d'intérêt archéologique (inventaire non exhaustif issu de la carte archéologique nationale "Patriarche du MCC", DRAC)
-  Communes signataires de la Charte du Parc National des Pyrénées (aire d'adhésion)
-  Coeur du Parc National des Pyrénées
-  Territoire intégralement soumis aux dispositions de la Loi Montagne

Initiatives majeures de valorisation des
identités locales (contractuel)

-  Vallées de l'Aure et du Louron : Pays d'Art et d'Histoire (labellisation)
-  Site patrimoine mondial de l'UNESCO

Sources : DREAL, DRAC, PNP, ...

Octobre 2015 

Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

E. Le patrimoine à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

E.2. Le patrimoine labellisé grâce au volontarisme local

La labellisation n'est pas une mesure réglementaire à intégrer dans les documents d'urbanisme locaux, toutefois elle renseigne sur l'importance et la conscience locale des enjeux patrimoniaux et touristiques. Elle relève d'initiatives locales volontaristes.

Le label Pays d'Art et d'Histoire

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », élaborée dans une concertation étroite entre le ministère de la Culture et de la Communication et les collectivités territoriales. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier.

Le territoire des Vallées d'Aure et du Louron est labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis janvier 2008.

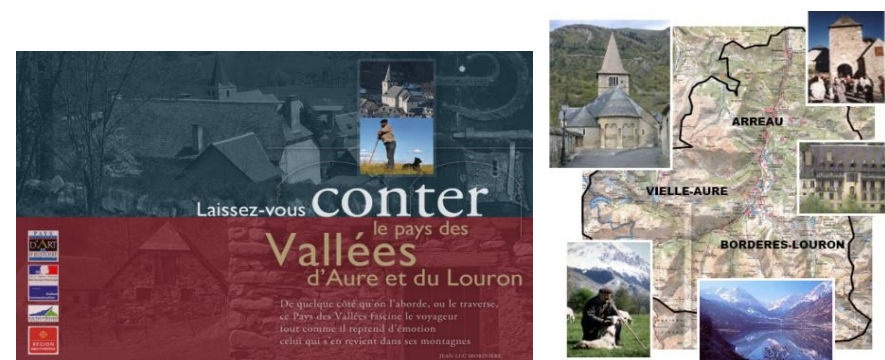
La reconnaissance au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Une partie du territoire (commune d'Aragnouet) est concernée par le périmètre d'un site UNESCO « Pyrénées – Mont Perdu » inscrit en 1997 et modifié en 1999.

L'église Saint-Laurent de Jézeau et la Chapelle des Templiers sont classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans le cadre du classement des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Dans le cadre de ses actions de valorisation du patrimoine, le Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron a mis en place des plaques de signalétique interprétative aux abords des monuments ou sites d'intérêt historique et patrimonial. Ces plaques, conçues sous forme de circuits historiques, vous accompagnent dans la découverte des villages. Laissez-vous conter les vallées d'Aure et du Louron au fil des villages à travers les 204 plaques de signalétique, ou suivant un parcours thématique à l'aide des pictogrammes.



Site UNESCO : Pyrénées - Mont Perdu



Ce paysage de montagne exceptionnel, qui rayonne des deux côtés des frontières nationales actuelles de France et d'Espagne, est centré sur le pic du Mont-Perdu, massif calcaire qui culmine à 3 352 m. Le site, d'une superficie totale de 30 639 ha, comprend deux des canyons les plus grands et les plus profonds d'Europe sur le versant sud, du côté espagnol, et trois cirques importants sur le versant nord, plus abrupt, du côté français – formes géologiques terrestres classiques.

Ce site est également un paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe. Il est resté inchangé au XX^e siècle en ce seul endroit des Pyrénées, et présente des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne.

Source : UNESCO



SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une prise de conscience précoce et manifeste de la qualité des paysages (Charte PNP, Charte Architecturale et Paysagère locale, Sites, guide du CAUE65 « Construire en Vallée d'Aure », etc.) □ des sites encore préservés • De nombreuses communes engagées dans la réhabilitation de leur « petit » patrimoine (églises, lavoirs, fontaines, places de village, ferroirs, granges foraines, ...) • Une vallée du Louron davantage préservée de la pression urbaine (la plupart des villages se sont agrandis de manière harmonieuse et respectueuse de la structure originelle héritée des cœurs de bourg) • Des jeux de perceptions visuelles qualitatifs	• Des paysages tributaires d'une activité agro-sylvo-pastorale de plus en plus fragilisée : recul des estives, enfrichement et fermeture des vallées, une forêt de moins en moins exploitée, ... • Une urbanisation contemporaine qui rompt avec les codes du bâti traditionnel □ menace de banalisation des paysages • Des points noirs paysagers en entrée de bourg

ENJEUX

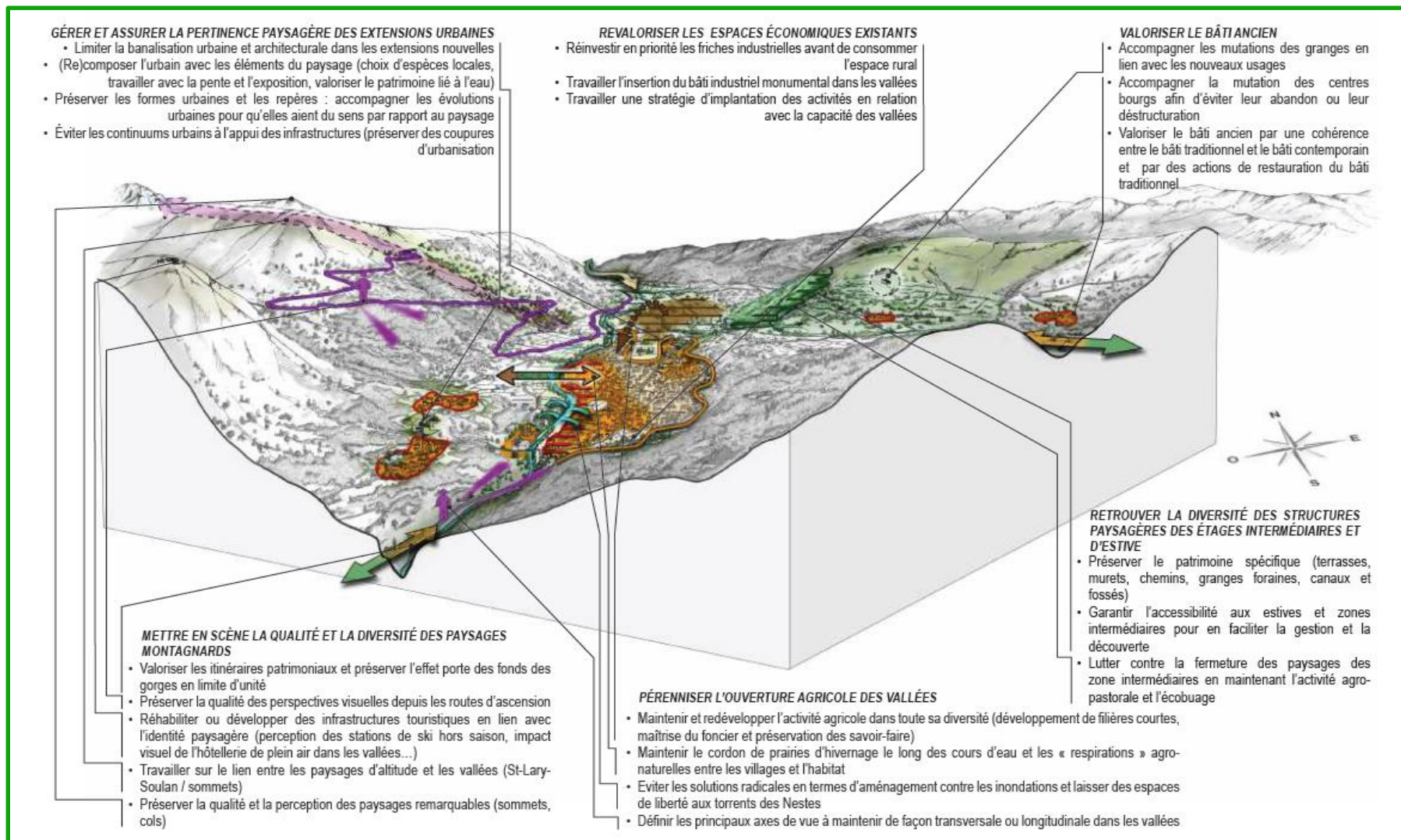
- **La déprise agricole qui menace l'équilibre actuel des paysages car elle a pour effet le recul des pâturages (estives) et l'enfrichement et la fermeture des espaces intermédiaires et des vallées (avec la recolonisation des espaces par la forêt spontanée)**
- **La « pression urbaine » (bien qu'en contexte rural) qui perturbe la lecture des paysages :**
 - **Lorsqu'elle est à l'origine de « points noirs paysagers » au niveau des entrées de bourg,**
 - **Parce qu'elle a contribué à la « banalisation » des extensions de village (urbanisation diffuse et standardisée, qui dénote avec la structure, l'harmonie et l'identité particulière du bourg originel)**
- **La disparition des granges foraines (il est primordial de permettre la mutation de ces éléments de patrimoine)**
- **La poursuite des initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine vernaculaire**
- **La pression touristique (maîtrise de l'accessibilité des sites emblématiques, gestion du stationnement, implantation des unités d'hébergement) qui doit être maîtrisée dans la continuité des efforts déjà engagés**



Chapitre 8 : Paysages et Patrimoine

SYNTHESE TERRITORIALISEE

Croquis issu de l'Atlas Paysager des Vallées de l'Aure et du Louron, 2015





9

Ressource en eau



Chapitre 9 : Ressource en eau

Des documents cadres en faveur de la protection de la ressource en eau

Le PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron devra être compatible avec les documents et objectifs suivants :

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne (2016-2021) adopté le 1^{er} décembre 2015:** Réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques...
- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**
 - **Le SAGE Adour Amont (adopté le 3 décembre 2014), qui ne concerne que les estives de IV Véziaux en amont de Payolle :** Sécuriser l'alimentation en eau potable, limiter les pollutions de la ressource, résorber le déficit en économisant l'eau, mieux gérer les inondations, prendre en compte les activités et loisirs nautiques,...
 - **Le SAGE Vallée de la Garonne** (*en cours de réalisation, adoption prévue fin 2016*)
 - **Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne** (*le Conseil Départemental du Gers vient de lancer une étude d'opportunité en vue de la création de ce SAGE, le périmètre n'est pas encore fixé définitivement*)
(*Note : le SAGE Neste Ourse a été stoppé il y a 12 ans*)
 - **2 PGE (Plans de Gestion des Etiages)** complètent ce dispositif, sur la partie en amont de Sarrancolin : PGE Garonne-Ariège (*qui est en cours de révision*) et le PGE Neste – Rivières de Gascogne (*qui vient de mettre en place une limitation de la consommation en eau à partir du canal de la Neste*).
- **La Charte du Parc National des Pyrénées adoptée en 2012 (par les communes de l'aire d'adhésion) :** Atteindre un bon état écologique des masses d'eau, veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux.

Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du Bassin Adour Garonne : Améliorer la connaissance et la prise en compte du risque inondation.

Et prendre en compte :

- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015 :** préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau.
- Le Schéma Départemental de l'Eau réalisé en novembre 2004.
- L'étude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, avec des actions visant à augmenter le niveau de protection des captages et à mieux gérer les prélèvements d'eau en période déficitaire.



Chapitre 9 : Ressource en eau

A. Un réseau hydrographique structuré autour de deux cours d'eau : La Neste d'Aure et la Neste du Louron

Un réseau hydrographique très dense est structuré autour de deux affluents de la Neste se rejoignant à Arreau : la Neste d'Aure et la Neste du Louron, torrents de montagne. La Neste compte une trentaine d'affluents, elle se jette ensuite dans la Garonne.

La Neste d'Aure prend sa source à plus de 2500 m d'altitude pour rejoindre la Garonne à 414 m d'altitude.

La Neste a la particularité d'être dotée d'un canal qui prélève une partie de ses eaux : le **canal de la Neste**. Celui-ci relie 17 rivières en aval et permet: le maintien de leurs débits minimums nécessaires en été, l'alimentation en eau potable de 200 000 habitants sur 5 départements, la desserte en eau de plusieurs industries et la fourniture d'eau d'irrigation pour environ 500 000 ha.

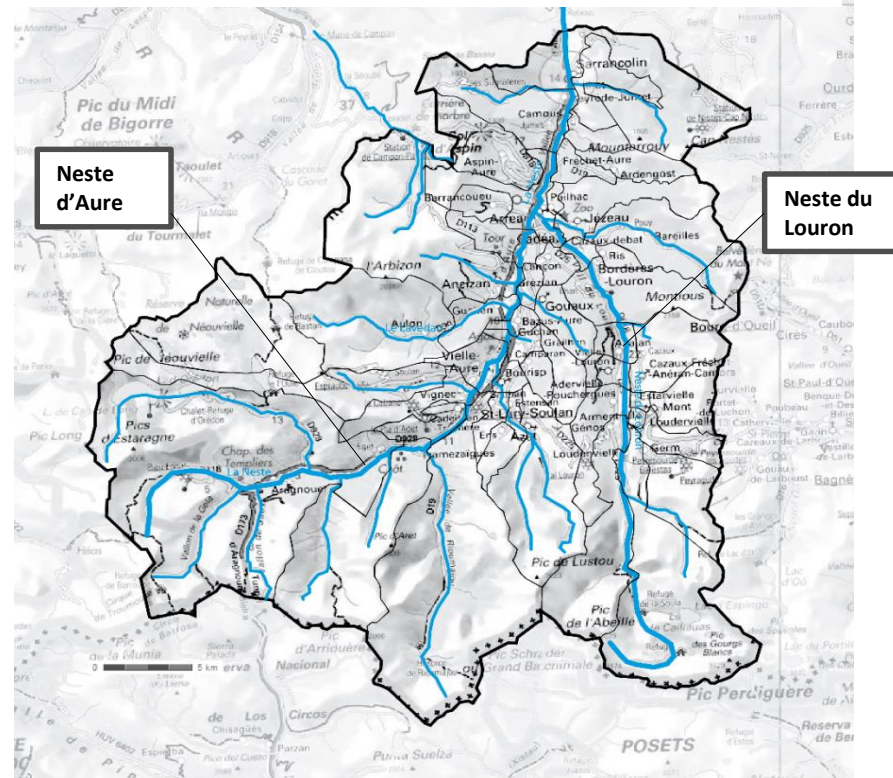
Le territoire compte également de **nombreux lacs naturels ou artificiels à vocations multiples** (gestion des débits de rivière, valorisation énergétique, usage de tourisme et de loisirs,...) :

- des **lacs de montagne** (cap de long, lac d'Aubert et d'Aumar, lac d'Orédon, ...),
- des **lacs de haut de vallée**.

Les ressources qui alimentent le réseau hydrographique sont donc des apports naturels du bassin de la Neste (dont une partie est dérivable par le canal, mais réglementée de manière à assurer un débit minimal sur la Neste de $4\text{ m}^3/\text{s}^*$ en aval de la prise d'eau de Sarrancolin en sachant que le débit du Canal de la Neste est de 12 à $14\text{ m}^3/\text{s}$) et des apports de haute montagne (stockées dans des réservoirs hydroélectriques).

**Possibilité de descendre le débit minimal à $3\text{ m}^3/\text{s}$ en période d'étiage pendant 90 jours maximum (après accord de la DREAL).*

Le réseau hydrographique des Vallées de l'Aure et du Louron



EVEN©

B. Entre inondations et étiages sévères : des enjeux importants de gestion quantitative de la ressource en eau

Les Nestes évoluent en permanence en fonction des saisons (période de hautes eaux lors de la fonte des neiges, d'étiage en été, de crues et d'inondations). Cela a pour conséquence de modifier naturellement le débit des eaux mais aussi de générer des phénomènes d'érosion-transport-sédimentation qui affectent leur lit mineur.

Le régime hydrologique est caractérisé par des **variations saisonnières de débit importantes**, avec notamment une forte influence de **la fonte des neiges** : il en résulte des **crues printanières**. D'un autre côté, le territoire connaît des **déficits chroniques dus aux étiages sévères** des cours d'eau en automne, car la fonte nivale se finit généralement en juin, avec les réserves plutôt pleines. Les variations brutales et journalières en basse Neste sont particulièrement surveillées.

Suite aux **inondations** importantes de 2013, une forte pression a été exercée ces dernières années, notamment auprès de l'Etat sur ses domaines, afin d'avancer sur **l'entretien et la restauration des cours d'eau dans le but de contribuer à la lutte contre ce risque**.

Le territoire est attractif et accueille de nouvelles populations pérennes et touristiques (l'Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays des Nestes relève une augmentation de 10% du nombre de logements tous les 10 ans, dont une grande partie est en résidences secondaires) : **cette particularité met la ressource sous contraintes. Néanmoins cette pression n'est pas homogène sur le territoire, puisque sur certains secteurs les volumes d'effluents à traiter par l'assainissement sont en chute (notamment St Lary Soulan).**

Les ouvrages hydrauliques, la pratique de la pêche et d'activités diverses en lien avec les cours d'eau représentent une pression supplémentaire pour la bonne gestion de la ressource : des échos négatifs de riverains et pêcheurs ont notamment été exprimés au sujet de la gestion des débits en aval de la prise d'eau du canal de la Neste à Sarrancolin. La surveillance des débits des rivières est donc à renforcer, au niveau des quantités utilisées en amont par les activités, centrales hydroélectriques, canaux, etc. ainsi que de maîtrise des crues qui impactent les populations de poissons.

Sur les 4 stations de ski implantées sur le territoire (Saint Lary, Piau Engaly, Peyragudes, et Val Louron), les prélèvements de l'eau pour la production de neige artificielle sont règlementés afin de maintenir les débits nécessaires dans les cours d'eau. Les points de prélèvements se font sur des réservoirs, lacs ou cours d'eau selon les stations.

*La gestion quantitative des ressources en eau est essentiellement organisée dans le cadre **des Plans de Gestion des Etiages (PGE)** qui visent à restaurer les débits des rivières permettant la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement aquatique en période d'étiage, via des **Débits Objectifs d'Etiage**. **Le territoire des Vallées de l'Aure du Louron est concerné par 2 PGE : PGE Garonne-Ariège et PGE Neste-Rivières de Gascogne.***

Suite à la signature de l'Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Nestes, une étude préalable à la mise en place d'un **plan pluriannuel de gestion et d'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)** est menée.

Chapitre 9 : Ressource en eau

C. Une qualité de l'eau globalement bonne, à surveiller et à protéger des sources de pollutions

C.1. Masses d'eau superficielles

L'état des masses d'eau superficielles (selon les paramètres du SDAGE) est globalement bon sur le territoire (voir tableau ci-contre et carte ci-après) à l'exception de quelques cours d'eau dont l'état de dégradation reste toutefois à relativiser puisqu'entre les relevés de synthèse, la modélisation sur laquelle s'appuie le SDAGE a évolué.

Peu de mesures réelles existent sur les masses d'eau, ce qui peut entraîner une méconnaissance du véritable état des cours d'eau.

La présence d'une agriculture d'élevage extensif, majoritairement d'ovin viande, de petites productions céréalières, soulève des enjeux de protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses. Des programmes sont actuellement en cours afin de diminuer voire arrêter l'utilisation des pesticides sur le territoire de manière généralisée.

De la même manière, le développement du tourisme, de l'activité industrielle et tertiaire, doivent s'accompagner d'une surveillance attentive des rejets qu'ils entraînent afin de prévenir tout risque de pollution.

Etat des masses d'eau : bilan du SDAGE	Objectif d'atteinte du bon état	Etat écologique 2007	Etat écologique 2013
Nom de la masse d'eau :			
Ruisseau de port-bielh	TB 2015	Très bon	Très bon
La Neste de Couplan du lac d'Orédon au confluent de la Neste d'Aure	2015	Bon	Très bon
La Neste d'Aure de sa source au confluent de la Neste de Clarabide	2015	Mauvais	Bon
Neste de Saux	2015	Bon	Bon
Neste de la Géla	2015	Bon	Bon
Neste du Moudang	2015	Bon	Bon
Neste de Rioumajou	2015	Bon	Bon
Ruisseau St Jacques	2015	Bon	Bon
Ruisseau d'Ourtigué	2015	Bon	Bon
Le Lavedan	2015	Bon	Bon
Neste du Louron	2015	Bon	Bon
Neste de Clarabide du confluent du Bayet au confluent de la Neste	2015	Bon	Moyen
Ruisseau de Lastie	2015	Bon	Moyen
Neste du confluent de la Neste de Clarabide au confluent de la Garonne	2015	Bon	Bon
Ruisseau de Bouchidet	2015	Bon	Indéfini
Ruisseau de Beyrède	TB 2015	Très bon	Très bon
Ruisseau de Cautères	TB 2015	Très bon	Très bon
Le Merdan	2015	Bon	Indéfini
Canal de la Neste	2015	Pas de données	Bon
Ruisseau de Baricave	2015	Très bon	Très bon
Ruisseau d'Ardengost	TB 2015	Bon	Bon



Chapitre 9 : Ressource en eau

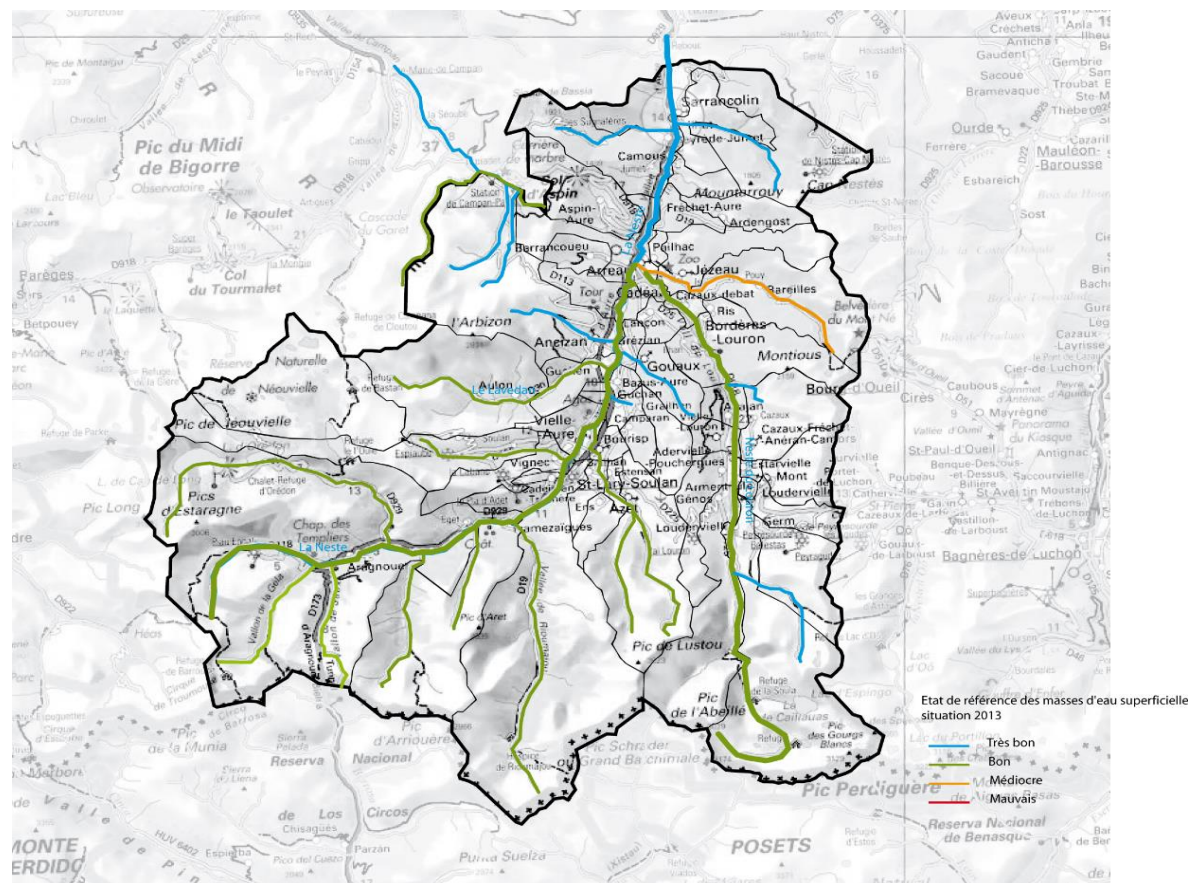
C. Une qualité de l'eau globalement bonne, à surveiller et à protéger des sources de pollutions

C.1. Masses d'eau superficielles

Des actions sont prévues dans le cadre du Contrat de Bassin du **Pays des Nestes (2014)** pour l'amélioration de la connaissance de la qualité des cours d'eau et de diminution des pollutions : ce dans le but de maintenir leur bon état écologique.

Les stations d'épuration des communes ont fait l'objet de modernisation qui contribue également à l'amélioration de la qualité des eaux.

Une autre problématique concerne certains cours d'eau du territoire : la question des embâcles qui perturbent l'écoulement gravitaire des eaux et aggravent l'exposition aux risques d'inondation. Des initiatives locales visent à améliorer la gestion des déchets flottants (bois mais aussi des déchets d'autres natures selon les études du Contrat de Bassin du Pays des Nestes) qui s'accumulent dans les embâcles en période de crue.



Etat des masses d'eau superficielles dans le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron
Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil

Chapitre 9 : Ressource en eau

C. Une qualité de l’eau globalement bonne, à surveiller et à protéger des sources de pollutions

C.2. Masses d’eau souterraines

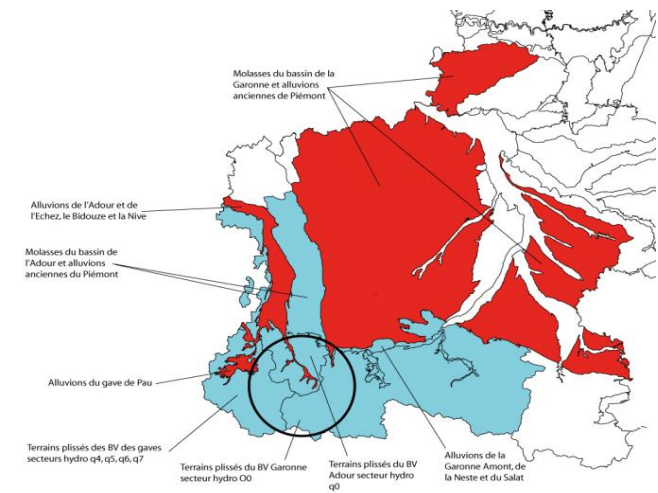
Le territoire se situe aux franges des diverses masses d’eau présentes dans le Sud-Ouest et est principalement concerné par celle des « Terrains plissés du BV Garonne ».

L’état des masses d’eau souterraines selon le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 en cours de finalisation, est très variable sur le territoire (voir tableau ci-contre et carte ci-après) : la surface occupée par des masses d’eaux souterraines en bon état chimique est majoritaire, néanmoins au nord, les nappes souterraines polluées sont très présentes. *Il est nécessaire de préciser que ces masses d’eau présentes dans le sous-sol s’étendent bien au-delà du périmètre du PLUi (valant SCoT), sur des centaines de kilomètres.*

Les masses d’eau souterraines du territoire des Vallées de l’Aure et du Louron sont peu soumises aux pressions agricoles, comme l’attestent les relevés nitrates conformes aux normes (Source : DDT65).

Ces aquifères sont captés pour approvisionner en eau potable le territoire du PLUi (valant SCoT) et plus globalement une grande partie du Sud Ouest de la France.

Etat des masses d'eau : bilan du SDAGE	Code de la masse d'eau	Etat Chimique 2015	Etat quantitatif 2015	Objectif du SDAGE
Nom de la masse d'eau :				
Alluvions de l'Adour et de l'Echez, la Bidouze et la Nive	FRFG028	Mauvais	Mauvais	Bon état 2027
Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	FRFG043	Mauvais	Bon	Bon état 2027
Terrains plissés du BV Adour secteur hydro q0	FRFG050	Bon	Bon	Bon état 2015
Terrains plissés des BV des gaves secteurs hydro q4, q5, q6, q7	FRFG051	Bon	Bon	Bon état 2015
Alluvions du gave de Pau	FRFG030	Mauvais	Bon	Bon état 2027
Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	FRFG044	Mauvais	Bon	Bon état 2027
Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro oO	FRFG049	Bon	Bon	Bon état 2015
Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat	FRFG086	Bon	Bon	Bon état 2015



Etat chimique des masses d’eau souterraines en Vallée de l’Aure et du Louron
Source : SDAGE Adour Garonne 2016-2021, Even Conseil

Chapitre 9 : Ressource en eau

D. Une eau potable de bonne qualité, en cours de sécurisation

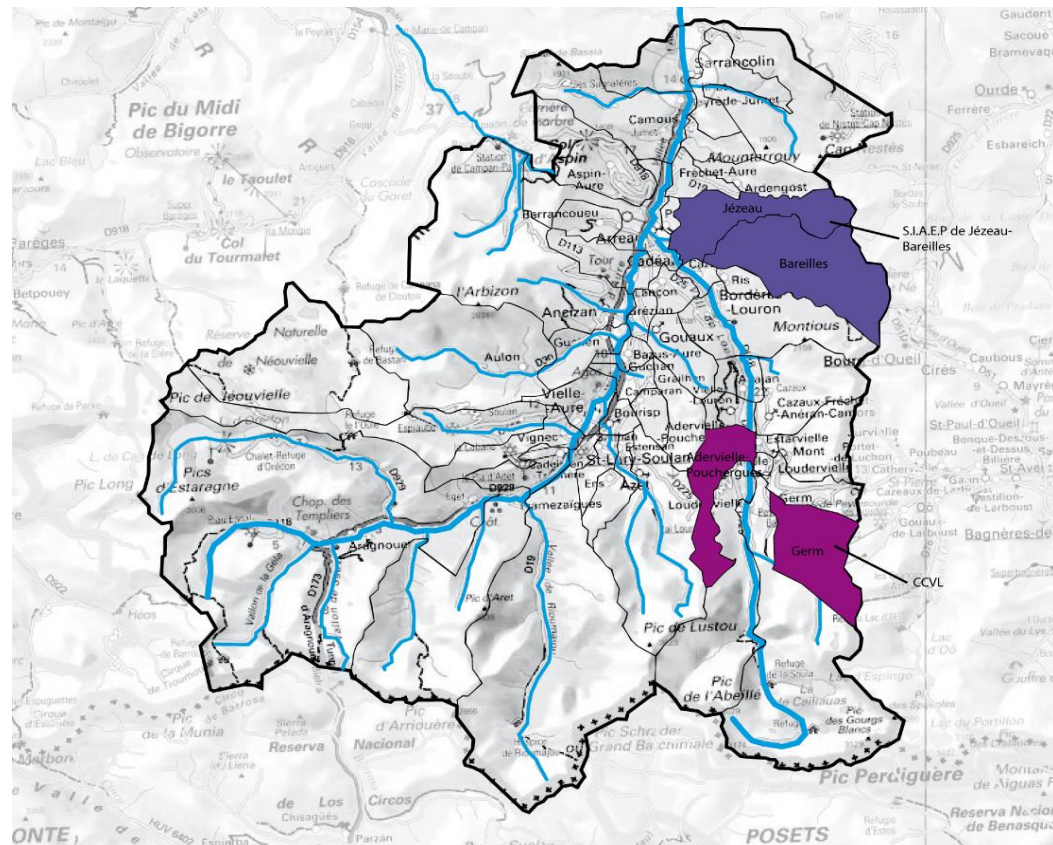
D.1. Organisation de l'Adduction en Eau Potable : acteurs et infrastructures

La production et la distribution d'eau potable est une compétence qui relève des collectivités locales. La grande majorité d'entre elles a conservé une **gestion communale** (entretien des réseaux, gestion des sources et captages). Sur le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron, seules les communes de Jézeau, Bareille, Adervielles, Pouchergues et Germ ont organisé leur service d'eau potable sous forme de syndicats d'eau (qui vont être réorganisés suite à l'application de la Loi NOTRe) :

- Le **SIAEP de Jézeau Bareilles** pour Bareilles et Jézeau : 192 habitants, captage de Hount Avat ;
- **CCVL** pour Pouchergues, Adervielle et Germ (uniquement pour les stations de ski de Val Louron et Peyragudes).

La compétence sera transférée à la Communauté de Communes des Vallées de l'Aure et du Louron au plus tard au 01/01/2020.

Sur une part importante du territoire, les **réseaux de distribution d'eau potable sont très anciens**, ce qui représente une problématique importante. Sur certains secteurs, les pertes sont conséquentes, mais le coût de la réhabilitation est un problème qui bloque les collectivités maîtres d'ouvrage.



Syndicats d'approvisionnement en eau potable en Vallée de l'Aure et du Louron
Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil

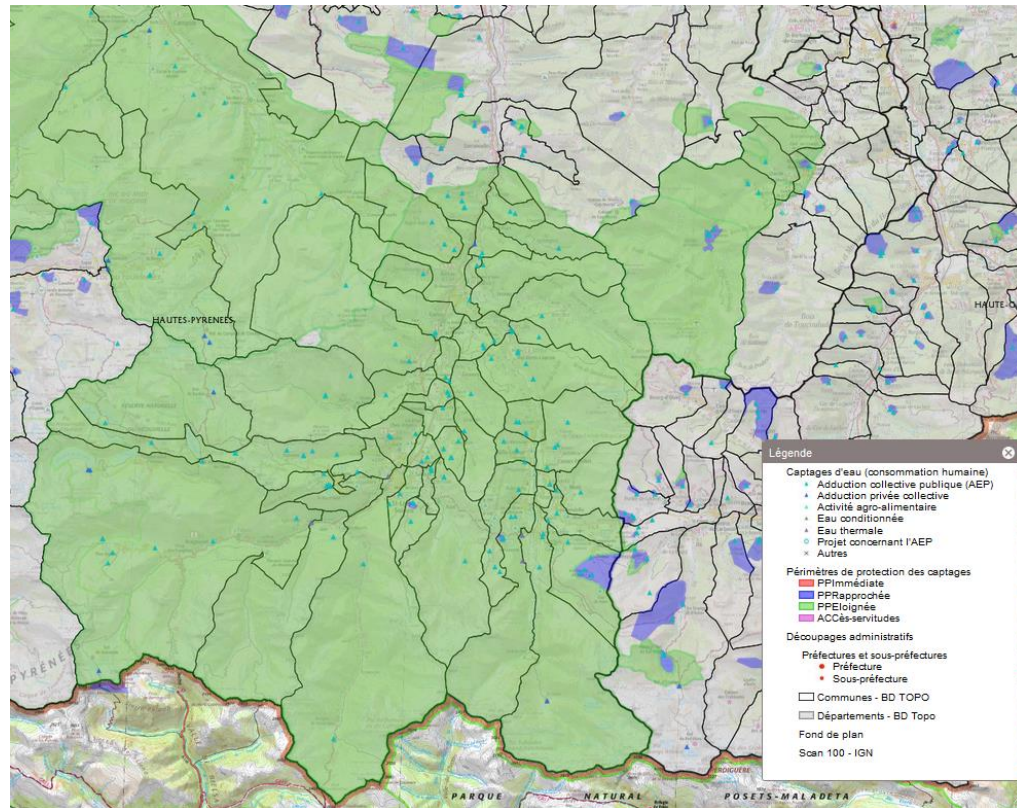
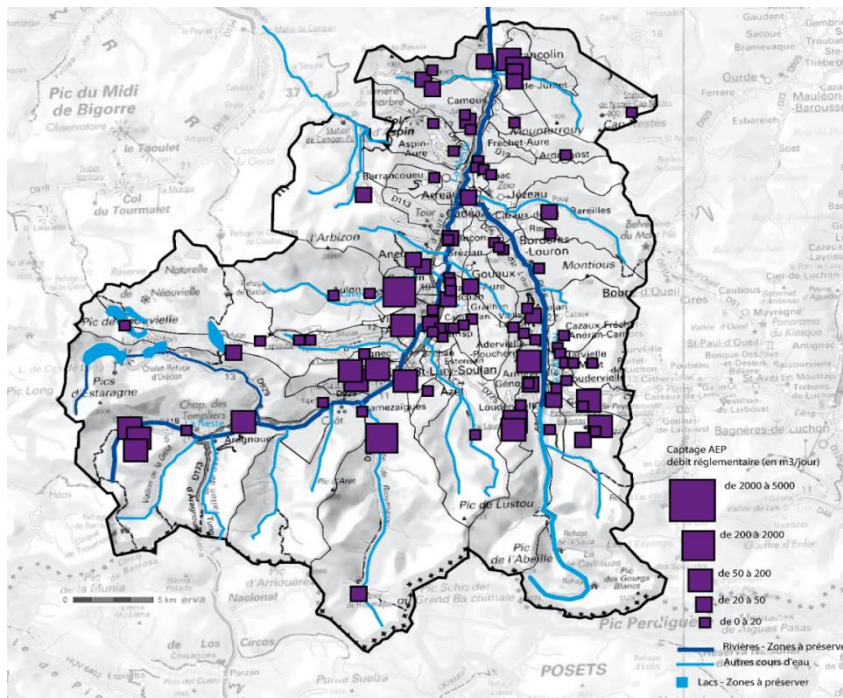
Chapitre 9 : Ressource en eau

D. Une eau potable de bonne qualité, en cours de sécurisation

D.2. Protection des captages

Le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron est alimenté localement en eau potable par plus de **80 points de captage** qui prélèvent des **eaux souterraines**.

Ces points de captage sont nombreux (mais ont des débits moins élevés que ceux situés dans la vallée voisine de la Barousse, qui alimentent l'essentiel du Sud-Ouest).



Aires de protection des captages d'eau potable en Vallées de l'Aure et du Louron

Source : MIPYGE0 / carte dynamique / portail ARS, 2016

Périmètres de protection des captages
PPImmédiate
PPRapprochée
PPEloignée
ACCès-servitudes

Débits par point de captage d'eau potable en Vallées de l'Aure et du Louron

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil

Chapitre 9 : Ressource en eau

D. Une eau potable de bonne qualité, en cours de sécurisation

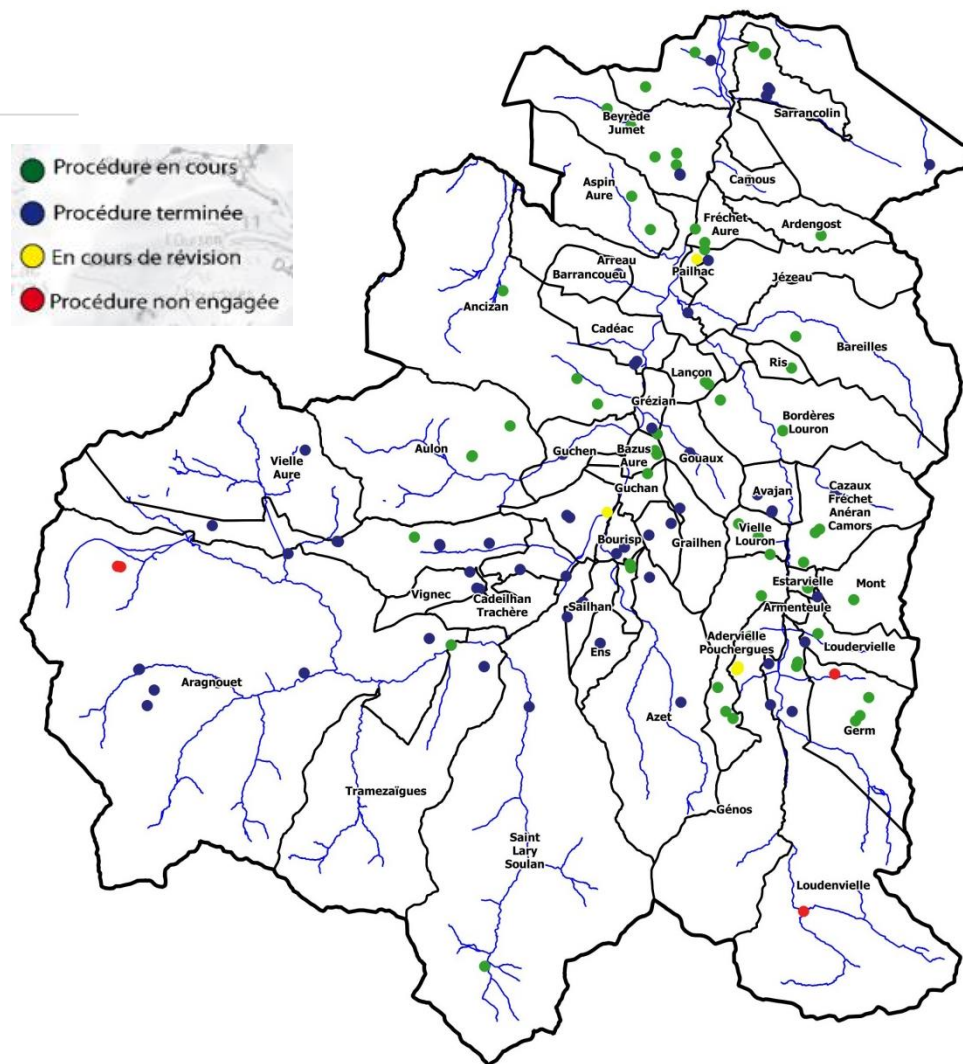
D.2. Protection des captages

Quasiment tous les points de captage du territoire ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux le 17 juillet 2009 instaurant des périmètres de protection :

- Pour la plupart des points de captage, le périmètre de protection est en cours d'élaboration.
- Des servitudes d'utilité publique protègent réglementairement plusieurs points de captage.
- Seuls 3 points de captage demeurent non sécurisés sur le territoire : les procédures sont en cours.

Etat d'avancement des périmètres de protection des points de captage en eau potable en Vallée de l'Aure et du Louron

Source: ARS LRMP extraction de SISE-Eaux du 19 avril 2016



- Un **Schéma Départemental de l'eau** a été réalisé en novembre 2004. Il diagnostique que peu d'actions ont été menées aujourd'hui sur le volet eau potable, en particulier au niveau des communes du fait de la complexité de mettre en place des mesures. Le Conseil Départemental a été délégué par nombre de communes pour réaliser la maîtrise d'ouvrage des périmètres de protection de captage d'eau potable.
- Dans le cadre de l'Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin **du Pays de Neste**, des actions sont prévues afin d'augmenter le niveau de protection des captages et mener une réflexion sur la gestion des prélèvements d'eau en période déficitaire.

Chapitre 9 : Ressource en eau

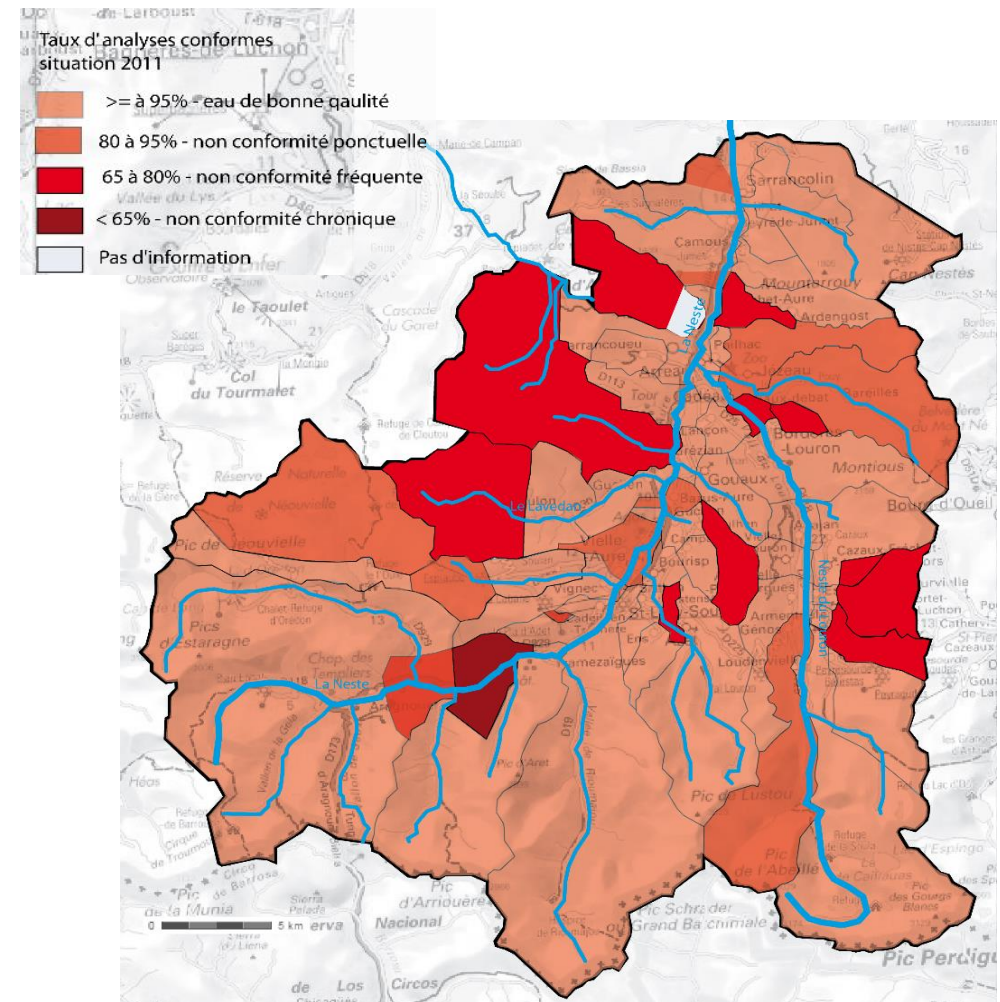
D. Une eau potable de bonne qualité, en cours de sécurisation

D.3. Qualité de l'eau potable distribuée

L'eau distribuée est en majorité de bonne qualité (plus de 95% des analyses conformes) :

- Une non-conformité ponctuelle intervient sur 8 à 9 communes (80 à 95% des analyses conformes).
- Une non-conformité fréquente sur 11 communes (65 à 80% des analyses conformes).
- Une non-conformité chronique sur une commune (moins de 65% des analyses conformes) (voir carte ci-contre).

D'après l'ARS (Agence Régionale de la Santé), certaines sources du territoire sont sujettes à des **contaminations bactériologiques**. Ce problème intervient majoritairement dans les zones où l'eau n'est pas traitée. Ces contaminations qui impactent les milieux naturels pourraient être liées à la pratique de l'élevage extensif.



Qualité de l'eau distribuée en Vallées de l'Aure et du Louron

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil

Chapitre 9 : Ressource en eau

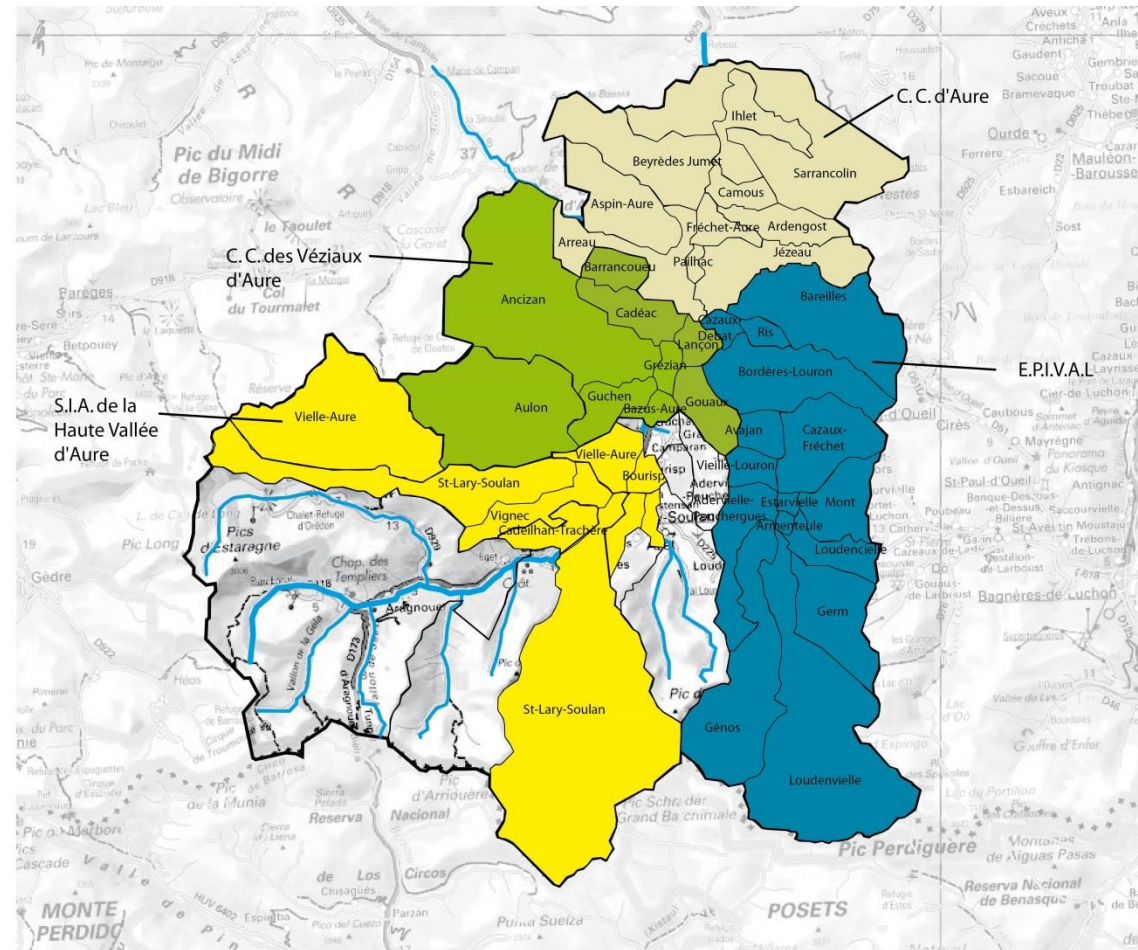
E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

Dans de nombreuses communes, la **gestion du réseau d'assainissement collectif** est assurée en régie.

En revanche, la compétence de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est confiée en majorité aux communautés de communes (voir carte ci-contre).

Collectivités ayant la compétence SPANC dans le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil



Chapitre 9 : Ressource en eau

E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

L'assainissement collectif

Le territoire des Vallées de l'Aure et du Luron étant majoritairement un territoire de montagne, ce sont **les réseaux collectifs d'assainissement qui prédominent**, la géomorphologie étant peu favorable à l'implantation de systèmes individuels et les habitats étant relativement regroupés.

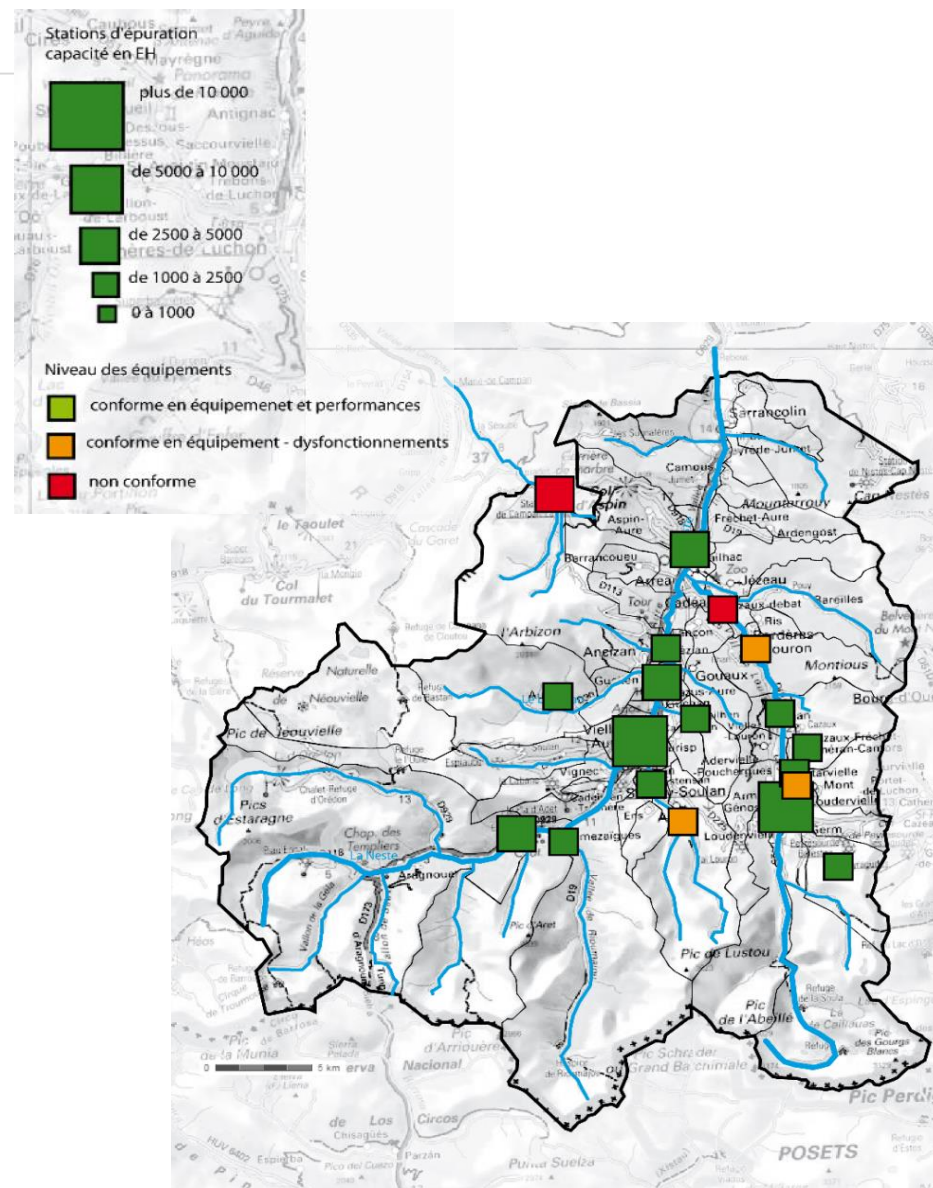
Le territoire compte **15 stations d'épuration** réparties sur 15 communes, qui présentent une capacité nominale totale de 48 200 habitants. Cette capacité nominale totale des stations d'épurations du territoire est bien supérieure au nombre d'habitants connectés car le **nombre d'habitants varie de manière importante d'une saison à l'autre**, les systèmes sont dimensionnés de manière à assumer la charge maximale (la population est multipliée par 8 sur 3 mois par an sur le territoire du Pays de Nestes).

Une nouvelle station d'épuration est par ailleurs en cours de construction à Cadéac-les-Bains.

De nombreuses petites communes ne possèdent pas de réseau de collecte des eaux pluviales.

Les **installations d'assainissement existantes sont généralement complexes** compte-tenu de la géographie locale, du vieillissement des réseaux, des problèmes d'eaux claires parasites et des coûts de mise aux normes élevés.

Si le parc de stations d'épuration est globalement performant, la question du traitement des sous-produits (boues) pose question : leur épandage est en concurrence avec celui des effluents agricoles dans les vallées où les contraintes topographiques et climatiques sont les plus adaptées.



Stations d'épuration en Vallée de l'Aure et du Luron

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil

Chapitre 9 : Ressource en eau

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin Pays des Nestes, et compléments suite aux entretiens avec les techniciens et chargés de mission du Pays des Nestes + compléments DDT65

E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

Nom de la STEP	Nom bre d'EH	Nombre d'usagers connectés (ordres de grandeur)	Gestion	Milieu récepteur des rejets	Données techniques	Conformités/ actions à entreprendre	Rapport charge entrante/ capacité nominale (en EH)
Anéran	250			La Neste de Louron	Biodisques.		
Ancizan Gouaux Grézian	1500	449 à (1300 ?)	SIAGG (SIVU Ancizan, Gouaux, Grézian)	Le Ruisseau d'Erabat	Mise en service en 2015. Filière plantée (roseaux)	Conformité en équipement et performances	364/1500 (capacité nominale atteinte)
Aragnouet-Eget	6000	1000 à 3000	Régie communale	La Neste d'Aure	Mise en service en 2007. Boue activée aération prolongée. La station de ski Piau y est connectée.	Conformité en équipement et performances	4000/6000
Arreau	2500	800 à 1600	Régie communale	La Neste	Mise en service en 2001. Boue activée aération prolongée.	Conformité en équipement et performances	2300/2500
Aulon	450	300	Régie communale	Le Lavedan	Mise en service en 2001.	Conformité en équipement et performances	300/450
Avajan	700		Régie communale	La Neste du Louron	Mise en service depuis 1990. Lit bactérien. Vient d'être réhabilité.	Conformité en équipement suite à la réhabilitation	200/700
Azet	500		Régie communale	Le Canal de la centrale de Bourisp	Mis en service en 2005. Filtre planté.	Conformité en équipement mais absence d'auto surveillance – Dysfonctionnements liés à des malfaçons relevés sur les filtres	40/500
Bazus-Aure Guchan	980	270 à ?	SIABAG	La Neste d'Aure	Mis en service en 2014. Filtre planté (roseaux).	Conformité en équipement et performances	86/980
Bordères Louron	800	154	Régie communale	La Neste du Louron	Mise en service en 1989. et reconstruite en 2015. Filtre planté	Conformité équipement et performances	100/700
Camparan	120	40	Régie communale	Le Ruisseau de Caubère	Mise en service en 1973. Boue activée aération prolongée. Réhabilitation envisagée	Non-conformité en équipement et performances. Démarche à relancer pour réhabilitation de la station ou raccordement	40/120
Cazaux Debat	100		Régie communale	La Neste du Louron	Mise en service en 1982. Décanteur digesteur	Non-conformité en équipement (absence de traitement secondaire)	60/100
Camous	130				Filtre à sables.		



Chapitre 9 : Ressource en eau

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin Pays des Nestes, et compléments suite aux entretiens avec les techniciens et chargés de mission du Pays des Nestes + compléments DDT65

E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

Nom de la STEP	Nombre d'EH	Nombre d'usagers connectés (ordres de grandeur)	Gestion	Milieu récepteur des rejets	Données techniques	Conformités/ actions à entreprendre	Rapport charge entrante/ capacité nominale (en EH)
Fréchet	100		Régie communale	Le Ruisseau du Barrat	Mis en service en 2008. Lit bactérien.	Conformité en équipement.	50/100
Ens	50		Régie communale	La Mousquère	Mise en service en 2000. Décanteur digesteur et filtres à sable.	Conformité en équipement	40/50
Génos Louron	14 300	8933	MO Communauté de communes	La Neste du Louron	Mise en service en 2005. Boues activées aération prolongée. Traitement des boues par filtre plantés de roseaux.	Conformité en équipement et performances. Problèmes d'évacuation des boues, épandage autorisé mais problématique	10300/14300
Grailhen	80	20	Régie communale	Le Saladou	Mise en service en 2012. Filtres plantés, raccordements en cours.	Conformité en équipement.	50/80
Guchen	1300	363 à ?	Régie communale	Le Lavedan	Mise en service en 1971 : réhabilitation en cours.	Non-conformité en équipement et performance à la date du contrôle, des travaux prévus pour conformité en 2015	1300
Jumet	40		SIVUBIS	Le Ruisseau de Jumet	Filtres à sables		
Lançon	180	36 à ?	Régie communale	Ruisseau de la Garenne	Mise en service en 2012. Filtre plantés de roseaux.	Conformité en équipement et performances	43/180
Sarrancolin	1600		SIVUBIS	La Neste	Filtre planté.		
Sailhan	400	180	SIAHVA	La Mousquère	Mise en service en 1992. Boue activée aération prolongée. Des travaux récents ont permis le raccordement à la STEP Vieille Aure et la station est hors service depuis.	Rendue conforme depuis raccordement à Vieille Aure	180/400
Tramezaïgues	150		Régie communale	La Neste d'Aure	Mise en service en 1982. Disques biologiques	Conformité en équipement	?
Vieille Aure	21000	7000	SIAHVA	La Neste d'Aure	Mise en service en 1996. Boue activée aération prolongée, traitement des bassins biologiques, filtration à bande des boues. Production de compost pour les agriculteurs.	Conformité en équipement et performances	8700/21000



Chapitre 9 : Ressource en eau

E. Des systèmes d'assainissement aux capacités adaptées

L'assainissement non collectif

En tout, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a **contrôlé sur le PLUi (valant SCoT) des Vallées d'Aure et du Louron plus de 600 installations**. Notons que les conditions de montagne rendent difficile le suivi de ces installations.

Des **points problématiques en termes de rejets d'assainissement** ont été détectés au cours de différents contrôles :

- Plusieurs dispositifs sont identifiés comme « points noirs » du fait de leur non-conformité pouvant parfois générer des problèmes sanitaires ponctuellement.
- Bien que leur nombre soit à relativiser, il s'agit d'un problème de pollution ponctuelle à résoudre, selon la DDT65.

La dégradation bactériologique de certains cours d'eau a été mise en évidence par les professions de loisirs nautiques en aval du territoire du PLUi (valant SCoT) (mesures de Bazus et d'Aventignan), ce qui interroge sur les impacts potentiels des quelques stations d'épuration non conformes (pages précédentes) et sur les pollutions ponctuelles diffuses liées aux effluents domestiques mal maîtrisés de plus installations autonomes non conformes. L'impact n'est pas quantifié à ce jour. Les travaux d'amélioration de l'ensemble des systèmes d'assainissement en cours et à venir permettront de contribuer à l'amélioration des cours d'eau.

Une présence industrielle (industries alimentaires, fabrication de bois ou textile), **des entreprises tertiaires et des artisans** sur le territoire : à Arreau, Bordères-Louron, et Vieille-Aure notamment, qui représentent **des prélèvements d'eau conséquents et des rejets encore mal connus**.

- La **Communauté de communes d'Aure** a un SPANC intercommunal qui fait des contrôles tous les 4 ans lorsque les installations ne sont pas aux normes, et tous les 8 ans pour les autres. Le diagnostic sur le parc existant est en cours avec 63 % réalisé (75 installations /120 (sans Aspin et Pailhac) ont été contrôlées).
- La **Communauté de communes des Véziaux d'Aure** a son SPANC en régie avec un technicien à plein temps (qui s'occupe aussi de la qualité de l'eau et des captages) pour toutes les communes. Le diagnostic SPANC est en cours ; état d'avancement en novembre 2013 :

Commune	Nombre de contrôle diagnostic de l'existant	Réhabilitation urgente	Réhabilitation non urgente	Acceptable avec réserve(s)	Acceptable	Non contrôlées (refus sauf Gouaux et Lançon)
Barrancoueu	38	15	4	11	5	3
Cadéac	106	9	12	58	12	15
Bazus-Aure	6		2	4		
Aulon	16		3	13		
Gouaux	3					3
Lançon	1					1

Le programme de réhabilitation sur plusieurs années a démarré dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Sur Barrancoueu il n'y a que de l'individuel voir aucun assainissement.

- Le SIAHVA – Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée d'Aure assure le SPANC pour les communes adhérentes. Les diagnostics ont été réalisés entre 2009 et 2012 et 90% des installations étaient non-conformes : 8 présentaient soit un danger pour la sécurité des personnes, soit n'avait aucun système d'assainissement. Le SIAHVA en prestation de service pour les autres communes de la **communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure** assure un service SPANC ; les missions déjà réalisées : 1 contrôle diagnostic à Campanan, 1 contrôle diagnostic à Ens, 1 contrôle diagnostic et 1 contrôle conception réalisation à Estensan, 7 contrôles diagnostic sur les 8 granges foraines de Grailhen, et 4 contrôles de conception, 1 contrôle de réalisation et 7 contrôle diagnostic à Guchan. Aucun contrôle n'a été réalisé pour les mairies d'Azet et de Sailhan.
- La **communauté de communes du Louron** a son SPANC en régie. La vallée compte environ 200 installations non connectées. Les contrôles sont particulièrement difficiles car ces habitations sont souvent en montagne, avec des accès difficiles aux installations et parfois sans propriétaire connus (indivision). Le SPANC profite des ventes pour réaliser les installations sur ces habitations. Il intervient sur toutes les créations et sur les réhabilitations lorsqu'il est saisi.

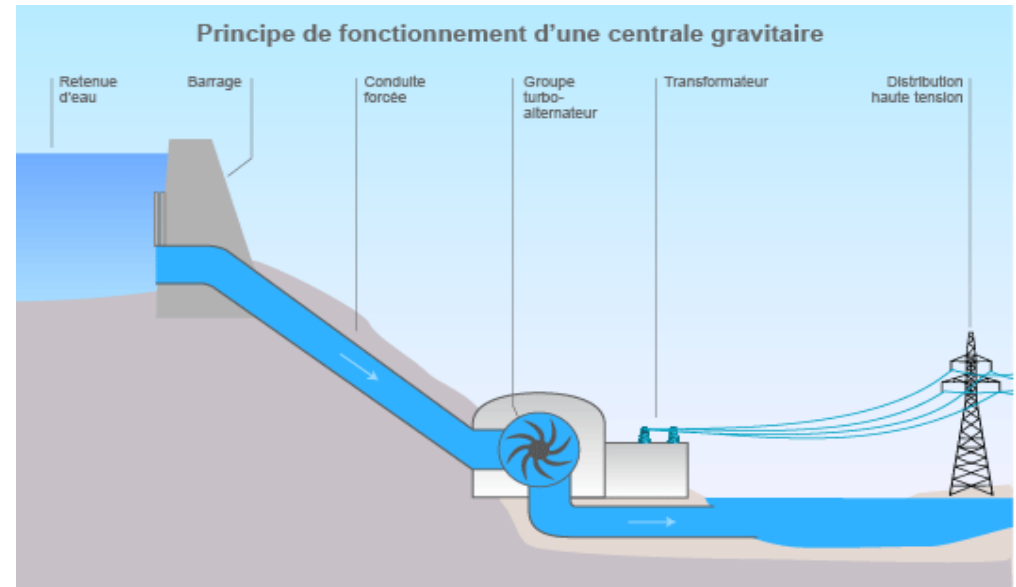


F. Une valorisation énergétique de la ressource en eau impliquant une gestion vigilante

Il existe différents types de centrales gravitaires sur le territoire :

- **Les centrales fil de l'eau**, qui utilisent le débit d'un cours d'eau et fournissent une énergie de base produite « au fil de l'eau » et injectée immédiatement sur le réseau.
- **Les centrales-lac** sont également associées à une retenue d'eau créée par un barrage. Leur réservoir important permet un stockage saisonnier de l'eau et une modulation de la production d'électricité : les centrales de lac sont appelées durant les heures de plus forte consommation et permettent de répondre aux pics.

*Les **centrales d'écluse** ne sont pas représentées sur le territoire. Dans les grands cours d'eau à relativement forte pente, des barrages sur le cours d'eau ou sur un canal parallèle au cours d'eau provoquent des suites de chutes d'eau décamétriques qui ne perturbent pas la vallée dans son ensemble grâce à des digues parallèles au fleuve. Les usines hydroélectriques placées aux pieds des barrages turbinent l'eau du fleuve. Notons que ces installations, lorsqu'elles tournent à plein régime, génèrent des risques d'assèchement pouvant être parfois préjudiciables pour le milieu aval en perturbant rapidement la vie biologique.*



Principe de fonctionnement d'une centrale gravitaire

Source : connaissancedesenergies.org

Chapitre 9 : Ressource en eau

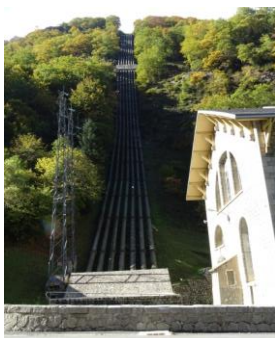
F. Une valorisation énergétique de la ressource en eau impliquant une gestion vigilante

Le territoire compte **20 centrales hydroélectriques**. La production énergétique globale qu'elles représentent est de 450 à 500 GWh/an.

Les centrales hydroélectriques du territoire fonctionnent soit au fil de l'eau, soit par écluse, soit au niveau de lacs ou réservoirs. L'ensemble de leurs caractéristiques sont reportées dans le tableau ci-après.

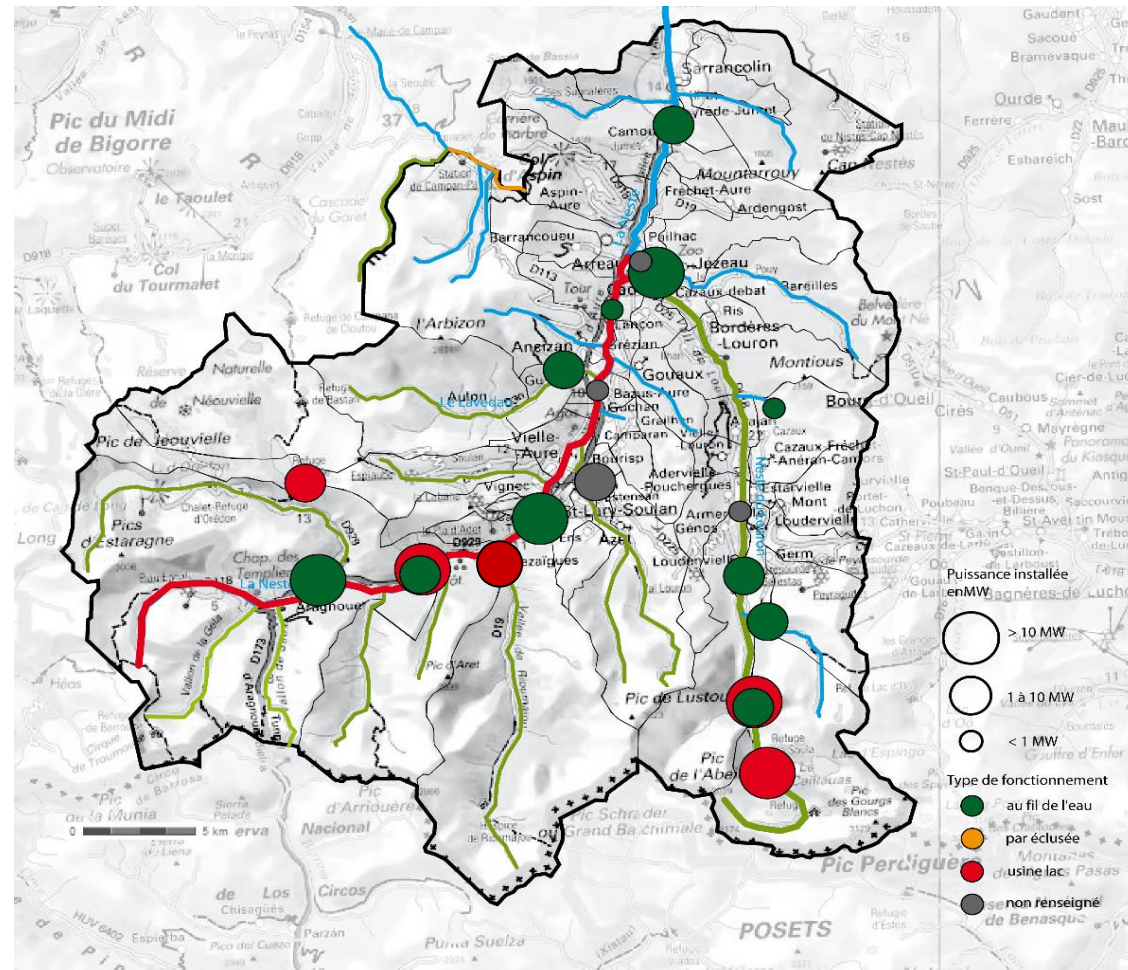
Ces installations entraînent des **enjeux de contrôle des débits utilisés afin de garantir une bonne répartition de la ressource, notamment en aval**, tout en assurant une production énergétique efficace répondant à une partie des besoins du territoire.

Il y a peu de possibilités de développement en sites compte-tenu des contraintes environnementales.



Les centrales hydroélectriques en Vallées de l'Aure et du Louron

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste, Even Conseil



Chapitre 9 : Ressource en eau

F. Une valorisation énergétique de la ressource en eau impliquant une gestion vigilante

Usine	Commune d'implantation	Date de mise en service	Catégorie	Exploitant	Production annuelle moyenne	Débit prélevé	Cours d'eau de restitution
Lassoula	Loudenvielle	1929	Lac Caillaouas et Pouchergues	SHEM	En commun avec Tramezaïgues	5,5 m3/s	Neste de Clarabide
Tramezaïgues	Génos	1929	Usine de lac+ prises d'eau du plateau de Lassoula+ Lapes	SHEM	80GWh/an	7,5m3/s	Neste du Louron
Pont de Prat	Loudenvielle	1981	Fil de l'eau	SHEM		5m3/s	Neste du Louron
Aube	Loudenvielle	1995	Fil de l'eau	SHEM	5GWh/an	0,8m3/s	Ruisseau d'Aube
Loudenvielle	Loudenvielle	1939	Fil de l'eau	EDF	38GWh/an	4,5m3/s	Neste du Louron
Pont d'Estagnou	Génos	1974	Fil de l'eau	SHEM	2,5GWh/an	4,8m3/s	Neste du Louron
Saint Christau	Avajan	2001	Fil de l'eau	SARL Saint Christau	2,4GWh/an	0,2m3/s	Ruisseau de Saint Christeau
Bordères	Arreau	1919	Fil de l'eau	EDF	46GWh/an	7,4m3/s	Neste du Louron
Oule	Aragnouet	1918	Usine lac d'Oule	SHEM	En commun avec Eget	5,1m3/s	Neste d'Aure
Fabian	Aragnouet	1958	Fil de l'eau	EDF	63GWh/an	7,5m3/s	Neste d'Aure

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin Pays des Nestes, Observatoire de l'eau, Shem et DDT65



Chapitre 9 : Ressource en eau

F. Une valorisation énergétique de la ressource en eau impliquant une gestion vigilante

Usine	Commune d'implantation	Date de mise en service	Catégorie	Exploitant	Production annuelle moyenne	Débit prélevé	Cours d'eau de restitution
Maison Blanche	Saint Lary Soulan	1946	Usine-lac (Rioumajou)	EDF	26GWh/an	3,3m3/s	Neste d'Aure
Les Echarts	Aragnouet	1958	Usine-lac (Orédon et Oule)	EDF	24 GWh/an	6,1m3/s	Neste d'Aure
Eget	Aragnouet	1918	Usine lac (Orédon, Cap de long, Aumar, Aubert)	SHEMA	76,4GWh/an	10,1m3/s	Neste d'Aure
Saint Lary	Cadeilhan Trachère	1918	Fil de l'eau	EDF	102GWh/an	14m3/s	Neste d'Aure
Guchen	Guchen	1941	Fil de l'eau	EDF	22GWh/an	1,2m3/s	Lavedan
Bourisp	Bourisp	1967	Fil de l'eau	Compagnie Générale d'Hydroélectricité	9GWh/an	1m3/s	La Mousquère
Bazus	Bazus Aure	1982	Fil de l'eau	SARL Hydroénergie	2,02GWh/an	8 m3/s	Neste d'Aure
Pene Taillade	Cadéac	1980	Fil de l'eau	SHEMA	3,2GWh/an	12,7m3/s	Neste d'Aure
Arreau	Arreau	1925	Fil de l'eau	Mouniq	2,3GWh/an	10 m3/s	Neste d'Aure
Beyrède	Beyrède Jumet	1918	Fil de l'eau	EDF	53 GWh/an	25 m3/s	Neste d'Aure

Source : Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin Pays des Nestes, Observatoire de l'eau, Shem et DDT65



SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un réseau hydrographique dense et de nombreuses réserves (lacs) • Une mise en place progressive de documents cadres et de Plans visant à agir pour la préservation de la ressource en eau sur le territoire (SDAGE, SAGE, Contrat de Bassin, PGE, PAPI...) • Un état des masses d'eaux superficielles globalement bon. • L'établissement d'une protection des points de captage achevée ou en cours dans beaucoup de communes. • Une eau distribuée en majorité de bonne qualité. • Un nombre important de réseaux d'assainissement collectifs sur le territoire. • Des stations de traitement des eaux usées dimensionnées largement pour tenir compte des variations importantes de population dues au tourisme. • Une valorisation énergétique de la ressource en eau.	• Des cours d'eau torrentiels, sujets à des problématiques de crues saisonnières. • Une problématique de gestion des déchets flottants (bois mais aussi des déchets d'autres natures selon les études du Contrat de Bassin du Pays des Nestes) qui s'accumulent dans les embâcles en période de crue. • De nombreuses activités liées à l'eau, impliquant une gestion particulièrement maîtrisée des débits des cours d'eau. • Des réseaux de distribution en eau potable anciens. • Une protection des points de captage inachevée. • Des sources sujettes à des contaminations bactériologiques. • Des réseaux d'assainissement parfois anciens et dont les rejets sont à mieux déterminer.



SYNTHESE

ENJEUX

- **L'amélioration de la gestion des cours d'eau, de la prévention des crues, de la préservation des espaces de mobilités et de la problématique de gestion des déchets flottants (bois mais aussi des déchets d'autres natures selon les études du Contrat de Bassin du Pays des Nestes) lors des épisodes de crues**
- **La protection de l'eau potable dans un contexte de pointes saisonnières, la sensibilisation des populations à l'économie de la ressource**
- **La recherche d'adéquation entre le développement économique, les loisirs, et les installations hydroélectriques et la gestion adaptée de la ressource :**
 - **Limitier les impacts du tourisme sur la ressource**
 - **Associer la production d'énergie à des prélèvements d'eau adaptés aux besoins en aval**
 - **Maintenir des débits suffisants à la pratique de la pêche et d'activités en eaux vives en aval**
- **L'amélioration des rejets d'assainissement (poursuite des efforts engagés dans ce sens)**



10

BIODIVERSITÉ, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

Des documents cadres en faveur de la protection de la biodiversité et des Trames Vertes et Bleues

Le PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron devra être compatible avec les documents et objectifs suivants :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne (2016-2021) adopté le 1er décembre 2015, décliné localement en SAGE : réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques...
- La Charte du Parc National des Pyrénées adoptée en 2012 (par les communes de l'aire d'adhésion) : la Zone Cœur fait l'objet d'une orientation visant à atteindre le bon état écologique, l'Aire d'adhésion est concernée par l'objectif « veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux. »

Et prendre en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015 : préserver et remettre en bon état les continuités vertes et bleues et réservoirs de biodiversité
- L'ensemble des inventaires naturalistes connus : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ...
- Les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000
- L'ensemble des périmètres réglementaires de protection de la nature : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, Sites Classés, Sites Inscrits, Réserves Naturelles Nationales et Régionales, ...



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

A. Le patrimoine naturel

A.1. Un patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire du PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron est l'une des portions du massif pyrénéen les plus remarquables en terme de biodiversité. Cette caractéristique repose essentiellement sur l'état préservé d'une grande partie du territoire, sur la grande variété des milieux naturels que permet une topographie très marquée, mais aussi sur l'histoire géologique (cycles de glaciations) faisant de cet espace un refuge pour certaines espèces arctiques. Enfin, les conditions climatiques montagnardes particulières du massif du Néouvielle expliquent également cette biodiversité exceptionnelle (espèces présentes en limites d'aires de répartition).

Ces caractéristiques permettent **un taux d'endémisme important**, pour des espèces peu mobiles (insectes, flore), mais aussi pour certaines espèces de vertébrés, symboles de la chaîne centrale pyrénéenne (Euprocte des Pyrénées ou Calotriton des Pyrénées, Desman, Lézard de Bonnal...).

La qualité des milieux naturels permet la présence d'un **nombre important d'espèces patrimoniales (menacées d'extinction et/ou protégées)**, trouvant refuge dans ces espaces où les perturbations anthropiques sont faibles.

Une grande proportions du territoire présente un caractère remarquable ; cependant certains espaces se démarquent :

- Les zones humides, notamment d'altitude, très diversifiées,
- Les pelouses et pâturages d'altitude,
- Les prairies de fauche de fond de vallées,
- Les pinèdes à crochets,
- Les boisements anciens,
- Les milieux rupestres et glaciers.



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

A. Le patrimoine naturel

A.1. Un patrimoine naturel exceptionnel

Les zones humides, notamment d'altitude :

- L'eau est très présente sur les espaces d'altitude du territoire, notamment sous la forme de nombreux lacs et d'innombrables laquets, accompagnés de milieux humides de grande qualité (eaux stagnantes, tourbières hautes actives, tourbières basses alcalines...). **Ces espaces présentent un caractère patrimonial exceptionnel** et semblent être dans un **bon état de conservation** globalement, même si certains sites présentent un état moyen ou mauvais.
- Les principales menaces pesant sur ces milieux sont le piétinement, localisé et donc marginal, par les randonneurs, mais pouvant être plus problématique sur certains secteurs lorsqu'il s'agit du bétail (zone d'abreuvement ou de passage entre estives). Il est important de relativiser cette menace car l'entretien des zones humides (notamment tourbeuses) par le bétail permet également sa préservation. Certaines zones humides sont également menacées par comblement et atterrissement, phénomènes naturels mais semblant relativement rapides ponctuellement.

Les pelouses et pâturages d'altitude :

- Le territoire présente une grande variété de pelouses et pâturages d'altitude (Nardaies, mégaphorbiaies...), leur conférant une grande richesse écologique. Situés principalement aux étages subalpin et alpin, ces milieux présentent dans leur ensemble un bon état de conservation. Cependant, **la fermeture des milieux** (notamment par le pin à crochets et le rhododendron), bien que lente à ces altitudes, est observée sur une grande partie du territoire. La baisse de la pression pastorale est sans doute la première cause de cette fermeture, **les milieux tendant aujourd'hui vers un nouvel équilibre**. L'érosion et le piétinement, causés notamment par la pression touristique, peuvent dégrader très ponctuellement de petites surfaces. Pour autant, la proportion de milieux ouverts d'altitude concernée par cette menace reste très faible au regard de la surface totale présente sur le territoire.



Zone humide dans le massif d'Aulon
(crédits : RNR Aulon)



Pelouse dans le massif d'Aulon
(crédits : RNR Aulon)

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

A. Le patrimoine naturel

A.1. Un patrimoine naturel exceptionnel

Les prairies de fauche de fond de vallées :

- Les fonds de vallées (notamment les deux Nestes) présentent encore aujourd'hui des **pratiques culturelles jouant un rôle de support de la biodiversité**. Largement constitué de prairies, l'espace agricole des vallées héberge **une biodiversité peu reconnue** au regard des espaces d'altitude (peu ou pas de zonages soulignant sa qualité). La variété des milieux (prairies mésophiles, prairies inondables, prairies tourbeuses, bas marais) démontre le bon état de préservation de ces espaces.
- **La progression, relative, de l'urbanisation représente la menace la plus importante pesant sur ces milieux**. Dans une moindre mesure, le changement des pratiques culturelles (encore marginal) peut également peser comme une menace supplémentaire sur ces milieux.



Prairie de fonds de vallées sur les berges de la Neste du Louron
(crédits : ECOTONE)

Les pinèdes à crochets :

- Les forêts d'altitude à pins à crochets représentent **l'un des éléments remarquables du territoire du PLUi (valant SCoT)**. Situées aux étages montagnards (où l'on retrouve également le pin sylvestre), mais surtout subalpins, ces forêts sont généralement assez ouvertes et abritent un « sous-bois » également très intéressant sous le spectre écologique (rhododendron notamment). De **nombreuses espèces de faune** (Grand Tétras, Bec croisé, rongeurs, Pic épeiche...) sont liées à sa présence car il représente une ressource (refuge, alimentation) très importante à cette altitude.
- La dynamique de ces milieux tend plutôt vers la colonisation de nouveaux espaces mais quelques phénomènes menaçant la qualité des habitats ont été identifiés, notamment **l'introgression locale d'autres espèces de conifères**, ainsi qu'une mortalité des pins à crochet semblant élevée. Pour autant, sur ce dernier point, les conditions extrêmes à ces altitudes tendent à ralentir la dégradation du bois (augmentant la proportion de bois mort), posant la question de savoir si cette mortalité est anormale. Ce phénomène est étudié actuellement par l'ONF.



Pins à crochet
(crédits : C. Verdier / PN des Pyrénées)

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

A. Le patrimoine naturel

A.1. Un patrimoine naturel exceptionnel

Les boisements anciens :

- Au regard de la dynamique générale de la forêt en métropole (grande recolonisation depuis plus d'un siècle), **les boisements anciens occupent une faible proportion des espaces boisés**. Les boisements anciens, notamment grâce à la forte proportion de bois mort et de vieux arbres, hébergent **une biodiversité qui leur est souvent strictement inféodée** (insectes saproxyliques, lichens, mousses...) et représentent, de par leur rareté, un **patrimoine écologique sensible**.
- **Les boisements anciens sont difficilement localisables géographiquement**, mais la topographie très marquée du territoire permet de supposer que le PLUi (valant SCoT) comporte ce type de forêt. Toutefois **les boisement des secteurs du Néouvielle sont identifiés par le Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes comme abritant potentiellement des boisements anciens**.



Vieux boisement
(crédits : R. Lotys / Wikimedia.org)

Les milieux rupestres et glaciers :

- Espace minéral, les milieux rupestres occupent une part important du territoire du PLUi (valant SCoT) (15%). Sous cette appellation sont regroupés différents types de milieux rocheux (glaciers, éboulis parfois humide, falaises, pentes rocheuses...) pouvant abriter des espèces très spécifiques (flore chasmophytique comme l'Androsace des Pyrénées). A l'exception des glaciers permanents, ces milieux présentent un bon état de conservation.
- La dynamique actuelle des glaciers permanents est très négative. Depuis 150 ans l'ensemble des glaciers pyrénéens présente une réduction spectaculaire de leurs surface (80 à 90%, RENE, 2004), leur conférant un état de conservation mauvais. Bien que la réduction de la surface des glaciers à l'échelle géologique soit d'origine naturelle (période interglaciaire), l'accélération sidérante des dernières décennies est probablement due au réchauffement climatique d'origine anthropique.



Réserve du Néouvielle
(crédits : PNP – RNN Néouvielle)

La qualité du ciel étoilé et la faible pollution lumineuse en zone cœur de la RICE (voir plus loin le paragraphe sur les zonages règlementaires).



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

B. Inventaires et protections du patrimoine naturel

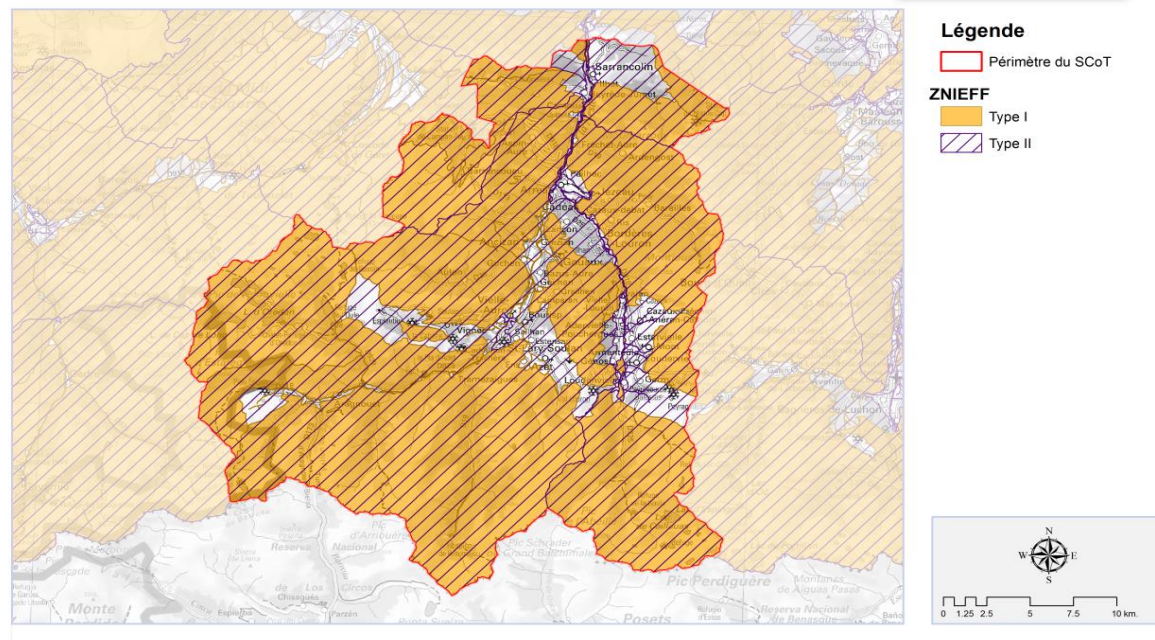
B.1. Zonages d'inventaires

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Zonages sans portée réglementaire, cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- *ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,*
- *ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.*

Zonages d'inventaire



Le caractère exceptionnel du territoire se traduit logiquement dans l'inventaire ZNIEFF de Midi-Pyrénées :

- **18 ZNIEFF de type I (86 % du territoire du PLUi (valant SCoT))**
- **4 ZNIEFF de type II (98% du territoire du PLUi (valant SCoT))**

Les ZNIEFF sont de surface importante car elles regroupent souvent l'ensemble d'un versant (du lit mineur aux crêtes et sommets), englobant ainsi des milieux aux propriétés et aux milieux naturels différents (les prairies de fauche de fond de vallon, les successions de forêts montagnardes, subalpines voire alpines, les estives d'altitude et enfin l'étage nival, principalement minéral).

Seuls les fonds de vallées artificialisées (regroupant l'essentiel des zones bâties et infrastructures) n'apparaissent pas dans l'inventaire.

Source : DREAL MP

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

B. Inventaires et protections du patrimoine naturel

B.2. Zonages réglementaires

Parc National des Pyrénées (PNP)

Un Parc National vise à protéger, de manière stricte, un espace hébergeant un patrimoine naturel exceptionnel. Il est composé de deux zones : le Cœur, espace sauvage totalement préservé visant à une protection du patrimoine naturel, l'Aire d'Adhésion, où les communes adhèrent à une charte visant la protection des milieux tout en assurant un développement économique viable.

Le Parc National des Pyrénées (PNP) couvre une part du territoire du PLUi (valant SCoT) :

- La zone Cœur occupe l'extrémité sud-ouest du territoire (Pic Long et Baroude) sur 3 000 hectares (4,3% du PLUi (valant SCoT))
- L'Aire d'Adhésion recouvre une part plus importante du territoire (38%).

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Les arrêtés de protection de biotope ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore. Ce sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ces arrêtés fixent notamment le périmètre de l'espace protégé et la réglementation applicable dans cet espace, tels que l'interdiction de certaines activités, l'autorisation ou la limitation d'autres...

Le territoire du PLUi (valant SCoT) ne comprend qu'un seul arrêté de protection de biotope, il est situé sur le cours de l'Adour de Payolle et certains de ses affluents (rivière de la Gaube, ruisseaux d'Artigou, de la Hosse et de Soubirou) et vise à protéger le biotope du Desman et de la Truite fario. Ciblante uniquement des cours d'eau, l'APPB n'occupe que très peu de surface du PLUi (valant SCoT) (21 hectares).

Réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Il est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive européenne « Faune-Flore-Habitats » 92/43/CEE de 1992 ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE/ du 30 novembre 2009.

Le réseau NATURA 2000 est représenté sur le territoire du PLUi (valant SCoT) par :

- **5 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** (33 % du territoire du PLUi (valant SCoT))
- Aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS), bien que la ZPS des vallées du Lis, de la Pique et d'Oô soit à proximité du territoire.

Les sites NATURA 2000 présents sur le territoire sont davantage ciblés sur les secteurs de haute-montagne que l'inventaire ZNIEFF.

Sources : DREAL MP, PNP, NATURA 2000



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

B. Inventaires et protections du patrimoine naturel

B.2. Zonages réglementaires

Réserve naturelle Nationale

Une Réserve Naturelle Nationale est une aire protégée d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, elle vise une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active.

La seule Réserve Naturelle Nationale de la région Midi-Pyrénées, celle du Néouvielle, est intégralement située sur le territoire du PLUi (valant SCoT) (elle occupe 3.35% du territoire). La RNR du Néouvielle appartient aux communes d'Aragnouet, Aspin-Aure, Saint-Lary Soulan et Vielle-Aure : elle s'étage de 1 800 mètres à 3 091 mètres d'altitude au pic du Néouvielle.

La réserve prolonge le cœur du Parc National des Pyrénées en préservant une partie du massif du Néouvielle, notamment les vallées de l'Aubert, de l'Estibère et de Port-Bielh.

Réserve Naturelle Régionale

Les réserves naturelles Régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les Réserves Naturelles Nationales, à l'exception près que le classement de ces aires de protection est désormais confié aux Conseils Régionaux.

La Réserve Naturelle Régionale d'Aulon est totalement incluse dans le territoire du PLUi (valant SCoT) (1.8% du territoire).

Cette réserve cible principalement des milieux ouverts de hautes altitudes, la réserve préserve ainsi une autre secteur de haute montagne du PLUi (valant SCoT).

Site classé

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

Huit Sites Classés sont représentés sur le PLUi (valant SCoT), ciblant essentiellement des vallées remarquables. Au total, les Sites classés couvrent 23% du territoire du PLUi (valant SCoT).

Cours d'eau Classés

Le classement des cours d'eau (au titre de l'article L214-17) vise à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières (continuités pour les espèces aquatiques mais également pour les sédiments). Les cours d'eau inscrits au classement sont réparties en deux listes :

- *Liste 1 : Cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit*
- *Liste 2 : Cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les cinq ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau (2013 en Adour-Garonne)*

Les cours d'eau classés occupent un linéaire assez important sur le territoire du PLUi (valant SCoT), avec plus de 260 km classés en liste 1 et près de 37 km en liste 2.

Sources : DREAL MP, RN, MEDDE



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

B. Inventaires et protections du patrimoine naturel

B.2. Zonages réglementaires

Réserve internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi (RICE)

Une réserve de ciel étoilé est un espace à l'intérieur duquel, des mesures ont été prises pour réduire la pollution lumineuse, afin de retrouver et de préserver un ciel pur, et par conséquent l'accès au ciel étoilé.

Retrouver et préserver une bonne qualité de ciel : des programmes de suivi de la qualité de ciel sont mis en place dans toute la réserve, afin de mesurer le résultat des actions de conversions des éclairages, et d'intervenir en cas de dégradation

Mettre en place un nouveau mode d'éclairage : les communes de la réserve s'engagent à respecter un document prescriptif sur l'éclairage, leur permettant d'agir sur les aspects techniques et sur les usages de la lumière (élimination du flux émis au-dessus de l'horizon, adaptation des horaires et niveaux d'éclairement, économies d'énergie et respect de l'environnement nocturne.

Sensibiliser et éduquer à la protection du ciel étoilé : la réserve est l'occasion d'initier des programmes pédagogiques à destination du grand public et des scolaires, ainsi que des animations, des formations et des événements pour faire vivre cet espace et transmettre son message.

L'intégralité du territoire du PLUi (valant SCoT) est situé dans la Réserve internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi . La zone cœur recouvre le cœur du parc national et d'autres espaces naturels protégés. Le reste du territoire est situé dans la zone tampon de la réserve



Le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé au Pic du Midi a été lancé en 2009 par la régie du pic et l'association Pirène. Une charte sur la préservation de l'environnement nocturne autour du Pic du Midi a été créée. Elle rassemble différents partenaires.

D'une superficie de 600 km², elle s'étend du Pic du Midi à la zone cœur du Parc national des Pyrénées, en couvrant le massif du Néouvielle, les hautes vallées d'Aure et du Louron. Pas moins de 72 % de la zone cœur de la réserve se trouve à plus de 2000 m d'altitude.

Le label "Réserve Internationale de Ciel Etoilé" ou RICE, a été délivré le 19 décembre 2013 par l'International Dark Sky Association. Pour le Pic du Midi et ses alentours, c'est une opportunité pour la préservation du ciel étoilé autour de l'observatoire du Pic du Midi et dans les espaces naturels hauts-pyrénéens. Il s'agit aussi de protéger l'environnement nocturne en favorisant l'installation de nouveaux modes d'éclairage économes et non polluants. Le projet doit également promouvoir un tourisme scientifique et de nature.

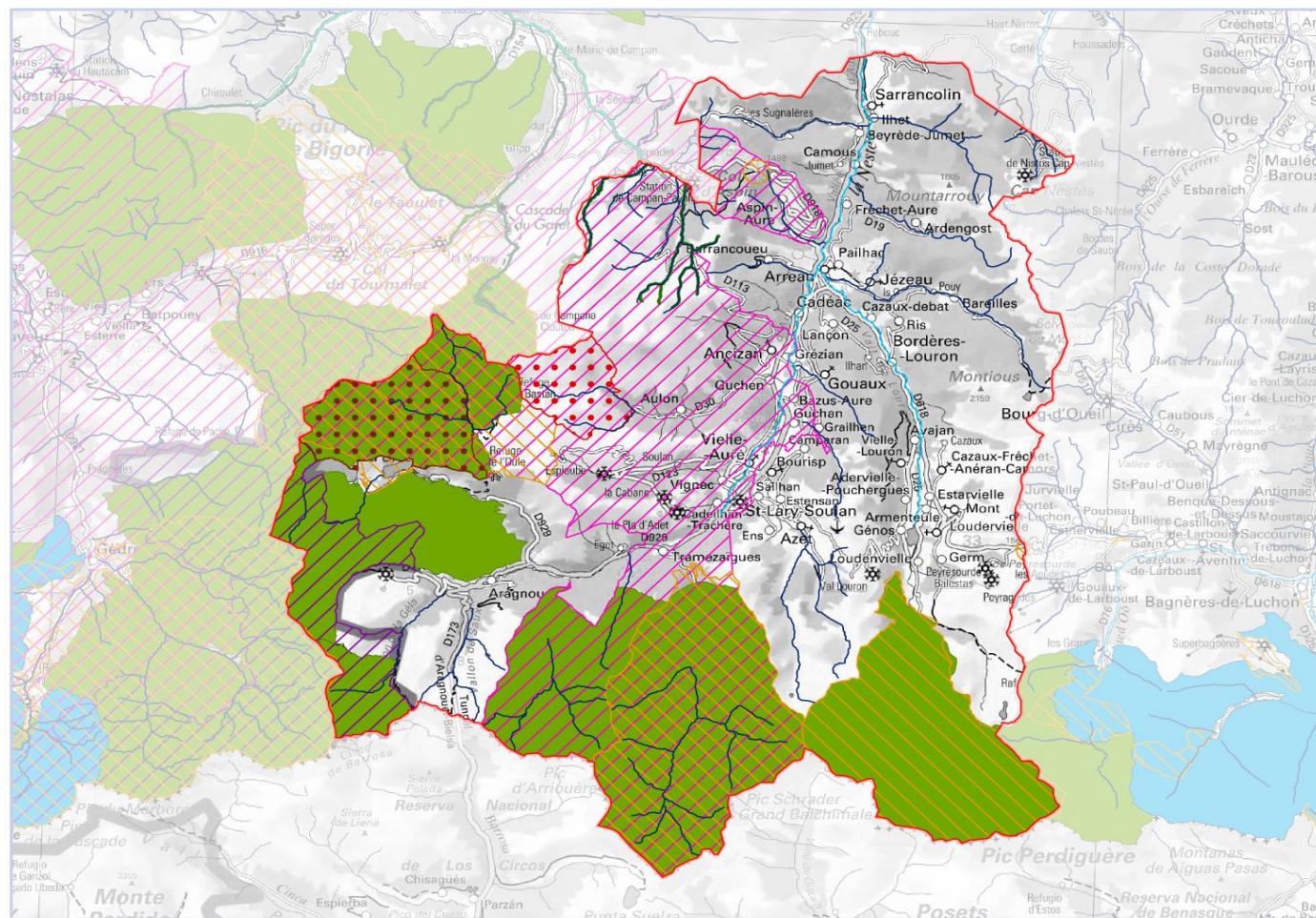
Sources : RICE



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

B. Inventaires et protections du patrimoine naturel

Zonages réglementaires



Légende

 Périmètre du SCoT

 Arrêté de Protection de Biotope

 Site classé

NATURA 2000

 Zones de Protection Spéciale (ZPS)

 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Cours d'eau classés

 Liste 1

 Liste 2

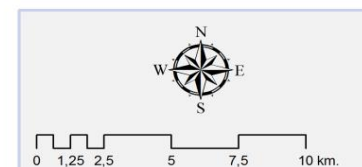
Parc National des Pyrénées

 Zone cœur

Réserve naturelle

 Réserve Naturelle Régionale

 Réserve Naturelle Nationale



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.1. Définitions

La loi Grenelle II oblige à intégrer dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de restauration des **réservoirs de biodiversité** et des **continuités écologiques**, deux entités mises en réseaux et constituant la « Trame verte et bleue ».

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

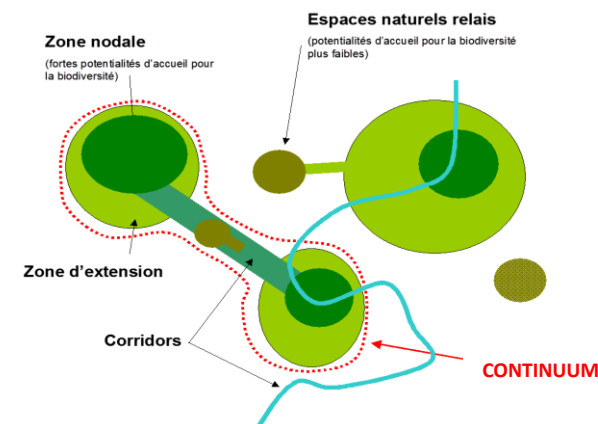
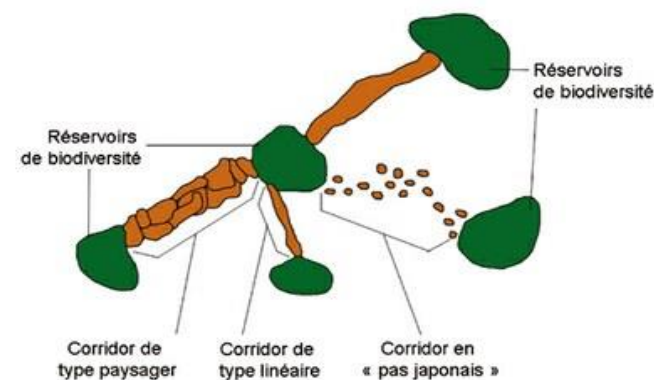
Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement).

CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L.211-14 du code de l'environnement (article L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement).



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.2. La place de la Trame Verte et Bleue du PLUi (valant SCoT) et la méthodologie d'identification

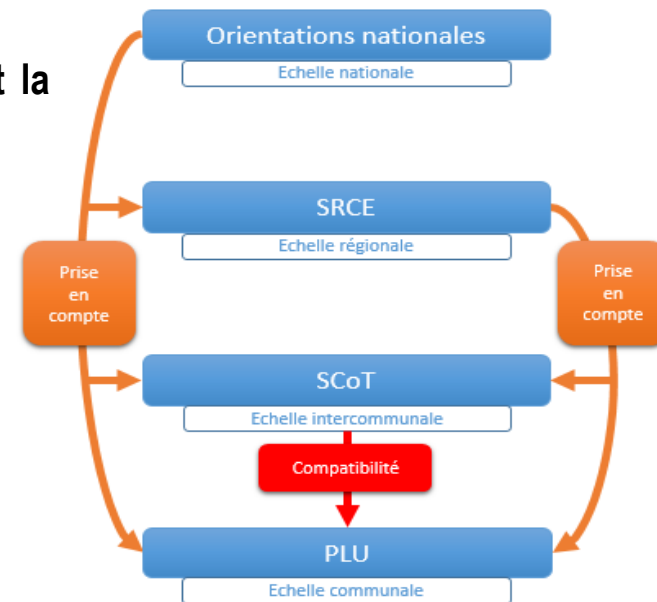
La Trame Verte et Bleue s'identifie à différentes échelles (européenne, nationale, régionale, intercommunale, communale, d'un projet...), il existe donc « plusieurs » trames vertes et bleues d'échelles variées sur un même territoire. Cependant, cette « superposition » est un élément nécessaire à la compréhension des continuités écologiques dans leur ensemble, les analyses plus globales (nationales, régionales...) guidant le travail aux échelles inférieures afin d'assurer l'intégration locale de grands enjeux régionaux ou nationaux.

La Trame Verte et Bleue d'un PLUi (valant SCoT) doit « prendre en compte » la Trame Verte et Bleue régionale (le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou SRCE).

Les Trames Vertes et Bleues des PLU (et PLUi) doivent être « compatibles » avec celle du PLUi (valant SCoT).

La prise en compte du SRCE se basera principalement sur la prise en compte des enjeux régionaux identifiés sur le territoire et d'un maximum de concordance entre les sous-trames proposées à l'échelle régionale et celles du PLUi (valant SCoT).

L'approche permettant l'identification de la TVB du PLUi (valant SCoT) se décompose en cinq grandes étapes :



1. Conception d'une couche d'occupation des sols ;
2. Récolte d'expertises afin de hiérarchiser spatialement le territoire ;
3. Identification des éléments de la TVB (sous-trames, réservoirs de biodiversité, corridors) en fonction du croisement entre les informations disponibles sur l'occupation du sol et les zones à enjeux identifiées à « dires d'experts » ;
4. Validation/modification des éléments TVB proposés ;
5. Formalisation sous la forme d'un atlas au 1/25 000.

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sur le territoire du PLUi (valant SCoT)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 27 mars 2015. Il identifie sept enjeux d'échelle régionale sur le territoire du PLUi (valant SCoT). Le territoire du PLUi (valant SCoT) occupe un rôle différent en fonction des enjeux du SRCE identifiés dans cette partie de la région, certains enjeux concernent tout particulièrement le territoire, d'autres un peu moins.

Enjeu n°1 : La conservation des réservoirs de biodiversité (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : important)

La forte proportion de réservoirs de biodiversité du SRCE sur le PLUi (valant SCoT), fait de ce territoire un espace particulièrement important pour cet enjeu de préservation des réservoirs.

Enjeu n°3 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : modéré)

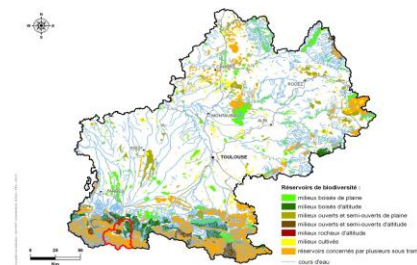
La continuité longitudinale des cours d'eau repose, réglementairement, sur le classement des cours d'eau. **Les deux Nestes restent un axe migrateur pour les espèces amphihalines**, pour leur partie aval (jusqu'à Saint-Lary-Soulan pour la Neste d'Aure et le lac de Génos-Loudenvielle pour la Neste de Luron).

Enjeu n°4 : Le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : faible)

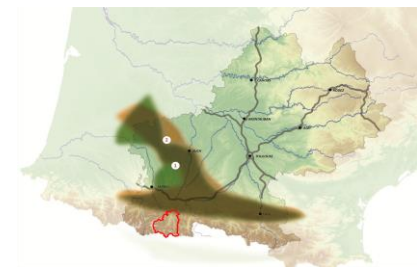
Cet enjeu révèle l'importance de certains milieux du piémont pyrénéen et de l'Astarac pour la continuité écologique des espèces de plaine. Même si le territoire du PLUi (valant SCoT) est présent dans une partie de la région identifiée pour cet enjeu, sa position reculée au sein de la chaîne pyrénéenne ne semble pas lui faire jouer un rôle important.

Enjeu n°8 : Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : important)

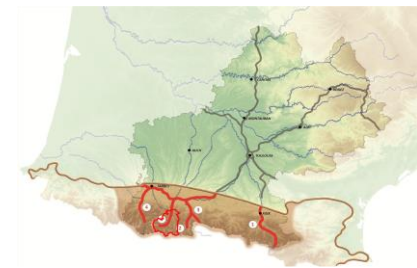
Au regard de la grande qualité écologique du massif pyrénéen, certaines vallées apparaissent comme des éléments fragmentant les continuités écologiques. Le SRCE identifie cinq vallées comme fragmentant les continuités d'échelle régionale, dont la vallée de la Neste. Bien que cette vallée soit considérée comme la moins problématique des cinq identifiées, **cet enjeu doit être pris en compte sur le territoire du PLUi (valant SCoT).**



Enjeu n°1



Enjeu n°4



Enjeu n°8

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sur le territoire du PLUi (valant SCoT)

Enjeu n°2 : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : important)

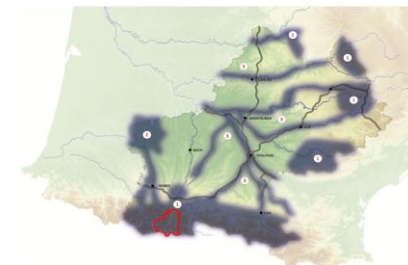
La qualité, la quantité, mais aussi la vulnérabilité des zones humides du PLUi (valant SCoT), font **que ce territoire joue un rôle très important pour cet enjeu d'échelle régionale**. La continuité latérale des cours d'eau sur le territoire du PLUi (valant SCoT) représente un enjeu important dans les deux grande vallées (les deux Neste), notamment pour la Neste d'Aure entre Arreau et Saint-Lary-Soulan, seuls espaces où la topographie permet d'envisager une réelle dynamique latérale. Le reste du territoire, où les fonds de vallées sont très encaissés, semble moins important pour cet enjeu.

Enjeu n°7 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : faible)

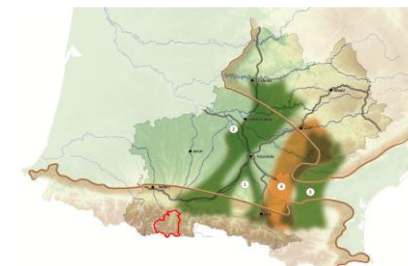
Les continuités écologiques pouvant exister entre les Pyrénées et le Massif Central sont essentiellement assurées par les espaces favorables aux déplacements dans la plaine : le territoire du PLUi (valant SCoT), bien que jouant le rôle de source, n'est pas concerné dans la préservation des éléments de plaine, essentiels à ces continuités.

Enjeu n°9 : Le rôle refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique (rôle du PLUi (valant SCoT) pour cet enjeu : modéré car les leviers d'un PLUi (valant SCoT) dans la lutte contre d'un changement climatique mondial sont limités)

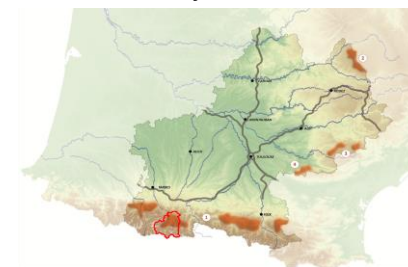
Dans le contexte du changement climatique global (GIEC, 2014), les zones situées les plus en altitude pourraient jouer un rôle de refuge pour de nombreuses espèces, tant végétales qu'animales, dont les aires de répartition se situent actuellement plus bas. Les espaces actuels de transition entre les milieux de plaine et d'altitude jouent donc un rôle prépondérant dans cette migration altitudinale déjà à l'œuvre. Une étude a pu mettre en évidence une remontée de 3 mètres par an entre 1971 et 1993, soit plus de 64 mètres, pour les espèces forestières (INRA, 2008, in OPCC 2012). Sur le PLUi (valant SCoT), le fort gradient altitudinal entre les fonds de vallées et les sommets place cet enjeu au cœur du territoire.



Enjeu n°2



Enjeu n°7



Enjeu n°9



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sur le territoire du PLUi (valant SCoT)

Comparaison des sous-trames du SRCE avec celles pressenties pour la TVB du PLUi (valant SCoT)

Sous-trames du SRCE Midi-Pyrénées	Sous-trames pressenties pour le PLUi (valant SCoT)
Milieus boisés de plaine	Boisements de fonds de vallées et d'étages intermédiaires
Milieus boisés d'altitude	Boisements de moyenne et haute montagne
Milieus ouverts et semi-ouverts de plaine	Prairies, cultures et bocage
Milieus et semi-ouverts d'altitude	Estives
Milieus rocheux d'altitude	Milieus rocheux de haute montagne
Milieus cultivés (non présente sur le territoire du PLUi (valant SCoT))	
Milieus humides	Milieus humides des fonds de vallées
	Milieus humides de moyenne et haute montagne
Cours d'eau	Cours d'eau

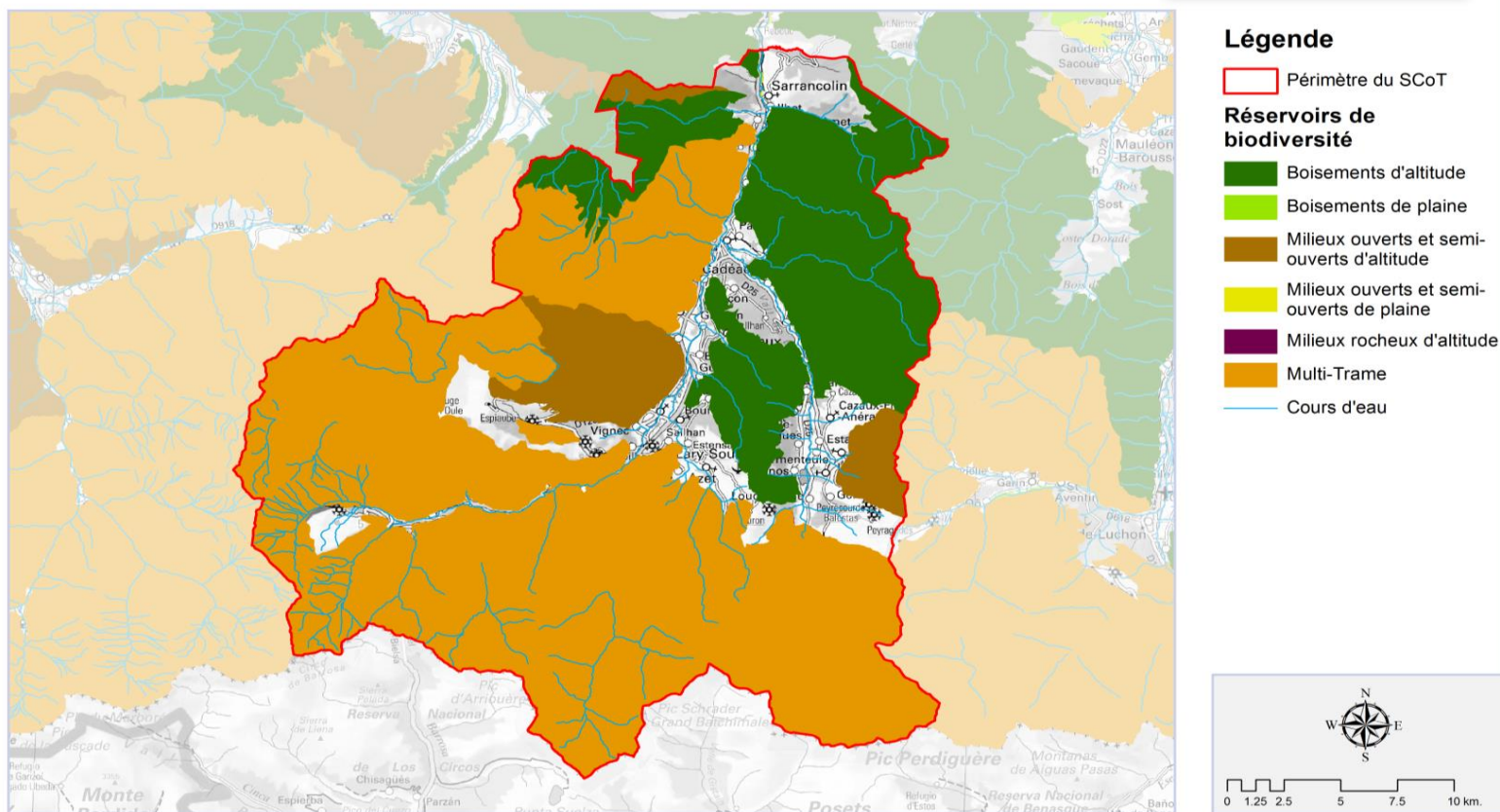


Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sur le territoire du PLUi (valant SCoT)

Réservoirs de biodiversité du SRCE



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.4. Identification des TVB du PLUi (valant SCoT) des Vallées de L'Aure et du Louron

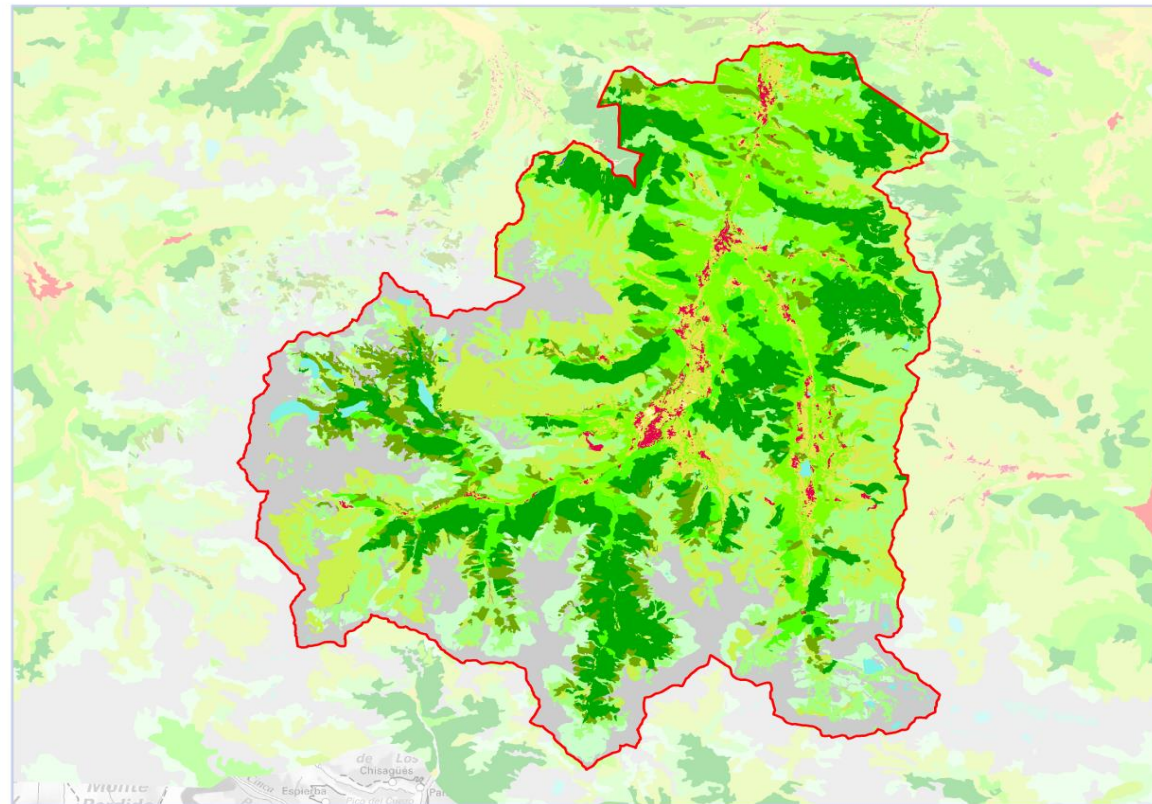
SCoT des vallées de l'Aure et du Louron

Occupation du sol du SCoT



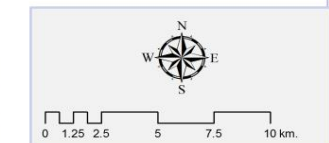
Légende

- Périmètre du SCoT
- Occupation du sol
 - Urbain
 - Grandes cultures
 - Prairies
 - Forêts de feuillus
 - Forêts de conifères
 - Forêts mixtes
 - Forêts ouvertes
 - Pelouses et pâturages
 - Landes
 - Végétation clairsemée
 - Glaciers
 - Plages de galets
 - Sable
 - Roches nues
 - Plans d'eau
 - Zones humides



Sources : IGN, OPEN STREET MAP, CLC, RPG, ECOTONE

ECOTONE © Tous droits réservés - 2013



Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

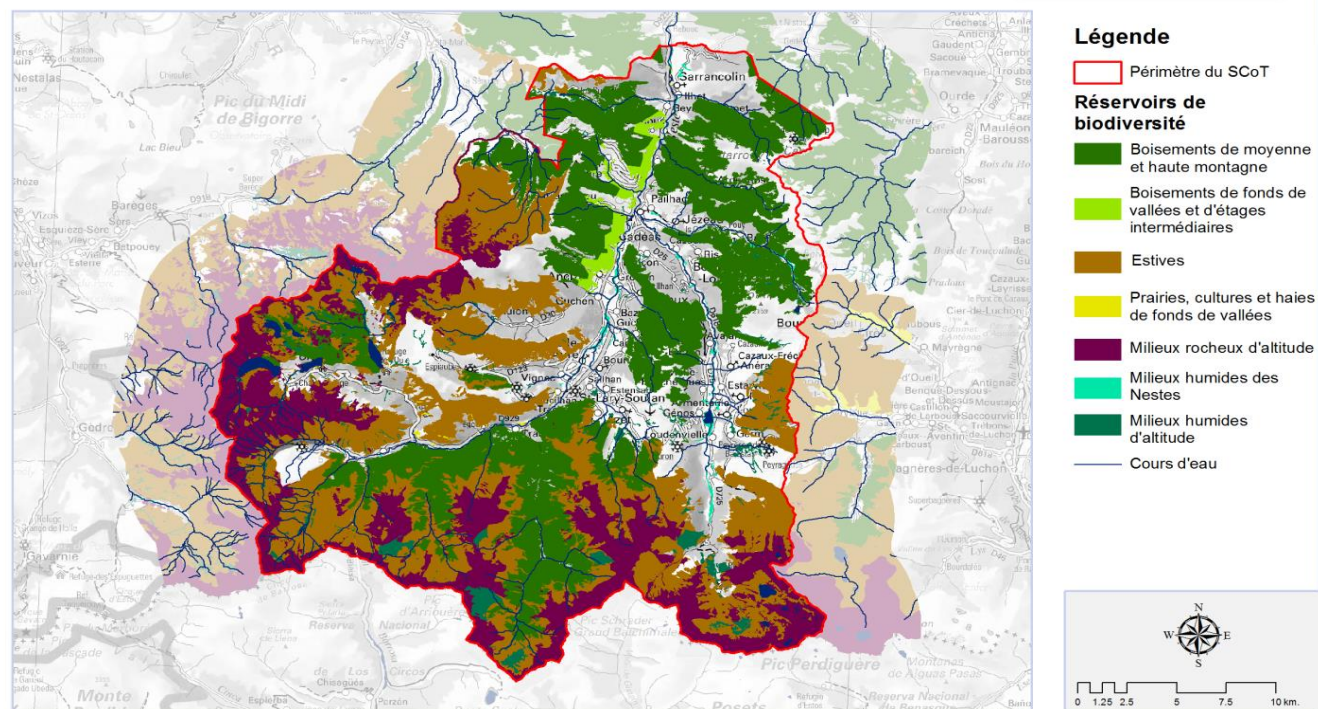
C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.4. Identification des TVB du PLUi (valant SCoT) des Vallées de L'Aure et du Louron

La confrontation entre les réservoirs de biodiversité du SRCE et les sous-trames identifiées à l'échelle du PLUi (valant SCoT), permet d'esquisser une première analyse sur la TVB du PLUi (valant SCoT) des Vallées de L'Aure et du Louron :

SCoT des vallées de l'Aure et du Louron

Réservoirs de biodiversité pressentis



La méthodologie employée consiste à sélectionner les éléments de la carte d'occupation du PLUi (valant SCoT) correspondant aux sous-trames identifiées dans les réservoirs de biodiversité du SRCE

Malgré l'identification d'enjeux importants pesant sur les fonds de vallées, les éléments du SRCE ne permettent pas de mettre en évidence les continuités (et discontinuités) dans ces secteurs du territoire. Une analyse spécifique des fonds de vallées est nécessaire pour y inclure des réservoirs de biodiversité à l'échelle du PLUi (valant SCoT).

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

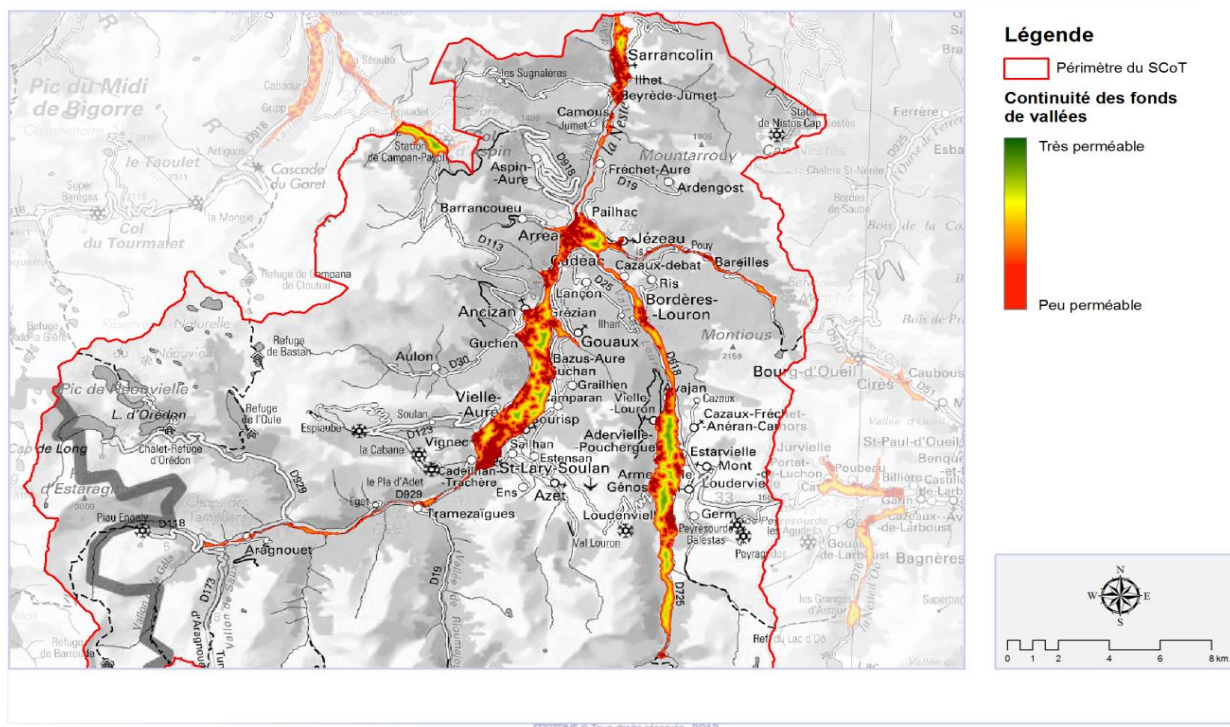
C. Fonctionnalités écologiques : définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

C.4. Identification des TVB du PLUi (valant SCoT) des Vallées de L'Aure et du Louron

L'identification des continuités écologiques de fonds de vallées repose sur l'analyse des points noirs existants. Une première analyse, se basant sur la largeur des espaces toujours disponibles pour la faune, permet d'identifier les principaux secteurs problématiques où un travail plus fin sera réalisé afin d'y préserver les continuités existantes tout en tenant compte des besoins de développement des communes concernées.

SCoT des vallées de l'Aure et du Louron

Continuités des fonds de vallées



La méthodologie employée pour identifier les fonds de vallées s'est basée sur les secteurs de faible pente (moins de 15°), en y soustrayant les espaces urbanisés, considérés a priori comme non perméables.

Les principaux points noirs sont concentrés sur les secteurs les plus urbanisés et également où l'urbanisation vient s'ajouter à une topographie contraignante :

- Saint-Lary-Soulan
- Vieille-Aure
- Cadéac
- Beyrède-Jumet
- Sarrancolin
- Bordères-Louron

Chapitre 10 : Biodiversité, continuités écologiques (TVB)

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une diversité écologique exceptionnelle • Une patrimonialité remarquable (de nombreuses espèces faune / flore protégées sont présentes sur le territoire, des habitats naturels exceptionnels reconnus à l'échelle nationale et européenne) • Un bon état de conservation d'une grande partie des habitats naturels • La présence d'une trame nocturne (RICE) de grande qualité • Des pratiques agricoles supports de biodiversité • De multiples espaces où une gestion conservatoire est pratiquée • Un bon état des connaissances écologiques	• Des fonds de vallées concentrant l'anthropisation • Des données (actuellement étudiées) peu précises spatialement • Une dégradation de certains types d'habitats (zones humides et secteurs en phase de déprise notamment) • Une multiplicité des réglementations environnementales existantes sur le territoire (Natura 2000, PNP, RNN, RNR...), source possible de confusion pour les acteurs

ENJEUX

- La maîtrise du caractère « fragmentant » des fonds de vallées urbanisées, tout en permettant le développement des activités humaines
- La prise en compte des enjeux écologiques dans les projets d'aménagement touristiques et sportifs
- La responsabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique (espace refuge)
- La responsabilité du territoire vis-à-vis des continuités écologiques d'échelle régionale





11

ENERGIES, CLIMAT, DECHETS, RESSOURCES MINIERES

Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

Des documents cadres en faveur de l'adaptation au réchauffement climatique, de la gestion des déchets et de la gestion des ressources minières

Le PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron devra être compatible avec les documents et objectifs suivants :

- La Charte du Parc National des Pyrénées adoptée en 2012 (par les communes de l'aire d'adhésion) : Etudier les changements climatiques, améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri et le recyclage, réduire la consommation d'énergies et les recours aux énergies fossiles, privilégier l'utilisation et la production des énergies renouvelables.

Il devra également consulter au titre de l'évaluation environnementale :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de Midi-Pyrénées adopté en 2012
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Midi-Pyrénées adopté en 2013
- Le Plan Régional de Soutien à la Production d'Energies Renouvelables de Midi-Pyrénées adopté en 2011
- L'Agenda 21 des Hautes-Pyrénées
- Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagés et Assimilés des Hautes-Pyrénées de 2011
- Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de 2011
- ...

Et prendre en compte :

- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) des Hautes-Pyrénées (*en cours de réalisation*)
- Le Plan Climat Energie Territorial du Parc national des Pyrénées approuvé en 2015
- Le Schéma Départemental des Carrières approuvé en 2003



Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

A. Les choix énergétiques et l'adaptation au changement climatique

Le climat du territoire du PLUi (valant SCoT) est de type montagnard semi-océanique, c'est-à-dire froid et humide. Les vents dominants viennent du nord-ouest, et le brouillard et la neige sont fréquents. La station météo de Guchen, représentative de la situation sur le territoire inter-communautaire, indique que les températures moyennes annuelles atteignent les 9,3°C, ce qui est dans les normes par rapport à l'altitude.

A.1. La précarité énergétique de l'habitat

Les principaux secteurs gourmands en énergie sont ceux du Bâtiment et du Transport (80% de la consommation régionale, donnée locale inconnue à l'échelle du PLUi (valant SCoT)). La consommation énergétique régionale croît plus vite (+1% par an) que la moyenne nationale (+0,6% par an). Ceci s'explique notamment par la forte croissance démographique en Midi-Pyrénées, et les dynamiques d'étalement urbain qui génèrent plus de besoins résidentiels et de transport.

La demande d'énergie est intimement liée au climat. De manière générale et compte-tenu du contexte montagnard et des saisons touristiques, les besoins en énergies du territoire du PLUi (valant SCoT) augmentent l'hiver (chauffage).

Le territoire de l'Aure et du Louron fait partie des plus touchés par la précarité énergétique à l'échelle départementale. Des moyens de lutte contre la précarité énergétique territoriale sont mis en place, et notamment à travers la performance énergétique des logements et l'organisation collective de la mobilité.

Pour palier à la précarité énergétique de l'habitat, le système d'aides financières pour améliorer son logement (OPAH) de l'Aure et Louron a été renouvelé pour la période 2014-2017, afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique des logements occupés (55% de l'OPAH).

En ce qui concerne la mobilité, l'objectif est de développer au mieux les transports en communs et les modes de déplacements doux.

Un partenariat expérimental, entre la SEM, ENGIE et des acteurs locaux, travaille depuis 2014 sur la rénovation de la station d'Aragnouet (concept d'éco-station) et, plus largement, de mettre en place une stratégie énergétique sur le territoire.

Le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie)

La région Midi-Pyrénées s'est dotée en 2012 d'un SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie), afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle 2 de 2010 et de traduire localement les engagements internationaux. Ce document propose des orientations concrètes en matière de climat, air, énergie et permet d'avoir une dynamique commune. Il fixe également des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables.

Changement climatique

Le changement climatique est en marche à l'échelle mondiale, c'est aujourd'hui un fait avéré. Et la France, loin d'être épargnée, connaît même une augmentation des températures supérieure au réchauffement global sur le siècle dernier. La température moyenne a ainsi augmenté de 0,95 °C sur le territoire français entre 1901 et 2000, contre +0,6 °C à l'échelle de la planète.

Selon les différents scénarios, d'ici 2030, les écarts à la référence (moyennes recensées sur la période 1971-2000) pourraient s'échelonner entre +0,8 et +1,4 °C. Des écarts qui se creusent à l'horizon 2050, atteignant +1,8 à +2,2 °C selon les scénarios « médian » et « pessimiste », tandis que le scénario « optimiste » demeure dans des écarts similaires à ceux de 2030.

Cela pourrait se traduire par une intensification des épisodes de canicules et amplification des sécheresses; et de manière plus globale une intensification de tous les risques naturels (inondation, avalanche, feux de forêt, mouvements de terrain,...).



Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

A. Les choix énergétiques et l'adaptation au changement climatique

A.2. Production d'énergie primaire et potentiel (prometteur) de valorisation des énergies renouvelables

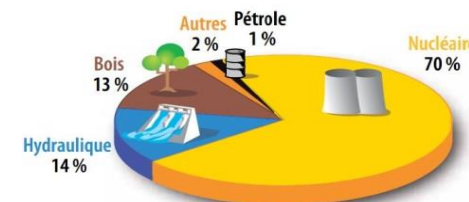
Le territoire du PLUi (valant SCoT) participe à la production d'énergies primaires de la région (énergie hydraulique, voir page suivante) et bénéficie également des énergies produites ailleurs sur la région (énergie nucléaire).

L'énergie éolienne n'est pas une solution retenue en matière d'énergie renouvelable dans le département des Hautes Pyrénées, et pour le PLUi (valant SCoT), car elle aurait un « dramatique impact paysager et une faible rentabilité énergétique » (avis de la commission départementale des sites).

Les opportunités de développement du **photovoltaïque du PLUi (valant SCoT)** concernent, dans les vallées, les bâtiments des collectivités locales d'une certaine superficie, mais surtout les bâtiments agricoles existants.

A l'image du département des Hautes Pyrénées, le PLUi (valant SCoT) dispose d'un **gisement bois** significatif. Son exploitation en circuit court, pourrait permettre de compenser l'impact de la hausse du coût des autres énergies. De plus, le **chauffage collectif type copeaux de bois** est un des dispositifs les plus appréciés puisqu'il permet la préservation du patrimoine bâti, la valorisation et la bonne gestion des forêts ainsi que la maîtrise collective des rejets de gaz. Cependant, pour ce territoire de montagne, le **bois énergie** est nécessairement limité dans les conditions mécaniques actuelles : la production à un niveau industriel suppose l'exploitation de route forestière, lesquelles ont un impact sur l'environnement. Cette énergie semble ne devoir être confinée qu'à la filière du chauffage domestique à l'intérieur des vallées, car tout prélèvement à un niveau industriel poserait la question du rythme de renouvellement de la ressource. Le développement de la filière bois-énergie possède des avantages d'un point de vue environnemental mais également social. L'utilisation de cette ressource permet de diversifier un secteur bien implanté dans le département, mais également d'offrir des emplois en plus grand nombre, comme le montrent des études réalisées par l'ADEME et le Ministère de l'Industrie : l'utilisation du bois énergie nécessite 3 à 4 fois plus d'emplois que les énergies fossiles. **Le Pays des Nestes est train de réaliser un plan de mobilisation des bois.**

Production régionale d'énergie primaire en 2008



Source : OREMIIP

Production énergétique en Midi-Pyrénées

La production d'énergie primaire en Midi-Pyrénées a atteint 6,2 Mtep en 2008, soit 4,5% de la production de la France. Environ 70% de cette énergie primaire régionale est produite par la centrale nucléaire de Golfech, implantée dans le Tarn-et-Garonne. Le reste provient presque exclusivement d'énergies renouvelables : l'hydraulique pour l'électricité (Midi-Pyrénées est la région de France la plus fournie en centrales hydroélectriques), et la biomasse pour la chaleur (40 % des foyers en région utilisent le bois comme source de chauffage, y compris d'appoint et d'agrément).

En Midi-Pyrénées, les énergies d'origine renouvelable représentent 25 % de la consommation d'énergie finale en région. Cette situation est spécifique à la région Midi-Pyrénées.

Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

A. Les choix énergétiques et l'adaptation au changement climatique

A.2. Production d'énergie primaire et potentiel (prometteur) de valorisation des énergies renouvelables

Sur le territoire du PLUi (valant SCoT) l'**énergie hydro-électrique** est la ressource renouvelable la plus valorisée.

Le territoire du PLUi (valant SCoT) comporte 20 sites de production. Les centrales hydro-électriques du territoire fonctionnent soit au fil de l'eau, soit au niveau de lacs ou réservoirs, soit par éclusée. On peut trouver des centrales hydro-électriques importantes (Aragnouet, Saint-Lary-Soulan), à moyenne puissance (Arreau, Loudenvielle), des micro-centrales (Guchen, Tramezaïgues, Bourisp) ou des centrales intégrées à un site industriel (Beyrède). (Cf. chapitre sur l'eau, partie E).

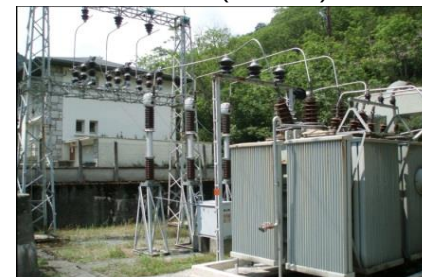
La production énergétique globale qu'elles représentent est de **476GWh/an**.

Les centrales hydro-électriques, les plus importantes sont **gérés par la SHEM ou EDF** et sont en zone de montagne. Les autres centrales, dites microcentrales sont gérés par de plus petites sociétés ou par des particuliers. On peut rappeler que la SHEM a obtenu le label «Lucie» qui témoigne de l'engagement sociétal de l'entreprise en matière de développement durable.

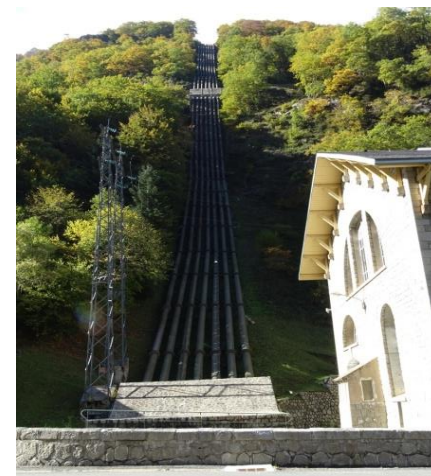
Le **potentiel d'hydro-électricité** semble actuellement avoir été pleinement exploité à l'échelle industrielle et d'autres sites ne semblent pas pouvoir être développés, d'une part du fait de gisements nouveaux, et d'autres part compte tenu des diverses réglementations sur l'eau et l'environnement. Subsisterait éventuellement un potentiel en micro et pico-centrales domestiques. Ce dernier segment, sous réserve de faisabilité technique, réglementaire et financière ne devra pas être négligé.

La communauté de communes des Véziaux d'Aure a été récompensée pour son engagement en faveur du développement durable, par l'obtention pour la 2^{ème} année consécutive du **label Energies d'Avenir**. Ce label a pour ambition d'accompagner les collectivités territoriales dans la transition énergétique et de généraliser la mise en œuvre de politiques publiques adaptées. Il récompense le volontarisme des élus et des services qui s'impliquent concrètement pour la rationalisation et l'efficacité énergétique. Il promeut ainsi les dynamiques territoriales conduisant à la mise en place de politiques énergétiques locales. Cette labellisation permet à au territoire de communiquer et de sensibiliser les citoyens et les collectivités voisines.

Guchen (EVEN©)



Beyrède-Jumet (EVEN©)



Eget-Cité, la SHEM (EVEN©)

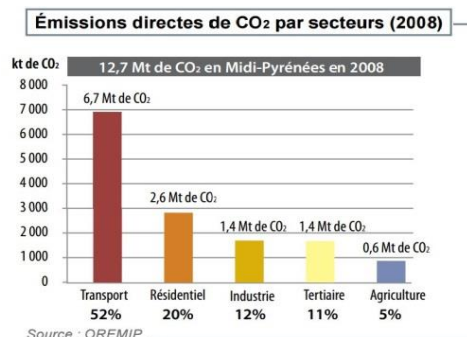


Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

A. Les choix énergétiques et l'adaptation au changement climatique

A.3. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le territoire du PLUi (valant SCoT) est rural et peu peuplé au regard du reste de la région Midi-Pyrénées : sa part d'émission de GES est donc à relativiser.



Emissions de GES en Midi-Pyrénées

Le principal contributeur de l'effet de serre est le dioxyde de carbone (CO₂), il représente environ 60% des émissions directes régionales de GES. La majorité (55%) de ces émissions provient de la consommation d'énergie, le reste concerne le CO₂ « non énergétique » qui est entièrement associé à l'industrie et est synthétisé lors de certaines réactions chimiques (production de ciment,...).

Le transport est le premier émetteur de CO₂. De plus on constate une accélération des émissions, car ce secteur dépend majoritairement des énergies fossiles (contrairement au secteur du bâtiment qui fait largement appel à l'électricité dont le bilan GES est moins marqué). Le poids du transport est relativement important en Midi-Pyrénées car la voiture y a une place prépondérante (dû à l'extension urbaine, au manque de transports en communs et à la croissance démographique).

En Midi-Pyrénées, les émissions de CO₂ ont augmenté de 13% entre 1990 et 2008, tous secteurs confondus. Cependant, il faut noter que les émissions de CO₂ progressent moins vite que la démographie.

A.4. Les conditions de la transition énergétique

Les perspectives d'un surenchérissement du coût de l'énergie sont établies, d'une part du fait de l'impact de la maintenance du parc des centrales nucléaires, d'autre part, par le fait que le coût de production de l'ensemble des énergies renouvelables sera moins favorable que celui du nucléaire. Les performances énergétiques des logements progresseront eu égard la nouvelle réglementation, dans la construction neuve. La difficulté économique fondamentale concernera la remise à niveau du parc de logement existant qu'il s'agisse du parc ancien ou des constructions pavillonnaires récentes. Il y a là un gisement d'investissement très important pour l'activité économique locale liée au bâtiment: la question essentielle concernera la capacité des ménages à dégager un investissement ponctuel important, sachant que malgré celui-ci, il subsistera toujours une dépense énergie marginale, tant pour le chauffage que pour l'usage domestique. Dans le parc existant, l'amélioration des performances énergétiques rencontre des difficultés techniques, qu'il s'agisse de l'isolation de la toiture ou de celle des murs (extérieure ou intérieure), génératrices de surcoût dus à la mise en œuvre.

B. Une gestion des déchets sans dysfonctionnement majeur

B.1. Organisation de la gestion des déchets

La compétence "collecte et traitement des déchets ménagers" revient au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (**SMECTOM**) du Plateau de Lannemezan, Nestes et Coteaux, pour deux communautés de communes concernées par le PLUi (valant SCoT). Les deux autres ont transféré la compétence traitement mais ont gardé la compétence collecte.

Depuis le 1er Janvier 2008, un seul syndicat exerce la compétence traitement sur le périmètre du Plan : le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65 (**SMTD 65**) : il est issu du regroupement du SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux, du Syndicat Mixte de Traitement du Pays des Gaves et du Syndicat Mixte de Traitement Adour.

Le SMTD 65 est chargé d'assurer, pour le compte de ses collectivités adhérentes, le transfert et le transport des déchets, le tri des déchets issus de la collecte sélective en vue de leur valorisation matière, la valorisation organique des déchets fermentescibles et le traitement des déchets résiduels.

Il exerce la compétence traitement avec l'exploitation des installations de stockage de déchets non dangereux de Capvern et de Lourdes.

Il exerce aussi la compétence traitement sur les installations suivantes :

- *Le centre de tri de Capvern ;*
- *Les plateformes de compostage des déchets verts de Capvern et de Lourdes-Mourles, ainsi que la plate-forme de broyage de Hèches ;*
- **Les quais de transfert de Bordères-Louron, de Grézian et de Pierrefitte-Nestalas.**

Les déchetteries sont de la compétence des EPCI en charge de la collecte.

Le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) des Hautes-Pyrénées

Le PEDMA est un document stratégique élaboré par le Conseil Général qui prévoit pour une période de 5 ans les modalités de traitement des déchets ménagers dans le département. Le Conseil Général a lancé la démarche en 2008/2009 et une phase d'élaboration s'est engagée jusqu'en mars 2010.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue de réduire la production d'ordures ménagères, d'augmenter le recyclage et la valorisation des déchets.

Les objectifs sont de prévenir ou de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ; organiser le transport des déchets et du limiter en distance et en volume ; valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ; assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

B. Une gestion des déchets sans dysfonctionnement majeur

B.2. Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire

La collecte des déchets ménagers est effectuée toutes les semaines par les équipes du SMECTOM : Collecte des ordures ménagères (apport aux points de regroupement), et Collecte du tri sélectif (apport aux points de regroupement)

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire : Bordères-Louron, Grézian et Saint-Lary-Soulan. La compétence « traitement des déchets issus des déchetteries » appartient à la SMTD65.

La collecte du verre s'effectue à l'aide des colonnes à verres, présentes sur tout le territoire (Ardengost, Arreau, Aspin-Aure, Beyrède-Jumet, Camous, Jézeau, Pailhac, Sarrancolin,...)

Aucun dysfonctionnement particulier n'est constaté sur le territoire du PLUi (valant SCoT).

B.3. Traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire

Aucune installation de traitement de déchets n'est présente sur le territoire du PLUi (valant SCoT) et le Plan Départemental n'en a pas programmé.

Les déchets produits sur le territoire doivent donc transiter par des centres de transferts. Les véhicules de collecte y déposent leurs contenus dans des bennes, qui sont ensuite transportées vers les centres de tri, de valorisation ou de traitement de déchets. Le territoire du PLUi (valant SCoT) comprend 2 **quais de transfert des déchets, à Bordères-Louron et à Grézian**, qui sont gérés par le SMTD65.

Les déchets sont acheminés, en fonction de leur nature, dans différents centres de traitement situés à l'extérieur du périmètre :

- **Centres de tri**, situés à Capvern et Tarbes, traitent les déchets valorisables issus de la collecte sélective. Les déchets valorisables sont ensuite acheminés vers les **centres de valorisation** des déchets (Toulouse), et les autres déchets (Ordures Ménagères) vont en centre d'enfouissement.
- **Aires de compostage**, pour le traitement des déchets verts, situés à Bordères-sur-l'Echez, Capvern et Lourdes-Mourles. Au préalable les déchets verts passent par une **aire de broyage, dont une est sur le territoire, à Saint-Lary**.
- **Installations de Stockage des Déchets (ISD)** présentes sur les communes de Lourdes-Mourles, Bénac, et Capvern. Ces installations sont les anciens **Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)**. Ces sites d'enfouissement sont conçus pour le stockage des déchets ultimes en minimisant les risques de pollution ou contamination de l'environnement. Chaque installation se distingue selon la dangerosité des déchets stockés, on trouve ainsi **des Installations de Stockages de Déchets Dangereux (ISDD)**, **Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND)**, et **Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI)**.

Une **Unité de Traitement et de Valorisation** des déchets, UTV65, est actuellement en projet au nord du Territoire du PLUi (valant SCoT) (à Bordères). **Bien qu'elle ne soit pas à l'intérieur du périmètre du PLUi (valant SCoT), sa création aura probablement un impact sur le transport des déchets de la vallée de l'Aure et du Louron.**

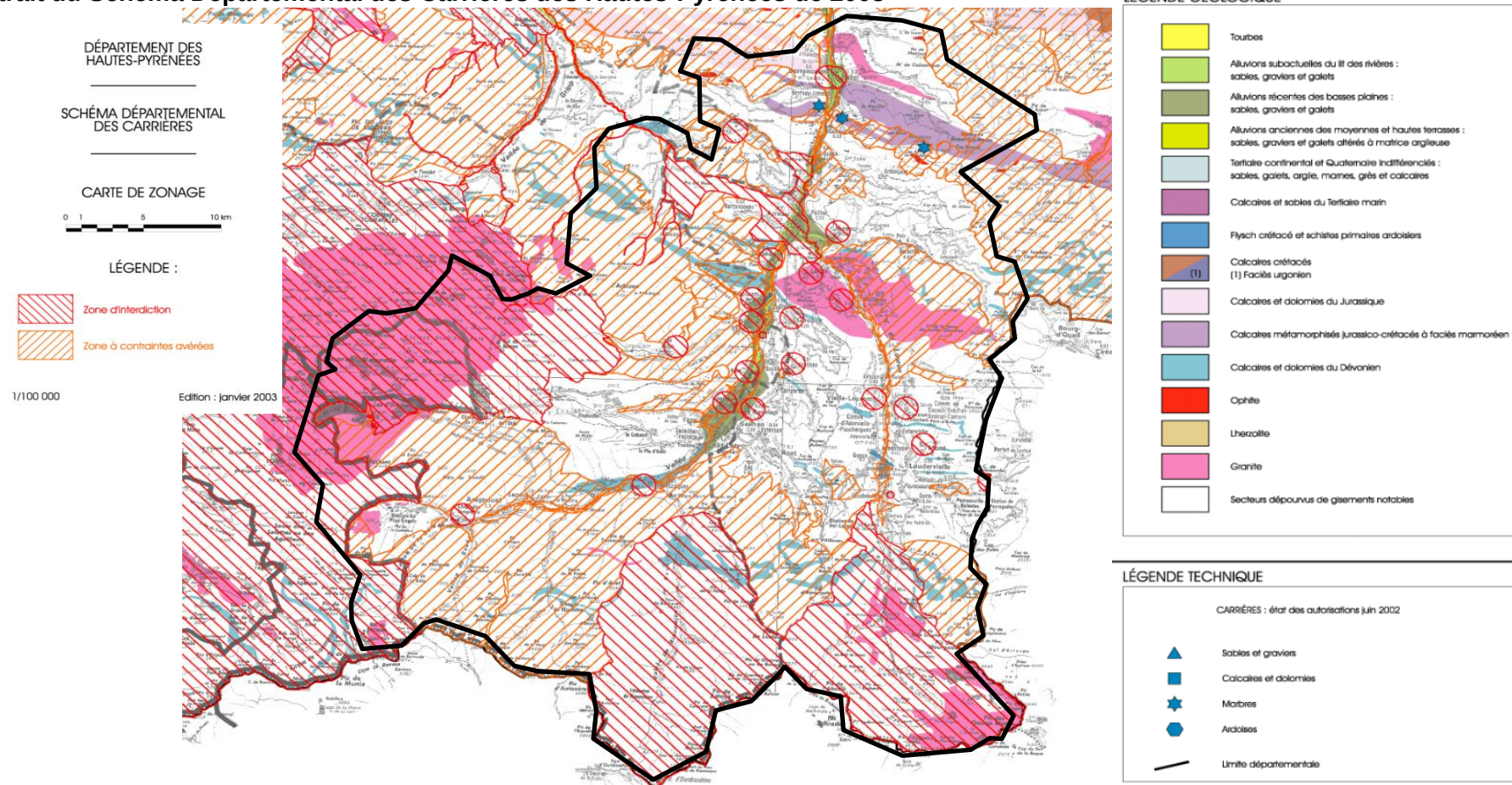


Chapitre 11 : Energies, Climat, Déchets, Ressources minières

C. Des ressources minières encore exploitées

Le sous-sol est particulièrement riche, du fait de la morphogénèse particulière du territoire. Diverses ressources minières sont exploitées, dans le respect du document-cadre en la matière, le Schéma Départemental des Carrières approuvé en 2003. Sur le **territoire, 3 carrières situées au Nord sur le territoire (Sarrancolin, Ilhet, et Beyrèdes-Jumet)** sont en fonctionnement pour l'extraction du marbre. On peut noter que le territoire est soumis à plusieurs contraintes rendant difficile ou impossible l'implantation de nouvelles carrières.

Extrait du Schéma Départemental des Carrières des Hautes-Pyrénées de 2003



SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire (éolien, panneaux solaires et photovoltaïques,...) • De techniques nouvelles de construction et de conception plus performantes sur le plan énergétique, adaptés au futur contexte climatique. • Un regroupement des communautés de communes pour la gestion des déchets • Une valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés • Une valorisation énergétique de la ressource en eau. • Un important gisement forestier permettant le développement de la filière bois-énergie • Une bonne qualité de l'air	• Une situation de précarité énergétique qui devrait augmenter dû au desserrement des ménages, au vieillissement de la population, à l'étalement urbain et à l'augmentation du coût des énergies

ENJEUX

- **La lutte contre la précarité énergétique**
- **La prise en compte appropriée par les acteurs locaux des problématiques de pollution (GES) et amélioration des connaissances afin de réduire l'exposition des populations à ces polluants.**
- **Le développement des énergies renouvelables en prenant en compte les sensibilités environnementales et paysagère de ce territoire de montagne**



12

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS



Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

Des documents cadres en faveur de la protection contre les risques, nuisances et pollutions

Le PLUi (valant SCoT) des Vallées de l'Aure et du Louron devra être compatible avec les documents et objectifs suivants :

- **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation Adour-Garonne (PGRI) (2016-2021 : élaboration en cours)** : Améliorer la connaissance et la prise en compte du risque inondation.

Et intégrer les documents règlementaires (servitudes) des Plans de Préventions des Risques approuvés.

Consulter également les autres documents en matière de gestion des risques, tels que : l'étude préalable à la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion et d'un **Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**,...



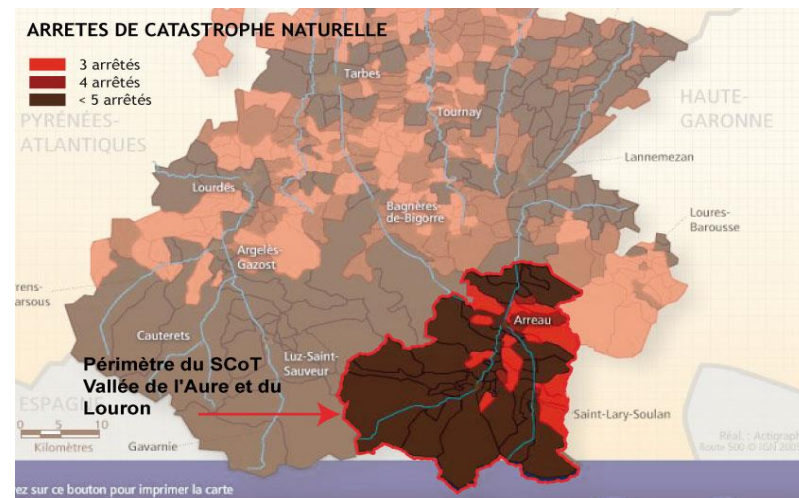
Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

A. Un territoire exposé à de multiples risques

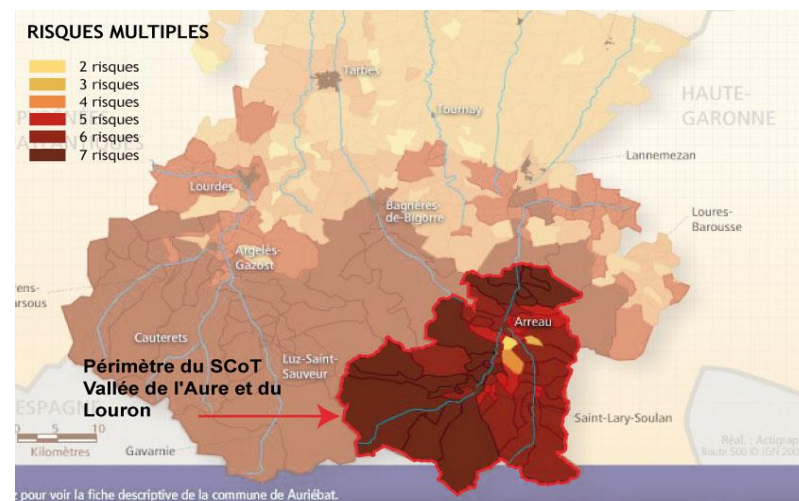
A.1. De nombreux risques naturels présents sur le PLUi (valant SCoT)

Le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron est soumis à de nombreux risques naturels :

- Feu de forêt
- Inondation
- Retrait gonflement argiles
- Séisme
- Mouvement de terrain
- Avalanche,



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>

Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

A. Un territoire exposé à de multiples risques

A.1. De nombreux risques naturels présents sur le PLUi (valant SCoT)

Le risque feu de forêt

Le territoire des Vallées de l'Aure et du Louron est fortement boisé, il est donc fortement exposé au risque feu de forêt.

La politique de prévention du risque feux de forêt dans les Hautes-Pyrénées est formalisée par le **Plan de Protection Contre les Incendies de Forêt (PPCIF)**.

Les PPCIF ont pour objectifs d'une part, la diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts et des superficies brûlées, d'autre part, la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences (article L.133-2 du Code Forestier).

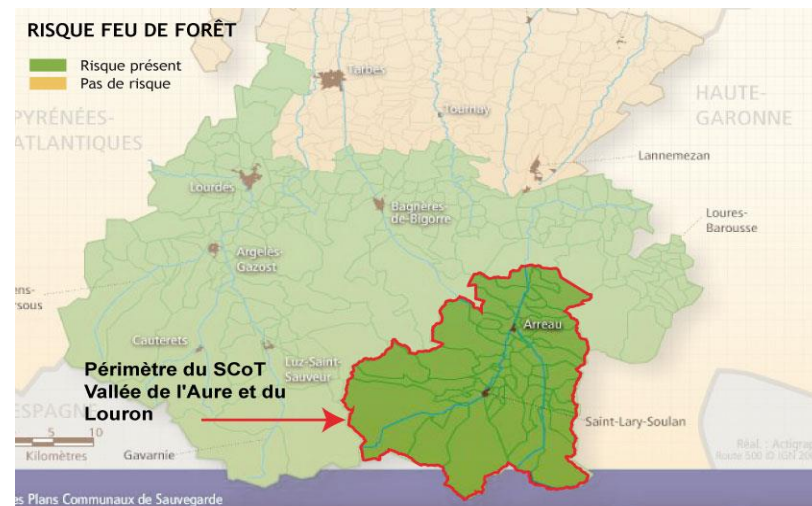
Le risque inondation

L'inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau hors de son lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau. C'est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

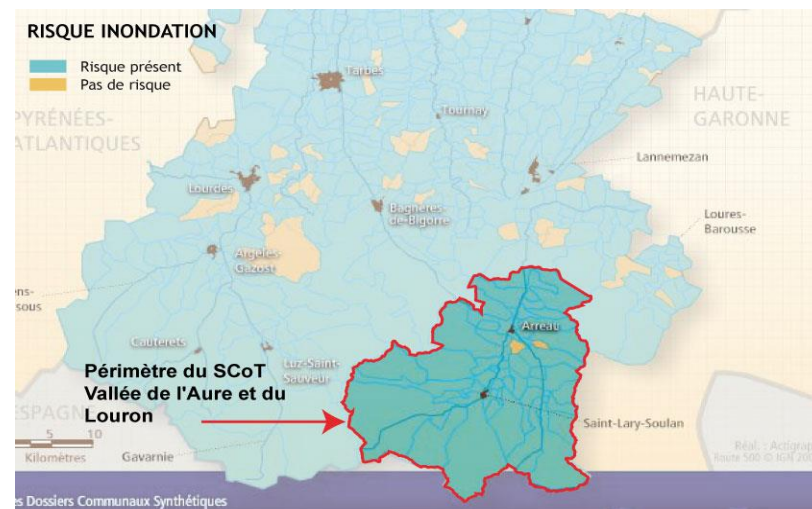
Plusieurs PPRI sont présents sur les communautés de communes qui constituent le PLUi (valant SCoT) Vallée de l'Aure et du Louron.

Des Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) sont en cours d'élaboration. Sur le territoire du PLUi (valant SCoT), le PGRI Adour-Garonne est en cours d'élaboration (prévu début 2016).

Suite à la signature de l'Etude préalable (2014) au Contrat de Bassin du Pays de Neste (2013), une étude préalable à la mise en place d'un **plan pluriannuel de gestion et d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** a été menée.



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>

Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

A. Un territoire exposé à de multiples risques

A.1. De nombreux risques naturels présents sur le PLUi (valant SCoT)

Le risque retrait gonflement argiles

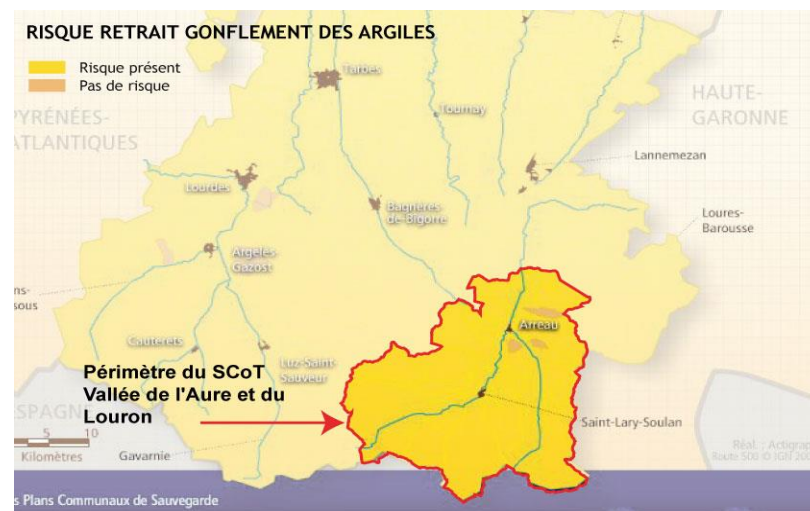
Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : les argiles gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

Le territoire est situé en zone de haute montagne, avec un sol peu argileux. Ce risque est présent mais le territoire est concerné par un niveau faible d'aléa. Aucune zone d'aléa fort n'y est identifiée et aucun sinistre a été recensé.

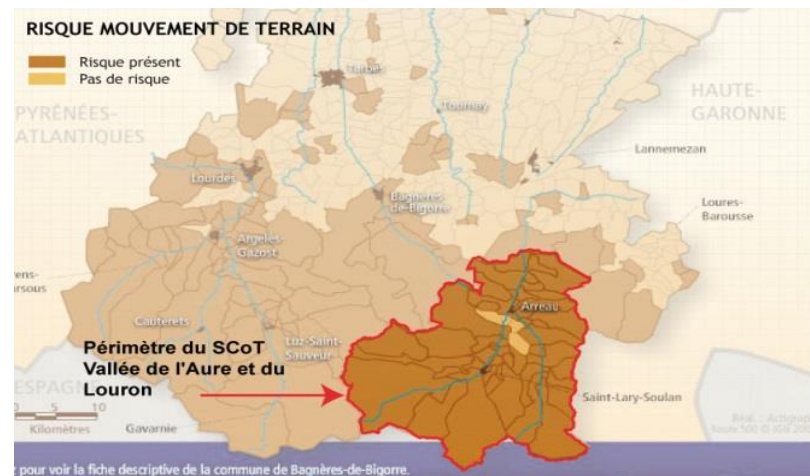
Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

Les dommages causés par les mouvements de terrain peuvent être : glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulée de boue,...). **Le territoire, de par son caractère montagnard, est exposé à ce risque.**



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>

Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

A. Un territoire exposé à de multiples risques

A.1. De nombreux risques naturels présents sur le PLUi (valant SCoT)

Le risque sismique

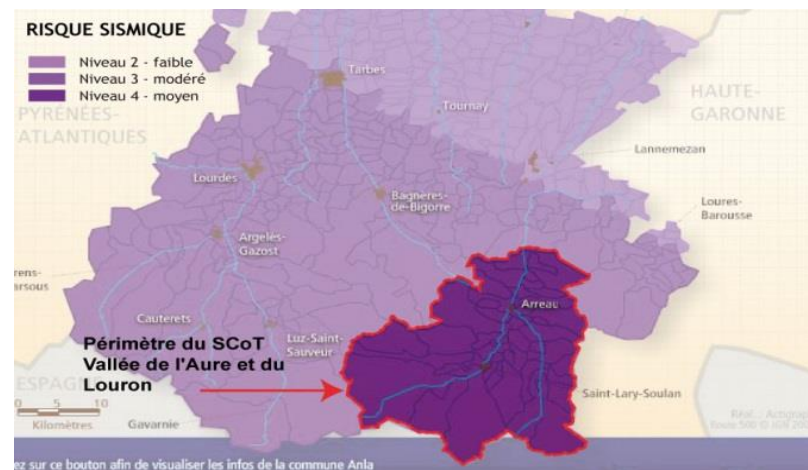
Un séisme ou un tremblement de terre provient d'une fracturation des roches en profondeur qui se traduit par la propagation d'ondes sismiques pouvant entraîner des vibrations du sol à des centaines voire des milliers de kilomètres.

La totalité du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron se situe en zone de sismicité moyenne (niveau 4).

Le risque avalanche

Une avalanche est un déplacement gravitaire (sous l'effet de son propre poids), rapide (vitesse de plus de 1 m/s), d'une masse de neige sur un sol incliné, provoqué par une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux.

La quasi-totalité du territoire est concernée par ce risque, à l'exception des secteurs bordant la rivière de la Neste.



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

A. Un territoire exposé à de multiples risques

A.2. Des risques technologiques ponctuels et identifiés

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les établissements les plus dangereux, dits SEVESO sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Le risque de ruptures de barrages

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel), généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel. Si la hauteur de l'ouvrage est supérieure ou égale à 20 m et si la retenue d'eau est supérieure à 15 millions de m³, on parle de « grand barrage ».

Il existe différents types de barrages et de puissance différente. Les plus importants sont gérés par la SHEM ou EDF et sont en zone de montagne. Il existe également de nombreux petits barrages gérés par des particuliers. (cf. partie énergie renouvelable)

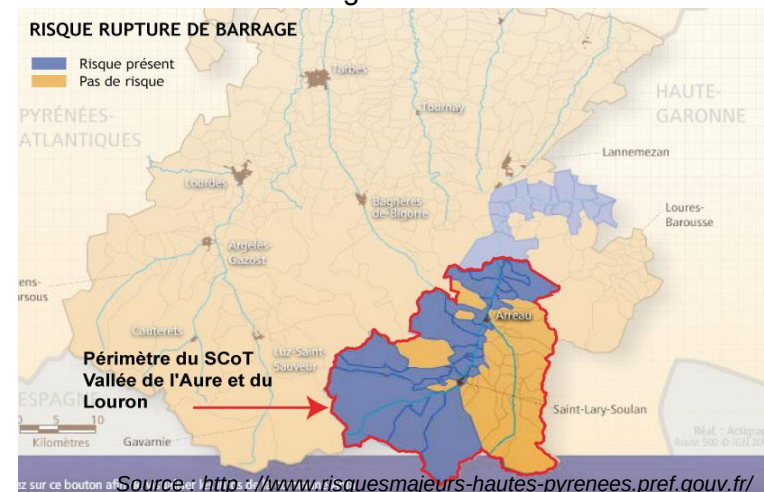
24 barrages sont présents sur le territoire du PLUi (valant SCoT), dont 7 sur la vallée du Louron, 12 dans la vallée de l'Aure, et 5 dans la vallée de la Neste. Et 18 communes sont touchées par le risque rupture de barrages.

En cas de rupture de barrages, les **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** des barrages fixent les mesures d'évacuation de la population des communes soumises à l'onde de submersion de ces barrages.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un établissement dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel.

Sur le territoire du PLUi (valant SCoT), 10 ICPE ont été recensées sur 7 communes (Arreau, Aragounet, beyrède-Jumet, Grezian, Ilhet, Saint-Lary-Soulain, et Sarrancolin). Aucun site Seveso n'a été recensé, et il n'existe donc pas de PPRT.



Barrage de La Neste à Beyrède



Source : <http://www.pays-des-nestes.fr/uploads/pdf/contrat-de-bassin.pdf>

Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

B. La prise en compte des risques dans la réglementation

Plusieurs communes, fortement touchées par des risques naturels et/ou technologiques, se sont dotées de documents règlementaires afin de gérer au mieux les risques lorsque ceux-ci surviennent, ainsi que leurs impacts.

Les **Plan de Prévention des Risques (PPR)** sont les principaux outils dans la prévention des risques naturels majeurs et des risques technologiques. C'est un document de gestion du sol constituant une contrainte sur l'utilisation du sol et des bâtiments qui s'impose à tous. **Sur le territoire du PLUi (valant SCoT) : 14 communes ont un PPR approuvé, 6 ont un PPR prescrit, et 12 ont un PPR programmé.**

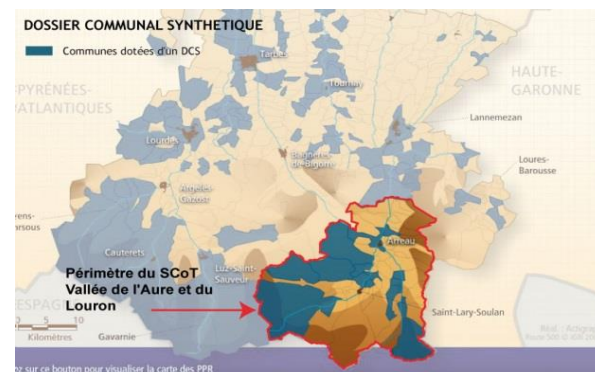
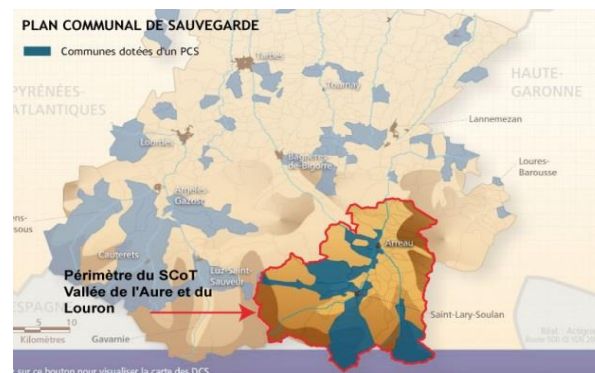
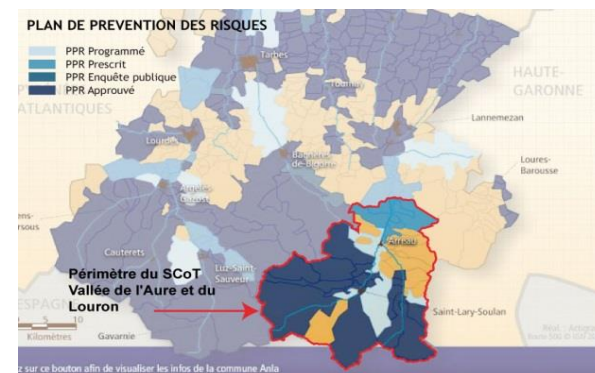
Le **Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)** : Il vise à améliorer la connaissance et la prise en compte du risque inondation à l'échelle des bassins. **La vallée de l'Aure et du Louron fait partie du bassin Adour-Garonne, ainsi le PGRI Adour-Garonne comprendra la totalité du territoire du PLUi (valant SCoT).**

Une fois l'évaluation des risques établie des documents sont mis en œuvre afin d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles engendrées par un risque.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un outil opérationnel s'imposant aux communes concernées par un PPRN approuvé ou prescrit. Il définit en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, Il comprend le DICRIM qui vise à informer la population sur les risques qu'elle court. **Sur le territoire du PLUi (valant SCoT) 10 communes se sont dotées d'un PCS.**

Le **Dossier Communal Synthétique (DCS)** est la traduction à l'échelle communale du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs). **Sur le territoire du PLUi (valant SCoT) 12 communes se sont dotées d'un DCS.**

A l'échelle départementale, les Hautes Pyrénées qui sont fortement soumise à différents risques, bénéficie du plan **ORSEC**. Ce plan détermine l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés concourant à la protection générale de la population. Il comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques.



Source : <http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/>



Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

C. Des nuisances non significatives sur le territoire

C.1. Les nuisances sonores

De manière générale, le réseau viaire étant peu maillé, les nuisances sonores relatives aux trafic routier ne sont pas significatives, et sont considérées comme faibles. La principale source de nuisance sonore vient du trafic de la départementale 929 lié aux passages de véhicules et de poids lourds rejoignant l'Espagne.

A noter que la commune de Cadéac a soumis, en 2013, à enquête publique un projet de déviation de la RD 929 qui traverse son village et est source de nombreuses nuisances (pollution sonore, vibratoire et atmosphérique, ainsi que l'insécurité lors de circulation piétonne).

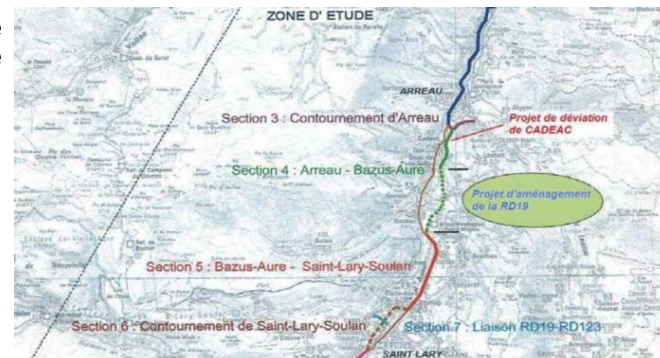
Le projet de déviation consiste à dévier la RD 929 et en la raccordant à la RD 19 en rive droite de la Neste d'Aure. Ce projet, ayant pour but d'éviter la traversée du village de Cadéac constitue ainsi un véritable projet d'intérêt général tant pour les habitants de Cadéac que pour les usagers de la route.

Ce projet a conduit le commissaire enquêteur à suggérer : « Afin de préserver la possibilité de la continuité de la déviation en rive gauche de la Neste visant à dévier les villages d'Ancizan et de Guchen, inscrire dans le PLUi (valant SCoT) et dans son DOO, la préservation d'un faisceau en rive gauche de la Neste, destiné à pouvoir accueillir une voie de déviation de ces deux villages, en classant inconstructible les terrains supportant ce faisceau dans une proportion suffisante pour permettre un tracé de voie et un recul suffisant des constructions afin d'éviter les nuisances dues au trafic. » (source : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cadeac_signe_VC_cle05ff71.pdf)

Traversée difficile de Cadéac, à proximité des habitations



Localisation du projet de déviation au niveau de Cadéac



Source : <http://www.cg65.fr/UploadFiles/publications/2522/DEVIATION%20DE%20CADEACDUPpartie%203.pdf.aspx>

Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

C. Des nuisances non significatives sur le territoire

C.2. La qualité de l'air

Dix épisodes de pollution de l'air par les particules en suspension (PM10) ont été enregistrés en 2014 pour le département des Hautes-Pyrénées (en janvier, mars, novembre et décembre). On peut noter que c'est le secteur agricole qui est le plus émetteur de particules en suspension, suivi de près par les dispositifs de chauffage résidentiel et tertiaire.

Ces épisodes de pollution ne concerne cependant que très peu le territoire, qui possède globalement une bonne qualité de l'air.

C.3. La pollution lumineuse

Le territoire du PLUi (valant SCoT), et plus largement le Pays des Nestes, fait partie de la **Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)**

La réserve de ciel étoilé est un espace à l'intérieur duquel des **mesures ont été prises pour réduire la pollution lumineuse**, afin de retrouver et de préserver un ciel clair et donc l'accès au ciel étoilé.

Parmi ces mesures on trouve :

- Retrouver et préserver une bonne qualité de ciel
- Mise en place d'un nouveau mode d'éclairage
- Sensibilisation et éducation à la protection du ciel étoilé

La **zone cœur** de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé ne contient aucun éclairage permanent. Elle mesure 600km² et est basée sur des espaces naturels protégés, dont le parc National des Pyrénées, déjà existants pour ne pas représenter de contraintes nouvelles sur les territoires.

La **zone tampon** habitée entoure la zone cœur et permet aux communes d'améliorer leurs éclairages et de bénéficier des potentialités d'un tel espace.



Chapitre 12 : Risques, Nuisances et Pollutions

SYNTHESE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une bonne organisation des secours et des mesures de prévention grâce à une bonne connaissance des risques • Une pluralité de documents pour encadrer et gérer les nombreux risques présents sur le territoire • Aucun site Seveso sur le territoire • Une prise en compte de la pollution lumineuse par l'intégration du territoire à la RICE • Une activité pastorale qui protège contre les risques feux de forêt • Des nuisances sonores limitées et qui ont peu d'impacts sur le territoire du PLUi (valant SCoT)	• Un territoire très exposé aux risques (principalement naturels)

ENJEUX

- La lutte contre le risque incendie dans tous les choix de développement urbain
- La préservation des zones d'expansion des crues, notamment en amont des zones concentrant le plus d'enjeux
- La limitation des pollutions sonores dues aux transports de poids lourds dans les centres urbains, notamment par des déviations routières



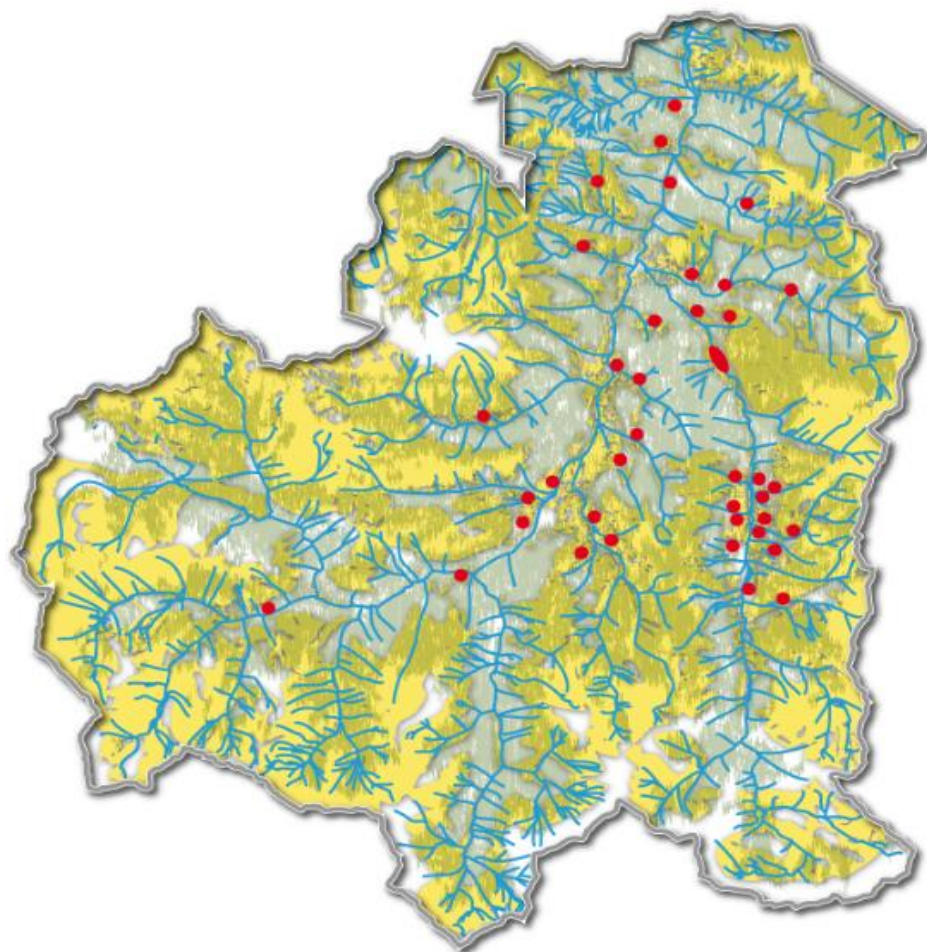


Lecture transversale et stratégique des enjeux



Conclusion

LECTURE TRANSVERSALE ET STRATÉGIQUE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES



LEGENDE

Environnement - Paysages - Patrimoine



Faire du SCoT un outil d'aménagement et de valorisation des espaces naturels qui ne s'oppose pas mais au contraire contribue aux besoins de développement économique et social du territoire -> Appui sur le développement économique local pour valoriser le capital-nature du territoire (et réciproquement)

Information/communication/sensibilisation autour de la biodiversité et des paysages afin de permettre son appropriation locale et sa valorisation

Signifier et faire valoir dans le SCoT que l'identité des paysages des Vallées de l'Aure et du Louron est remarquable
Valorisation de l'aspect culturel du territoire-paysage qu'est celui des Vallées de l'Aure et du Louron (relations fortes transfrontalières avec l'Espagne, caractère soigné de l'architecture locale, Pays d'Art et d'Histoire, plantations d'alignement, ...)



Prolonger les villages de manière à rétablir les fonctions fédératrices des espaces publics et les fonctions paysagères des écrans agricoles/naturels bordant les franges
Maîtrise de l'urbanisation qui s'est développée dans les « zones intermédiaires » et qui a contribué à affaiblir l'identité originelle de ces paysages



Organisation de la gestion des cours d'eau dans un souci de valorisation multifonctionnelle :

- lutter contre la « fermeture » des vallées par les arbres (valorisation paysagère) tout en protégeant les fonctions écologiques de ces milieux,
- protection de la biodiversité liée aux cours d'eau et zones humides tout en autorisant certains aménagements liés au développement durable du territoire (production énergétique sous forme adaptée aux enjeux écologiques : plutôt petites structures de production),
- maîtriser les risques,
- garantir le maintien d'une ressource en eau de qualité satisfaisante, ...



Maintien du pastoralisme notamment dans les « zones intermédiaires » (installation d'agriculteurs en fonds de vallées)